

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

ITALIE

OECD



OCDE

1994

ERRATUM

ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE

1993-1994

ITALIE

(10 94 19 2) ISBN 92-64-24054-3
ISSN 0304-3363

Cette page annule et remplace le faux-titre de cette étude économique.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ÉTUDES
ÉCONOMIQUES
DE L'OCDE

1992-1993



ITALIE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1er de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque, participent au programme "Partenaires pour la Transition" de l'OCDE. La présente étude économique a été réalisée dans le cadre de ce programme, qui est dirigé par le Centre pour la coopération avec les économies en transition.

Published also in English.

© OCDE 1993

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Évolution récente	11
La plongée dans la récession	11
Lourdeur croissante du marché du travail	14
Aggravation des déséquilibres structurels sur le marché du travail	17
Les mesures correctives	19
Décru de l'inflation des salaires et des prix à la consommation	21
Amélioration du solde extérieur	24
II. Politique macro-économique et perspectives	34
Politique monétaire	34
Politique budgétaire	40
Perspectives	51
III. Privatisation et réformes structurelles	57
Les entreprises publiques	58
La privatisation	71
Les conséquences économiques et financières du plan de privatisation	85
Les privatisations et les marchés de capitaux	91
Réforme du marché financier	103
IV. Conclusions	108
Notes et références	115
<i>Annexes</i>	
I. Le secteur des entreprises publiques en Italie : étude historique	126
II. Statistiques de référence pour le chapitre III	141
III. Chronologie économique	159
Annexe statistique et structurelle	167

Tableaux

Texte

1. Taux de chômage	16
2. Indicateurs de l'efficiencce du marché du travail au point haut du cycle	19
3. Balance des paiements courants	26
4. Coûts de main-d'œuvre horaires dans les industries manufacturières des pays de la CE	30
5. Mouvements nets de capitaux	32
6. Déficit budgétaire : objectifs et résultats estimés en 1992	41
7. Besoin de financement de l'État en 1992 – résumé des tendances et des objectifs	41
8. Compte de revenu des administrations publiques	43
9. Déficit budgétaires du secteur public en 1992	44
10. Financement du besoin d'emprunt de l'État, 1988-1992	46
11. Besoin de financement de l'État en 1993 et en 1994 – résumé des tendances et des objectifs	48
12. Objectifs à moyen terme	52
13. Prévisions à court terme	55
14. Acquisitions et cessions du secteur public, 1983-1992	63
15. Apports en capital à risques de l'État aux conglomérats publics, 1980-1992	76
16. Plans financiers de l'IRI et de l'ENI, 1993-1995	77
17. Calendrier des opérations de privatisation, en décembre 1993	82
18. L'IRI et l'ENI : cadre d'action des principales filiales non financières, 1991	85
19. Coût et prix des services publics	90
20. Taille et structure comparées des marchés de capitaux, 1990	91
21. Comparaison des marchés en actions, 1991	93
22. Capitaux nouveaux mobilisés par les sociétés italiennes à la Bourse de Milan, 1985-1992	94
23. Estimations de l'actif et du passif du secteur public	97

Annexes

A1. Efficience et qualité des services publics : quelques indicateurs	143
A2. Productivité de la main-d'œuvre dans les services publics	144

A3. Indicateurs financiers pour les principales entreprises publiques, 1980-1992	145
A4. IRI et ENI : indicateurs financiers des principales filiales non financières, 1991	146
A5. Indicateurs financiers des principales banques publiques, 1991	147
A6. Crédit des banques publiques aux entreprises publiques, 1989-1992	148
A7. Privatisations dans le groupe IRI, 1983-1992	149
A8. Poids des entreprises publiques dans l'emploi total du secteur des entreprises non agricoles par principale branche d'activité, 1988	149
A9. Les holdings publics d'activités industrielles et de services dans les 1 898 plus grandes entreprises, 1991	150
A10. Présence de l'État dans le secteur des finances et des assurances, 1991	151
A11. Les entreprises publiques dans le secteur des entreprises	152
A12. Structure et ramification sectorielle des conglomerats publics (non financiers)	154
A13. Services publics	156
A14. Principales entreprises publiques cotées sur les marchés boursiers italiens et étrangers, 1993	158

Annexe statistique et structurelle

Quelques statistiques rétrospectives	168
A. Emploi du produit intérieur brut, aux prix courants	169
B. Emploi du produit intérieur brut, aux prix constants de 1985	170
C. Produit intérieur brut, par branche d'activité	171
D. Compte d'affectation des ménages	172
E. Compte des administrations publiques	173
F. Prix et revenus	174
G. Indicateurs d'emploi	175
H. Monnaie et crédit	176
I. Commerce extérieur par principaux groupes de produits	178
J. Évolution de la structure géographique du commerce extérieur	179
K. Balance des paiements	180
L. Secteur public	181
M. Marchés financiers	182
N. Indicateurs du marché du travail	183
O. Structure de la production et indicateurs de performance	184

Graphiques

Texte

1.	Contribution à la croissance du PIB	12
2.	Indicateurs conjoncturels	13
3.	Évolution de l'emploi par secteur	15
4.	Rigidité à court terme des salaires réels et augmentation du chômage	18
5.	Évolution des salaires et des prix	22
6.	Évolution des salaires par secteur et prix à la consommation	23
7.	Prix du commerce extérieur et prix à la consommation	27
8.	Indicateurs internationaux de compétitivité	28
9.	Compétitivité des exportations et résultats à l'exportation	29
10.	Niveaux des prix relatifs en 1990 : Italie et CE	31
11.	Taux d'intérêt	36
12.	Évolution des taux de change et des taux d'intérêt	39
13.	Le ratio dette publique/PIB et ses composantes	45
14.	Poids des entreprises publiques dans le secteur privé non agricole des pays de la CE	60
15.	Part des entreprises publiques dans l'emploi en Italie et dans la CE, par grandes branches d'activité	61
16.	Évolution des entreprises publiques dans le secteur des entreprises, hors agriculture, 1981-1990	62
17.	Modalités de contrôle et liens de capitaux : avant et après les réformes de 1992-1993	66
18.	Conduite des opérations de privatisation	79
19.	Indicateurs de comparaison des performances des entreprises non financières	87
20.	Indicateurs sectoriels de performance, 1991	88
21.	Composition de l'épargne financière des ménages, 1991	92
22.	Les privatisations programmées en Europe	104

Annexes

A1.	Évolution de l'emploi dans les entreprises publiques et privées, 1969-1991	130
A2.	Tarifs de l'électricité	132

STATISTIQUES DE BASE DE L'ITALIE

LE PAYS

Superficie totale (milliers de km ²)	301.3	Villes principales, 1.1.90, en milliers d'habitants :	
Superficie agricole (milliers de km ²), 1982	236.3	Rome	2 804
		Milan	1 449
		Naples	1 204
		Turin	1 003

LA POPULATION

			Milliers
Population, au 1.1.92, en milliers	57 193	Population active, 1992	24 612
Nombre d'habitants au km ²	190	Emploi, 1992	21 271
Accroissement naturel net, moyenne 1987-91, en milliers	26	Par secteur :	
Accroissement naturel net, pour 1 000 habitants (1987-1991)	0.5	Agriculture	1 749
		Industrie	6 850
		Services	12 670

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 1992 (billions de lires)	1 507	Origine du produit intérieur brut, en 1992 aux prix du marché en pourcentage du total :	
PIB par habitant (1992, en dollar E-U)	21 387	Agriculture	4.1
Formation brute de capital fixe :		Industrie	29.0
en pourcentage du PIB en 1992	19.1	Construction	5.9
par tête en 1991 (en dollar E-U)	4 088	Autres	61.0

L'ÉTAT

Consommation publique, en 1992 (en % du PIB)	17.7	Dette publique en 1992 (en % du PIB)	108.0
Recettes courantes des administrations publiques en 1992 (en % du PIB)	47.3	Investissement de l'ensemble des administrations en 1992 (en pourcentage des investissements totaux)	19.2

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services en pourcentage du PIB, 1992	18.1	Importations de biens et services en pourcentage du PIB, 1992	18.3
Principaux produits exportés, en pourcentage des exportations totales, 1992 (CTCI)		Principaux produits importés, en pourcentage des importations totales, 1992 (CTCI)	
Machines (71 à 77)	29.2	Produits alimentaires (0)	8.1
Tissus et articles en matières textiles (65)	5.3	Machines (71 à 77)	20.9
Produits chimiques (5)	7.9	Métaux, minéraux et ferraille (67 + 68)	8.5
Automobiles et pièces détachées (78 + 79)	4.4	Pétrole et combustibles (3)	10.7
Pétrole et combustibles (3)	2.1	Produits chimiques (5)	12.5

LA MONNAIE

Unité monétaire : la Lire		Nombre d'unités monétaires par dollar des E-U, moyenne journalière :	
		Année 1992	1 232
		Septembre 1993	1 569

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de l'Italie par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 6 octobre 1993.

•
Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 28 octobre 1993.

•
L'étude précédente de l'Italie a été publiée en décembre 1992.

Introduction

La rapidité et l'ampleur des transformations politiques que connaît l'Italie depuis la mi-1992 dépassent toutes les prédictions. En une série d'initiatives rapides, le pays a dévoilé un système de corruption politique qui pendant des années avait dilapidé d'énormes ressources. Par voie de référendum, l'électorat s'est prononcé massivement pour l'adoption d'un système de scrutin majoritaire que le Parlement a adopté en août. Le référendum a fait apparaître un désir de voir se réduire le rôle de l'État dans les activités économiques, et appuyé par là même les efforts du gouvernement pour mettre en place le cadre d'une privatisation à grande échelle. Ce mandat politique a été confié aux autorités alors que le pays traverse une période de récession, malgré la poussée des exportations nettes stimulées par la dépréciation de la monnaie depuis septembre 1992.

La baisse de la production, qui s'était amorcée à l'automne de 1992, semble avoir fait place à une reprise au cours de l'été de 1993, du fait essentiellement du rebond des exportations. Sur le plan interne, l'effondrement de la confiance des consommateurs et des entreprises cette année a déprimé le niveau de la demande intérieure : la consommation privée s'est contractée avec la baisse des salaires réels, tandis que l'assombrissement des perspectives de production a accéléré le repli de la formation brute de capital fixe. Au total, compte tenu des évolutions contrastées de la demande extérieure et de la demande intérieure, le niveau du PIB réel resterait *grosso modo* inchangé en 1993, après un gain de 1 pour cent environ en 1992. La reprise de l'activité économique prévue pour 1994 et 1995 sera sans doute trop faible pour enrayer la montée du chômage. Les mesures de freinage des revenus, conjuguées à des conditions monétaires restrictives, devraient contenir les effets inflationnistes de la baisse de la lire, de sorte que la hausse des prix à la consommation serait contenue aux environs de 4 pour cent en 1994.

Le nouveau gouvernement entré en fonctions en avril 1993 s'est fixé pour objectifs essentiels de maintenir l'inflation sur une trajectoire descendante et de réduire l'énorme déficit budgétaire. Les progrès sur ces deux fronts dépendront de manière cruciale des promptes réformes institutionnelles qui sont nécessaires pour rebâtir la confiance. L'adoption en août d'un nouveau régime électoral (scrutin majoritaire) est une première étape importante dans cette direction. Le nouveau programme économique à moyen terme présenté en juillet 1993 se situe dans la continuité de la politique de rigueur budgétaire. Grâce aux mesures d'austérité supplémentaires, le déficit du budget pour 1993 devrait être conforme à l'objectif initial, après plusieurs années d'importants dérapages. Dans un climat de stabilité politique accrue, le taux de change flottant est remonté à partir d'un point bas record au début d'avril 1993, pour s'établir à un niveau qui implique une baisse du taux de change effectif nominal de plus de 20 pour cent depuis septembre 1992. Dans ce contexte, les taux d'intérêt se sont encore détendus, à la faveur de baisses répétées des taux débiteurs officiels.

La présente Étude s'ouvre sur un aperçu des évolutions récentes, avant d'examiner les perspectives postélectorales à la lumière des propositions budgétaires pour 1994 et des nouvelles mesures de réforme structurelle (chapitre I). L'évolution monétaire est analysée dans le contexte de la flexibilité des taux de change, qui assigne aux agrégats monétaires un plus grand rôle dans la formation des anticipations inflationnistes. Les perspectives de la production et de l'inflation sont évaluées en regard du budget 1994 et du nouveau plan de stabilisation à moyen terme (chapitre II). Le chapitre spécial (chapitre III) est consacré à la privatisation, qui devrait renforcer l'efficacité économique globale et contribuer à la réalisation des critères de convergence fixés par le traité de Maastricht. Le chapitre IV résume les principaux points de l'Étude et présente un certain nombre de considérations touchant la conduite de l'action gouvernementale.

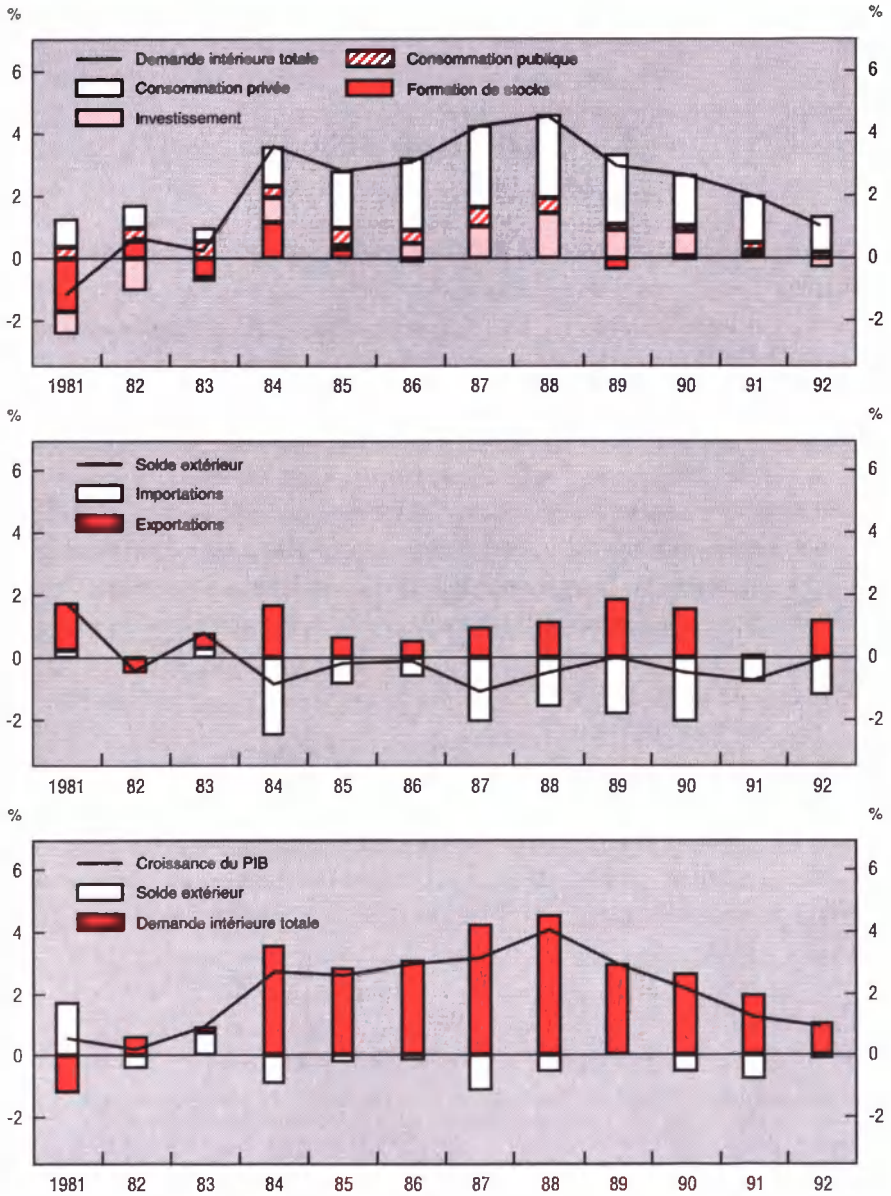
I. Évolution récente

Depuis le second semestre de 1989, la croissance de l'économie s'est considérablement ralentie en Italie, comme dans beaucoup d'autres pays. Déprimée par des taux d'intérêt élevés et, jusqu'en septembre 1992, par la hausse du taux de change réel, le niveau de la demande a baissé de plus en plus par rapport aux capacités de production. Le climat de confiance, qui s'était amélioré après l'entrée de la lire dans la bande de fluctuation étroite du Système monétaire européen (SME) en janvier 1990, s'est assombri en raison de l'incapacité du gouvernement d'enrayer la dégradation des finances publiques. Les primes de risque incorporées aux taux d'intérêt intérieurs ont alors augmenté, rendant plus difficile l'assainissement budgétaire, déjà fort complexe. La fonte accélérée des réserves de change a contraint le gouvernement à dévaluer la lire en septembre 1992 avant de suspendre la participation de la monnaie nationale au mécanisme de change du SME.

La plongée dans la récession

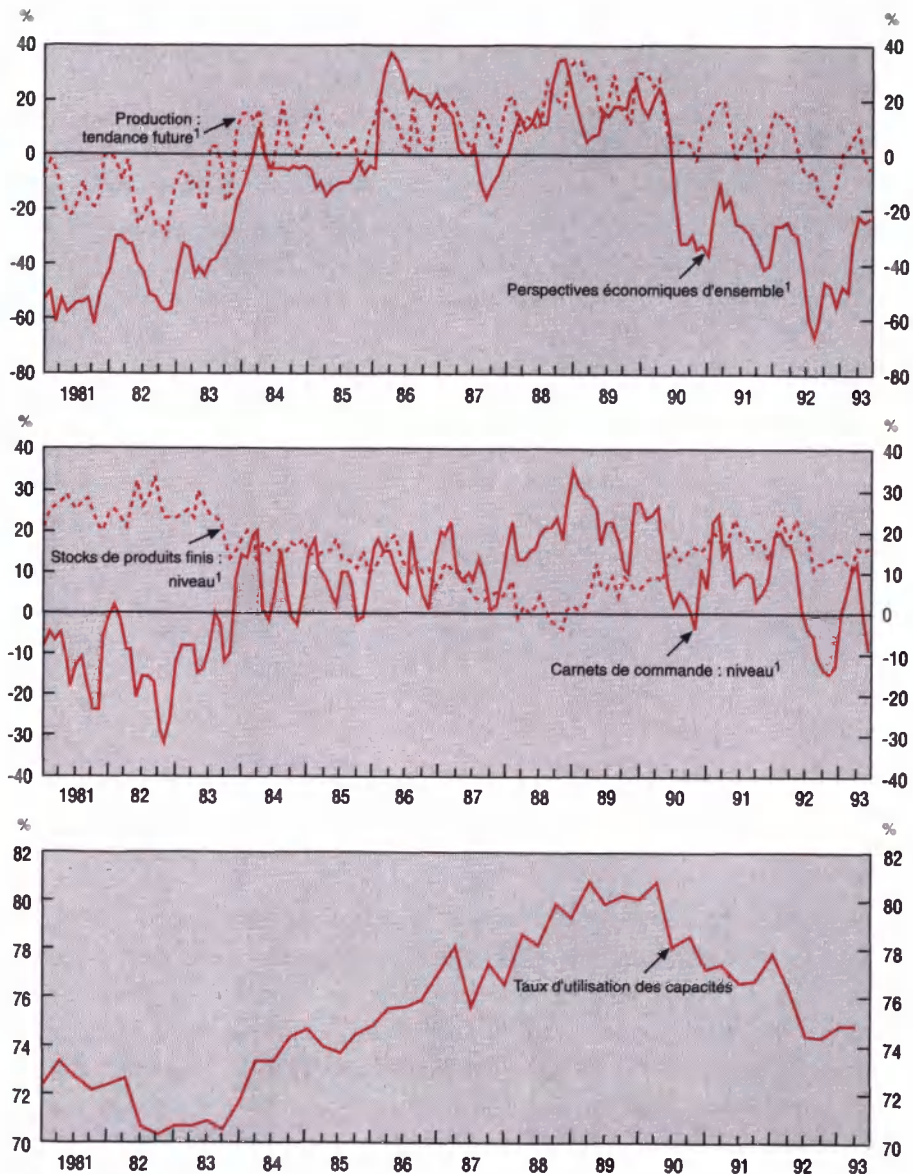
Dans les derniers mois de 1992, l'économie italienne s'est enfoncée dans la récession : au second semestre de 1992, et pour la première fois depuis 1982, le PIB s'est contracté, de 1.2 pour cent en taux annuel. Le recul de la formation brute de capital fixe et la contraction du solde extérieur ont fait retomber la croissance du PIB réel au-dessous de 1 pour cent pour l'année civile de 1992, soit près d'un demi point de moins que la moyenne de la Communauté européenne. La baisse des taux de rendement du capital, le niveau élevé des taux d'intérêt réels et l'assombrissement du climat des entreprises ont déprimé l'investissement fixe¹. La consommation privée a marqué un palier au second semestre de l'année sous l'effet conjugué de la baisse des salaires réels, de l'aggravation du sous-emploi sur le marché du travail et de l'érosion de la confiance des consomma-

Graphique 1. **CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PIB**
En pourcentage du PIB de l'année précédente



Source : OCDE, Comptes nationaux.

Graphique 2. INDICATEURS CONJONCTURELS
Résultats d'enquêtes de conjoncture



1. Solde des réponses positives et négatives, en pourcentage.

Source : OCDE, Principaux indicateurs économiques.

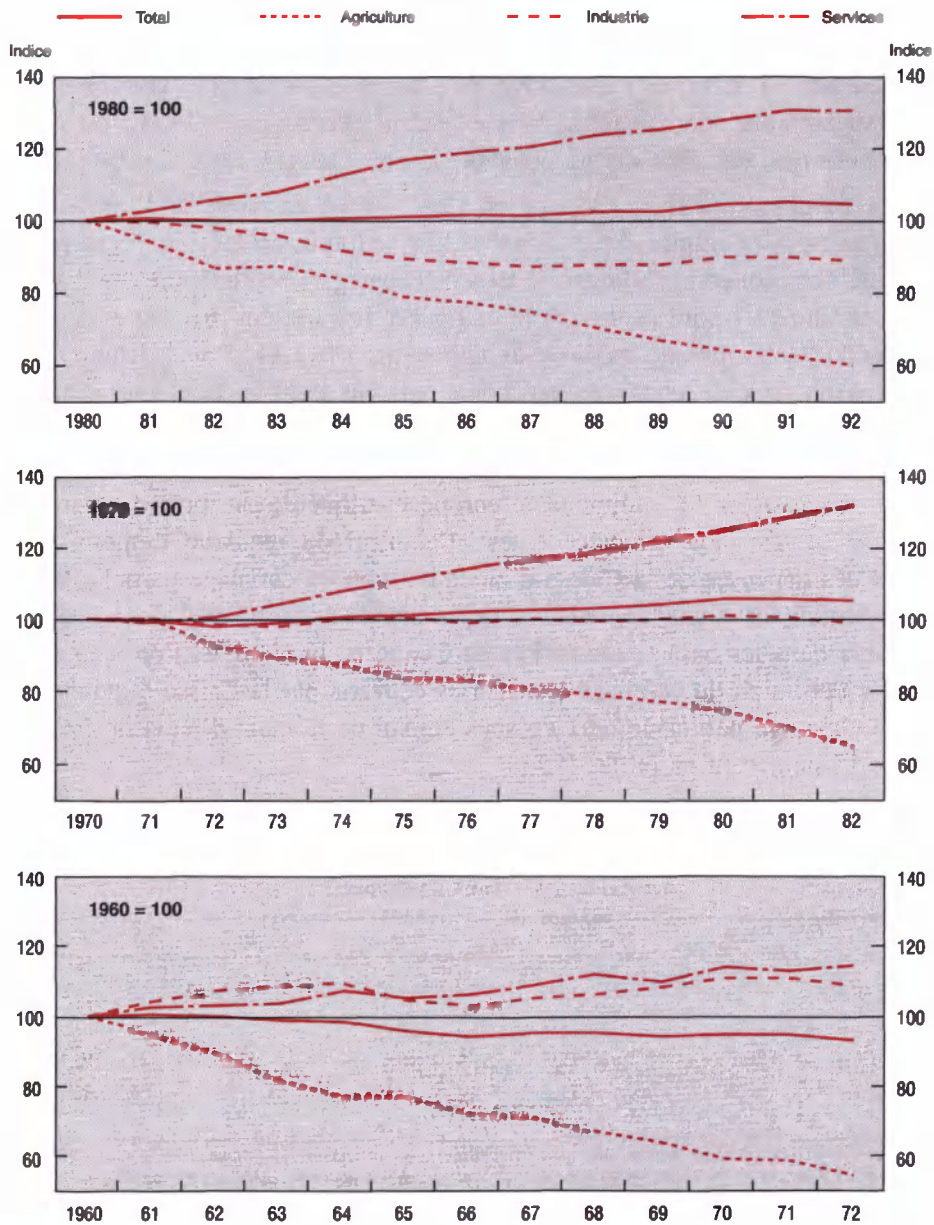
teurs². En conséquence, le niveau de la demande intérieure a commencé de décroître, aggravant le chômage, dont la composante structurelle était déjà élevée. En 1992 la croissance aurait été encore plus faible sans la réaction extrêmement rapide des importations à la dépréciation de la lire. En conséquence, la contribution négative du solde extérieur réel à la croissance du PIB a nettement diminué en 1992 (graphique 1).

Le ralentissement de l'activité s'est accentué à l'automne de 1992, car les dépenses de consommation privée ont commencé de décroître, ce qui a précipité la chute de l'investissement fixe qui s'était amorcée plus tôt dans l'année. Plusieurs facteurs ont contribué au recul de la consommation privée : alourdissement de la fiscalité, pessimisme à l'égard des perspectives de croissance des revenus et de l'emploi et crainte de moins-values sur les titres publics. A la fin de 1992, l'industrie était entrée dans une profonde récession : au second semestre de l'année la valeur ajoutée industrielle avait baissé de 2.1 pour cent en taux annuel désaisonnalisé, et pour l'année dans son ensemble l'investissement industriel avait reculé de plus de 9 pour cent. Les stocks de produits finis étant ramenés à des niveaux plus normaux, et la demande étrangère se redressant sous l'effet de la dépréciation de la monnaie, la contraction s'est atténuée depuis le début de 1993, de sorte que dans les sept premiers mois de l'année la production industrielle a accusé une baisse de 4.7 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Le taux d'utilisation des capacités, à 75 pour cent, a diminué de 2 points (graphique 2).

Lourdeur croissante du marché du travail

Afin de restaurer leur rentabilité, les grandes entreprises industrielles (500 salariés et plus) ont réduit leurs effectifs de près de 6 pour cent au cours de la période de 12 mois achevée à la mi-1993, en licenciant en particulier des travailleurs manuels. Le nombre d'heures payées par la Caisse d'indemnisation du chômage partiel (Cassa Integrazione Guadagni, CIG)³ a augmenté considérablement, de 23 pour cent sur les huit premiers mois de 1993 par rapport à la même période de l'année précédente. Les délestages de main-d'œuvre ont gagné le secteur des services, mettant fin à une longue période de croissance de l'emploi, qui avait vu la part des services, à l'inclusion des administrations publiques, atteindre près de 60 pour cent (graphique 3). Les pertes d'emplois ont

Graphique 3. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR



Source : OCDE, *Statistiques de la population active*.

touché essentiellement le commerce de gros et de détail, et en particulier les travailleurs indépendants. Les banques, les compagnies d'assurances et les autres institutions financières ont continué de recruter, quoiqu'à un rythme plus réduit, à la faveur de la réforme progressive des marchés financiers (voir ci-après). L'emploi agricole poursuivant sa baisse tendancielle, l'emploi total s'est réduit de 0.6 pour cent en 1992, ce qui constitue le plus mauvais résultat depuis 1972.

La population active a diminué en 1992, du fait en partie de l'aggravation des perspectives d'emploi. Néanmoins, si l'on se fonde sur les définitions précédentes de l'emploi et du chômage, le taux de chômage a bondi de près de 2 points pour atteindre 13.1 pour cent entre le premier et le quatrième trimestres de 1992 (tableau 1). Une nouvelle méthode appliquée par l'ISTAT depuis octobre 1992 aboutit à un taux de chômage beaucoup plus bas pour le troisième trimestre de 1992 (9.6 pour cent), le chômage atteignant 10.5 pour cent au second trimestre de 1993. Tandis que ces changements méthodologiques, motivés principalement par les directives de la Communauté européenne, interdisent toute comparaison précise avec les enquêtes précédentes⁴, l'ampleur du recul de l'emploi et la montée des dépenses de la Caisse d'indemnisation du chômage partiel s'accordent à témoigner d'une dégradation de la situation du marché du travail, en particulier dans les bassins industriels du Centre et du Nord. Si l'on ajoute à la nouvelle définition du chômage les salariés couverts par la Caisse d'indemnisation du chômage partiel, le taux de sous-emploi de la main-d'œuvre s'établit à près de 12 pour cent en juillet 1993.

Tableau 1. Taux de chômage

	1990	1991	1992	1993
Janvier	12.0	11.3	11.3	9.4 ¹
Avril	11.0	10.9	10.8	10.5 ¹
Juillet	11.3	10.6	11.0	10.3 ¹
Octobre	11.3	11.0	13.1 9.6 ¹	

1. Selon les nouvelles définitions de la population active. Des changements méthodologiques comprennent une liste plus longue des branches d'activité économique, un questionnaire plus détaillé et une nouvelle redéfinition des chercheurs d'emploi, prenant en compte comme chômeur uniquement les personnes âgées de plus de 15 ans qui étaient disponibles au travail et qui ont pris au moins une initiative pour trouver un travail dans les 30 jours qui précèdent l'enquête trimestrielle de population active.

Source : ISTAT, *Indicatori Mensili*, août 1993.

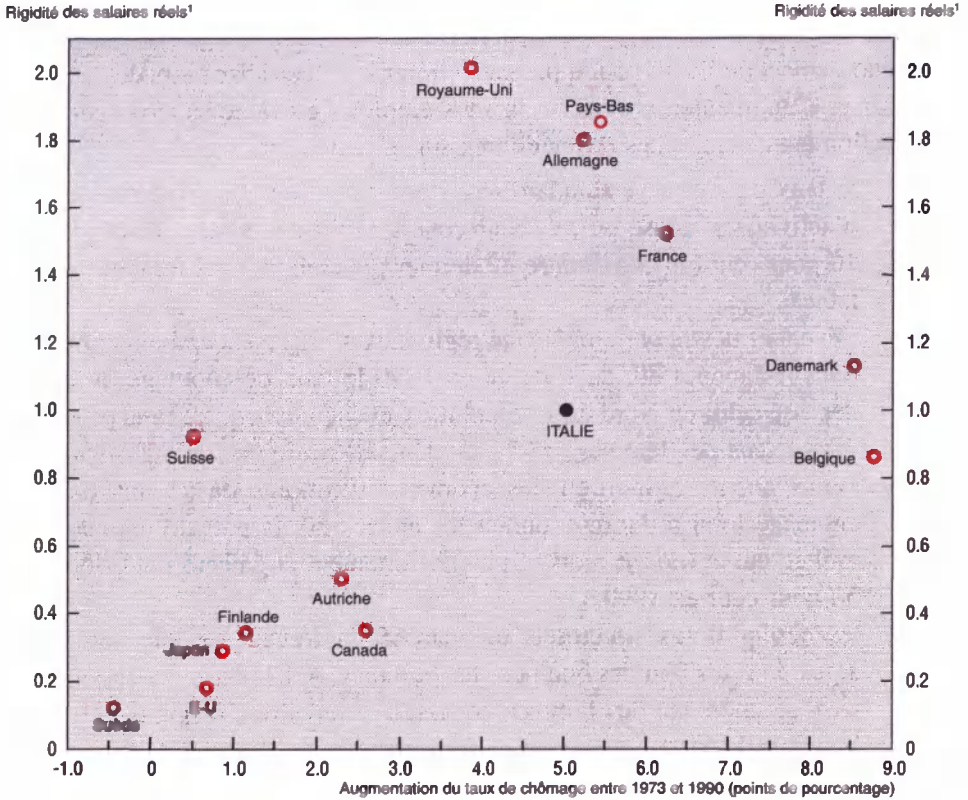
Aggravation des déséquilibres structurels sur le marché du travail

Au cours des 30 dernières années, la montée du chômage durant les phases de ralentissement de l'activité n'a pas été entièrement neutralisée lors des reprises ultérieures. L'augmentation récente du sous-emploi s'est donc superposée à une aggravation tendancielle des déséquilibres sur le marché du travail :

- le taux de chômage standardisé au point haut des trois derniers cycles d'activité est passé de 5½ pour cent à la fin des années 60 à plus de 10 pour cent en 1990, année du dernier pic conjoncturel (graphique 4 et tableau 2);
- l'éventail des taux de chômage régionaux s'est considérablement élargi dans les années 80, de sorte qu'en 1990 le taux de chômage du Sud a dépassé celui du Nord de 14½ points. Cet écart est encore plus prononcé dans le cas des femmes;
- tandis que la proportion des chômeurs de moins de 25 ans dans le chômage total a diminué durant les années 80, la part du chômage de longue durée (douze mois et plus) a fortement augmenté pour dépasser 50 pour cent en 1990;
- les déséquilibres structurels du marché du travail sont devenus plus aigus pour les femmes que pour les hommes. A 17 pour cent en 1990, le taux de chômage des femmes dépassait de près de 10 points celui des hommes. L'écart n'était que de 5 points à la fin des années 60.

L'ampleur du chômage structurel, concentré parmi les jeunes et les femmes vivant dans le sud du pays, est le reflet d'un certain nombre de facteurs institutionnels : négociations salariales de branche centralisées, restrictions à l'embauche et au licenciement et système généreux de transferts en faveur d'importantes catégories d'entreprises ou de ménages, de sorte que le prix d'offre de la main-d'œuvre est maintenu à un niveau élevé. Comme l'ont montré de précédentes Études de l'OCDE⁵, chacun de ces trois facteurs a contribué à réduire la mobilité régionale de la main-d'œuvre. Jusqu'à ces derniers temps, les restrictions à l'embauche et au licenciement étaient considérées comme les plus sévères de la Communauté européenne⁶. En rendant les accords salariaux de branche applicables à toutes les régions, malgré des différences considérables dans les niveaux de la productivité du travail, les négociations salariales centralisées ont contribué à la rigidité des écarts de salaires. Enfin, le système généreux de dépenses fiscales

Graphique 4. RIGIDITÉ A COURT TERME DES SALAIRES RÉELS ET AUGMENTATION DU CHÔMAGE



1. La rigidité à court terme des salaires réels est mesurée par l'augmentation du chômage (en pourcentage de la population active) nécessaire pour compenser l'incidence à court terme, sur les salaires, d'une variation des prix d'un point de pourcentage.

Source : OCDE, 1989.

et de transferts en faveur d'un grand nombre d'entreprises et de ménages, s'ajoutant à l'ampleur des activités économiques souterraines, a nui aux mécanismes d'équilibrage et d'ajustement du marché. Tous ces facteurs se sont conjugués pour faire du marché du travail italien l'un des moins flexibles de la Communauté européenne⁷.

Tableau 2. Indicateurs de l'efficienc du marché du travail au point haut du cycle

	1968	1974	1979	1989	1990	1991
Taux de chômage standardisé	5.6	5.3	7.6	10.9	10.3	9.9
Hommes	4.1	3.5	4.8	7.9	7.3	—
Femmes	9.3	9.4	13.2	18.6	17.1	—
Chômage des jeunes ¹	—	—	60.8	49.5	48.4	—
Chômage de longue durée ²	—	—	32.5	52.1	51.2	—
Écart régional de taux de chômage ³	—	—	6.4	15.1	14.6	—
Écart pour les hommes ³	—	—	3.6	11.6	10.7	—
Écart pour les femmes ³	—	—	11.1	23.0	23.2	—
Taux d'activité ⁴	—	58.7	60.2	61.2	61.1	61.3
Hommes	—	85.1	82.6	78.5	78.1	78.3
Femmes	—	33.7	38.7	44.3	44.5	44.7
	1960-68	1968-73	1973-79	1979-90		
Population active (pourcentage de variation annuel moyen)	-0.6	-0.2	1.1	0.8		
Hommes	-0.2	-0.4	0.3	0.2		
Femmes	-1.5	0.5	2.9	1.8		
Emploi (pourcentage de variation annuel moyen)	-0.3	-0.3	0.8	0.5		
Agriculture	-4.9	-4.7	-2.5	-4.1		
Industrie	0.8	0.4	0.3	-0.9		
Services	1.4	1.3	2.7	2.5		

1. Moins de 25 ans, en pourcentage du chômage total.

2. 12 mois et plus, en pourcentage du chômage total.

3. Taux de chômage dans le sud du pays, moins taux de chômage dans le nord.

4. Population active divisée par la population en âge de travailler (15-64 ans) en milieu d'année.

Sources : OCDE (1992), *Perspectives de l'emploi*; Commission de la Communauté européenne (1993), «La situation économique et financière en Italie», *Rapports et études*, n° 1, p. 52.

Les mesures correctives

Toutefois, plusieurs mesures importantes ont été prises ces dernières années pour assouplir le marché du travail : les plus marquantes ont été la suppression du système de répartition des emplois en juillet 1991⁸, la suspension et l'abolition ultérieure du mécanisme d'indexation des salaires (*scala mobile*) en décembre 1991 et juillet 1992, et la conclusion d'une nouvelle convention collective en juillet 1993. Cet accord, qui vise à accroître le soutien des employeurs et des syndicats aux objectifs de l'action gouvernementale, stipule clairement que la réduction de l'inflation, la diminution du déficit budgétaire et la stabilité du taux de change sont des objectifs essentiels de la politique des revenus. Signée par le

gouvernement, les syndicats et la Fédération des employeurs, puis approuvée par les salariés, la nouvelle convention collective définit un nouveau cadre pour les relations professionnelles et les négociations salariales. Elle remplace de fait le système italien tripartite de formation des salaires dans le secteur privé, en vertu duquel les majorations de salaire comportaient une part d'indexation (composante nationale), une composante de branche et des augmentations à l'échelon de l'entreprise. Applicable aux salariés du secteur privé, le nouvel accord est susceptible de modérer les revendications salariales lors des prochaines négociations, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Ses principaux éléments sont les suivants :

- un contrat national de quatre ans régit les relations professionnelles, tandis que les salaires nominaux sont renégociés tous les deux, l'augmentation globale restant dans la limite du taux **prévu** de la hausse des prix à la consommation (composante nationale des augmentations de salaire);
- indépendamment des augmentations de salaires déterminées par l'inflation, les entreprises ne peuvent majorer les salaires que pour refléter les bénéfices accrus ou les gains de productivité (composante d'entreprise de la hausse des salaires);
- le gouvernement, les salariés et les syndicats se réunissent deux fois par an (mai-juin et septembre) pour fixer d'un commun accord les objectifs en matière d'inflation, de croissance et d'emploi;
- durant la phase de négociation des nouveaux contrats salariaux nationaux, les majorations de salaire doivent être inférieures à l'inflation prévue;
- le recrutement de stagiaires et d'apprentis sera simplifié et les salaires d'entrée seront abaissés. Les entreprises pourront effectuer des recrutements temporaires auprès des nouveaux bureaux de placement qui doivent être créés, ou « louer » de la main-d'œuvre;
- l'accès aux prestations de la Caisse d'indemnisation du chômage partiel sera élargi de façon à inclure les services, les indemnités de licenciement seront étendues aux petites entreprises et les versements de prestations aux travailleurs temporairement licenciés seront accélérés⁹.

Par ailleurs, d'autres mesures touchant le marché du travail sont entrées en vigueur. On peut citer notamment la réforme du marché du travail public et du

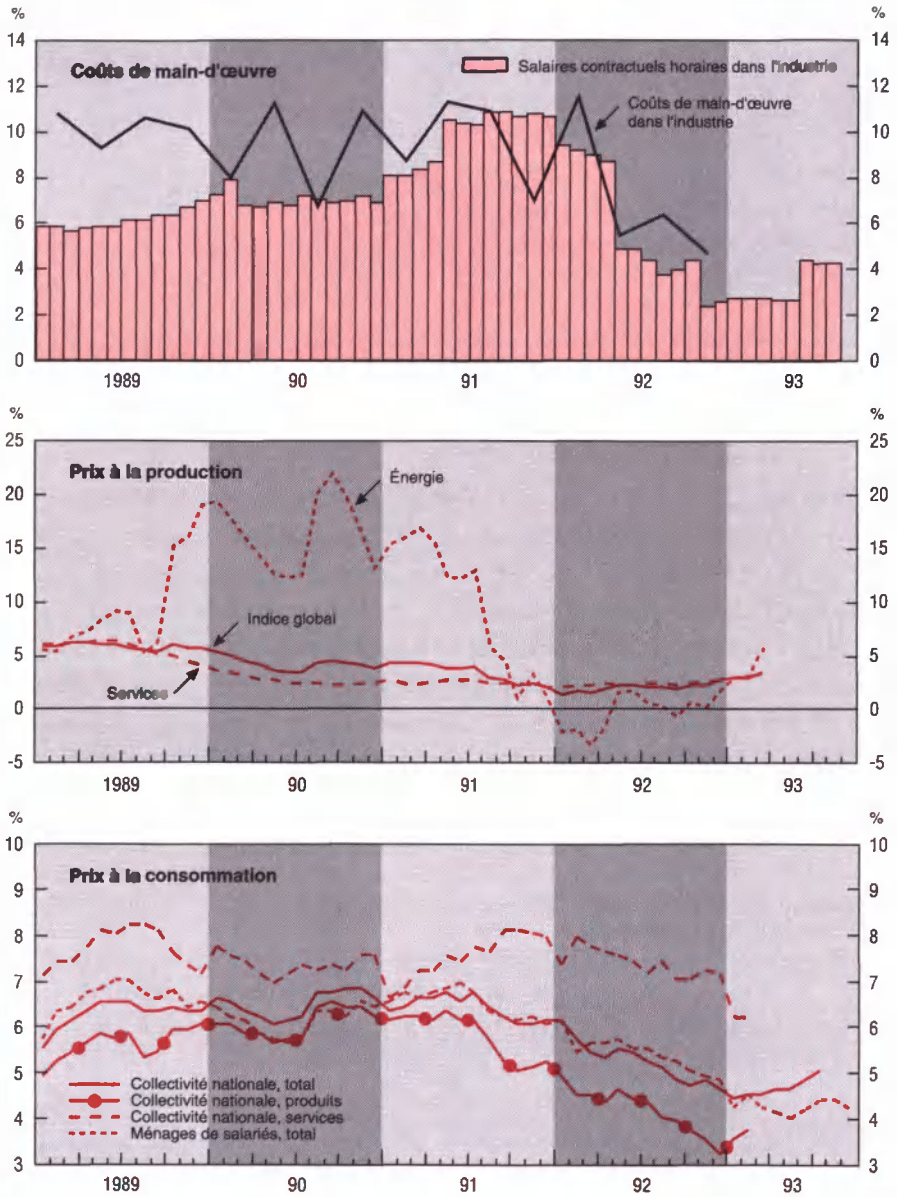
régime des prestations sociales (pensions et soins de santé : voir au chapitre II), les actions destinées à combattre l'influence du crime organisé, et la réorientation de la politique régionale. Des dispositions législatives récentes ont mis fin aux interventions spéciales en faveur du Sud. Le soutien aux régions défavorisées sera désormais dispensé en fonction de critères nationaux uniques conformément aux règles communautaires¹⁰. Devant la montée du chômage, en août 1993 le gouvernement a pris des mesures pour accélérer l'engagement de 10 000 milliards de liras de dépenses en travaux publics, en particulier dans l'infrastructure de transport et les nouveaux bâtiments.

Décroissance de l'inflation des salaires et des prix à la consommation

La **croissance des salaires nominaux** a continué de se ralentir en 1993, la hausse sur douze mois du taux de salaire horaire retombant à 2.6 pour cent en août 1993, soit environ 4 points de moins que le taux enregistré un an auparavant et 1.8 point de moins que l'inflation des prix à la consommation (graphique 5). Jusqu'au printemps de 1993, le rythme de désinflation salariale a été plus prononcé dans l'industrie et l'administration publique que dans certains sous-secteurs de services où la croissance des salaires nominaux a encore dépassé la hausse des prix à la consommation (graphique 6). Indépendamment de la dégradation du marché du travail, la modération des salaires nominaux a été largement imputable à l'accord sur la politique des revenus de juillet 1992. De surcroît, le gouvernement a suspendu la reconduction des contrats dans le secteur public jusqu'en janvier 1994 (graphique 6). Plus récemment, la croissance des salaires nominaux dans l'industrie s'est raffermie, sous l'effet d'augmentations échelonnées prévues par des accords salariaux antérieurs.

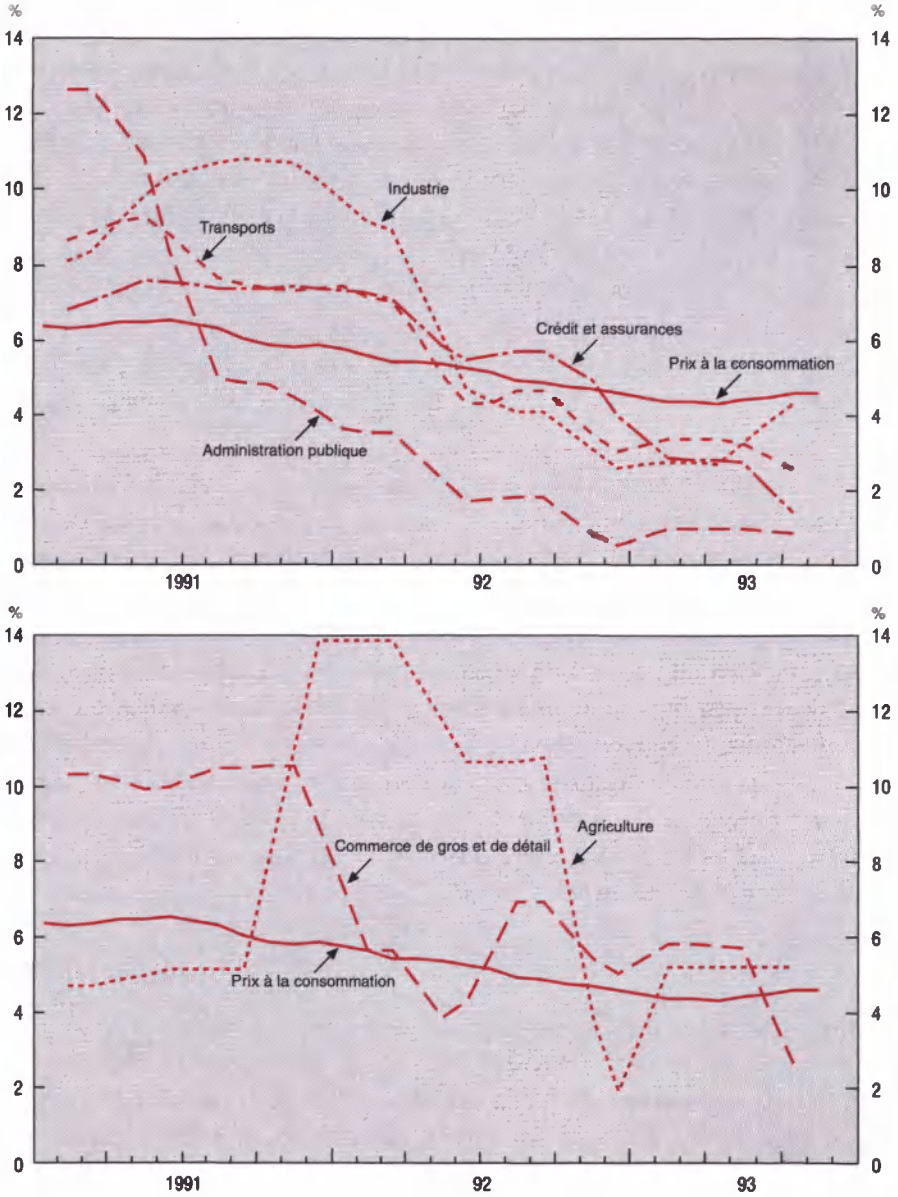
La décélération de la croissance du salaire nominal en 1992 et au premier semestre de 1993 s'est accompagnée de réductions massives d'effectifs, notamment dans l'industrie. En conséquence, l'augmentation des **coûts unitaires de main-d'œuvre** a été réduite de plus de la moitié pour revenir de 7.6 pour cent en 1991 à 4.2 pour cent en 1992 et à 3 pour cent au premier semestre de 1993. Contenue par le mécanisme de change du SME et par le tassement de la demande extérieure et intérieure, la hausse en rythme annuel des **prix industriels à la production** est tombée à un niveau record de 1.9 pour cent au troisième trimestre de 1992. La dépréciation de la lire a toutefois inversé cette tendance, de sorte que

Graphique 5. **ÉVOLUTION DES SALAIRES ET DES PRIX**
 Pourcentage de variation annuelle



Sources : ISTAT, ISCO.

Graphique 6. ÉVOLUTION DES SALAIRES¹ PAR SECTEUR ET PRIX A LA CONSOMMATION
 Taux de croissance annuels, moyenne mobile sur trois mois



1. Gains horaires contractuels.

Source : ISTAT, *Indicateurs mensuels*, numéros divers.

la hausse sur 12 mois s'est établie à 4.1 pour cent en juin 1993. La recrudescence de l'inflation a été plus marquée au niveau des **prix de gros** par suite de la poussée des prix des produits intermédiaires importés.

Contrairement aux prix à la production et aux prix de gros, les **prix à la consommation** ont continué de se ralentir dans les 9 premiers mois de 1993, à la faveur de la modération des salaires, du fléchissement de la demande, du blocage des tarifs publics à partir de l'été 1992 et, plus généralement, du recul des anticipations inflationnistes. De surcroît, pour conserver leurs parts de marché en Italie, les fournisseurs étrangers ont accepté de comprimer leurs marges bénéficiaires aussitôt après la dévaluation de la lire, de sorte que la hausse des prix à l'importation en liras n'a pas été entièrement répercutée sur les consommateurs. En octobre, la croissance sur 12 mois des prix à la consommation s'est établie à 4.2 pour cent, soit environ 1 point de moins que son niveau d'avant la dévaluation.

La hausse relativement forte des prix des **services privés**, due en partie aux obstacles à la concurrence¹¹, a limité la convergence des taux d'inflation avec les principaux pays membres du SME. L'écart entre la hausse des prix des services de consommation et celle des biens de consommation a commencé de se creuser au début de 1991 pour dépasser 3 points de pourcentage à la fin de 1992, mais il s'est fortement réduit par la suite, grâce en partie à des gains d'efficience dans le secteur de la distribution. Pour aligner les **taux de la TVA** sur les niveaux communautaires, le gouvernement a modifié le système d'imposition indirecte à la fin de 1992, le faible droit d'accise sur les produits alimentaires étant remplacé par le taux normal de 19 pour cent, tandis que les impôts sur les cigarettes, le sucre et le café ont été alourdis et que le taux de 38 pour cent applicable aux articles de luxe a été supprimé. Cette révision devrait avoir peu d'incidences sur le niveau moyen des prix¹².

Amélioration du solde extérieur

Au cours des dix-huit mois écoulés, l'évolution de la balance des paiements a été rythmée par les fluctuations violentes des flux de capitaux spéculatifs et les variations accusées des positions concurrentielles relatives. Durant la période de neuf mois s'achevant en septembre 1992, un effondrement de la confiance des investisseurs, lié au dérapage budgétaire et à l'instabilité politique, a déclenché

des sorties massives de capitaux non bancaires. Bien que les taux d'intérêt intérieurs se soient tendus, à partir de niveaux déjà élevés, l'afflux de capitaux à court terme qui en est résulté s'est révélé insuffisant pour couvrir les déficits croissants de la balance courante et de la balance des mouvements de capitaux à long terme. La forte érosion des réserves officielles a rendu inévitable un ajustement du taux de change : une dévaluation officielle de 7 pour cent de la lire vis-à-vis des autres monnaies du SME en septembre 1992 a été suivie, quelques jours plus tard, par une suspension de la participation de la lire au mécanisme de change du SME, ce qui a entraîné une nouvelle dépréciation de la monnaie nationale.

Par la suite, privée de son point d'ancrage dans le mécanisme de change, la lire a accusé de fortes fluctuations, sous l'effet de perturbations récurrentes sur les marchés des changes internationaux, mais aussi en raison des incertitudes politiques. En mai 1993, sa chute accélérée a été enrayée par la formation d'un nouveau gouvernement, après le référendum d'avril sur la réforme institutionnelle. Le taux de change a faibli de nouveau en août après les modifications du mécanisme de change¹³. La dépréciation de la monnaie a suscité un redressement rapide de la balance commerciale, la balance des opérations courantes devenant excédentaire au premier semestre de 1993. Avec le retour des capitaux non bancaires, la balance des opérations en capital est redevenue très largement excédentaire, ce qui a permis à la Banque d'Italie d'effacer une partie de ses lourdes pertes de réserves de change.

Évolution de la balance courante

En 1992, le **déficit de la balance des opérations courantes** s'est creusé de près de 6 000 milliards de liras pour atteindre 33 000 milliards de liras ou 2.3 pour cent du PIB, soit le chiffre le plus élevé depuis 1981 (tableau 3). Cette dégradation a été dans une large mesure imputable à l'érosion continue de la compétitivité, qui a aggravé le déficit commercial (dans l'optique de la balance des paiements) au premier semestre de l'année et réduit l'excédent traditionnel au titre du tourisme. La croissance des importations en volume, après s'être accélérée au premier semestre de 1992, a marqué le pas dans la seconde moitié de l'année, sous l'effet de la récession croissante et de la dépréciation de la monnaie. Lorsque les autorités ont laissé flotter la lire, les fournisseurs étrangers ont comprimé leurs marges bénéficiaires, amortissant ainsi la hausse des prix à

l'importation induite par la dépréciation. Les exportations ayant rebondi avec la dépréciation de la lire, la balance commerciale est devenue excédentaire au second semestre de 1992. Grâce à une réaction extrêmement rapide des échanges en volume, la balance commerciale s'est soldée par un léger excédent pour 1992 dans son ensemble (tableau 3). Le surplus commercial a continué de croître au premier semestre de 1993, à la faveur d'une vive progression du volume des exportations.

Avant le flottement de la lire, la **pénétration des importations** s'est nettement accentuée dans la plupart des compartiments de la demande, d'où une aggravation des déficits commerciaux dans des secteurs clés comme le matériel de transport, les produits chimiques et les minerais et métaux ferreux et non ferreux, et une contraction des excédents dans le textile, les produits dérivés du cuir, les vêtements, les métaux ouvrés et les machines. Les **ventes sur les marchés extérieurs** ont souffert de l'érosion de la compétitivité-prix, de l'atonie de la demande et du manque de différenciation des produits¹⁴. En conséquence, la valeur des exportations de marchandises (dans l'optique de la balance des paie-

Tableau 3. **Balance des paiements courants**

Billions de lire

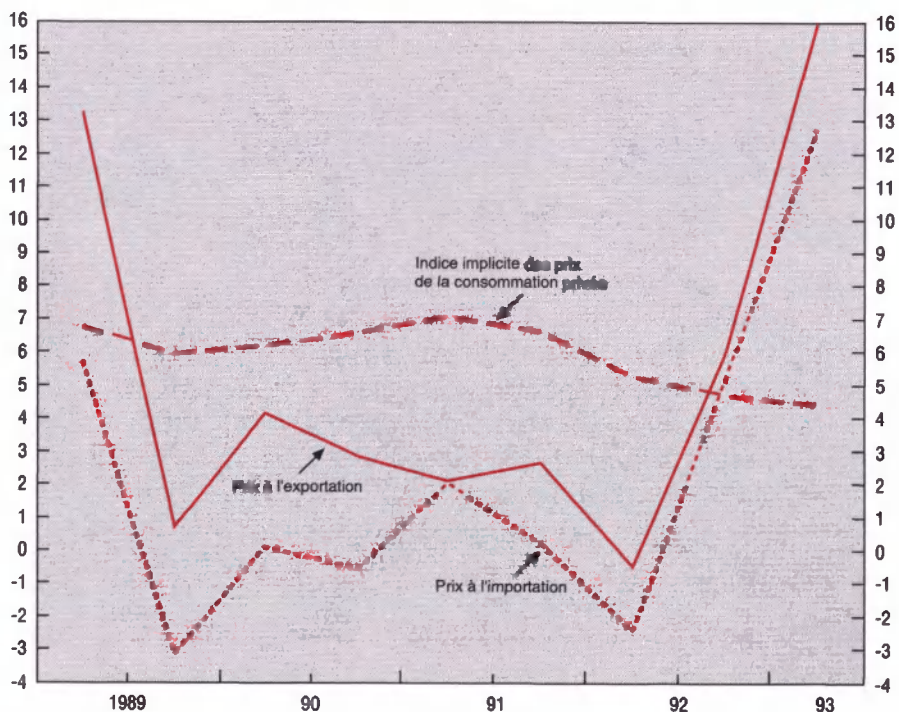
	1987	1988	1989	1990 ¹	1991	1992
Exportations (f.a.b.)	150.3	165.8	192.2	202.6	208.9	218.8
Importations (f.a.b.)	150.7	167.3	195.1	202.0	209.8	215.7
Solde commercial	-0.4	-1.5	-3.0	0.6	-0.9	3.1
Revenus d'investissements, crédits	8.3	9.7	14.5	19.4	25.2	30.5
Revenus d'investissements, débits	16.9	18.9	25.9	35.3	45.2	56.2
Revenus d'investissements, solde	-8.6	-9.3	-11.4	-15.9	-20.0	-25.7
Tourisme, crédits	15.8	16.1	16.4	23.7	22.9	
Tourisme, débits	5.9	7.8	9.3	16.6	14.5	
Tourisme, solde	9.9	8.3	7.2	7.1	8.4	6.7
Autres services, crédits	24.8	26.4	32.6	47.7	44.2	
Autres services, débits	23.9	28.4	37.8	53.4	55.7	
Autres services, solde	0.9	-2.0	-5.2	-5.7	-11.6	-8.9
Transferts privés, solde	1.7	1.9	1.8	1.0	-1.5	-2.0
Transferts publics, solde	-2.9	-3.7	-4.8	-4.0	-5.8	-5.0
Balance des opérations courantes	-1.4	-7.5	-14.8	-17.6	-26.3	-32.8

1. La libéralisation des mouvements de capitaux a provoqué une rupture en 1990 des séries relatives au tourisme et aux autres services.

Source : Banque d'Italie (1993), *Assemblea Generale Ordinaria dei Partecipanti*, mai.

ments) est restée pratiquement stationnaire au cours de la période de dix-huit mois allant jusqu'à la mi-1992. Par la suite, la forte baisse du taux de change a permis une augmentation substantielle des prix à l'exportation en liras, à quoi s'est ajoutée la réaction rapide du volume des exportations à la baisse des prix en monnaies étrangères, si bien que la balance commerciale est redevenue excédentaire au second semestre de 1992 (graphique 7). Grâce essentiellement à l'essor des ventes hors de la Communauté européenne, le solde commercial s'est encore amélioré dans la première moitié de 1993.

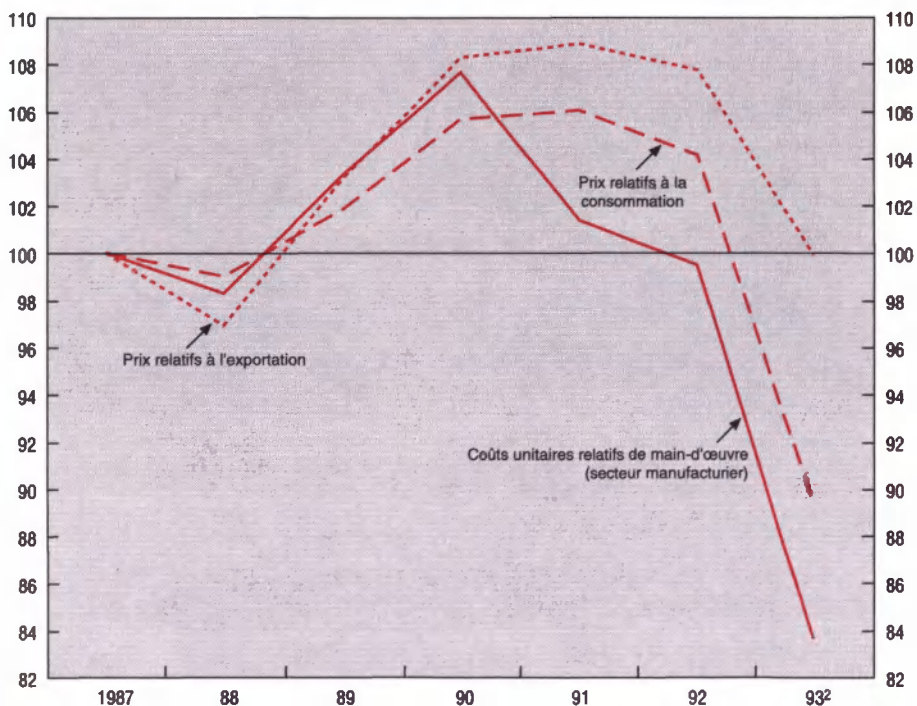
Graphique 7. **PRIX DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET PRIX A LA CONSOMMATION**
Taux annuels désaisonnalisés



Source : OCDE.

La baisse moyenne du taux de change effectif nominal entre septembre 1992 et le milieu de 1993 (20 pour cent) a largement excédé les pertes cumulées de **compétitivité-coûts** enregistrées depuis 1987 (graphique 8). Ces pertes s'étaient atténuées avec l'entrée de la lire dans la bande de fluctuation étroite du mécanisme de change en janvier 1990 et l'imposition corrélatrice d'une plus grande discipline de change. De fait, au cours de la période de 33 mois allant jusqu'en septembre 1992, quand la lire est sortie du mécanisme de change, les coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre dans les industries manufacturières exprimés

Graphique 8. **INDICATEURS INTERNATIONAUX DE COMPÉTITIVITÉ¹**
Indice 1987 = 100



1. Par rapport aux indices pondérés par les échanges des pays de l'OCDE. Les indices sont exprimés en dollars.

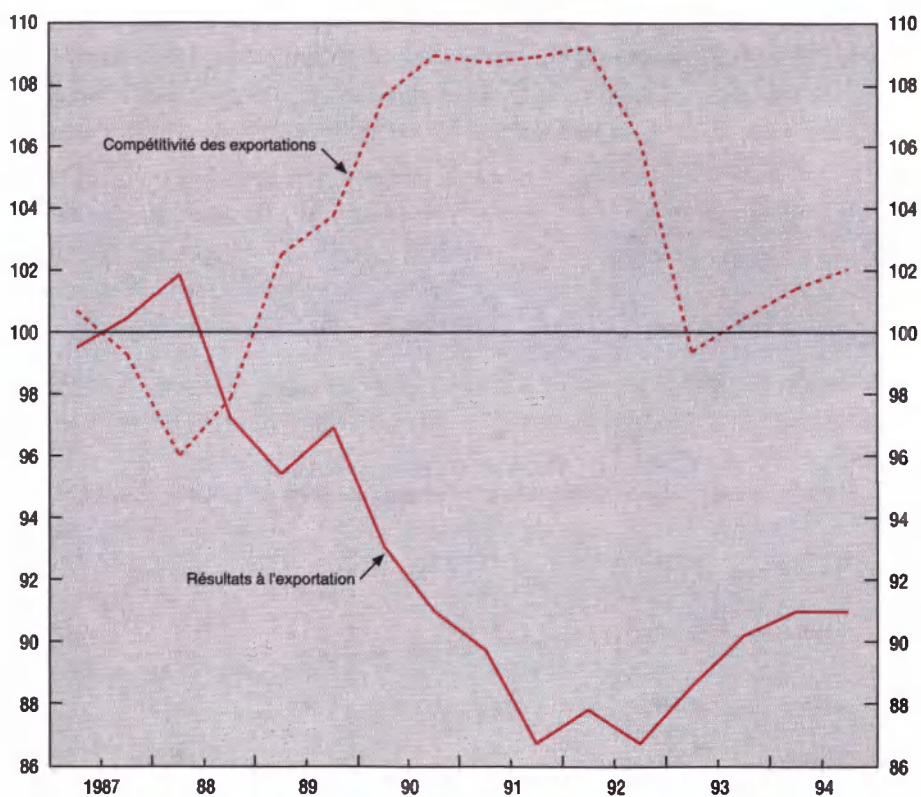
2. Estimations.

Source : OCDE.

dans une monnaie commune n'avaient guère varié. Néanmoins, la dégradation antérieure de la compétitivité-coûts et la hausse continue des prix relatifs à l'exportation (graphique 8) ont provoqué une érosion des parts de marché de 7½ points entre le début de 1990 et la mi-1992 (graphique 9), qui avait déjà été partiellement annulée dans la première année suivant la dépréciation de la lire.

Graphique 9. **COMPÉTITIVITÉ DES EXPORTATIONS
ET RÉSULTATS A L'EXPORTATION¹**

1987 = 100



1. La compétitivité des exportations est mesurée par la valeur unitaire relative des exportations de produits manufacturés. Les résultats à l'exportation sont mesurés par le rapport entre les exportations de produits manufacturés de l'Italie et ses marchés d'exportation. A partir du second semestre de 1993, les chiffres indiqués sont des prévisions.

Source : OCDE.

Une comparaison des **niveaux des coûts horaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier** pour les pays de la Communauté européenne donne à penser qu'avant la crise monétaire du SME de septembre 1992 la lire était surévaluée. En 1991, les coûts de main-d'œuvre totaux de l'Italie, à l'inclusion des coûts non salariaux, qui sont exceptionnellement élevés, n'étaient dépassés que par ceux de l'Allemagne (tableau 4). La dépréciation récente de la lire, conjuguée à la rigueur salariale, a permis d'améliorer considérablement la position de l'Italie. Une **comparaison des niveaux des prix à la consommation sur la base des parités de pouvoir d'achat** en 1990 ne révèle pas dans l'ensemble de désavantage notable vis-à-vis de la Communauté européenne, mais fait apparaître des prix relativement élevés pour un certain nombre de services liés au tourisme (hôtels et restaurants en particulier) (graphique 10). Les données PPA pour 1990 suggèrent en outre une surévaluation des biens d'équipement par rapport aux pays de la Communauté.

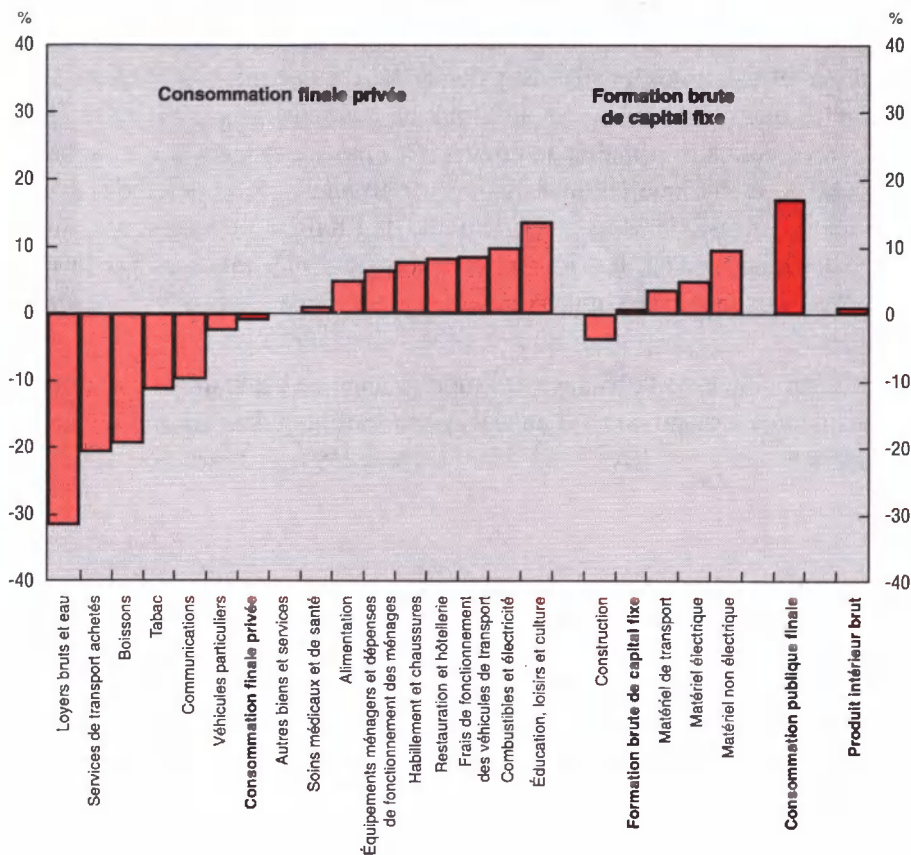
L'érosion de la compétitivité avant la dépréciation de la lire a coïncidé avec une forte augmentation tendancielle des **versements d'intérêts nets sur la dette extérieure**. La suppression en mai 1990 des derniers vestiges du système de contrôle des changes a contribué à cette évolution. En 1992, les sorties nettes de revenus d'investissements ont atteint 1.5 pour cent du PIB, soit le triple du déficit

Tableau 4. **Coûts de main-d'œuvre horaires dans les industries manufacturières des pays de la CE**
Italie = 100

	1991	Janvier 1993
Allemagne	125.3	140.2
Italie	100.0	100.0
Pays-Bas	99.4	117.2
Belgique	98.1	123.0
Danemark	96.2	112.6
France	82.2	114.9
Royaume-Uni	70.3	80.5
Espagne	69.6	74.7
Irlande	67.1	89.7
Grèce	34.2	36.8
Portugal	24.1	31.0

Sources : Banque des règlements internationaux (1992), 62^e Rapport annuel, p. 126; CERC – Centre d'études des revenus et des coûts (1993).

Graphique 10. NIVEAUX DES PRIX RELATIFS EN 1990 : ITALIE ET CE¹



1. Définis comme étant le pourcentage d'écart entre le niveau des prix en Italie et le niveau moyen pondéré des prix dans les pays de la CE.

Source : OCDE, *Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles*, 1992.

commercial, par suite d'un nouvel accroissement de la dette étrangère et d'un creusement des écarts de taux d'intérêt vis-à-vis des autres grands pays. Après la sortie de la lire du mécanisme de change, l'écart de rendement entre les engagements extérieurs et les avoirs extérieurs de l'Italie a commencé de se combler, mais le déficit au titre des revenus d'investissements exprimé en liras est resté élevé.

Fortes fluctuations des flux de capitaux

L'incertitude accrue entourant les évolutions politiques et économiques a entraîné en 1992 des sorties massives de capitaux non bancaires (tableau 5), qui ont été plus que compensées par un afflux de capitaux bancaires, attirés par le niveau élevé des taux d'intérêt intérieurs. Les prêts étrangers à l'Italie se sont contractés, de même que les investissements étrangers de portefeuille, devenus inférieurs aux investissements de portefeuille de l'Italie à l'étranger. La situation a nettement changé dans les 7 premiers mois de 1993, marqués par le retour d'importantes quantités de capitaux non bancaires, signe d'un raffermissement de la confiance.

Le léger déficit de la balance des mouvements de capitaux en 1992 masque de fortes fluctuations en cours d'année. Avant le référendum danois sur le traité de Maastricht qui s'est déroulé au début de juin 1992, le niveau élevé des taux

Tableau 5. **Mouvements nets de capitaux**

Billions de lire

	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Ensemble des mouvements de capitaux	11.2	21.7	34.2	52.1	28.8	11.8
Flux de capitaux bancaires	5.6	10.2	15.0	23.0	39.4	25.3
Flux de capitaux non bancaires	5.6	11.4	19.2	29.2	-10.6	-13.5
Investissements directs de l'étranger vers l'Italie	5.4	9.0	3.0	7.6	3.1	3.9
Investissements directs de l'Italie vers l'étranger	-3.0	-7.2	-2.9	-9.1	-9.1	-7.3
Investissements de portefeuille étrangers en Italie	-4.8	7.5	17.1	23.0	23.2	12.8
Investissements de portefeuille italiens à l'étranger	-4.8	-7.1	-12.4	-23.3	-30.8	-24.2
Prêts étrangers	12.3	11.2	19.9	36.2	13.4	9.1
Prêts italiens	-1.4	-2.3	-1.7	-4.8	-7.7	-5.9
Crédits commerciaux et autres postes	2.0	0.4	-3.8	-0.4	-2.8	-1.9
Erreurs et omissions	-2.3	-3.2	-3.7	-19.1	-10.6	-11.6
Variation des réserves officielles	-6.8	-10.9	-15.4	-15.2	8.6	32.5
<i>Pour mémoire :</i>						
Réserves officielles en pourcentage du PIB	7.6	7.6	7.8	7.9	6.6	4.5

Source : Banque d'Italie (1993), *Supplemento al Bollettino Statistico*, Bilancia dei Pagamenti.

d'intérêt intérieurs avait assuré, comme en 1991, des entrées de capitaux bancaires très supérieures aux sorties de capitaux non bancaires. Par la suite, les anticipations d'une dépréciation de la monnaie ont provoqué des sorties massives de capitaux non bancaires. Avec la mise en flottement de la lire, les capitaux bancaires ont cessé de fuir le pays au dernier trimestre de 1992, tandis que d'importantes quantités de capitaux non bancaires exportés sont revenus en Italie. Les réserves officielles ont fondu de près d'un tiers, le chiffre des pertes étant voisin du déficit courant (plus de 2 pour cent du PIB). La situation a évolué au premier semestre de 1993, lorsque les entrées de capitaux ont plus que compensé le déficit de la balance courante. Cependant, à 67 600 milliards de liras à la mi-1993, les réserves de change étaient encore sensiblement inférieures à leur niveau d'avant la dépréciation.

II. Politique macro-économique et perspectives

En septembre 1992, quelques jours à peine après que la lire était sortie du mécanisme de change du SME, le gouvernement Amato a annoncé pour 1993 un programme d'austérité sans précédent dans l'histoire budgétaire récente de l'Italie. Conscient de la nécessité urgente d'enrayer le gonflement de la dette publique, le gouvernement a demandé et obtenu du Parlement (au moyen d'une loi de délégation) des pouvoirs spéciaux pour freiner les dépenses primaires dans quatre domaines : l'emploi dans le secteur public, les pensions de retraite, les soins de santé et le financement des collectivités locales. La ferme détermination des autorités de s'attaquer à la situation désastreuse des finances publiques a été confirmée par l'acceptation, en janvier 1993, d'un prêt conditionnel de la Communauté européenne, prévoyant un examen périodique des plans budgétaires du gouvernement. Le resserrement budgétaire a facilité la tâche de la politique monétaire, dont l'objectif est de ramener l'inflation au niveau des pays de la Communauté qui obtiennent les meilleurs résultats. De fait, la hausse des prix à la consommation, peu affectée par la dépréciation de la lire, a continué de se modérer en 1993. L'extension du scandale de la corruption a perturbé temporairement le climat du marché. Un nouveau gouvernement est entré en fonctions en avril 1993, à l'issue d'un référendum favorable à une réforme institutionnelle de grande ampleur. Accélégrant les efforts en faveur de la réforme structurelle, la nouvelle équipe dirigée par M. Ciampi, ancien gouverneur de la Banque d'Italie, a mis sur pied un programme réaliste de stabilisation budgétaire. Cette initiative, s'ajoutant à l'adoption d'une nouvelle loi électorale (fondée sur le scrutin majoritaire), a amélioré considérablement le cadre dans lequel se déploient les politiques de stabilisation.

Politique monétaire

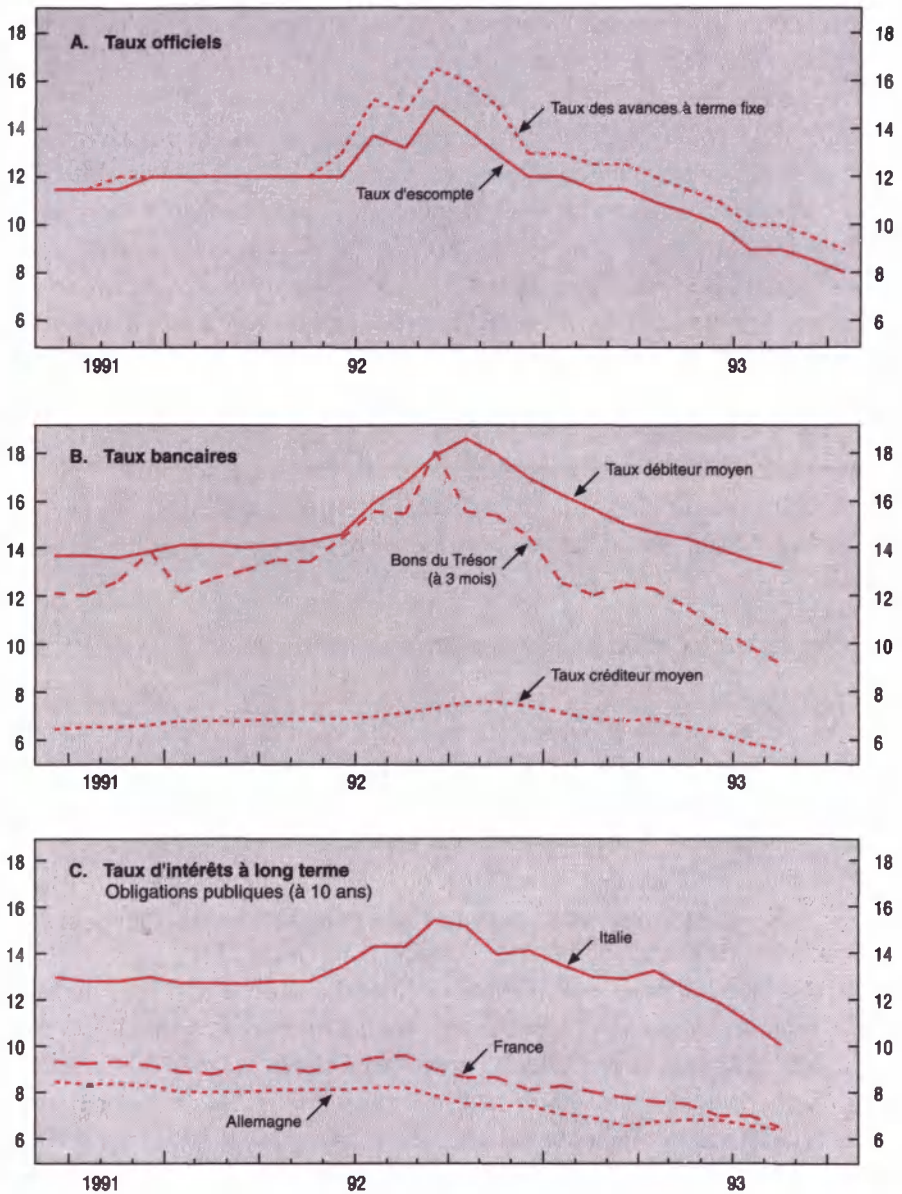
Depuis l'automne de 1992, la politique monétaire est mise en œuvre dans un nouveau contexte, marqué par la sortie de la lire du mécanisme de change, les

fluctuations accusées du taux de change et l'action énergique de deux gouvernements successifs pour surmonter la crise politique intérieure. La Banque centrale s'est préoccupée avant tout d'éviter que la baisse du taux de change ne déclenche une flambée inflationniste. Une attention accrue a été accordée à la maîtrise de la masse monétaire et du crédit. La fourchette de croissance de M2 pour 1993 a été maintenue à 5-7 pour cent, malgré une accélération prévisible des prix due à la dépréciation de la monnaie. De plus, en octobre 1992 la Banque d'Italie a demandé aux établissements de crédit de contenir la progression de leurs prêts en liras dans les limites définies par un programme de surveillance de six mois. Parallèlement, la Banque a poursuivi son objectif intermédiaire qui est de ramener progressivement les taux d'intérêt, actuellement élevés, jusqu'à des niveaux plus compatibles avec la décrue régulière de l'inflation et avec la faiblesse de l'économie. Au premier semestre de 1993, les résultats meilleurs que prévu sur le front des prix et les mesures de stabilisation prises par le nouveau gouvernement ont raffermi la confiance du marché et ouvert la voie à de nouvelles réductions des taux débiteurs officiels. La loi mettant un terme aux facilités de découvert accordées au Trésor par la Banque centrale a été votée en novembre 1993.

Évolution des taux d'intérêt et des taux de change

Les conditions monétaires se sont nettement assouplies depuis que la lire est sortie du mécanisme de change. La Banque d'Italie a abaissé le **taux d'escompte** à neuf reprises, pour le porter de 15 pour cent en septembre 1992 à 8 pour cent en octobre 1993, soit le chiffre le plus bas depuis 1976, tandis que le taux des avances à échéance fixe (**taux Lombard**, ou «anticipazioni a scadenza fissa») a été ramené de 16.5 à 9 pour cent au cours de la même période (graphique 11). A ce niveau, les taux officiels étaient sensiblement plus réduits qu'en décembre 1991, lorsque les anticipations touchant la conduite de la politique budgétaire en 1992 (année électorale) ont commencé à s'assombrir. Les mesures visant à infléchir à la baisse les taux d'intérêt ont été suspendues en mars 1993, la crainte d'un nouveau dérapage budgétaire et d'une instabilité politique ayant provoqué une nouvelle chute vertigineuse du taux de change. En avril, les résultats du référendum conjugués à un nouvel assouplissement de la politique monétaire allemande ont ouvert la voie à d'autres réductions des taux d'intérêt officiels. En septembre, la fourchette de croissance prévue de M2 a été maintenue pour 1994.

Graphique 11. TAUX D'INTÉRÊT



Sources : Banque d'Italie et OCDE, Base de données analytiques.

La réduction progressive des principaux taux débiteurs officiels s'est accompagnée de plusieurs autres mesures, notamment, en octobre 1992, l'introduction du swap de monnaies, qui a élargi la palette d'instruments dont dispose la Banque d'Italie pour gérer la liquidité¹⁵, mais surtout, en février 1993, la modification du régime des **réserves obligatoires**. La Banque d'Italie a ramené le taux des réserves obligatoires sur la plupart des dépôts de 22.5 à 17.5 pour cent à compter du 15 février, date de départ de la nouvelle période de gestion des réserves, et en mars 1993 elle a réduit à 10 pour cent le taux des réserves sur les certificats de dépôt (CD) à échéance de 18 mois ou plus¹⁶. En outre, la fraction des réserves obligatoires négociable pendant la période de gestion d'un mois a été portée de 5 à 7 pour cent. En juillet, la rémunération des réserves obligatoires sous forme de certificats de dépôt a été ramenée de 8.5 à 6.5 pour cent. Au total, la réduction des réserves obligatoires a libéré quelque 34 000 milliards de liras, ce qui a permis une baisse de 35 à 40 points de base des taux débiteurs. En dépit de cette réforme, les réserves obligatoires demeurent beaucoup plus élevées en Italie que dans beaucoup d'autres pays, et les banques italiennes souffrent de ce fait d'un désavantage concurrentiel vis-à-vis des banques étrangères¹⁷.

Avec l'aggravation de la récession, la désinflation et la forte baisse des taux officiels, le taux des dépôts **interbancaires** à court terme s'est détendu. Au cours de la période de 12 mois allant jusqu'en octobre 1993, il a baissé de 10 points environ pour revenir à son niveau de la mi-1990, lorsque les dernières mesures de contrôle des mouvements de capitaux ont été abrogées. Du même coup, l'écart de taux d'intérêt à court terme vis-à-vis de l'Allemagne est tombé à 2 points en octobre 1993, contre 7.4 points un an auparavant. Dès le début de 1993, le taux interbancaire était revenu à son niveau de la mi-1992, mais les **taux débiteurs bancaires** minimums et moyens ont reculé moins rapidement, cette viscosité à la baisse reflétant des risques d'insolvabilité accrus dans le secteur des entreprises.

Les **taux d'intérêt à long terme** (obligations publiques à dix ans), affichant une réaction plus modérée que les taux courts face à la crise de change, ont diminué progressivement à partir de septembre 1992. Tandis que la pente de la **courbe des rendements** des fonds d'État s'est atténuée à partir de septembre 1992, en janvier 1993 le rendement net moyen des obligations du Trésor à échéance résiduelle de plus de neuf ans dépassait encore son niveau de la mi-1992, dénotant vraisemblablement une hausse des anticipations inflationnistes induite par la dépréciation. Bien que les taux d'intérêt à long terme se soient

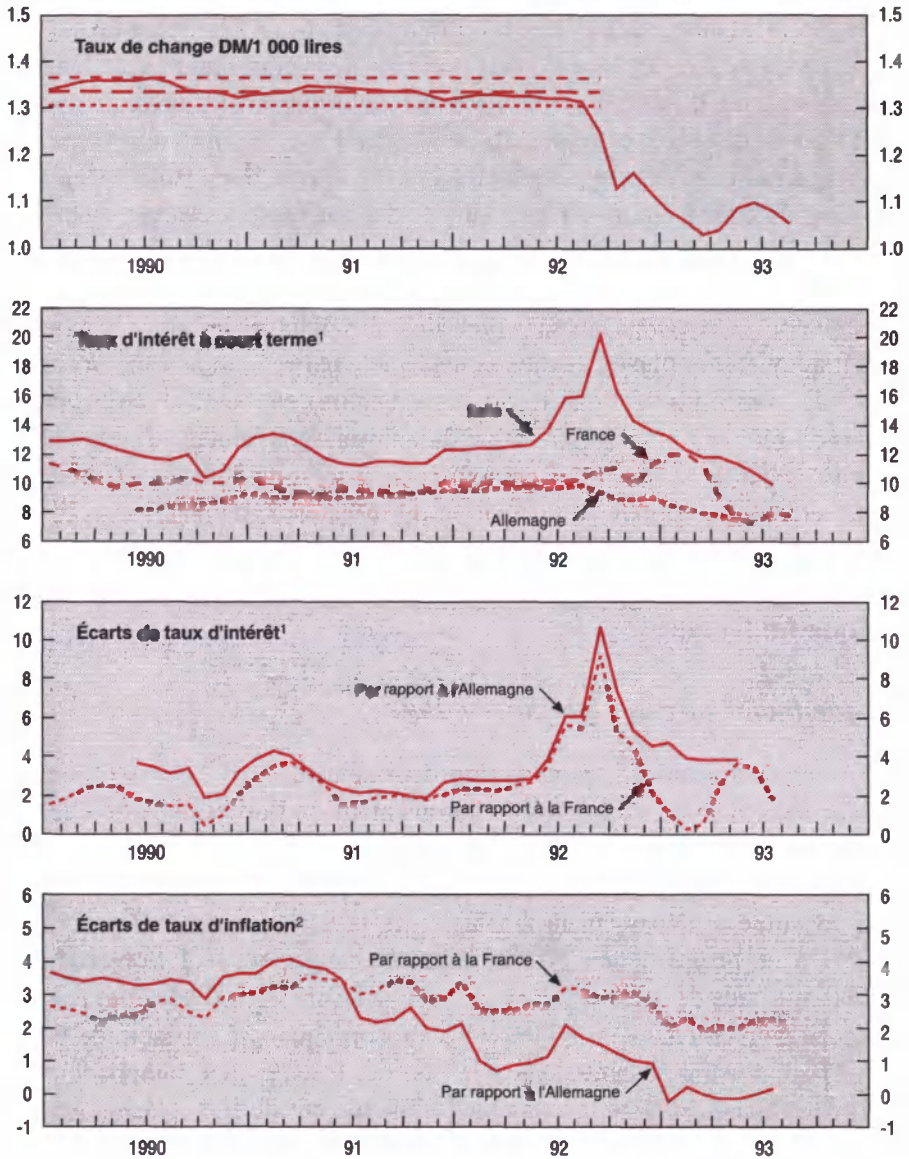
détendus après la formation du nouveau gouvernement en avril¹⁸, en septembre 1993 ils dépassaient encore les taux comparables de l'Allemagne et de la France de 2 points en termes nominaux (graphique 12).

La persistance de fortes primes de risque applicables aux taux d'intérêt intérieurs a reflété les anticipations d'une poussée de l'inflation et d'une nouvelle dépréciation de la monnaie. A ces facteurs s'est ajoutée peut-être la montée de l'incertitude politique, étant donné que les **rendements des émissions italiennes en devises** ont dépassé de 50 à 60 points de base ceux des émissions d'autres emprunteurs souverains et d'organisations internationales libellées dans les mêmes monnaies¹⁹. Depuis la formation du nouveau gouvernement, le regain de confiance du marché s'est traduit par une baisse de la marge d'intérêt sur les émissions étrangères, revenue à 40 points de base en septembre.

La **croissance de M2**, après avoir dépassé la limite supérieure de la fourchette de 5-7 pour cent au premier semestre de 1992, s'est modérée au cours des six mois suivants. L'expansion monétaire a été bridée par une vive hausse des taux d'intérêt entre août et octobre et par la dégradation de la situation conjoncturelle. En septembre 1992, les sorties de capitaux se multipliant tandis que les taux d'intérêt atteignaient des sommets, la croissance de M2 s'est infléchie vers la limite inférieure de la fourchette prévue. En décembre 1992, le taux de croissance sur douze mois de M2 s'est établi à 5.9 pour cent, point médian de la fourchette, et il a atteint 6.8 pour cent en août 1993. En 1992, comme les deux années précédentes, le financement direct net du Trésor par la Banque centrale a été négatif. Le Trésor a utilisé sa ligne de crédit auprès de la Banque d'Italie à hauteur de 8 000 milliards de liras, soit le montant le plus élevé depuis 1988, mais pour sa part la Banque n'a pas remplacé les fonds d'État arrivés à échéance qu'elle détenait en portefeuille (environ 10 000 milliards de liras). La croissance annuelle du **crédit intérieur** au secteur privé s'est fortement ralentie, pour revenir de 14 pour cent en décembre 1991 à 7 pour cent un an plus tard, et à 1.4 pour cent en septembre 1993. En revanche, le crédit intérieur au secteur public a continué de croître à vive allure, le déficit du budget de l'État ayant même dépassé les objectifs révisés, pourtant plus souples (voir ci-après).

Le taux de change a accusé de fortes fluctuations après le retrait de la lire du mécanisme de change en septembre 1992. Les propositions budgétaires ambitieuses pour 1993 et la poursuite de la désinflation ont eu un effet bénéfique sur le **taux de change**, qui a rebondi après être tombé à 990 liras pour un deutschemark

Graphique 12. ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE ET DES TAUX D'INTÉRÊT



1. Taux interbancaire.

2. Inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation.

Source : OCDE, Base de données analytiques.

début octobre 1992, pour s'établir entre 850 et 900 liras pour un deutschemark en novembre et décembre, par suite de la réduction des taux d'intérêt officiels. En janvier 1993, les autorités ont réaffirmé l'engagement de l'Italie en faveur d'une intégration monétaire totale dans la Communauté européenne, avec l'émission, par la République d'Italie, de 5 milliards de deutschemarks d'obligations à cinq ans, et l'octroi d'un prêt communautaire de 8 milliards d'écus, subordonné à des examens périodiques du programme budgétaire par la Communauté²⁰. Cependant, le retour d'un calme relatif sur les marchés des changes s'est révélé éphémère : au cours de la période de trois mois s'achevant en avril, l'inquiétude croissante devant l'avenir politique et économique de l'Italie a fait plonger la lire qui a touché de nouveaux points bas sans précédent face à toutes les grandes monnaies, ce qui implique une sous-évaluation considérable par rapport aux mesures classiques de la compétitivité (voir le premier chapitre). A partir d'avril 1993, les résultats du référendum et la formation du nouveau gouvernement ont suscité un raffermissement de la lire. Mais en août celle-ci s'est de nouveau effritée, après l'élargissement des bandes de fluctuation du mécanisme de change.

Politique budgétaire

Politique budgétaire et résultats en 1992

Le déficit a accusé de nouveau un dépassement massif en 1992, ce qui a empêché une réduction du **besoin de financement de l'administration centrale** en pourcentage du PIB. A 163 100 milliards de liras, le déficit du budget de l'État pour 1992 a excédé l'objectif initial de 35 000 milliards (2.3 pour cent du PIB), ce qui constitue le dépassement le plus élevé parmi les pays du Groupe des 7 (tableaux 6 et 7). Le déficit effectif a même été supérieur à l'objectif révisé (150 000 milliards de liras), en dépit des nouvelles mesures d'austérité prises par le nouveau gouvernement en juillet 1992. En conséquence, le besoin de financement de l'administration centrale (sur la base des paiements, y compris le produit des privatisations) est resté inchangé à 10.7 pour cent du PIB. Néanmoins, pour la première fois depuis près de 30 ans, le solde budgétaire primaire (hors versements d'intérêts) est devenu excédentaire, à raison de 0.7 pour cent du PIB, contre un excédent prévu de 27 000 milliards de liras ou 1.8 pour cent du PIB. La variation (1.5 pour cent du PIB) du solde primaire corrigé des influences

Tableau 6. **Déficit budgétaire : objectifs et résultats estimés en 1992**

En pourcentage du PIB

	Niveau d'administration	Dépassement de l'objectif en matière de déficit	Déficit primaire ¹
Italie	État	2.3	-1.4
France	Administration centrale	1.9	1.0
Royaume-Uni	Secteur public	1.4	4.8
Canada	Administration fédérale	1.4	1.0
Japon	Administration centrale	0.5	-2.0
États-Unis	Administration fédérale	0.3	2.5
Allemagne	Administration fédérale	-0.1	0.1

1. Administrations publiques.

Source : OCDE (1993), *Perspectives économiques* n° 53, juillet, pp. 41 et 143.

Tableau 7. **Besoin de financement de l'État en 1992 – résumé
des tendances et des objectifs**

	Tendance		Objectif	
	Billions de livres	Pourcentage du PIB	Billions de livres	Pourcentage du PIB
Résultat 1991	152.3	10.7		
Budget 1992				
Septembre 1991	183.0	12.2	127.8	8.5
Augmentation des recettes			36.5	
Réduction des dépenses et diminution des paiements d'intérêts			25.0	
Ajustement total			61.5	
Juillet 1992	180.0	12.0	150.0	10.0
Augmentation des recettes			21.8	
Réduction des dépenses			8.2	
Ajustement total			30.0	
Résultat 1992	163.1			
	159.0 ¹	10.5		

1. Compte non tenu des besoins des chemins de fer et autres organismes autonomes, *Aziende autonome dello Stato*, dont le statut légal a été modifié et qui sont devenus des sociétés par action en 1992.

Sources : Ministero del Bilancio e della Programmazione Economica, *Relazione Previsionale e Programmatica*, septembre 1992; Banque d'Italie (1993), *Economic Bulletin* n° 16, février.

conjoncturelles implique un tour de vis budgétaire marqué. Pour l'ensemble des administrations publiques, l'excédent primaire s'est établi à 1.4 pour cent du PIB, résultat qui place l'Italie au second rang des grands pays.

L'énorme dérapage du déficit en 1992 a résulté surtout d'une croissance de la production plus faible que prévu, de taux d'intérêt plus élevés qu'escompté et de l'absence quasi totale de recettes au titre de la privatisation. Le dépassement du déficit aurait été encore plus important sans l'ampleur inattendue des rentrées procurées par les impôts exceptionnels sur l'immobilier et les dépôts bancaires et par l'amnistie fiscale (*condono tributario*). Les propositions budgétaires initiales de 1992 tablaient sur une croissance du PIB réel de 2.5 pour cent, ramenée à 1.8 pour cent en mars 1992, et sur un ralentissement de la hausse des prix à la consommation, qui reviendrait à 4.5 pour cent. En l'occurrence, la croissance de la production est tombée à 1 pour cent, alors que la hausse des prix à la consommation a atteint 5.4 pour cent.

Le **besoin de financement des administrations publiques**, à l'exclusion des recettes de la privatisation, est revenu à 10.2 pour cent du PIB en 1992 contre 10.8 pour cent en 1991 (tableau 8)²¹. Grâce à de nouvelles mesures d'austérité prises en juillet et septembre 1992²², les recettes budgétaires ont augmenté plus rapidement que les dépenses, si bien que le ratio des **recettes des administrations publiques** au PIB a atteint le niveau sans précédent de 47.5 pour cent. En dépit du ralentissement cyclique de l'activité, le produit de la fiscalité directe a augmenté de près de 19 pour cent, stimulé par des prélèvements exceptionnels sur l'immobilier et les dépôts bancaires et par les recettes découlant de l'amnistie fiscale. En revanche, l'aggravation de la récession a freiné la croissance des rentrées fiscales indirectes qui est tombée de 14.5 pour cent en 1991 à 5.9 pour cent en 1992.

Les **dépenses totales des administrations publiques**, si elles ont augmenté un peu moins qu'en 1991 (9.4 pour cent contre 9.8 pour cent) ont culminé à plus de 57 pour cent en proportion du PIB (tableau 8). Leur composante la plus active a été la charge d'intérêts, qui a bondi de près de 18 pour cent, sous l'effet de la hausse des taux et du gonflement accéléré de la dette. Les transferts sociaux ont été poussés à la hausse par l'aggravation de la récession, l'amélioration des allocations de chômage et la dynamique des pensions de retraite. En revanche, la consommation publique s'est ralentie, en raison des mesures de limitation des

Tableau 8. **Compte de revenu des administrations publiques**

	En billions de lire		Pourcentage de variation	
	1991	1992	1991 1990	1992 1991
Dépenses				
Salaires et traitements	205.8	216.3	8.9	5.1
Consommation intermédiaire	75.9	82.1	8.3	8.2
Transferts sociaux	261.4	288.5	9.6	10.4
Subventions à la production	22.7	23.8	17.6	4.8
Intérêts sur la dette	147.4	173.4	15.7	17.6
Autres	16.0	18.2	27.0	13.8
Dépenses courantes totales	729.1	802.3	11.0	10.0
<i>En pourcentage du PIB</i>	52.0	57.3		
Investissement	52.5	55.3	4.4	5.3
Primes d'investissement et autres dépenses en capital	11.8	10.3	..	-12.7
Dépenses totales en capital	64.3	65.6	-2.0	2.0
Dépenses totales	793.4	868.0	9.8	9.4
<i>En pourcentage du PIB</i>	56.7	57.1		
Recettes				
Impôts directs	209.1	248.6	10.0	18.9
Impôts indirects	160.0	169.4	14.5	5.9
Cotisations de sécurité sociale	210.0	226.3	10.9	7.8
Divers	60.7	64.8	16.5	6.8
Recettes courantes totales	639.8	709.1	12.0	10.8
Produit du capital	2.3	3.1	7.0	34.8
Recettes totales	642.1	712.3	11.9	10.9
<i>En pourcentage du PIB</i>	45.7	47.5		
Besoin de financement	151.3	155.7		
<i>En pourcentage du PIB</i>	10.8	10.2		
Solde primaire	-4.1	17.7		
<i>En pourcentage du PIB</i>	0.3	1.2		

Source : Banque d'Italie (1993), *Assemblea generale ordinaria dei partecipanti*, Appendice, mai, pp. 122-123.

revenus. En termes réels, la masse salariale du secteur public s'est contractée de 0.4 pour cent en 1992. La croissance des subventions a été également maintenue au-dessous du taux de l'inflation, malgré la baisse de la production, et il en a été de même des dépenses totales en capital, en particulier des subventions à l'investissement. Grâce au freinage des dépenses et à des gains de recettes substantiels, le déficit budgétaire des **collectivités locales** a été réduit de près de moitié pour revenir à 5 100 milliards de lire en 1992 (tableau 9).

Tableau 9. **Déficits budgétaires du secteur public en 1992**

En billions de lire

Déficit du budget de l'État¹	
Ancienne définition	163.1
Nouvelle définition ²	159.0
dont :	
Déficit des organismes publics et autres entités parapubliques ³	17.9
Déficit du budget des administrations publiques⁴	143.2
dont :	
Déficit du budget des collectivités locales	5.1

1. Le secteur de l'État, *settore statale*, comprend les administrations centrales, les entreprises autonomes, *aziende autonome*, et autres agences d'État.

2. Compte non tenu des dettes des organismes publics, dont le statut légal a été modifié et qui sont devenus des sociétés par action en 1992, par exemple les monopoles d'État (MS), les services du téléphone d'État (ASST) et les chemins de fer de l'État (FS).

3. *Aziende autonome statali e enti assimilati*.

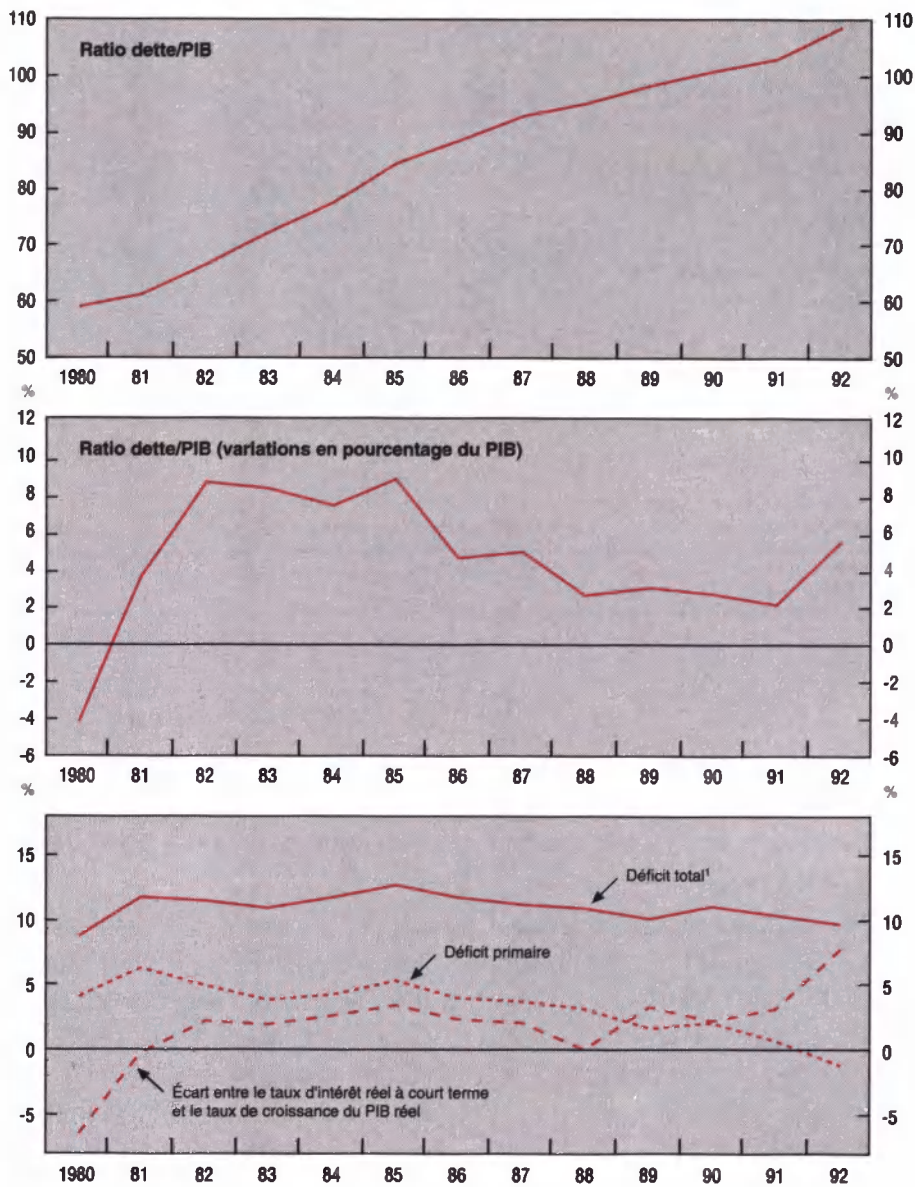
4. Les administrations publiques, *amministrazioni pubbliche*, comprennent les administrations centrales, locales et les institutions de sécurité sociale, mais excluent les agences d'État et quelques autres entités affiliées.

Sources : Ministero del Bilancio e della Programmazione Economica (1993), *Relazione generale sulla situazione economica del paese*; Banque d'Italie (1993), *Assemblea Generale Ordinaria dei Partecipanti*, Appendice, pp. 122-133.

Dette publique et gestion de la dette

Par suite des dérapages massifs du déficit budgétaire de l'État, mais aussi à cause de la dépréciation de la monnaie, qui a majoré la contre-valeur en lire de la dette extérieure de l'Italie, la situation de la dette publique s'est considérablement aggravée. Accusant l'augmentation du ratio d'endettement de loin la plus forte (près de 6 pour cent) de tous les pays de l'OCDE lourdement endettés, l'Italie a vu sa dette publique s'élever à 108 pour cent du PIB en 1992 (graphique 13). Ce sont les résidents qui détiennent la quasi-totalité (94 pour cent) des titres de la dette publique. En raison d'un effritement de la confiance des investisseurs, la part des titres à moyen et long terme dans la couverture des besoins de financement de l'État est tombée à 56 pour cent contre 75 pour cent en 1991, alors qu'elle n'avait cessé de croître depuis 1989. Les emprunts à court terme ont grimpé en flèche pour atteindre 28.5 pour cent des emprunts publics contre 7.6 pour cent en 1991, tandis que l'importance de l'épargne postale en tant que source de fonds prêtables s'est encore réduite (tableau 10). Sous l'effet de ces

Graphique 13. LE RATIO DETTE PUBLIQUE/PIB ET SES COMPOSANTES



1. Déficit budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB.

Source : OCDE, Base de données analytiques.

Tableau 10. **Financement du besoin d'emprunt de l'État, 1988-1992**

Parts en pourcentage

	1989	1990	1991	1992
Titres à moyen et à long terme	44.2	48.0	74.8	56.0
Bons du Trésor	32.2	27.8	7.6	28.5
<i>dont :</i>				
Banque d'Italie	-2.2
Concours de la Banque d'Italie autres que les rachats de titres	1.4	1.9	1.6	4.4
<i>dont :</i>				
Facilités de découvert du Trésor	1.4	1.9	1.3	4.7
Dépôts postaux	11.3	8.8	7.7	6.5
Prêts étrangers	6.4	10.3	3.6	-0.1
Autres	4.5	3.2	4.7	4.7
Besoin de financement de l'administration centrale	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>dont :</i>				
Création monétaire	4.8	0.5	0.1	..
Besoin de financement de l'administration centrale (en billions de lire) ¹	133.8	145.3	152.3	163.1

1. Y compris les règlements d'emprunts antérieurs.

Source : Banque d'Italie (1993), *Bollettino Economico*, février 1993, p. 22a.

variations relatives, l'échéance moyenne de la dette publique, après avoir culminé à trois ans et un mois en mai 1992, a commencé de se raccourcir pour revenir à deux ans et dix mois en janvier 1993, avant de remonter à près de trois ans en août 1993.

Près des quatre cinquièmes de la dette publique totale de l'Italie en 1992 étaient constitués de titres publics émis sur le marché intérieur, dont 30 pour cent de bons du Trésor à 3-12 mois, 28 pour cent d'obligations à taux fixe à moyen et long terme et 38 pour cent de titres à taux variable indexés sur les bons du Trésor à douze mois. La part des émissions étrangères n'atteignait pas 4 pour cent du total. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour renforcer le marché secondaire des fonds d'État et alléger le coût de la gestion de la dette publique. Les contrats à dix ans d'obligations publiques (BTP) ont commencé à être négociés sur le nouveau marché italien des contrats à terme (MIF) en septembre 1992, soit un an environ après que ces instruments avaient été intro-

duits sur le London International Financial Futures Exchange (LIFFE) et sur le Marché à terme international de France (MATIF)²³. Le nouveau marché a d'emblée attiré des capitaux importants, sans pour autant nuire à l'activité du LIFFE et du MATIF²⁴. Un contrat à moyen terme sur les obligations à 3½-5 ans a été introduit en décembre 1992. De plus, pour accroître la souplesse de la gestion de la dette, en juin le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi autorisant le Trésor à émettre des obligations libellées en monnaies étrangères. Afin de promouvoir la transparence de la gestion de la dette, les autorités comptent mettre sur pied un calendrier annuel des émissions de titres de la dette publique intérieure, de manière à fixer les types d'instruments réguliers et les volumes des émissions. Les conditions d'émission seraient précisées tous les trois mois.

Politique budgétaire pour 1993

Le budget 1993 a suscité une large adhésion car il marque un tournant décisif en intégrant les effets des mesures structurelles de réduction du déficit. Par le biais d'une loi de délégation, le gouvernement a obtenu du Parlement des pouvoirs spéciaux pour réduire les dépenses primaires dans quatre grands domaines : l'emploi dans le secteur public, les pensions, la santé et le financement des collectivités locales²⁵. La loi de délégation permet de rompre avec la pratique ancienne qui consistait à s'appuyer essentiellement sur des mesures ponctuelles pour réduire le déficit. Elle est considérée comme le principal instrument pour promouvoir la convergence budgétaire.

Dans le cadre de la loi de délégation, des mesures de réforme structurelle ont été prises sans tarder. La priorité donnée aux effets budgétaires plus durables a été soulignée par les modifications institutionnelles qui ont réduit l'initiative du Parlement en matière de dépenses. Depuis 1992, les augmentations de dépenses proposées par le Parlement doivent être compensées par des recettes supplémentaires. De surcroît, l'influence du Parlement sur les rémunérations publiques a pratiquement disparu, sauf dans quelques cas isolés²⁶.

Établi en septembre et approuvé en décembre 1992, le budget prévoyait initialement un déficit ramené de 163 000 à 150 000 milliards de liras (9.6 pour cent du PIB), pour un excédent primaire de 50 000 milliards de liras ou 3 pour cent du PIB (tableau 11). Par rapport à un déficit estimé de 243 000 milliards de liras en l'absence de mesures nouvelles, le plan budgétaire original impliquait un

Tableau 11. **Besoin de financement de l'État en 1993 et en 1994 – résumé des tendances et des objectifs**

	Tendance		Objectif	
	Billions de lire	Pourcentage du PIB	Billions de lire	Pourcentage du PIB
Résultats 1992¹	163.1	10.4		
Budget 1993				
Septembre 1992	243.0	15.6	150.0	9.6
Augmentation des recettes ²			49.5	3.2
Réduction des dépenses			43.5	2.8
Total			93.0	6.0
Mai 1993			155.0	9.9
Augmentation des recettes			(151.0) ²	
Réduction des dépenses			6.8	
Total			12.4	0.8
Budget 1994				
Septembre 1993	182.5	11.0	144.0	8.7
Augmentation des recettes ³			3.0	
Réduction des dépenses primaires			28.0	
Diminution des paiements d'intérêts			7.5	
Total			38.5	2.3

1. Selon l'ancienne définition du déficit du budget de l'État (voir tableau 9).

2. Selon la nouvelle définition du déficit du budget de l'État (voir tableau 9).

3. Non compris le produit des privatisations.

Source : Données communiquées par les autorités italiennes.

ajustement budgétaire de 93 000 milliards de lire (près de 6 pour cent du PIB). La réduction escomptée du déficit se décomposait comme suit : mesures structurelles génératrices de recettes fiscales supplémentaires (42 500 milliards de lire), coupes dans les dépenses (43 500 milliards) et produit des privatisations (7 000 milliards). Correction faite des influences conjoncturelles, les propositions budgétaires pour 1993 réduiraient le déficit à raison de 1³/₄ pour cent du PIB, ce qui constitue de loin l'ajustement le plus important envisagé parmi les grands pays. Les propositions budgétaires initiales s'appuyaient sur les prévisions suivantes : une croissance du PIB réel de 1.5 pour cent, ramenée ultérieurement à 0.5 pour cent, et un ralentissement de la hausse des prix à la consommation jusqu'à 3.5 pour cent, chiffre porté ensuite à 4.5 pour cent en raison des effets inflationnistes de la dépréciation de la lire²⁷. Le nouveau dérapage budgétaire

survenu au premier trimestre de 1993 a contraint le gouvernement à adopter des mesures restrictives supplémentaires, comme le prévoyait l'accord sur le prêt conditionnel de la Communauté européenne (voir ci-après). Devant la faiblesse inattendue de la conjoncture, en mai le gouvernement a assoupli les objectifs en matière de déficit pour 1993, l'excédent primaire prévu étant ramené à 31 500 milliards de liras tandis que l'estimation du déficit global de l'État (nouvelle définition) était portée à 151 000 milliards.

En matière de **fiscalité**, les mesures d'assainissement initiales, qui devaient produire 42 500 milliards de liras en 1993, prévoyaient notamment :

- une révision du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et une limitation de l'ajustement des tranches en fonction de l'inflation (8 300 milliards de liras);
- une nouvelle taxe municipale sur les bâtiments (8 000 milliards);
- un durcissement du régime applicable au revenu des travailleurs indépendants (7 000 milliards) et la non-déductibilité des impôts locaux sur le revenu (7 000 milliards);
- la réduction des exemptions et des dépenses fiscales, à quoi s'ajoutent les recettes de l'amnistie fiscale (4 000 milliards);
- un impôt spécial sur l'actif net des entreprises (5 000 milliards); et
- une harmonisation du taux de TVA conformément aux règles de la Communauté européenne et un relèvement des tarifs des chemins de fer et du téléphone urbain.

Côté **dépenses**, des économies de 43 500 milliards de liras étaient attendues de réformes structurelles dans les domaines suivants : services de santé, pensions de retraite, financement des collectivités locales et marché du travail public. Dans le **secteur de la santé**, le gouvernement prévoyait de transformer les unités sanitaires locales (USL) en entreprises publiques (« agences interrégionales »), de rendre les collectivités locales et les régions responsables du financement des dépenses en excédent des niveaux minimums garantis à l'échelle nationale et d'autoriser à partir de 1995 la mise en place d'un service privé. Les dépenses de santé seraient également freinées par des restrictions visant les soins gratuits et par un relèvement du ticket modérateur applicable aux services de santé publics. Pour réduire le recours des **collectivités locales** aux transferts de l'administration centrale, une taxe communale sur toutes les catégories de bâtiments (ICI) a été

instaurée en janvier 1993. Les régions ont été autorisées à percevoir le produit de la taxe sur les véhicules à moteur en 1993.

Dans le cadre de la **réforme des pensions**, l'âge de départ obligatoire à la retraite sera relevé progressivement à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, à raison d'une année tous les deux ans à partir de 1993. La période de référence pour le calcul des droits à pension passe de 5 à 10 ans et le nombre minimum d'années de cotisation requis pour bénéficier d'une pension de retraite est porté de 15 à 20 ans²⁸. Pour tous les nouveaux salariés, les droits à pension seront calculés sur la totalité de la période d'activité. Par ailleurs, le budget 1993 a bloqué l'octroi de nouvelles pensions de retraite anticipée et suspendu l'indexation des pensions sur le salaire nominal. Au total, la loi de délégation vise à stabiliser le ratio dépenses de retraite/PIB à son niveau de 1992. A compter de janvier 1993, les cotisations salariales à la Caisse de retraite ont été portées de 0.3 à 9.99 pour cent des gains bruts. A l'heure actuelle, les pensions représentent 42 pour cent des dépenses courantes de l'État et constituent le premier poste de dépenses du budget. La loi de délégation encourage aussi la création de systèmes de retraite privés (voir au chapitre III). Le Parlement a adopté une loi à cet effet en avril 1993.

Les dispositions de la loi de délégation relatives au **marché du travail public** visent à rogner les dépenses en faveur des salariés du secteur public tout en développant l'efficience de la fonction publique. A titre de première urgence, les rémunérations publiques ont été pratiquement bloquées jusqu'à la fin de 1993. La réforme de la fonction publique approuvée par le Parlement en février 1993 a eu pour effet de «privatiser» les conditions d'emploi dans le secteur public : autrement dit, les conventions collectives dans ce secteur sont passées du régime du droit administratif à celui du droit civil. En outre, un organisme autonome distinct du gouvernement a été mis en place et doté de pouvoirs de négociation pour assurer la compatibilité entre les augmentations de salaire et les objectifs d'assainissement budgétaire. Enfin, la réforme de février 1993 donne aux gestionnaires du service public davantage de moyens d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre, et les autorise en particulier à licencier des fonctionnaires.

Confronté à de nouveaux dérapages budgétaires dus au tassement de l'activité économique et à la pénurie de recettes de la privatisation, le nouveau gouvernement a introduit en mai des mesures d'austérité supplémentaires, destinées à contenir le déficit à 151 000 milliards de lires (9.7 pour cent du PIB)²⁹.

Cela correspondrait à un excédent primaire de 31 500 milliards de liras comme le prévoit l'accord de prêt conclu avec la Communauté européenne en janvier 1993. Les économies budgétaires de 12 400 milliards de liras, réparties à peu près également entre les gains de recettes (6 800 milliards) et les coupes dans les dépenses (5 600 milliards), associent une augmentation des impôts indirects à une réduction des transferts. A compter de novembre 1993, le gouvernement assouplira les restrictions qui limitent l'ajustement des tranches du barème en fonction de l'inflation. Selon les dernières estimations officielles, le déficit du budget de l'État atteindrait 151 000 milliards de liras en 1993.

Perspectives

Le nouveau programme de convergence

Le nouveau programme de convergence établi en juillet 1993 implique une rigueur budgétaire accrue au cours de la période de trois ans s'achevant en 1996. Par rapport aux plans à moyen terme précédents, les objectifs d'assainissement des finances publiques ont été abaissés, du fait principalement d'une évaluation plus réaliste des interactions à court terme entre l'austérité budgétaire et la croissance économique (tableau 12). Le nouveau programme prévoit que la croissance économique se raffermirait pour atteindre 2.4 pour cent en 1996, chiffre à peine suffisant pour éviter une nouvelle érosion du taux d'utilisation des capacités, tandis que l'inflation redescendrait à 2 pour cent en 1996. L'objectif est de ramener le déficit budgétaire de l'État en 1996 à 106 400 milliards de liras (compte non tenu du produit des privatisations), soit 5.8 pour cent du PIB. L'excédent primaire s'élèverait à 65 500 milliards de liras ou 3.6 pour cent du PIB en 1996, résultat suffisant pour inverser la tendance à la hausse de la dette publique, à partir d'un niveau de 123.3 pour cent du PIB en 1995, ce pour la première fois depuis 1980.

Les réductions prévues du déficit doivent être obtenues au moyen de coupes dans les dépenses, d'un allègement de la charge d'intérêts et de recettes fiscales supplémentaires dues à la réduction de la fraude fiscale, à la hausse des impôts indirects et au relèvement des taux de cotisation à la sécurité sociale. La limitation des dépenses touche l'éducation³⁰, secteur caractérisé par une offre excédentaire d'enseignants, ainsi que les soins de santé nouveaux et les retraites, comme

Tableau 12. Objectifs à moyen terme¹

	1993	1994	1995	1996
Objectifs budgétaires				
(en billions de lires, rapports au PIB entre parenthèses)				
Besoin de financement de l'État				
Programme de 1991	110.1 (6.7)	97.3 (5.5)		
Programme de 1992	148.2 (9.2)	125.0 (7.4)	87.0 (4.9)	
Programme de 1993	151.2 (9.7)	144.2 (8.7)	127.8 (7.4)	106.4 (5.8)
Excédent primaire				
Programme de 1991	48.9 (3.0)	64.4 (3.7)		
Programme de 1992	39.2 (2.4)	66.8 (4.0)	105.0 (6.0)	
Programme de 1993	31.5 (2.0)	31.8 (1.9)	46.1 (2.7)	65.5 (3.6)
Dette de l'administration centrale				
(en pourcentage du PIB)				
Programme de 1991	104.4	103.6		
Programme de 1992	110.9	113.6	113.5	
Programme de 1993	119.1	121.4	123.3	123.2
Objectifs macro-économiques				
(pourcentages de variation)				
PIB réel				
Programme de 1991	3.2	3.5		
Programme de 1992	1.6	2.4	2.6	
Programme de 1993		1.6	2.1	2.4
Indice implicite des prix à la consommation				
Programme de 1991	4.0	3.5		
Programme de 1992	3.5	2.5	2.0	
Programme de 1993		3.5	2.5	2.0

1. Prévisions macro-économiques et budgétaires à trois ans.

Source : Données communiquées par les autorités italiennes.

le prévoit la loi de délégation de 1992. En outre, de nouvelles pratiques en matière de marchés publics, destinées à éviter la corruption et le trucage des offres, devraient réduire la « surfacturation » dans le secteur public, et accroître ainsi le pouvoir d'achat de chaque lire consacrée à des projets d'investissement

public (voir ci-après). D'une manière globale, la part des compressions de dépenses dans la réduction du déficit devrait s'accroître avec le temps.

Politique budgétaire pour 1994

Conformément au plan à moyen terme de juillet 1993, le budget pour 1994 fixe le besoin de financement de l'État à 144 000 milliards de liras (8.7 pour cent du PIB) contre un montant prévu de 151 000 milliards en 1993. Le produit des privatisations a été délibérément exclu du budget (tableau 11). La réalisation de l'objectif en matière de déficit exige un ajustement budgétaire de 38 500 milliards de liras, car le déficit de l'État, sans modification de la fiscalité et des dépenses, s'élèverait à 182 500 milliards de liras, ou 10.6 pour cent du PIB (déficit «tendanciel»). A l'opposé des budgets précédents, la réduction prévue du déficit repose essentiellement sur des économies au titre des dépenses primaires (27 200 milliards par rapport au niveau tendanciel) : diminution des transferts aux collectivités locales, aux établissements publics et aux entreprises publiques (11 200 milliards), réduction des versements pour les pensions publiques (5 900 milliards)³¹, restructuration de l'administration publique et suppression de la pratique consistant à gonfler les prix des contrats publics³² (4 400 milliards), poursuite des mesures de freinage des rémunérations publiques, gains d'efficacité sur le marché du travail public (2 500 milliards³³), et contrôle plus strict des dépenses de santé (3 200 milliards de liras). Côté recettes, l'augmentation de 6 700 milliards des rentrées fiscales résulte d'une réduction des dépenses fiscales et d'une majoration des impôts indirects. Les dégrèvements fiscaux directs (2 900 milliards de liras), sous la forme d'une réduction des acomptes d'impôt sur le revenu, d'un allègement de la taxation de la valeur locative imputée et d'une grande compensation du freinage fiscal, neutralisent en partie l'alourdissement de la fiscalité.

S'ajoutant à l'accroissement des **recettes nettes** (3 800 milliards de liras), la réduction des dépenses primaires devrait permettre d'alléger la charge d'intérêts de 7 500 milliards de liras, et de dégager un excédent primaire de 31 800 milliards (1.9 pour cent du PIB). Au total, les ajustements budgétaires envisagés pour 1994 sont beaucoup plus réduits qu'en 1993, du fait surtout des mesures structurelles prises en 1993. Même en l'absence de mesures correctives, le budget 1994 afficherait encore un excédent primaire. Les propositions budgé-

taires tablent sur une croissance du PIB réel de 1.6 pour cent en 1994 et sur une détente de la hausse des prix à la consommation qui reviendrait à 3.5 pour cent.

Prévisions à l'horizon 1995

Les prévisions du n° 53 des *Perspectives économiques* révisées en septembre reposaient sur l'hypothèse selon laquelle les objectifs officiels en matière de déficit budgétaire seraient *grosso modo* atteints en 1994 et 1995, le gouvernement adoptant des mesures correctives en cas de dérapages imprévus. Soutenue par une rigueur croissante en matière de budget et de revenus, la politique monétaire a pour but d'éviter une flambée inflationniste du fait de l'effritement de la lire depuis septembre 1992. Les taux d'intérêt nominaux sont censés diminuer au rythme des taux allemands, tandis que les primes sur les taux d'intérêt intérieurs se réduiraient, dans la perspective d'une plus grande efficacité des politiques à la faveur d'un nouveau cadre institutionnel.

Dans ce contexte, la croissance de la production ne se rétablirait que progressivement en 1993, pour se raffermir en 1994 et en 1995, tout en restant très inférieure à la croissance de la production potentielle. Les principaux facteurs du redressement de la production seront la remontée de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe, stimulées par la vigueur durable des exportations et le rétablissement de la confiance. En dépit de la forte dépréciation du taux de change effectif, la hausse des prix à la consommation ne connaîtrait qu'une accélération modérée au second semestre de 1993. Tenue en échec par le faible niveau de l'activité et par le ralentissement des coûts unitaires de main-d'œuvre, l'inflation devrait retrouver sa trajectoire de baisse en 1994, pour revenir aux alentours de 3 pour cent à la fin de la période considérée.

Étant donné le faible redressement attendu de l'activité, l'emploi pourrait rester pratiquement stationnaire, de sorte que le taux de chômage atteindrait 11.7 pour cent au second semestre de 1995. L'aggravation du sous-emploi, la politique de freinage des revenus et un système plus flexible de détermination des salaires sont susceptibles de maintenir la croissance du salaire nominal à des points bas sans précédent. Néanmoins, la progression du salaire réel devrait reprendre à partir du milieu de 1994 avec la détente des prix à la consommation. Les gains de compétitivité extérieure devraient donc être maintenus, et, s'ajoutant à une croissance plus vigoureuse des marchés, ils stimuleraient les exportations de marchandises, si bien que l'excédent commercial s'accroîtrait pour atteindre

Tableau 13. Prévisions à court terme

Pourcentage de variation par rapport à la période précédente, taux annuels désaisonnalisés

	1992	1993	1994	1995	1993		1994		1995	
					I	II	I	II	I	II
Demande et production										
Consommation privée	1.8	-1.5	0.7	1.7	-2.7	0.3	0.4	1.5	1.7	2.0
Consommation publique	1.1	0.5	0.0	0.3	0.6	-0.5	0.2	0.3	0.3	0.4
Formation brute de capital										
fixe	-1.4	-7.1	2.5	5.6	-11.3	1.5	2.3	3.8	6.0	6.8
Machines et outillage	-1.1	-10.5	3.4	6.6	-16.6	2.0	3.6	4.5	6.9	8.0
Construction	-1.8	-3.5	1.6	4.6	-5.6	1.0	1.1	3.0	5.0	5.5
Demande intérieure finale	1.0	-2.4	0.9	2.3	-4.0	0.4	0.8	1.8	2.3	2.7
Formation de stock ¹	0.0	-2.8	0.0	0.0	-4.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Demande intérieure totale	1.0	-5.0	0.9	2.3	-7.9	0.4	0.8	1.8	2.4	2.8
Exportations de biens et de services	5.0	9.9	7.2	5.5	13.2	6.8	7.5	7.0	5.1	5.0
Importations de biens et de services	4.6	-9.5	4.5	5.7	-17.4	3.0	5.0	5.0	5.7	6.5
Solde extérieur ¹	-0.1	5.1	0.8	0.0	8.4	1.0	0.7	0.6	-0.1	-0.3
PIB aux prix du marché	0.9	-0.1	1.7	2.3	0.0	1.4	1.5	2.4	2.3	2.4
Production industrielle	-0.6	-2.2	2.9	2.9	-1.4	2.6	3.0	3.0	2.8	3.1
Prix										
Indice implicite des prix du PIB	4.7	3.8	4.1	2.9	3.8	3.9	4.6	3.2	3.0	2.5
Indice implicite des prix de la consommation privée	5.4	4.5	4.1	3.0	4.6	4.3	4.3	3.6	3.0	2.5
Taux de chômage	11.6 ²	10.2	11.1	11.6	9.9	10.6	11.0	11.2	11.5	11.7

Billions de lires

	1992	1993	1994	1995
Balance des paiements				
Balance commerciale		3.1	37.8	50.3
Balance des opérations courantes		-32.8	6.5	17.6
<i>En pourcentage du PIB</i>		-2.2	0.4	1.1
Solde budgétaire des administrations publiques		-143.2	-151.8	-144.1
<i>En pourcentage du PIB</i>		-9.5	-9.7	-8.7

1. En pourcentage du PIB de la période précédente.

2. Basé sur une définition précédente.

Source : Prévisions de l'OCDE.

près de 2 pour cent du PIB à l'horizon 1995. En conséquence, le déficit de la balance courante pourrait redescendre aux alentours de $\frac{1}{2}$ pour cent du PIB en 1995.

Les perspectives économiques restent sujettes à d'importants risques entourant les dépenses des ménages et l'inflation. L'insécurité accrue de l'emploi pourrait stimuler l'épargne de précaution, et par là même retarder la reprise de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe. De plus, les hausses des prix à la production et des prix de gros induites par la dépréciation de la lire risquent de se répercuter sur les prix à la consommation et de déprimer davantage celle-ci.

III. Privatisation et réformes structurelles

Parmi les grands pays de l'OCDE, c'est en Italie que le secteur public est le plus endetté et qu'il détient le plus de participations dans les entreprises. Bien que la situation financière de l'État ait eu à pâtir des lourdes pertes des entreprises publiques, la valeur du patrimoine de l'État est souvent considérée comme une contrepartie essentielle du gonflement de la dette nationale. Mais, dans le même temps, on voit de plus en plus dans le rôle clé de l'État en tant que producteur de biens et de services marchands une source d'inefficience économique et un frein à la compétitivité. C'est seulement récemment que les autorités italiennes, confrontées aux défis du marché unique communautaire, à l'urgence de mesures d'assainissement budgétaire et à la crise financière des entreprises publiques, ont mis sur pied divers programmes pour désengager l'État en cédant des actifs au secteur privé.

Le gouvernement Amato a lancé en 1992 un vaste programme de privatisation qui est à même de donner une vive impulsion à la nécessaire restructuration de l'industrie et à la modernisation du secteur des services. Ce programme prévoit la privatisation d'une série de banques, compagnies d'assurances, entreprises industrielles et services publics. Les opérations de privatisation pourraient concourir dans une large mesure à la convergence budgétaire, de façon directe en permettant un remboursement partiel de la dette publique, mais surtout par le biais des effets sur la confiance et des gains d'efficience avec une réduction des versements d'intérêts et une amélioration à long terme du solde primaire. L'allègement de la dette publique et les privatisations devraient également contribuer à étoffer et rationaliser les marchés de capitaux en accélérant leur intégration au niveau mondial. De par leur impact sur la sphère réelle de l'économie, les marchés de capitaux et le budget de l'État, les privatisations devraient ralentir le taux tendanciel d'inflation et faire pression à la baisse sur les taux d'intérêt, ce qui faciliterait le respect des critères de convergence nominale que l'Italie devra

respecter pour l'Union économique et monétaire. C'est pourquoi une mise en œuvre cohérente du programme de privatisation à moyen terme serait des plus utiles pour restaurer la crédibilité de l'Italie à l'étranger.

Cette action récente dans le domaine de la privatisation a pour origine la nette dégradation de la situation économique et financière de nombreuses entreprises publiques et, plus généralement, le mauvais état des finances publiques, ainsi que la difficulté de remédier à ces déséquilibres par le biais des interventions traditionnelles de l'État, eu égard à la rigueur des réglementations communautaires concernant les aides d'État aux entreprises. Cela étant, le nouveau programme gouvernemental ne pourra être mené à bien que sur plusieurs années. Un grand nombre d'entreprises à capitaux publics doivent restructurer leur bilan et ne sont donc pas aisément privatisables. Le placement d'un volume important d'actions pourrait se révéler difficile vu la profusion de titres publics d'un bon rapport et exempts de risques, absorbant actuellement quelque 70 pour cent de l'épargne financière nette des ménages. Enfin, la mauvaise conjoncture internationale et l'exécution concomitante de programmes de privatisation dans plusieurs États de la Communauté européenne pourraient retarder la restructuration et la privatisation des entreprises publiques italiennes. En revanche, la forte baisse récente des taux d'intérêt a amélioré les perspectives d'une restructuration des portefeuilles au profit des actions.

Les entreprises publiques³⁴

Le secteur public italien, de par son poids dans l'économie et son champ d'activité, est l'un des plus importants dans les pays de l'OCDE : les grands services publics appartiennent tous à l'État à l'échelon national et, à de rares exceptions près, à l'échelon local, et l'État détient des participations directes dans des entreprises qui couvrent un large éventail d'activités, depuis les industries extractives et manufacturières jusqu'aux services financiers et autres services marchands. Alors que dans le reste de la zone de l'OCDE on faisait jouer de plus en plus les mécanismes du marché et on réalisait de vastes opérations de privatisation, les ventes d'actifs publics se sont révélées sporadiques en Italie dans les années 80 et ont été plus que compensées par de nouvelles acquisitions de la part du secteur public. Les entreprises publiques sont généralement constituées en sociétés anonymes, qui contrôlent souvent un grand nombre d'entreprises for-

mant d'énormes conglomérats. Malgré les réformes récentes, le statut juridique d'un grand nombre d'entreprises publiques est loin d'être homogène et n'est pas toujours conforme aux normes du secteur privé (du point de vue de la certification des bilans, des contrats de travail, etc.). En outre, la structure de contrôle est souvent extrêmement complexe et opaque. Depuis une dizaine d'années, un grand nombre d'entreprises publiques accusent régulièrement des pertes et accumulent des dettes considérables (voir l'annexe I).

Taille et champ d'action

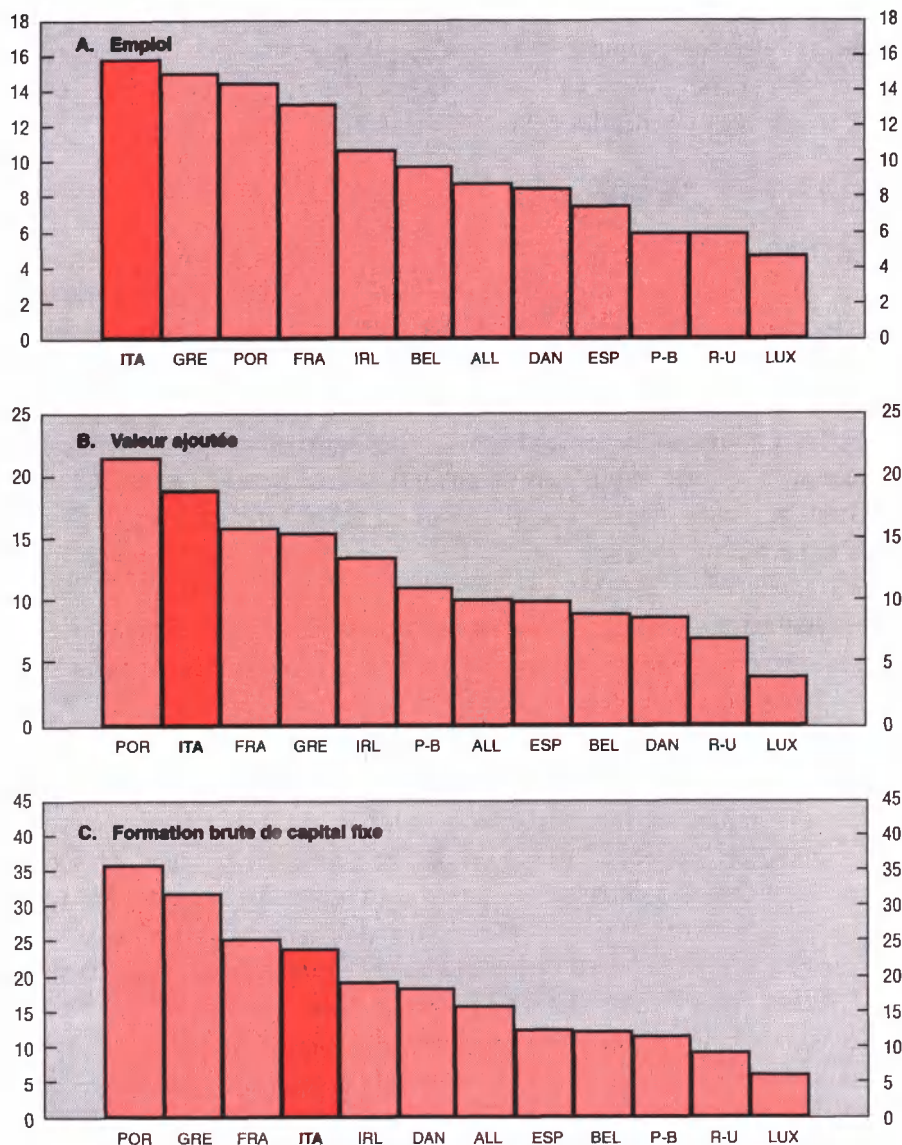
En 1987, les entreprises publiques représentaient selon les estimations 19 pour cent de la valeur ajoutée, 24 pour cent de la formation brute de capital fixe et 16 pour cent de l'emploi dans le secteur des entreprises hors agriculture³⁵. Ces pourcentages dépassaient généralement ceux enregistrés dans les autres États membres fondateurs de la CE (graphique 14). Par comparaison avec les autres pays de la Communauté, on constate que les entreprises publiques sont très présentes dans la quasi-totalité des branches d'activité (graphique 15). C'est pour l'industrie, le secteur financier et l'assurance que la différence est la plus marquée, l'Italie n'étant dépassée que par le Portugal (annexe, tableau A8). Comme dans les autres pays, les entreprises publiques dominent dans l'énergie et les activités extractives ainsi que dans les transports et les communications, deux branches souvent considérées comme « stratégiques » et caractérisées par l'existence de monopoles naturels.

Parmi les plus grandes entreprises italiennes (classées en fonction de leur chiffre d'affaires net), l'État détient douze des vingt premières et plus d'un tiers des cinquante premières (annexe, tableau A9)³⁶. C'est dans l'énergie et les services publics, où les économies d'échelle et l'intégration verticale sont fréquentes, que l'État détient les plus grosses entreprises. Le nombre d'entreprises publiques et la part dans l'emploi public étaient également élevés en 1991 dans des secteurs industriels comme la conception et l'installation d'usines, la sidérurgie, la mécanique et l'automobile, la chimie, les fibres synthétiques, l'électronique, le verre et les produits alimentaires. Dans le secteur des services, les participations de l'État sont importantes dans le cinéma et la publicité, le commerce de détail et l'édition.

De même, un examen plus attentif du secteur financier et des assurances révèle que l'intermédiation financière est en majeure partie le fait d'établisse-

**Graphique 14. POIDS DES ENTREPRISES PUBLIQUES
DANS LE SECTEUR PRIVÉ NON AGRICOLE DES PAYS DE LA CE**

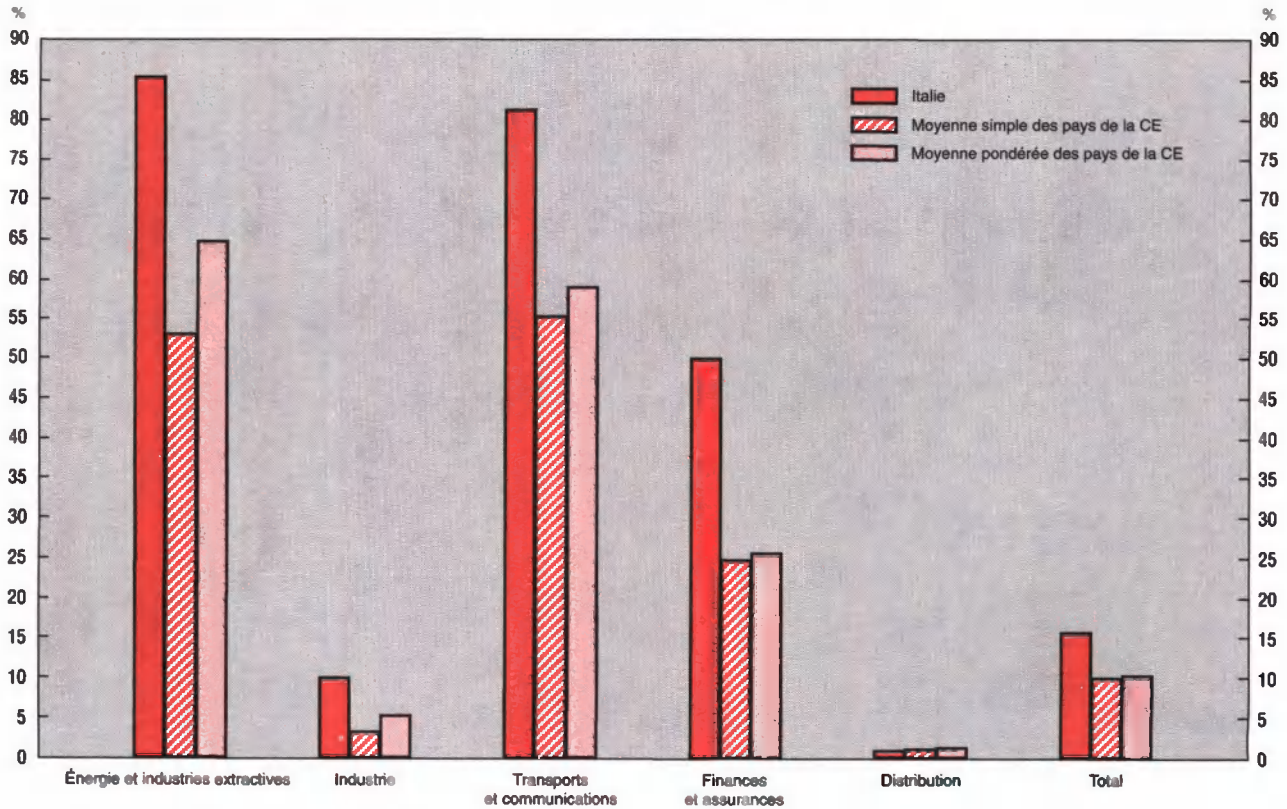
Parts en pourcentage en 1987



Source : CEEP (1990), *L'entreprise publique dans la Communauté européenne : Annales CEEP*, Bruxelles.

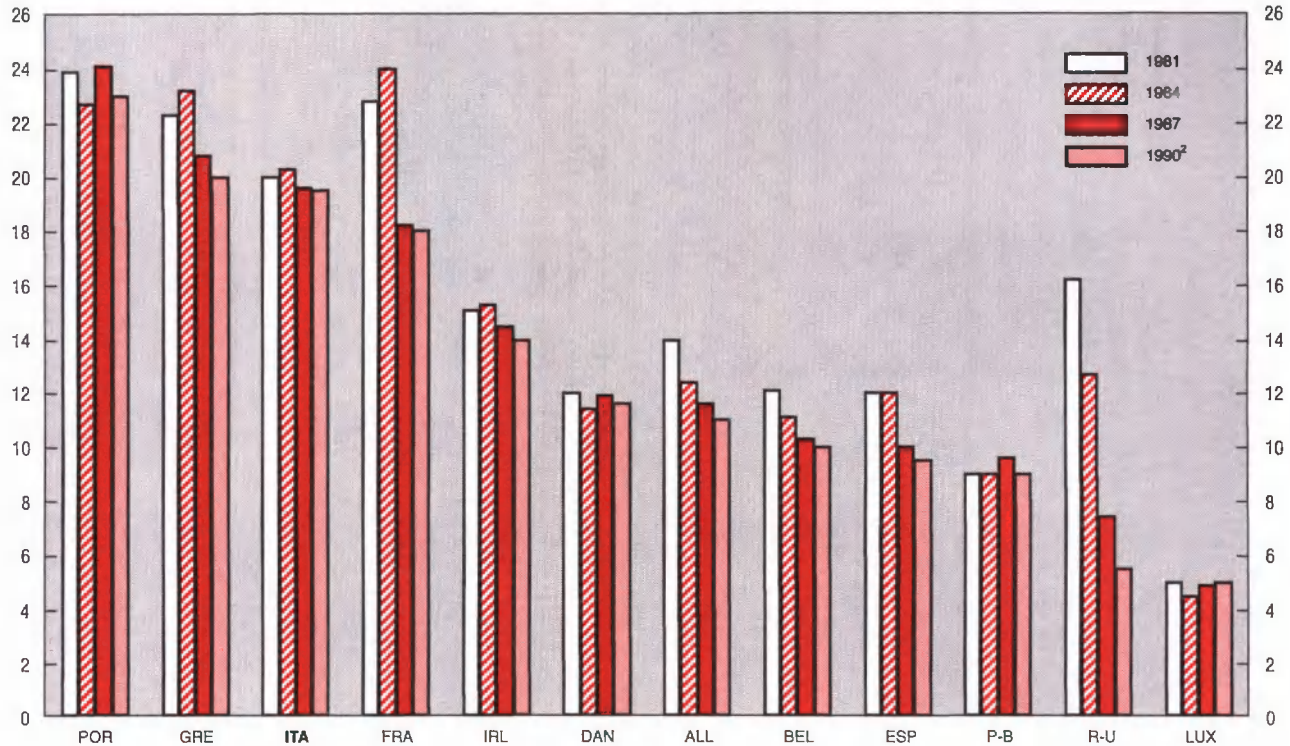
Graphique 15. PART DES ENTREPRISES PUBLIQUES DANS L'EMPLOI EN ITALIE ET DANS LA CE, PAR GRANDES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Parts en pourcentage en 1987



Source : CEEP (1990), *L'entreprise publique dans la communauté européenne : Annales CEEP*, Bruxelles.

Graphique 16. ÉVOLUTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES
DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES, HORS AGRICULTURE, 1981-1990¹



1. Moyenne arithmétique des parts dans l'emploi total, la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée.

2. Estimations provisoires.

Source : CEEP (1993), *L'entreprise publique dans la communauté européenne : Annales CEEP*, Bruxelles.

ments publics de crédit. Les banques publiques représentent environ 60 pour cent de l'emploi total dans le secteur bancaire, 90 pour cent des investissements financiers totaux et 80 pour cent de l'ensemble des dépôts (annexe, tableau A10). L'État détient la troisième et la cinquième société d'assurance (classement en fonction du volume des primes), les sociétés d'assurance contrôlées par l'État représentant environ 15 pour cent du total des primes pour l'ensemble de l'économie.

L'évolution dans le temps de la part des entreprises publiques dans l'activité économique (mesurée par la moyenne de la part dans la valeur ajoutée, la formation brute de capital fixe et l'emploi) confirme l'atypisme du secteur public italien par rapport aux autres pays de la CE (pour un historique du secteur public italien, voir l'annexe I). Au cours des années 80, la part moyenne des entreprises publiques n'a pratiquement pas changé, alors qu'elle diminuait dans la plupart des autres pays du fait de vastes opérations de privatisation (graphique 16). A en juger par des données de panel, le nombre des acquisitions par l'État a dépassé chaque année le nombre des ventes entre 1983 et 1992, sauf en 1986 (tableau 14), et les entreprises acquises par le secteur public étaient généralement de plus grande taille du point de vue des effectifs et du chiffre d'affaires net³⁷. Au cours

Tableau 14. Acquisitions et cessions du secteur public, 1983-1992¹

Période	A. Par année											
	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ²	Total	
Acquisitions	14	8	17	14	34	22	38	41	28	15	231	
Cessions	3	5	12	15	16	12	30	20	24	8	195	
Effectifs de salariés	B. Par taille d'entreprise ³											
	> 5 000			> 1 000			> 500			> 100		> 20
Acquisitions	2.5			21.3			37.6			68.9		91.4
Cessions	3.7			19.7			33.3			69.1		91.3
Cessions nettes ⁴	> 1 000			> 500			> 100			> 50		> 20
	5.3			9.3			37.3			54.7		72
Cessions	4.3			5.7			25.7			42.9		70

1. Les chiffres se réfèrent aux transactions portant sur des participations majoritaires entre entreprises contrôlées par des intérêts privés et publics.

2. Premier semestre.

3. Parts cumulées en pourcentage.

4. Milliards de lires.

Source : Banca Dati, Laboratorio di Politica Industriale-Nomisma.

de la période 1983-1992, les entreprises ayant plus de 500 salariés ont représenté 37.6 pour cent des acquisitions totales, alors que la part de ces mêmes entreprises dans les privatisations n'était que de 33.3 pour cent. De même, les entreprises dont le chiffre d'affaires net était supérieur à 100 milliards de lires ont représenté 37.3 pour cent des acquisitions, alors que la proportion n'était que de 25.7 pour cent pour les privatisations.

Structure et contrôle

D'une façon générale, le contrôle de l'État prend en Italie essentiellement trois formes : les holdings publics (*società per azioni*), les agences publiques (*enti pubblici*) et la gestion directe par un ministère (*aziende autonome*) ou une collectivité locale (*aziende speciali*). Au début des années 90, le holding public est devenu la modalité la plus courante de contrôle par l'État dans l'industrie, les services et le secteur financier, l'actionnaire exerçant le contrôle étant soit un ministère soit un holding public (annexe, tableau A11). Le graphique 17 illustre la structure du secteur des entreprises publiques avant et après les réformes récentes.

Les **holdings publics** sont des sociétés anonymes dont l'État détient la totalité ou la majorité du capital. Ils ont le même statut juridique que les sociétés de droit privé et ils sont soumis au droit civil et commercial. Jusqu'en 1992, les principaux holdings publics, l'IRI (Istituto per la Ricostruzione Industriale), l'ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) et l'EFIM (Ente per il Finanziamento dell'Industria Manifatturiera), actuellement en liquidation (voir ci-après), étaient des organismes de gestion (*enti di gestione*), contrôlés par le ministère pour les participations de l'État, qui a été dissous après le référendum national de 1993³⁸. En 1992, l'IRI et l'ENI ont été transformés en sociétés anonymes, tandis que commençait la liquidation de l'EFIM.

Les **agences publiques**, qui sont juridiquement autonomes, ont un patrimoine propre et sont essentiellement financées par voie de dotation budgétaire. Leur bilan, tout en donnant lieu à contrôle de la part d'une instance administrative extérieure ou d'un organe judiciaire (par exemple la Cour des comptes), échappe généralement aux règles du droit civil. Un grand nombre d'agences publiques ont été récemment transformées en holdings publics, notamment l'entreprise d'électricité ENEL (Ente Nazionale per l'Energia Elettrica), le groupe d'assurances INA (Istituto Nazionale delle Assicurazioni), le monopole

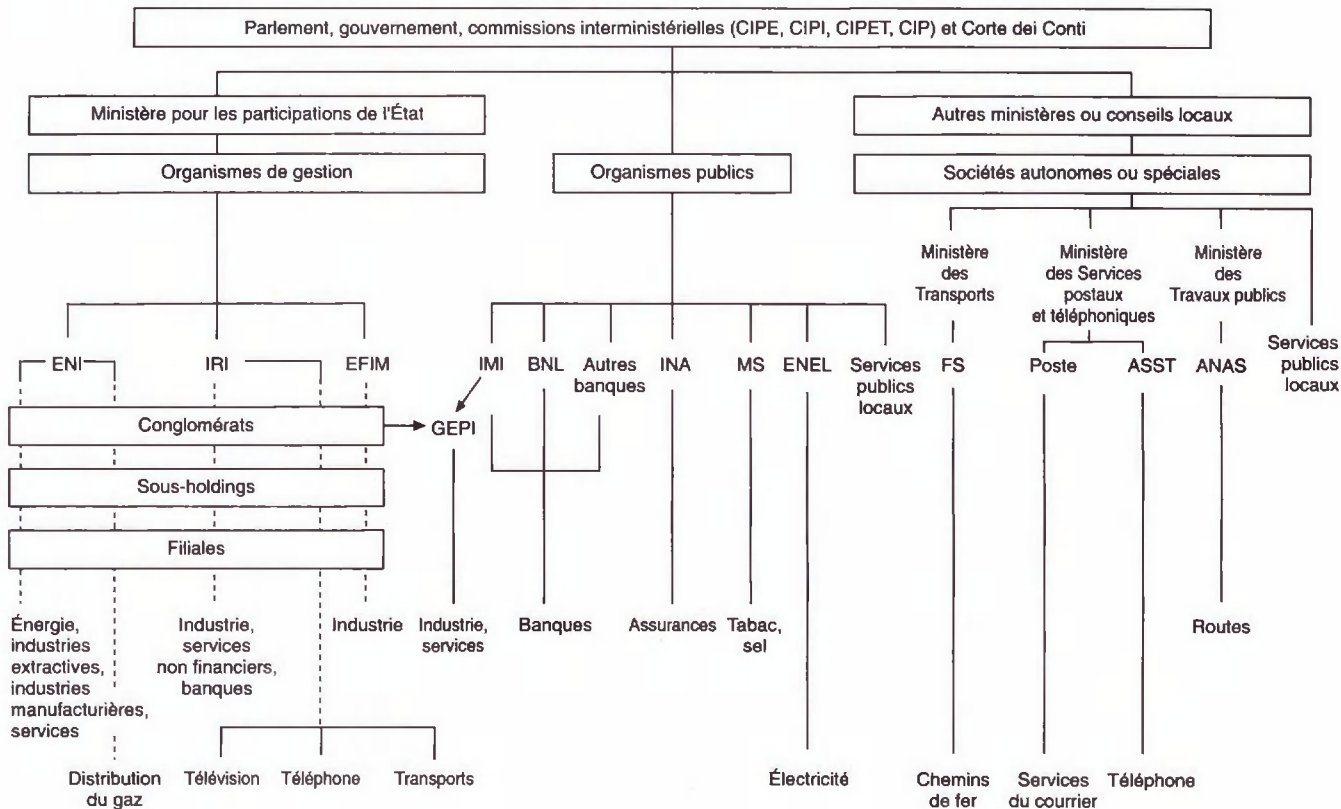
d'État pour le tabac et le sel MS (Monopoli di Stato) et plusieurs grandes banques publiques. Mais les agences publiques restent un instrument très répandu de contrôle par l'État, surtout parmi les institutions financières et à l'échelon local.

Enfin, certaines activités économiques peuvent être **directement gérées** par un organisme administratif national ou local, comme un ministère ou une commune³⁹. Dans ce cas, il n'y a pas autonomie patrimoniale. A l'échelon national, les activités économiques publiques de ce type sont notamment l'entretien des routes, confié à Anas (Azienda Nazionale Autonoma Strade), qui relève du ministère des Travaux publics, et le service postal, assuré par PT (Poste e Telegrafi), rattaché au ministère des Postes et Télécommunications. A l'échelon local, on trouve des exemples de gestion directe par l'État dans toute une série d'activités allant des Transports en commun à la distribution d'eau. Les chemins de fer nationaux, FS (Ferrovie dello Stato), qui étaient auparavant directement exploités par le ministère des Transports (Ministero dei Trasporti), ont été transformés en holding public en 1992. Les services postaux deviendront une agence publique en janvier 1994 et seront transformés en holding public en 1997.

C'est le type d'organisation de l'entreprise publique qui détermine son pouvoir décisionnel, ses procédures de gestion et la responsabilité de ses dirigeants ainsi que le statut juridique de ses salariés. Dans les holdings publics, le président directeur général et les membres du conseil d'administration sont désignés par l'assemblée des actionnaires conformément aux statuts de la société et les contrats de travail sont soumis au droit privé. Lorsque l'État est l'unique actionnaire, comme cela est souvent le cas, les dirigeants sont nommés par une autorité politique comme un ministère ou une collectivité locale. En outre, les décisions concernant la stratégie et la gestion des holdings publics souffrent traditionnellement de la superposition de plusieurs niveaux de contrôle : le niveau de la décision politique, qui se caractérise par l'intervention d'un grand nombre d'instances, la gestion du holding, assujetties à toute une série de dispositions législatives et réglementaires spécifiques et à des interférences politiques et, enfin, la gestion des filiales contrôlées. Le degré d'autonomie des conglomerats publics, de même que l'autonomie des sous-holdings et des filiales du point de vue de la gestion du conglomerat, se trouvent limités du fait que les conglomerats sont tenus, en vertu du dispositif de planification, de présenter aux instances exécutives et législatives des programmes de développement à moyen terme.

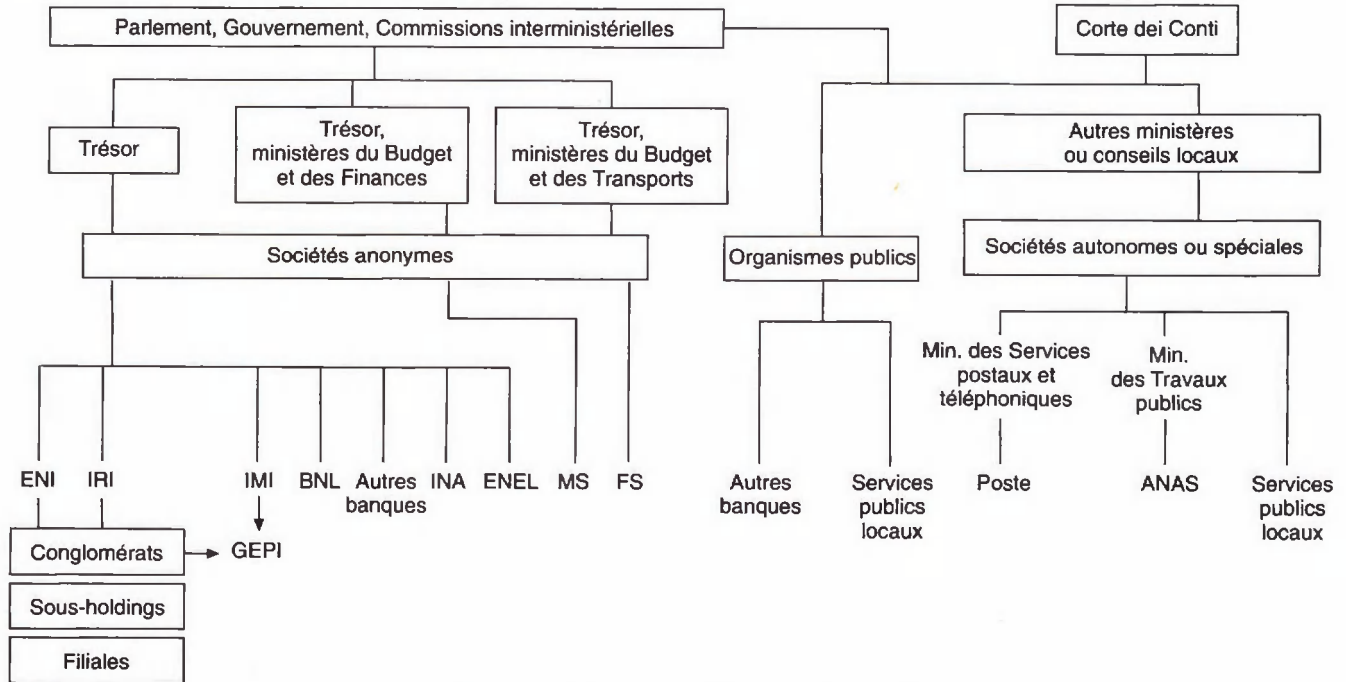
Graphique 17a. MODALITÉS DE CONTRÔLE ET LIENS DE CAPITAUX :
AVANT ET APRÈS LES RÉFORMES DE 1992-1993

A. Avant les réformes



Graphique 17b. MODALITÉS DE CONTRÔLE ET LIENS DE CAPITAUX :
AVANT ET APRÈS LES RÉFORMES DE 1992-93

B. Après les réformes



Specification sectorielle comme dans la partie A

Note : Les contrôles de la Corte dei Conti sont limités aux problèmes administratifs et légaux.

Jusqu'en 1992, le contrôle politique des conglomérats était exercé par le ministère pour les participations publiques, la Commission interministérielle pour la politique industrielle (CIPI), la Commission interministérielle pour la planification économique (CIPE), le gouvernement et, enfin, plusieurs commissions parlementaires, chacun de ces organismes pouvant s'opposer aux décisions de l'autre. Par ailleurs, le conseil d'administration de chacun des trois conglomérats était composé pour une large part de représentants désignés par les partis politiques. Des mesures ont été prises récemment pour rationaliser cette structure de contrôle (voir ci-après). Dans le cas des agences publiques et des activités gérées directement par l'administration publique, la désignation des membres de la direction et du conseil d'administration est entièrement politique. En outre, du fait du statut juridique spécial de ces organismes, la responsabilité de leurs dirigeants est minimale.

Les conglomérats publics

Les deux grands holdings publics, l'IRI et l'ENI, de même que l'EFIM (en liquidation), sont d'énormes conglomérats contrôlant des centaines d'entreprises qui employaient plus de 500 000 personnes en 1991, soit 3.3 pour cent de l'emploi salarié. Un quatrième conglomérat, le GEPI (Società di Gestioni e Partecipazioni Industriali), créé en 1971, a servi à renflouer des petites et moyennes entreprises en difficulté financière, ce qui a eu pour effet de renforcer la présence de l'État dans le secteur des entreprises.

La structure et le champ d'action sectoriel des quatre conglomérats publics sont illustrés au tableau A12 de l'annexe. Le contrôle s'exerce à trois niveaux :

- au sommet, on trouve un holding financier, dont le conseil d'administration est désigné par les instances politiques ;
- chaque holding contrôle un certain nombre de sous-holdings, qui couvrent généralement un grand secteur d'activité et jouissent en principe d'une totale autonomie de gestion ;
- les sous-holdings contrôlent à leur tour un grand nombre de filiales qui opèrent sur le marché dans les mêmes conditions que les entreprises privées.

Les deux grands holdings financiers, l'IRI et l'ENI, sont actuellement contrôlés par le ministère du Trésor, qui détient la totalité de leur capital-actions.

L'IRI et l'ENI contrôlent leurs sous-holdings et les filiales contrôlées par ceux-ci par voie de participations majoritaires au capital. Les investisseurs privés détiennent parfois des participations minoritaires importantes; c'est le cas notamment pour les sous-holdings de l'IRI spécialisés dans les télécommunications (Stet) ainsi que dans les produits alimentaires et le commerce de détail (Sme), et pour les sous-holdings de l'ENI spécialisés dans l'électromécanique (Nuovo Pignone) et la conception d'usines (Saipem).

Les intermédiaires financiers publics

Le marché du crédit est dominé par des agences, fondations, sous-holdings et sociétés anonymes à capitaux publics⁴⁰ :

- deux des trois banques auparavant déclarées d'intérêt national (Banche d'Interesse Nazionale), à savoir le Credito Italiano et la Banca Commerciale Italiana, sont des sous-holdings de l'IRI;
- la majorité des établissements de crédit de droit public (Istituti di Diritto Pubblico), qui étaient auparavant des agences publiques, ont été récemment transformés en sociétés anonymes contrôlées par l'État suite à la «loi Amato» de 1990; parmi ces établissements, la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), unique exemple de banque universelle en Italie, a été transformée en holding financier contrôlé par le Trésor en juillet 1992;
- la plupart des établissements de crédit spécialisés (Istituti di Credito Speciale) sont des agences publiques, des sociétés anonymes contrôlées par l'État ou des holdings publics; le plus important de ces établissements, Crediop, qui avait auparavant le statut d'agence publique, a été transformé en 1991 en filiale d'une société anonyme contrôlée par l'État, le Banco S. Paolo di Torino⁴¹; le deuxième établissement par ordre d'importance, l'IMI (Istituto Mobiliare Italiano), auparavant constitué en société anonyme contrôlée par l'État, est devenu en juillet 1992 un holding financier contrôlé par le Trésor; d'autres établissements sont des sous-holdings de l'IRI et de la BNL;
- quelques établissements de crédit ordinaires (Banche di Credito Ordinario) sont des filiales de l'IMI et de la BNL. Dans leur grande majorité, les caisses d'épargne (Casse di Risparmio) sont des fondations, agences ou sociétés anonymes contrôlées par l'État.

L'État est également très présent dans les assurances et les services financiers. La troisième société d'assurances, l'INA (Istituto Nazionale delle Assicurazioni), autrefois agence publique, est depuis juillet 1992 un holding financier public contrôlé par le Trésor. L'INA occupe le second rang pour l'assurance-vie et vient en première position pour l'assurance multirisques, par l'intermédiaire de sa filiale Assitalia. D'autres sociétés d'assurances importantes sont des filiales de l'IRI, de l'ENI et de l'IMI. Enfin, les holdings publics contrôlent également un certain nombre de sociétés spécialisées dans les services financiers, le crédit-bail et l'affacturage.

Services publics

Tous les grands services publics sont contrôlés par l'État, soit parce que les holdings publics se trouvent de fait en situation de monopole, soit parce que les holdings publics et les agences publiques bénéficient de concessions exclusives de la part de l'État ou des collectivités locales⁴². La fourniture des services publics contrôlés par l'État se caractérise par une combinaison d'exploitation directe par le biais d'agences publiques opérant surtout à l'échelon local et de holdings publics bénéficiant de concessions. Au niveau national, les holdings publics prédominent depuis la transformation en 1992 de l'agence publique pour l'électricité et de la société autonome exploitant les chemins de fer publics en sociétés anonymes contrôlées par l'État⁴³. Les services publics sont ventilés par fonction, dénomination, type et composition du capital de la société d'exploitation dans le tableau A13 de l'annexe, qui indique également dans quelles conditions ils opèrent sur le marché, le cadre réglementaire qui leur est applicable et leur part de marché pour la fourniture des services publics.

A l'exception de la radio et de la télévision, où le secteur privé détient plus de 50 pour cent du marché, l'État prédomine dans les services publics. L'administration publique contrôle directement le service postal et la distribution d'eau. Les monopoles publics jouent un rôle dominant dans la production et la distribution de l'électricité et du gaz, des mesures partielles de libéralisation ayant toutefois été prises en 1991 pour la production d'électricité et le transport du gaz. Le réseau téléphonique est contrôlé par deux sous-holdings de l'IRI, Stet et une société de création récente, Iritel⁴⁴, dans le cadre d'un régime de concessions exclusives octroyées par l'État, sauf pour le marché des terminaux et des services à valeur ajoutée, qui a été libéralisé dernièrement en conformité avec les direc-

tives de la Communauté européenne. Les transports sont eux aussi largement contrôlés par des holdings publics bénéficiant de concessions. Sauf dans le cas d'un petit nombre de liaisons locales d'intérêt mineur, il existe jusqu'à présent pour les transports ferroviaires un régime de concessions quasi exclusives⁴⁵. Les liaisons aériennes intérieures et internationales sont assurées par un sous-holding de l'IRI, Alitalia (sous un régime de concessions de l'État non exclusives), qui représente 86 pour cent du marché national. De même, ce sont des filiales de l'IRI qui prédominent pour le cabotage maritime intérieur et les autoroutes. Les entreprises privées sont plus présentes dans les secteurs de l'élimination des déchets et les transports locaux, où l'on a davantage privatisé ces dix dernières années⁴⁶.

Le régime réglementaire se caractérisait jusqu'à une période récente par l'absence de séparation entre l'autorité réglementaire et le producteur de services publics. Les concessions d'État exclusives étaient généralement accordées à des entreprises contrôlées par l'État, dont la privatisation était juridiquement impossible jusqu'à ces derniers temps⁴⁷. Les attributions en matière de concession, de contrôle et de réglementation des services publics sont extrêmement fragmentées. Les compétences se répartissent entre plusieurs ministères, collectivités locales, sociétés publiques et commissions nationales⁴⁸, sauf pour la fixation d'un certain nombre de tarifs, qui est du ressort d'une seule commission publique, le Comité interministériel des prix (CIP). Ces instances sont généralement en sous-effectif et leurs missions ne sont pas clairement définies⁴⁹. Les décisions tarifaires ont souvent été fonction d'objectifs macro-économiques ou d'objectifs de politique sociale, en faisant prévaloir notamment la maîtrise de l'inflation ou les considérations d'équité. C'est ainsi que les tarifs n'ont pas été globalement modifiés en termes nominaux entre 1962 et 1974 pour l'électricité, entre 1974 et 1980 pour les communications téléphoniques et entre 1930 et 1974 pour la consommation d'eau ; d'où de lourdes pertes d'exploitation, qui ont été financées sur le budget de l'État et des collectivités locales.

La privatisation

L'Italie est en retard pour les privatisations sur la plupart des autres pays de l'OCDE. Quelques opérations ponctuelles ont eu lieu dans les années 80 (voir l'annexe I) mais, comme on l'a indiqué, le nombre des entreprises publiques a eu

tendance à s'accroître, même au cours de cette période. Une action plus systématique s'est engagée au début des années 90, lorsqu'une série de mesures législatives, réglementaires et administratives ont jeté les bases du mouvement plus énergique de privatisation lancé par les gouvernements Amato et Ciampi. Un plan de privatisation à moyen terme, établi en novembre 1992, a commencé d'être appliqué. Au moment de la rédaction de cette étude, deux grandes sociétés classées dans la catégorie des privatisations «immédiates» (le sous-holding de l'IRI pour le secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie – restauration, Sme et la sixième banque italienne, le Credito Italiano) avaient été cédées à des investisseurs privés.

Fondements politiques et juridiques

Ces dernières années, un certain nombre de mesures ont ouvert la voie à une relance des privatisations : *i*) la loi Amato de 1990, concernant la transformation des banques publiques en sociétés anonymes⁵⁰; *ii*) la mise en place la même année d'une «commission pour le réaménagement des holdings publics et les privatisations» connue sous le nom de «commission Scognamiglio»; *iii*) l'adoption de la loi 35 de janvier 1992 instituant le cadre juridique des privatisations; *iv*) une loi d'août 1993 mettant en application la deuxième directive (89/646) de coordination bancaire de la CE.

La loi Amato a desserré l'emprise de l'État sur les banques publiques. Sans mettre fin au contrôle de l'État sur les banques, elle a autorisé leur transformation en sociétés anonymes et la cession de leur capital à des investisseurs privés, à hauteur de 49 pour cent au maximum⁵¹. La nouvelle loi bancaire, qui remplace une loi de 1936, légalise la banque universelle et abolit la distinction traditionnelle entre les banques ordinaires et les établissements de crédit spécialisés, en assouplissant le régime des prises de participation dans les entreprises industrielles. La modification des liens entre les banques et l'industrie est essentielle si l'on veut que le marché financier italien puisse mobiliser les fonds qui sont nécessaires pour les privatisations à grande échelle (voir ci-après). Par ailleurs, le décret 481 de décembre 1992 autorise le Trésor à décider la privatisation totale de banques publiques.

La commission Scognamiglio avait pour mandat : *i*) d'apprécier la valeur marchande du secteur des entreprises publiques; *ii*) de soumettre des propositions concernant la transformation des entreprises publiques en sociétés anonymes :

iii) de suggérer des procédures et un calendrier pour la privatisation totale ou partielle des entreprises publiques. Dans son rapport final, présenté en novembre 1990, la commission a formulé deux suggestions essentielles : premièrement, la transformation des entreprises publiques en sociétés anonymes doit être considérée comme un préalable à la privatisation ; deuxièmement, le meilleur moyen d'assurer le succès des privatisations est de mettre en vente rapidement un petit nombre de grandes entreprises publiques rentables⁵². La commission a également défini les principaux objectifs des privatisations ; il s'agit d'améliorer la productivité et d'intensifier la concurrence, d'élargir le marché des actions, de promouvoir l'intégration financière internationale et d'alléger la dette publique.

Les suggestions de la commission Scognamiglio ont été partiellement reprises dans la loi 35, qui a mis en place le cadre juridique nécessaire pour transformer en sociétés anonymes les organismes de gestion (IRI, ENI et EFIM), les agences publiques (comme CREDIOP, IMI et ENEL) et les sociétés autonomes (comme Ferrovie dello Stato et Monopoli di Stato). Elle a également posé les conditions des prises de participation minoritaires ou majoritaires. La loi restait néanmoins très contraignante, puisque les prises de participation minoritaires devaient être encore approuvées par une commission interministérielle (CIPE) et les prises de participation majoritaires par le gouvernement et le Parlement.

Les nouvelles initiatives du gouvernement

En juillet 1992, le gouvernement Amato a mis en liquidation l'EFIM, le troisième conglomérat public, et a annoncé un vaste plan de privatisation marquant un tournant par rapport à l'optique fragmentaire qui avait prévalu dans le passé. Ces nouvelles initiatives traduisent pour une large part les contraintes intérieures et internationales auxquelles le gouvernement devait faire face : les dérapages budgétaires successifs de 1991 et 1992 ne laissaient plus à l'État la possibilité de soutenir les entreprises publiques et exigeaient des recettes exceptionnelles sous la forme de privatisations ; en outre, la mise en œuvre plus fréquente ces dernières années des pouvoirs de contrôle et des compétences législatives de la CE dans le domaine des liens entre l'État et les entreprises publiques a conduit le gouvernement italien à interrompre les dotations en capital et les autres formes d'aide publique⁵³ ; enfin, à défaut d'aides de l'État, les conglomérats publics déficitaires dont l'endettement a augmenté de façon vertigineuse ont été contraints de vendre des actifs pour se procurer des ressources.

La liquidation de l'EFIM

Le décret 487 de juillet 1992 a dissous l'EFIM, conglomérat vieux de 45 ans qui employait environ 37 000 personnes⁵⁴. La liquidation de l'EFIM était inévitable, car son endettement prenait des proportions énormes et ses pertes atteignaient un niveau tel qu'en 1992 elles étaient supérieures à ses capitaux propres. Ce décret prévoyait les mesures suivantes : *i*) la liquidation de l'EFIM ; *ii*) la cession immédiate au marché de la plupart de ses filiales ; *iii*) aux fins de restructuration avant vente, la location temporaire de certaines sociétés (notamment dans le secteur des transports ferroviaires et de la défense) à un sous-holding de l'IRI, Finmeccanica ; *iv*) le remboursement de la majorité des dettes de l'EFIM par l'État. Tout en mettant fin à l'intervention de l'État dans une activité économique déficitaire, le décret 487 a eu une série d'effets négatifs. Les maladresses qui ont été commises à l'occasion de la liquidation de l'EFIM ont nui à la crédibilité du gouvernement, ce dont la lire a souffert⁵⁵. Le remboursement de la dette de l'EFIM par l'État pèsera lourdement sur le budget pendant plusieurs années⁵⁶. Il a également donné lieu à un conflit avec la Commission des CE au sujet des aides d'État, qui a été résolu en juillet 1993. L'Italie a le droit de garantir, en conformité avec le code civil italien, les dettes des entreprises dont elle détient la totalité du capital. Mais l'État devra réduire ses participations dans **toutes les entreprises publiques** d'ici à 1996, ce qui constitue une puissante instigation à poursuivre les privatisations.

Le plan de privatisation à moyen terme

Durant la seconde moitié de 1992, deux initiatives gouvernementales ont ouvert des perspectives de désengagement véritable de l'État : *i*) le décret 333 de juillet 1992, que le Parlement a entériné en août avec certaines modifications (loi 359), a profondément réaménagé les procédures de privatisation en modifiant le statut juridique de plusieurs entreprises publiques et en centralisant les compétences pour les décisions relatives à leur gestion ; *ii*) le Trésor a présenté en novembre 1992 le plan de privatisation à moyen terme qui avait été annoncé par le gouvernement.

La loi 359 a transformé les deux conglomérats publics qui subsistaient (IRI et ENI), l'entreprise d'électricité (ENEL), la société publique d'assurance (INA) et un grand nombre d'établissements publics de crédit, dont la banque polyvalente (BNL) et un établissement de crédit spécialisé (IMI), en sociétés anonymes

dont la totalité du capital est détenue par le Trésor. Le changement de statut a eu essentiellement deux conséquences. Premièrement, l'exploitation et la gestion de ces sociétés relèveront désormais du code civil⁵⁷. Dès lors, l'actionnaire unique, le Trésor, et les organes de direction encourent la même responsabilité et assument les mêmes obligations que le propriétaire d'une entreprise privée; à titre d'exemple, l'État aurait été probablement contraint de liquider l'EFIM bien plus tôt si le code civil s'était appliqué. En outre, les actions des nouvelles sociétés peuvent désormais être cotées en Bourse et placées auprès d'investisseurs italiens ou étrangers sans autorisation du Parlement. Dans le même temps, il a été décidé que les modifications futures du statut d'autres entreprises publiques seraient entérinées par voie de résolutions de la CIPE et non par décision du Parlement. Deuxièmement, en partie du fait de ces changements, le contrôle des entreprises publiques incombe désormais au Trésor⁵⁸. Celui-ci est maintenant seul compétent pour la désignation des dirigeants des nouvelles sociétés anonymes, conformément à leurs statuts, et prend seul les décisions concernant la restructuration et la vente de sociétés ainsi que les émissions d'actions et d'obligations convertibles⁵⁹. Mais le contrôle du processus de privatisation est partagé puisque les décisions stratégiques doivent être prises d'un commun accord avec les ministères du Budget et de l'Industrie. Le Trésor a immédiatement fait usage de ses nouvelles prérogatives pour restructurer les conseils d'administration des sociétés anonymes; cette restructuration a consisté à réduire très fortement le nombre de leurs membres en mettant fin au mandat des représentants désignés par les partis politiques⁶⁰.

Le processus de privatisation proprement dit a commencé en novembre 1992, lorsque le Trésor a présenté au gouvernement le «plan de réorganisation de l'IRI, de l'ENI, de l'IMI, de la BNL, de l'INA et de l'ENEL»⁶¹. Ce plan comportait en particulier l'engagement exprès : *i*) de céder la majorité du capital de sociétés publiques, services publics et institutions financières publiques jouant un rôle important; et *ii*) d'inciter suffisamment la direction des entreprises publiques à vendre des actifs en limitant fortement l'aide financière de l'État. Il a été mis fin aux importantes dotations en faveur de l'IRI et de l'ENI et leur endettement financier net a été plafonné, notamment en ce qui concerne les garanties d'emprunts et engagements de remboursement (*impegni di firma*) contractés par leurs filiales à 100 pour cent (tableau 15). D'une façon plus générale, ce plan a fixé les objectifs économiques de la privatisation, déterminé les activités à priva-

Tableau 15. Apports en capital à risques de l'État aux conglomérats publics, 1980-1992

Milliards de lire

	1980	1983	1986	1989	1990	1992
Dotations						
IRI	2 873	4 022	976	230	488	1 007
ENI	350	1 759	90	120	-	n.d.
EFIM	100	594	400	12	500	n.d.
Autres ¹	-	21	55	35	25	n.d.
Total	3 323	6 353	1 415	167	850	1 007
Prêts de la BEI²						
IRI	-	-	1 105	654	-509	-409
ENI	-	-	340	-	-	n.d.
EFIM	-	-	10	-	-	n.d.
Total	-	-	1 455	765	-	n.d.
Émissions d'obligations²						
IRI	-	-	1 168	-	-778	-514
ENI	-	-	328	-	-	n.d.
EFIM	-	-	255	-	-	n.d.
Total	-	-	1 750	-	-	n.d.
Total des apports en capital						
IRI	2 873	4 022	3 249	884	-799	84
ENI	350	1 759	758	120	-	n.d.
EFIM	100	594	665	12	500	n.d.
Autres	-	21	55	35	25	n.d.
Total	3 323	6 353	4 621	932	850	n.d.

1. Y compris EAGC, CLP, EAGAT et EAMO.

2. Intérêts et capitaux garantis par l'État (variations des stocks).

Sources : Ministero delle Partecipazioni Statali; ministère de l'Industrie; IRI.

tiser du secteur des entreprises publiques et défini des orientations pour le calendrier, les options de la direction et les procédures de vente à adopter.

En vertu de ce plan, le produit de la privatisation servira essentiellement dans l'immédiat à augmenter le capital net de l'IRI et de l'ENI et à assainir puis redresser leur situation financière, tout en leur assurant des ressources suffisantes pour mettre en œuvre des plans réalistes de restructuration et de développement (tableau 16). En outre, une partie du produit de la privatisation – hormis les recettes provenant de la vente des filiales de l'IRI – doit être utilisée pour rembourser la dette publique. Il est envisagé de créer à cette fin un Fonds spécial d'amortissement de la dette, ce qui permettrait de bien distinguer le produit transitoire des ventes d'actifs et les effets d'autres mesures structurelles de

Tableau 16. **Plans financiers de l'IRI et l'ENI, 1993-1995**

Milliards de lire

	IRI ¹		ENI		
	1993	1994	1993	1994	1995
Besoins de financement	7 000	5 000	11 073	13 024	9 036
Origine des ressources					
Autofinancement	0	0	8 921	10 296	11 660
Produit de la privatisation ²	7 000	5 000	2 564	4 342	2 262
Emprunt	-1 500	-1 300	-412	-1 614	-4 886
Aide de l'État ³	1 500	1 300	0	0	0
Total	7 000	5 000	11 073	13 024	9 036

1. Chiffres provisoires.

2. Compte tenu des 1 500 milliards de lire de nouvelles émissions d'actions lancées par l'ENI et ses filiales pour la période 1994-1995.

3. Principalement des remboursements de capital et d'intérêts de l'emprunt garanti par l'État émis entre 1983 et 1986.

Source : Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato*.

réduction du déficit. A moyen terme, les privatisations devraient se répercuter à la fois sur la sphère réelle de l'économie et sur les marchés de capitaux. En ce qui concerne l'économie réelle, la privatisation de services publics devrait améliorer leur efficacité et la privatisation d'entreprises industrielles intensifier la concurrence en faisant passer le nombre des grands groupes industriels de 6 (les deux conglomerats publics, l'IRI et l'ENI, et les quatre grands holdings privés, IFI-FIAT, Ferfin-Montedison, CIR-Olivetti et Fininvest) à 10 ou 12. Pour ce qui est des marchés des capitaux, les privatisations sont un moyen de développer l'actionnariat parmi les ménages et d'accroître les entrées de capitaux étrangers.

Le plan distingue deux catégories d'entreprises privatisables, celles qui peuvent être immédiatement vendues et celles qui ne pourront l'être que plus tard. Dans la première catégorie entrent les banques, les sociétés d'assurance et les entreprises industrielles bénéficiaires, dont la vente ne devrait pas se traduire par un ajustement de grande ampleur au niveau de l'emploi et de la localisation des activités. Dans ce contexte, il est précisé que toutes les banques appartenant à l'IRI devront être vendues rapidement et dans leur totalité. Les entreprises privatisables à plus longue échéance se subdivisent en deux catégories : i) les monopoles naturels ou les monopoles de fait et les autres entreprises auxquelles l'État

a accordé une concession ; ii) les entreprises en difficulté devant être restructurées pour pouvoir attirer les investisseurs privés.

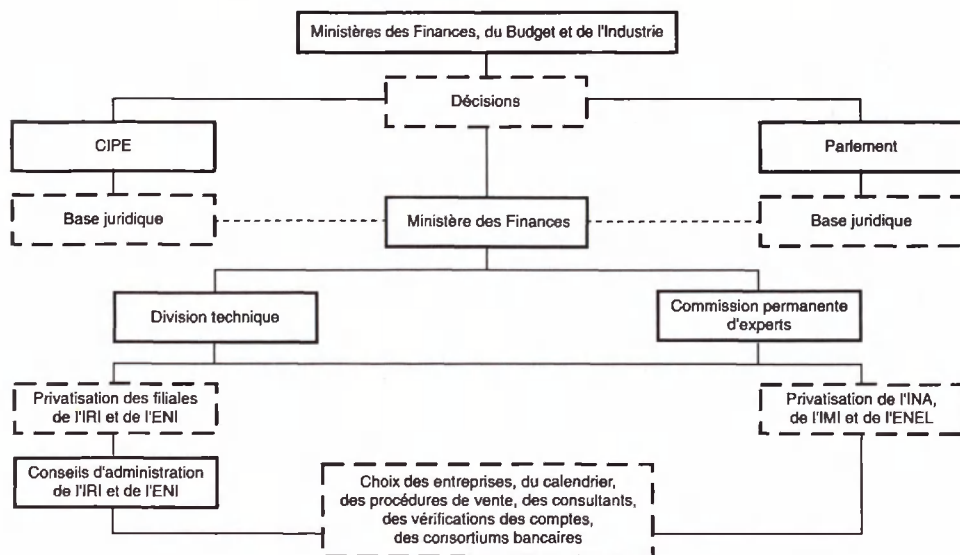
Pour les monopoles et les concessions d'État, diverses interventions sont nécessaires avant la privatisation. Dans certains cas, comme celui du holding d'assurance INA, les sociétés doivent être réorganisées afin de dissocier les missions de service public des activités commerciales. Dans d'autres, comme celui des télécommunications, il est envisagé de regrouper des activités actuellement dispersées entre plusieurs entreprises et de libéraliser une partie de leurs services. Enfin, il y a lieu de définir pour tous les services publics un cadre réglementaire bien précis, surtout en ce qui concerne la tarification.

Ce plan fixe un délai de quatre ans pour mener à bien la réorganisation et la privatisation partielle du secteur des entreprises publiques. A l'issue de ces quatre ans, l'État devrait avoir cédé les entreprises en crise structurelle, celles qui ne relèvent pas des métiers industriels de l'IRI et de l'ENI et celles pour lesquelles un contrôle de l'État n'a plus de raison d'être économique, notamment les grandes entreprises d'utilité publique. Au terme de ce processus, l'État conservera néanmoins d'importantes participations minoritaires dans un grand nombre d'activités industrielles et commerciales, et continuera de détenir des pouvoirs spéciaux dans les secteurs considérés comme « stratégiques »⁶². Ces participations seront gérées par un nouveau holding financier (FPP, Finanziaria Pubblica di Partecipazioni), société d'investissement fermée, dont les actions pourraient être cotées en Bourse et dans laquelle des investisseurs institutionnels étrangers et italiens pourraient détenir des participations minoritaires.

Mise en œuvre du plan

Le plan de réorganisation ne fixe que les grandes orientations pour la mise en œuvre des privatisations. Un grand nombre de points restent en suspens. Diverses solutions pragmatiques ont été adoptées pour pallier ces lacunes (graphique 18). Un comité de trois ministres – du Trésor, du Budget et de l'Industrie – est chargé de formuler des propositions et des lignes directrices durant les opérations de privatisation. La décision d'exécution appartient néanmoins au Trésor, l'unique actionnaire de la plupart des entreprises publiques, cependant en cas de désaccord important au sein du comité, le Premier ministre intervient. Une division « privatisation » du Trésor apporte son concours technique au comité de privatisation pour les questions juridiques et économiques et assure la liaison

Graphique 18. CONDUITE DES OPÉRATIONS DE PRIVATISATION



avec les dirigeants des entreprises publiques. Afin d'accroître la transparence du processus de privatisation, une commission consultative spéciale (Comitato Permanente di Consulenza Globale e di Garanzia), composée du directeur du Trésor et de quatre experts indépendants, a été mise en place en juin 1993 pour entamer dans les trente jours les préparatifs des premières privatisations à grande échelle. La commission est également chargée de conseiller le Trésor pour le calendrier des privatisations, les procédures de vente et le choix des experts en évaluation et des chefs de file pour le placement des titres. La direction de l'IRI et de l'ENI jouit d'une large autonomie pour l'exécution au jour le jour de la privatisation et de la restructuration des sous-holdings et des filiales, sous réserve du respect des conditions fixées par le gouvernement (notamment pour ce qui est des plafonds d'endettement et des secteurs stratégiques)⁶³. Le gouvernement doit soumettre au Parlement un rapport annuel sur l'état d'avancement des privatisations.

Certaines autres ambiguïtés du plan ont été clarifiées dans les résolutions de décembre 1992 du gouvernement et de la commission interministérielle pour la planification économique (CIPE), le premier rapport du gouvernement sur l'état d'avancement des privatisations, soumis au parlement en avril 1993, et deux

décrets publiés en juin et septembre 1993 par le gouvernement Ciampi. Les résolutions de décembre 1992 et les deux décrets ultérieurs ont déterminé les sociétés qui devaient être privatisées ou restructurées en premier, ont fixé des procédures de vente plus transparentes et ont défini les pouvoirs spéciaux que l'État conservera dans les secteurs stratégiques. Les sociétés à privatiser entièrement étaient les suivantes : la quatrième et la sixième banque italienne, Banca Commerciale et Credito Italiano, qui appartiennent à l'IRI ; la banque spéciale de crédit contrôlée par le Trésor, IMI ; la troisième société d'assurances italienne, INA ; une entreprise mécanique appartenant à l'ENI, Nuovo Pignone ; les activités industrielles du sous-holding de l'IRI spécialisé dans les produits alimentaires et la distribution, Sme, le sous-holding géant d'ENI, AGIP, qui assure la production et la distribution pétrolières ; le sous-holding d'IRI spécialisé dans les télécommunications, Stet, et l'entreprise d'électricité, ENEL, qui appartient au Trésor⁶⁴. En outre, l'ENI a été invitée à élaborer un plan pour le placement d'actions de son sous-holding Snam – principale société italienne de production et de distribution de gaz – et d'autres filiales du groupe⁶⁵. La résolution de la CIPE précise les trois principales techniques de vente :

- la vente de gré à gré (à une société privée) ou le placement privé (auprès d'un groupe d'investisseurs institutionnels), à prix négocié ou sur appel d'offres ;
- l'offre publique de vente (à prix fixe) ou l'adjudication publique ;
- les plans d'actionnariat salarié ou le rachat par les dirigeants.

En outre, comme dans les autres pays, des techniques mixtes sont proposées qui consistent à céder la majorité du capital par placement privé et le reste du capital par offres publiques de vente⁶⁶. La possibilité de constituer un noyau dur garantissant la stabilité de l'actionnariat pendant plusieurs années et le recours à des droits de vote spéciaux pour l'État sont également envisagés, surtout lorsqu'il s'agit d'entreprises d'utilité publique. La résolution de la CIPE prévoit également les procédures d'évaluation des entreprises en voie de privatisation et les procédures d'élaboration et d'examen des plans de restructuration ; elle exige le concours de vérificateurs et de consultants externes, ainsi que de juristes et de fiscalistes. Enfin, elle fixe les règles qui doivent présider à la constitution des consortiums bancaires de placement⁶⁷. La Commission consultative créée par décret en juin (voir plus haut) s'est vu confier un rôle important dans le règlement de toutes ces questions.

Le décret de septembre a instauré des mesures concrètes pour faciliter la vente des grandes banques, compagnies d'assurances et entreprises de services publics. Tandis que le recours à un large éventail de techniques de vente a été réaffirmé, plusieurs mesures suspendant ou modifiant les dispositions du code civil relatives aux holdings publics ont été prises pour faciliter leur vente par voie d'offres publiques. Les statuts peuvent être modifiés pour assurer une meilleure représentation des actionnaires minoritaires et pour plafonner les prises de participation de partenaires individuels. Peu après, les conseils d'administration d'IMI, du Credito Italiano et de la Banca Commerciale ont modifié en conséquence leurs statuts⁶⁸. Le décret exigeait en outre que les entreprises publiques des secteurs de la défense, des transports, des télécommunications et de l'énergie modifient leurs statuts de manière à confier au Trésor deux pouvoirs importants : le droit d'opposer son veto à l'acquisition de fortes participations par un seul agent et celui d'interdire le démembrement, la liquidation ou le transfert à l'étranger de l'entreprise⁶⁹. Une fois mis en place, ces pouvoirs spéciaux ne pourront plus être modifiés et surtout ils ne sont accordés que pour une durée de 5 ans. Enfin, le décret réaffirme la possibilité de placer des actions de holdings publics en les échangeant contre des fonds d'État.

Le rapport du gouvernement Amato sur l'état d'avancement des privatisations et les décisions ultérieures du gouvernement Ciampi ont précisé le contenu et le calendrier des privatisations (tableau 17). En décembre 1993 :

- les activités industrielles du sous-holding de l'IRI spécialisé dans les produits alimentaires et l'hôtellerie-restauration, Sme, avaient été vendues (pour un total de 747 milliards de lire) et la cession des activités restantes dans la distribution et l'hôtellerie-restauration était en cours ;
- le sous-holding de l'EFIM spécialisé dans le verre, Siv, avait été vendu (pour 210 milliards de lire) ;
- La cession de petites filiales de l'ENI avait rapporté au total 833 milliards de lire ;
- les procédures pour la vente de Nuovo Pignone (ENI) et d'un certain nombre de filiales moins importantes de l'IRI, de l'ENI et de l'EFIM, étaient bien avancées ;
- une des plus grandes banques de l'IRI, le Credito Italiano, était vendue par offre publique aux investisseurs italiens et étrangers, rapportant environ 1 800 milliards de lire ;

Tableau 17. **Calendrier des opérations de privatisation, en décembre 1993**

Entreprise	Situation	Mesures prévues avant la vente et dates limites	Date de la privatisation
Sme (IRI)	Divisée en plusieurs entités : Italgel, Cbd et Sme. Italgel a été vendue par adjudication privée (437 milliards de lires). Cbd a été vendue par adjudication privée (310 milliards de lires). Différentes procédures sont en cours d'examen pour Sme.	-	1993
Siv (EFIM)	Vendue par vente privée (210 milliards de lires).	-	1993
Nuovo Pignone (ENI)	Les offres pour l'adjudication privée sont en cours d'examen.	-	1993
Sidermar (IRI), Nuova Italiana Coke (ENI), Unicoke (ENI), Nuova Breda Fucine (EFIM), Breda Energia (EFIM), Ecosafe (EFIM)	La date limite de participation à l'adjudication a été annoncée.	-	1993
Credito Italiano (IRI)	Vendu par offre publique (1 800 milliards de lires).	-	1993
IMI	Des conseillers pour l'évaluation et des chefs de file pour le placement ont été nommés. La vente de la première tranche (20 %) par offre publique est prévue.	-	1994
Banca Commerciale (IRI)	Le conseil d'administration de l'IRI a approuvé la privatisation complète par offre publique. Des conseillers pour l'évaluation et les chefs de file pour le placement ont été nommés.	-	1994
INA	L'actif net a été évalué. La séparation des fonctions publiques et privées a été faite. Des conseillers pour l'évaluation et des chefs de file pour le placement ont été nommés. La vente par offre publique est prévue.	-	1994

Ilva (IRI)	Le conseil d'administration de l'IRI a approuvé le morcellement de l'entreprise et sa privatisation complète.	Division en trois entreprises. Deux d'entre elles (qui comprennent les usines rentables mais pas la dette) seront privatisées par vente privée, la dernière (qui comprend les usines non rentables) sera liquidée. Un plan détaillé sera publié en octobre 1993.	—
Stet (IRI)	Réorganisation des services de télécommunication approuvée par le gouvernement. Les services gérés sous un régime de concession par plusieurs filiales de l'IRI seront regroupés dans Telecom Italia.	Nouveau cadre réglementaire et réorganisation des tarifs. Des conseillers pour l'évaluation et les chefs de file pour le placement seront nommés en octobre 1993.	1994 Première tranche
ENEL	Des conseillers pour l'évaluation ont été nommés.	Nouveau régime de concession, de tarif et de budget en octobre 1993. Des conseillers pour l'évaluation et des chefs de file pour le placement seront nommés en septembre 1993.	1994
Agip (ENI)	Restructuration en cours en vue d'isoler l'« entreprise centrale » et d'exclure la participation d'Enichem.	Définition légale de l'entreprise et détermination du régime de concession. Des conseillers pour l'évaluation et des chefs de file pour le placement seront nommés en septembre 1993.	1994-95

Source : Données communiquées par les autorités italiennes.

- les procédures de vente par offre publique de la Banca Commerciale Italiana, l'autre grande banque de l'IRI, ainsi que d'IMI, l'établissement de crédit spécialisé contrôlé par le Trésor, avait été mise en route⁷⁰. La vente de la Banca Commerciale Italiana était prévue pour février 1994, suivant immédiatement une première tranche d'actions d'IMI en janvier 1994⁷¹;
- les préparatifs pour la privatisation de la société d'assurances INA étaient achevés et la vente par offre publique était prévue pour l'été de 1994;
- le refus opposé par la Communauté européenne à des aides d'État en faveur du sous-holding sidérurgique en faillite de l'IRI, Ilva, avait conduit à sa scission, en entreprises rentables ou déficitaires, et à sa restructuration financière avant sa privatisation totale. Un plan était présenté à la Commission en octobre;
- un certain nombre de mesures avaient été prises pour préparer la vente de l'entreprise d'électricité ENEL et de Stet (le sous-holding de l'IRI spécialisé dans les télécommunications), ainsi que des « principales activités » énergétiques de l'ENI.

Dans son rapport sur l'état d'avancement des privatisations, le gouvernement Amato a annoncé la mise en place de quatre organismes indépendants chargés de superviser les services publics des secteurs de l'énergie, des télécommunications, des transports et de la distribution de l'eau⁷². Durant la période transitoire, les politiques tarifaires seront coordonnées par le ministère de l'industrie. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la réforme réglementaire n'a pas encore commencé. Cela étant, une résolution de la CIPE (avril 1993) a fixé les critères pour la réorganisation des télécommunications avant leur privatisation : unification des organes de gestion des diverses filiales de l'IRI, nette distinction entre les services exploités sous un régime de concession et sous un régime de concurrence, et séparation des sociétés de production d'équipements et de prestation de services. En août 1993, le gouvernement a approuvé ce plan de réorganisation et les préparatifs ont été entamés pour créer une nouvelle société, Telecom Italia, qui devrait être privatisée en 1994⁷³.

Le gouvernement a également soumis trois projets de loi visant à faciliter la vente des entreprises publiques : l'un concerne l'expansion du marché boursier et

les autres la création de fonds privés de retraite et de fonds d'investissement à capital fixe, inexistant en Italie jusqu'à présent (voir ci-après)⁷⁴.

Les conséquences économiques et financières du plan de privatisation

Les privatisations ont principalement pour but d'améliorer l'efficacité économique. Ces gains d'efficacité peuvent provenir du resserrement des contraintes qui s'exercent sur le marché et de l'intensification de la concurrence, à la faveur d'une moindre protection et d'une augmentation du nombre des grands groupes

Tableau 18. L'IRI et l'ENI : cadre d'action des principales filiales non financières, 1991

Entreprise	Type d'activité	Part dans l'emploi ¹	Régime sur le marché des produits
IRI			
Sme	Industries manufacturières	13.7	Concurrence
Stet ²	Télécommunications/service public	37.2	Monopole/Concession
Rai	Télécommunications/service public	4.4	Concession
Finmeccanica	Industries manufacturières	15.2	Réseau captif ³
Alitalia	Transports	7.9	Concession
Iritecna	Conception d'usines	7.7	Réseau captif ³ /concession
Finmare	Transports	2.1	Concurrence
Ilva	Sidérurgie	13.7	Concurrence
Fincantieri	Construction navale	5.5	Concurrence
ENI			
Agip	Énergie	7.3	Concurrence
Agip Petroli	Énergie	20.0	Concurrence
Snam	Énergie/service public	13.8	Concession
Nuovo Pignone	Industries manufacturières	4.3	Concurrence
Snam Progetti	Conception d'usines	3.3	Réseau captif ³
Saipem	Conception d'usines	6.3	Réseau captif ³
Enichem ⁴	Industries manufacturières	28.9	Concurrence
Enirisorse	Industries extractives/métallurgie	7.2	Concession
Enichem agricoltura	Industries manufacturières	3.4	Concurrence
Savio	Industries manufacturières	1.9	Concurrence
Sogedit	Édition	0.6	Concurrence

1. Pourcentage de l'emploi total du groupe.

2. Y compris Finsiel.

3. Commandes émanant principalement du secteur public.

4. Compte non tenu d'Enichem Agricoltura.

Sources : Ministère de l'Industrie; Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato*.

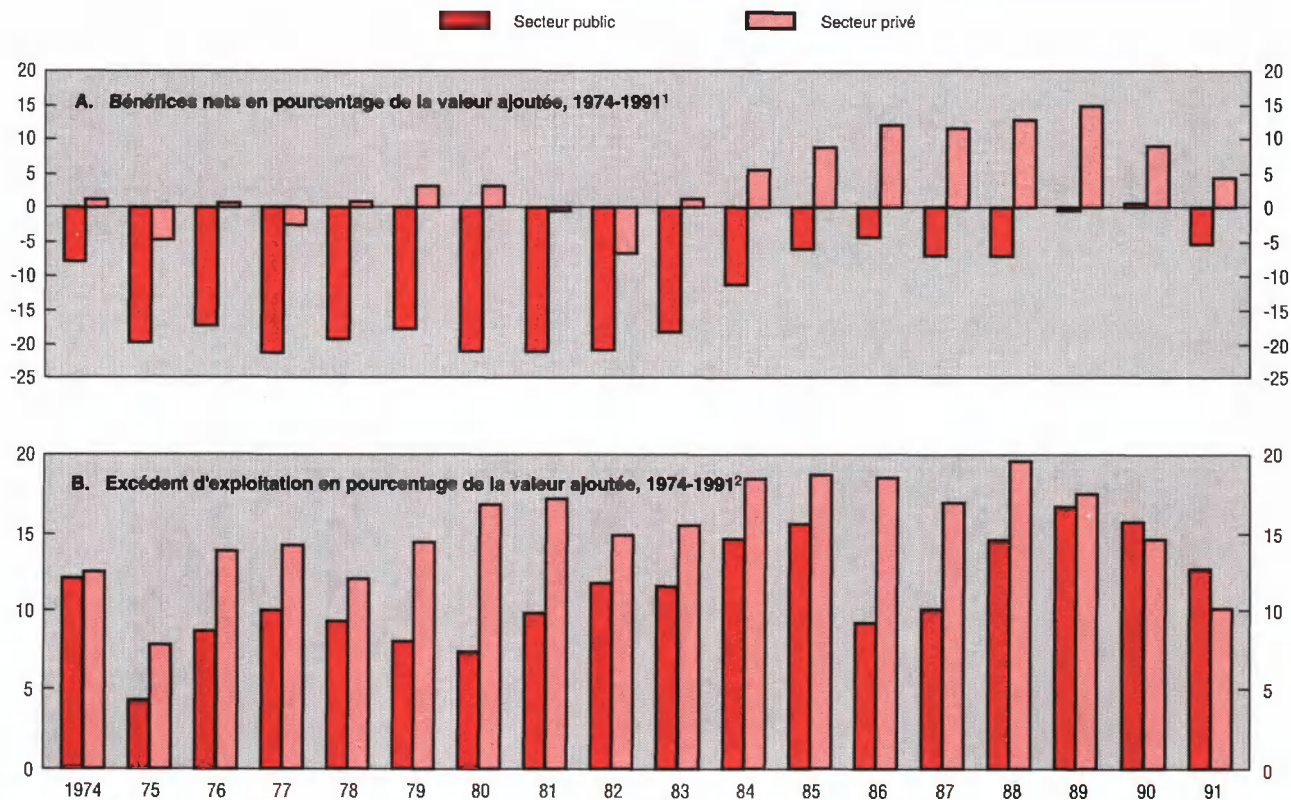
opérant sur le marché⁷⁵. Les deux tiers des effectifs industriels de l'IRI et 30 pour cent des salariés de l'ENI produisent des biens et des services dont le marché est protégé (tableau 18). Les marchés de capitaux pourraient mieux fonctionner avec une diffusion plus large et une redistribution de l'actionnariat, trop concentré à l'heure actuelle, et avec un redéploiement des portefeuilles, qui comportent actuellement une très forte proportion de titres d'emprunts publics. L'élargissement du marché des actions permettrait aux entreprises de mobiliser plus facilement du capital-risque. S'il est vrai que le gouvernement assigne à juste titre un moindre rôle aux privatisations dans la convergence budgétaire à court terme, la privatisation des entreprises publiques pourrait avoir à long terme d'importants effets positifs sur le budget de l'État et sur le patrimoine du secteur public.

Les privatisations et la sphère réelle de l'économie

On peut avoir un ordre d'idées des gains de bien-être directs que les privatisations pourraient induire en comparant les performances des entreprises privées et des entreprises publiques. A en juger par les données bilantielles globales des entreprises publiques et privées non financières, les entreprises publiques ont dégagé une rentabilité plus faible que leurs homologues privées entre 1974 et 1991, phénomène qui tient en partie à des taux d'endettement plus élevés et à un gonflement des charges financières, surtout en période de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt. Mais même du point de vue de l'excédent d'exploitation, c'est-à-dire hors charges financières (graphique 19), les entreprises publiques se sont révélées moins rentables, sauf ces dernières années⁷⁶.

L'image est plus nuancée lorsqu'on étudie le comportement des entreprises opérant dans la même branche d'activité et qu'on prend en compte un large éventail d'indicateurs de performance. Le graphique 20 illustre l'importance relative des bénéfices et du revenu du travail, ainsi que la productivité du travail, pour les entreprises publiques et privées opérant sur des **marchés concurrentiels**⁷⁷. Exception faite de l'électronique et des fibres, les entreprises privées ont obtenu de meilleurs résultats que les entreprises publiques sur le double plan des bénéfices et de la productivité du travail. Leur productivité moyenne du travail (pondérée en fonction de la part dans l'emploi du secteur considéré) était supérieure de 20 pour cent en 1991.

Graphique 19. INDICATEURS DE COMPARAISON DES PERFORMANCES DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES



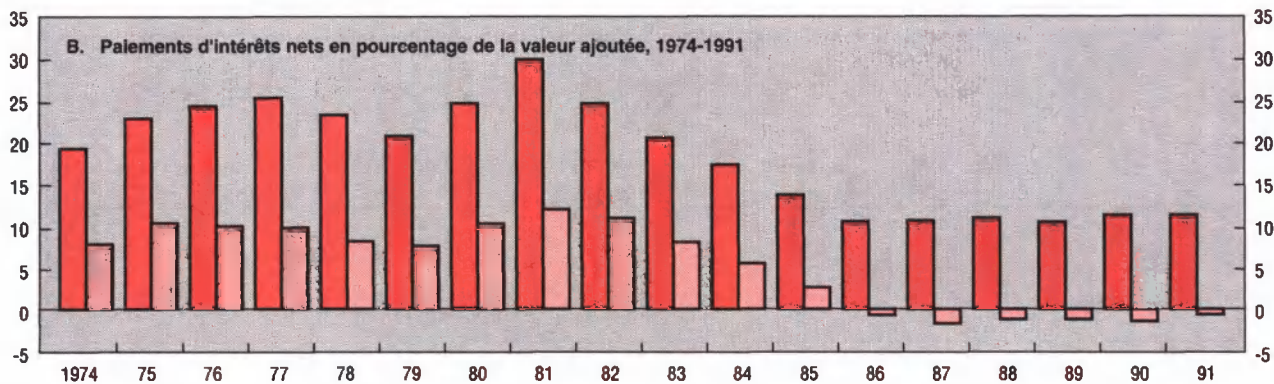
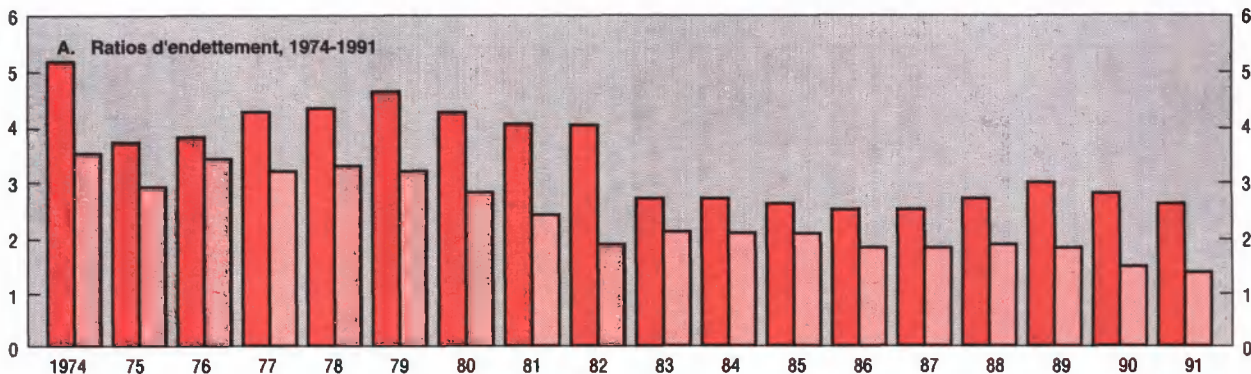
1. Y compris les paiements d'intérêts nets.

2. Bénéfices nets, compte non tenu des paiements d'intérêts.

Source : Mediobanca (1992), *Dati cumulativi di 1790 società italiane*.

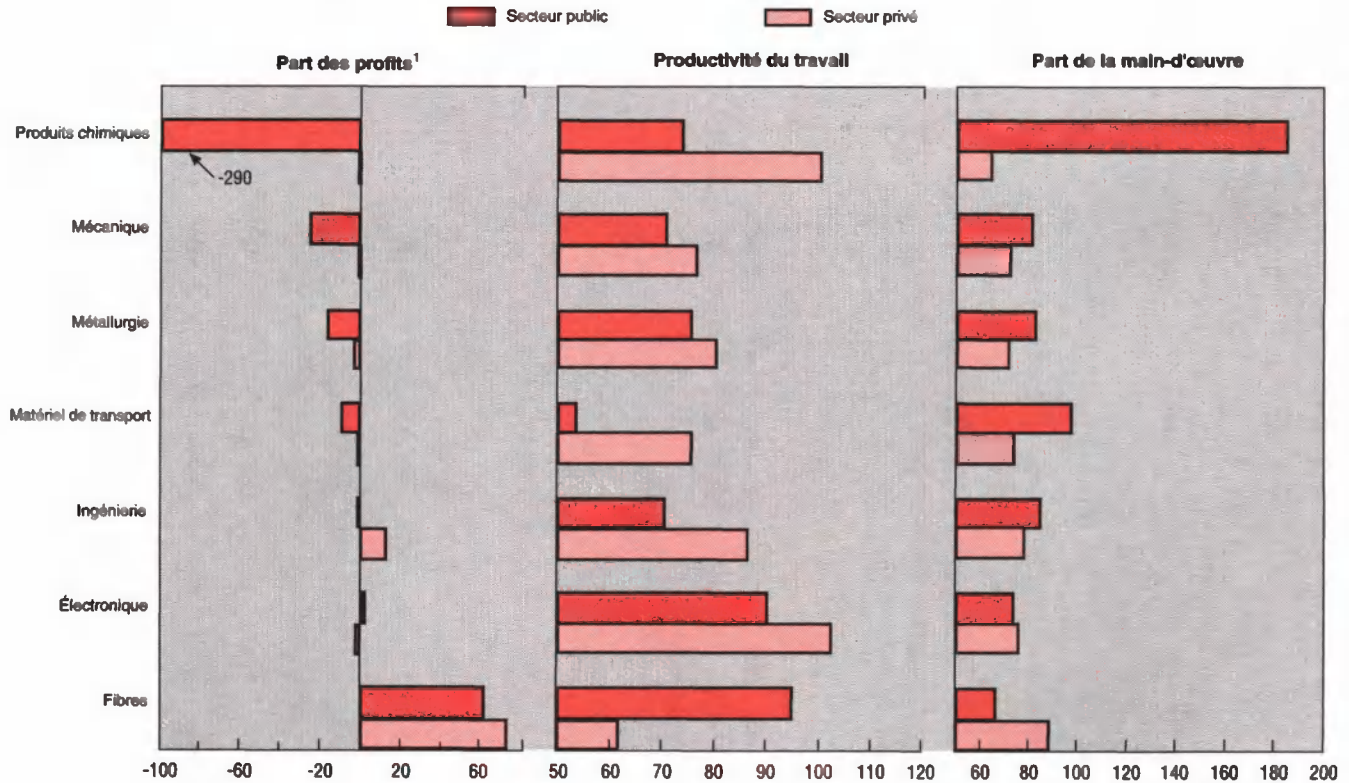
Graphique 19. (suite) INDICATEURS DE COMPARAISON DES PERFORMANCES DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES

■ Secteur public ■ Secteur privé



Source : Mediobanca (1992), *Dati cumulativi di 1790 società italiane*.

Graphique 20. INDICATEURS SECTORIELS DE PERFORMANCE, 1991



1. Non compris les paiements d'intérêts.

Source : Mediobanca (1992), *Le principali società italiane*.

Si l'on procède à une comparaison internationale, les **services publics** sont au total produits avec moins d'efficacité et leur qualité est moindre (voir le tableau 19 et les tableaux A1 et A2 de l'annexe). L'inefficacité des services publics italiens est largement imputable à des carences réglementaires⁷⁸. Les technologies, le régime de propriété et les structures de marché sont similaires dans la plupart des autres pays européens. L'expérience italienne montre que l'absence de dissociation des fonctions réglementaires et des fonctions de pro-

Tableau 19. **Coût et prix des services publics**

	Italie	Allemagne	France	Royaume-Uni	Espagne	
A. Transports ferroviaires (1989)						
Coût par unité de trafic ¹	100	83	50	65	44	
Recette par unité de trafic ¹	100	387	176	243	-	
B. Services postaux (1988)						
Déficit en pourcentage des recettes	39.9	17.3	6.8	-3.4	44.4	
C. Services téléphoniques (1991)						
Coût moyen pour les ménages ²	100	119	86	109	-	
Coût moyen pour les entreprises ²	100	84	69	71	-	
Différence de coût entre les appels au départ et à destination de l'Italie (%) ³	-	33.7	14.1	49.7 ⁴ 78.2 ⁵	-20.9	
D. Électricité (1992)						
Tarifs pour les ménages ⁶	min.	123	412	285	325	-
	max.	340	204	203	145	-
Tarifs pour l'industrie ⁶	min.	200	236	163	155	-
	max.	85	106	76	93	-

1. Les unités de trafic sont une moyenne pondérée du nombre des voyageurs par km et du nombre de tonnes transportées par km.

2. Pour un panier de services téléphoniques de base utilisé par un consommateur italien type.

3. Tarif maximum pour un appel de trois minutes (TVA comprise).

4. British Telecom.

5. Mercury.

6. Lires par kWh (taxes comprises).

Pour les ménages. Les données relatives à l'Allemagne se rapportent à la région de Essen; les données relatives au Royaume-Uni se rapportent à la région de Londres. Le tarif minimum correspond à une capacité de 1.5 kW et à une consommation annuelle de 600 kWh; le tarif maximum correspond à une capacité de 6 kW et à une consommation annuelle de 7 500 kWh.

Pour l'industrie. Les données relatives à l'Allemagne se rapportent à la région de Essen; les données relatives au Royaume-Uni se rapportent à la région du Yorkshire. Le tarif minimum correspond à une capacité de 100 kW et à une consommation annuelle de 1 600 kWh; le tarif maximum correspond à une capacité de 10 000 kW et à une consommation de 7 000 kWh.

Sources : Prosperetti, L. (1992), «I servizi di pubblica utilità», *Previsioni dell'economia italiana*, n° 2, Confindustria; Rubino, P. (1993), «Costo e qualità nei servizi pubblici : tre casi», *Competere in Europa*, S. Rossi (dir. pub.).

duction des services encourage l'entreprise à tirer parti de son pouvoir de monopole au lieu de l'inciter à plus d'efficience⁷⁹. Malgré tout, l'Italie n'a que récemment commencé à libéraliser ses services publics, bien après un grand nombre d'autres pays européens. En combinant la privatisation, la libéralisation et une réglementation mieux conçue, on pourrait donc obtenir d'importants gains d'efficience.

Les privatisations et les marchés de capitaux

Le plan de privatisation pour 1992-93 vise également à élargir et rationaliser le marché des actions tout en diffusant davantage l'actionnariat. La taille relative du marché italien se situe dans la moyenne par rapport aux autres pays, mais sa structure est très déséquilibrée. Le rapport entre la valeur des actions cotées et le PIB est le plus faible parmi les six grands pays de l'OCDE, alors que les titres publics cotés à la Bourse de Milan dépassaient 85 pour cent du PIB (tableau 20). En 1988, les actions directement détenues par les ménages italiens représentaient moins de 15 pour cent du PIB, contre 70 pour cent environ en France et aux États-Unis et 40 pour cent au Royaume-Uni⁸⁰. Les placements indirects en actions, par le biais d'organismes de placement collectifs ou d'autres institutions financières, sont également relativement faibles (graphique 21).

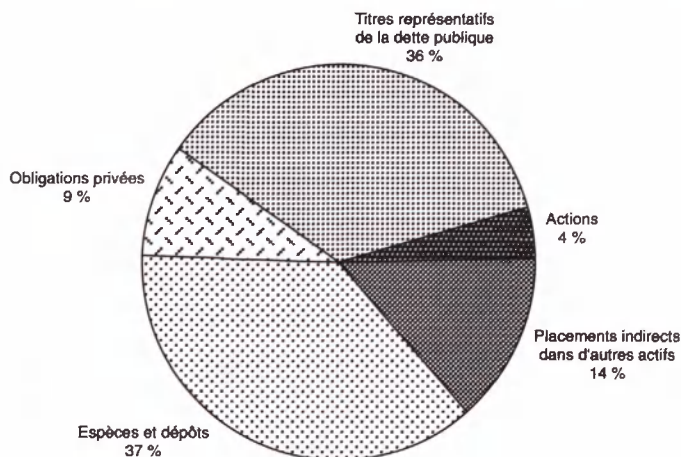
Tableau 20. Taille et structure comparées des marchés de capitaux, 1990

En pourcentage du PIB

	Actions	Instruments de la dette		Total
		Privée	Publique	
Tokyo	96.03	4.32	30.65	131
Londres	87.94	12.87	23.20	124
New York	48.81	5.22	24.97	79
Paris	25.51	7.36	32.14	65
Francfort	23.76	34.47	21.77	80
Milan	13.62	6.18	84.20	104

Source : Confindustria (1993), «Risparmio, capitale di rischio e mercato azionario», *Previsioni dell'economia italiana*, n° 1, juin.

Graphique 21. COMPOSITION DE L'ÉPARGNE FINANCIÈRE DES MÉNAGES, 1991



Source : Banque d'Italie.

Le marché des actions (essentiellement concentré à Milan) est peu développé par rapport aux autres grands pays de l'OCDE (tableau 21). En 1991, les sociétés cotées à la Bourse de Milan (224, dont seulement deux sociétés étrangères) étaient bien moins nombreuses que celles cotées à Paris (un tiers de moins) et la capitalisation boursière ainsi que le volume annuel des transactions étaient les plus faibles parmi les six grands pays de l'OCDE. Les transactions sur le marché italien des actions ne représentaient que 0.8 pour cent des transactions mondiales, contre 2.3 pour cent pour la France et 6.1 pour cent pour le Royaume-Uni⁸¹. Les entreprises publiques pèsent lourd sur le marché des actions. A la fin de 1992, l'État contrôlait plus de 18 pour cent du nombre des entreprises cotées et plus de 25 pour cent de la capitalisation boursière totale⁸². Les entreprises privatisables représentaient 18.5 pour cent du total (voir le tableau A14 de l'annexe).

Le plan de privatisation de 1992 prévoit la vente de gros volumes d'actions. A défaut d'investisseurs institutionnels importants, ces volumes ne peuvent être absorbés que par une multiplication des petits porteurs⁸³. Pour placer 27 000 mil-

Tableau 21. Comparaison des marchés en actions, 1991

	Tokyo	New York	Londres	Allemagne	Paris	Madrid	Milan
Entreprises cotées	1 348	1 885	2 456	667	782	433	224
dont : entreprises étrangères	125	105	541	239	231	3	2
Capitalisation moyenne des entreprises nationales/ PIB (%)	83.6	54.3	85.8	22.3	25.1	21.3	12.1
Volume des transactions annuelles (milliards de dollars E.-U.)	869.7	1 520.2	585.3	432.5	118.8	36.8	26.2
Volume des transactions annuelles sur les actions étrangères (milliards de dollars E.-U.)	4.1	88	257.6	8.6	4.1	0.1	0.1

Source : IRS (1993), *Rapporto sul mercato azionario*, Sole 24 Ore.

liards de liras sur le marché des actions comme l'envisage le plan de convergence de 1992, il faudrait pratiquement tripler chaque année le montant des fonds nouveaux levés en 1992 à la Bourse de Milan (tableau 22)⁸⁴. La privatisation de grosses entreprises d'utilité publique (comme Stet ou ENEL) suppose un actionariat très large. Bien que des initiatives aient été prises pour élargir le marché des actions (voir la dernière section de ce chapitre), il faudra que les investisseurs étrangers prennent une part substantielle aux privatisations, ce qui exige une intégration de plus en plus étroite de l'Italie aux marchés internationaux de capitaux.

A moyen terme, un certain nombre d'innovations récentes (voir ci-après) pourrait sensiblement augmenter les placements indirects des ménages en actions et faciliter ainsi la privatisation des grandes entreprises publiques. Le plan de privatisation pour 1992-93 mentionne expressément la possibilité de financer une partie des privatisations par la conversion volontaire de crédits bancaires aux entreprises publiques en titres de capital. Mais pour que les banques jouent un rôle constructif dans les privatisations, deux conditions doivent être remplies⁸⁵. Les banques étant pour la plupart contrôlées par l'État, il faut d'abord les privatiser, comme a d'ailleurs l'intention de le faire le gouvernement. Il faut aussi acquérir le savoir-faire nécessaire pour pouvoir gérer correctement les participations importantes prévisibles au capital des entreprises industrielles. Jusqu'ici, le

**Tableau 22. Capitaux nouveaux mobilisés
par les sociétés italiennes à la bourse de Milan,
1985-1992**

Milliards de lire

	Sociétés cotées	Sociétés nouvellement inscrites à la cote	Total
1985	3 931	824	4 755
1986	14 480	3 743	18 223
1987	5 277	1 532	6 809
1988	3 011	488	3 499
1989	7 355	1 080	8 435
1990	9 408	47	9 455
1991	4 858	247	5 105
1992	3 340	1 457	4 797

Source : IRS (1993), Rapporto sul mercato azionario, Sole 24 Ore.

gouvernement a annoncé la privatisation de trois grands établissements de crédit – IMI, Credito Italiano et Banca Commerciale – Credito Italiano et IMI devant être privatisés à la fin de 1993 (voir ci-dessus). A en juger par l'expérience d'autres pays, on constate également qu'il faut un certain temps pour que des fonds de retraite nouvellement créés jouent un rôle important dans l'apport de financements sur le marché des actions.

Dans ces conditions, une large fraction des biens des entreprises publiques devra être vendue aux ménages italiens et aux investisseurs étrangers, au moins dans l'immédiat. S'il est vrai que l'utilisation par l'État de pouvoirs spéciaux dans les entreprises d'utilité publique et les secteurs dits « stratégiques » (voir ci-dessus) peut comporter des restrictions pour les participations étrangères, une résolution de la CIPE met en avant le respect des règles communautaires. Sans augmentation de la propension à l'épargne des ménages, les placements en actions pourraient se développer grâce à une progression de l'épargne financière (au détriment des investissements en équipements des ménages) ou à un redéploiement des portefeuilles des ménages, qui délaisseraient les emprunts publics et les dépôts. Deux types de mesures pourraient stimuler l'épargne financière :

- les avantages fiscaux en faveur des placements en Bourse, comme ceux qui figurent dans le projet de loi actuellement soumis au parlement, dès lors que ces avantages sont universels et ne favorisent pas les actions des

entreprises privatisées; sinon le résultat sera simplement un report sur des ressources que les entreprises privées pouvaient auparavant mobiliser⁸⁶;

- de nouvelles initiatives visant à susciter une plus grande confiance dans un fonctionnement correct du marché (notamment en protégeant les droits des actionnaires minoritaires, en réglementant la négociation de blocs d'actions et les consortiums bancaires, en dotant les organes de tutelle de plus larges pouvoirs et de ressources plus importantes, etc.)⁸⁷.

Pour que les privatisations soient bien reçues par le marché, il faut que le gouvernement prenne des engagements crédibles et mette en œuvre le dispositif de façon transparente. A cet égard, il importe d'engager le processus de privatisation peu après l'annonce d'un programme détaillé et de privatiser tout d'abord les entreprises publiques les plus rentables. Comme on le verra ci-après, la transparence suppose une définition claire et nette des compétences, des techniques de vente et des cas où l'État pourra conserver des droits spéciaux. Quoi qu'il en soit, c'est le choix des techniques de vente qui peut le plus modifier la structure des droits de propriété et des marchés de capitaux.

Le gouvernement a recouru à la technique de la vente privée pour Sme et Nuovo Pignone, sous-holdings de l'IRI et de l'ENI⁸⁸. Mais pour élargir l'actionariat et imposer une plus grande discipline aux dirigeants des entreprises, l'offre publique de vente sera généralement préférée à l'avenir. Étant donné le rôle limité des investisseurs institutionnels, on ne pourra probablement pas éviter des offres publiques de vente à prix fixe. Cette formule est généralement mieux accueillie par les petits épargnants, parce qu'ils y ont plus aisément accès et que le prix de vente est habituellement plus attrayant, car inférieur au prix normal⁸⁹. De plus, les offres publiques de vente garantissent l'irréversibilité du processus de privatisation, puisque du fait d'une large diffusion des actions il sera difficile politiquement pour le gouvernement de recourir à des droits spéciaux ou à une modification de la réglementation pour conserver ou récupérer le contrôle de l'entreprise publique privatisée⁹⁰. C'est en fait la technique de l'offre publique de vente qui a été utilisée par le gouvernement pour la privatisation du Credito Italiano, et choisie pour celles de IMI, INA et Banca Commerciale, les institutions financières qui seront vendues en 1994, ainsi que pour celle de ENEL, l'entreprise d'utilité publique qui le sera en 1995. Des mesures ont été prises récemment pour permettre le lancement d'offres publiques (voir ci-dessous). Le

gouvernement a également décidé que les banques et les petits épargnants pourront convertir des titres d'emprunts publics en actions d'entreprises privatisées, soit en échangeant des obligations publiques à long terme contre des actions (projet de loi sur les avantages fiscaux et décret de septembre 1993) ou en acquérant des émissions spéciales d'obligations à bons de souscription d'actions (rapport du gouvernement sur l'état d'avancement des privatisations). Tout en n'ayant pas pour effet de développer le marché financier, ces initiatives devraient contribuer à atténuer les distorsions au niveau de la composition des portefeuilles – en diminuant la proportion des titres d'emprunts publics – et réduire les risques d'éviction au détriment des entreprises privées. En outre, l'émission de bons de souscription d'actions spécifiquement liés aux privatisations futures est appelée à raffermir la confiance en montrant que le gouvernement actuel et les gouvernements futurs sont déterminés à mettre en œuvre le plan de privatisation.

Privatisation et assainissement budgétaire

A la différence des initiatives antérieures, les recettes exceptionnelles des privatisations ne jouent dans le nouveau plan qu'un rôle limité pour la convergence budgétaire à court terme. On a mis davantage l'accent sur l'amélioration de l'efficacité, à la fois dans la sphère réelle de l'économie et sur les marchés de capitaux⁹¹. Le gouvernement Ciampi a même exclu les recettes des privatisations des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les nouveaux objectifs budgétaires pour 1993-96 (voir le chapitre II). Les recettes exceptionnelles des ventes d'actifs ne sauraient en elles-mêmes mettre fin au gonflement de la dette publique si elles ne se doublent pas d'un excédent primaire durable et d'une baisse du taux d'intérêt effectif dont est assortie la dette publique⁹². Même si les entreprises publiques devaient être vendues dans leur totalité et si les recettes des privatisations étaient affectées dans leur intégralité au remboursement de la dette publique, l'incidence sur l'encours de la dette serait limitée, puisqu'on estime que ces recettes ne représenteraient que 15 pour cent de la dette publique (tableau 23)⁹³. D'un autre côté, étant donné les faibles niveaux d'activité prévisibles et le poids de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les recettes des privatisations pourraient dans l'immédiat constituer un moyen non déflationniste de limiter le besoin de financement du secteur public.

En théorie, les ventes d'actifs publics ne devraient pas avoir d'incidence sur le patrimoine net du secteur public⁹⁴. Mais elles peuvent avoir à plus long terme

Tableau 23. **Estimations de l'actif et du passif du secteur public**

Milliards de lire

	Bâtiments	Terrains	Total
Biens immobiliers du secteur public (1987)			
Administration centrale	138 807	37 034	175 841
Municipalités	74 885	213 072	287 957
Entreprises publiques	5 807	150	6 017
Autres sociétés	n.d.	181 229	181 229
Total	219 539	431 485	651 044
Valeur des principaux holdings publics¹ (1988)		175 600-208 900	
Dotations aux entreprises publiques² (1990)		245 743	
Dette publique (1990)		1 318 356	
Avoirs en pourcentage de la dette publique			
Biens immobiliers totaux	0.49		
Valeur des principaux holdings publics	0.13-0.16		
Dotations aux entreprises publiques	0.19		
1. Il est tenu compte uniquement des sociétés exploitantes de IRI dont les comptes économiques et de patrimoine figurent dans l'échantillon de la Centrale dei Bilanci.			
2. En valeur actuelle calculée à l'aide des dotations pour la période allant de 1930 à 1990 et des taux d'intérêt représentatifs (taux d'escompte de 1930 à 1947; rendement des obligations publiques à long terme de 1948 à 1972; rendement des bons du Trésor de 1973 à 1980; taux d'intérêt des obligations publiques à taux variable de 1981 à 1990).			
Sources : Rapport de la Cassese Commission (1987); Commissione per il riassetto del patrimonio mobiliare pubblico e per le privatizzazioni (1990), <i>Rapporto al Ministro del Tesoro</i> .			

des effets positifs sur le solde primaire et le service de la dette. Dans le cas de l'Italie, ces effets pourraient être relativement importants :

- Les recettes provenant de l'exploitation des services publics ont été très inférieures au coût du service de la dette publique⁹⁵ (et le resteront probablement à l'avenir). Selon la Commission Scognamiglio (1990), les aides d'État financées par l'emprunt ont atteint une valeur supérieure aux flux de revenus attendus de cet investissement. La valeur actualisée des dotations consenties par l'État depuis 1930 (environ 20 pour cent de la dette publique) est supérieure à la valeur vénale actuelle des entreprises publiques (environ 15 pour cent de la dette publique⁹⁶). Dans ces conditions, il est certainement rentable pour l'État de vendre ses actifs, dès lors qu'il utilise ces recettes pour rembourser la dette publique et

non pour différer l'ajustement budgétaire. Un fonds d'amortissement de la dette (Fondo di ammortamento del debito pubblico) a été créé en novembre 1993 ;

- Les privatisations peuvent également alléger le service de la dette, à mesure que les taux d'intérêt baissent sous l'effet de l'élargissement et de la plus grande efficacité des marchés de capitaux et du resserrement de l'écart de taux d'intérêt par rapport aux marchés internationaux. Ce dernier élément tient à une plus faible prime de risque (du fait d'une plus grande confiance dans l'économie italienne) et au recul des anticipations inflationnistes (les anticipations de monétisation étant moindres) ;
- Les gains d'efficacité résultant de l'amélioration des performances des entreprises privatisées et le retour de l'investissement privé à la faveur d'une baisse des taux d'intérêt pourraient se traduire par une plus forte croissance du PIB, à même d'accroître durablement les recettes publiques.

Au total, les effets positifs des privatisations sur le patrimoine net public devraient l'emporter sur les effets négatifs. Pendant plusieurs décennies, les entreprises publiques n'ont pas versé de dividendes à l'État et les concessions n'ont guère rapporté⁹⁷. Les privatisations comportent en revanche des coûts de transaction de deux types : des dépenses directes, notamment pour les campagnes de publicité lancées à l'occasion des émissions d'actions, la rémunération des comptables, banquiers et conseillers financiers ainsi que les commissions de prise ferme versées aux institutions financières⁹⁸ d'une part, et, d'autre part, une diminution du patrimoine net du secteur public, due au fait que les prix de vente seront probablement inférieurs à la valeur actualisée des flux de revenus futurs que procureront les entreprises publiques. Le prix sera vraisemblablement inférieur à ce qu'il devrait être si :

- Les investisseurs privés sont moins enclins à prendre des risques que l'État (qui peut étaler les risques plus facilement que les agents économiques privés), les actions étant dès lors vendues avec décote ;
- Les actions sont délibérément placées avec décote pour attirer un grand nombre d'investisseurs.

On peut néanmoins éviter dans une certaine mesure une décote délibérée en fractionnant les placements d'actions. De plus, il est possible de réduire la décote

en faisant en sorte que le prix de vente reflète les gains d'efficience attendus des privatisations.

Problèmes et limites des privatisations

Comme on l'a vu, le plan de privatisation de 1992 et les initiatives qui ont été prises ultérieurement par les gouvernements Amato et Ciampi établissent un cadre cohérent pour diminuer sensiblement la taille du secteur des entreprises publiques. Mais un certain nombre de problèmes en suspens pourraient ralentir les privatisations. Ces problèmes ont trait à la gestion et à la programmation dans le temps des privatisations, au réaménagement des réglementations applicables aux entreprises d'utilité publique qui seront privatisées, au choix des procédures de vente et à l'ampleur du désengagement prévu de l'État.

Une **gestion** transparente est cruciale pour le succès des privatisations. A l'heure actuelle, les structures décisionnelles que le plan a mises en place paraissent excessivement complexes : trois ministères interviennent conjointement dans les principaux aspects de la privatisation⁹⁹. Les prérogatives du gouvernement et celles des conseils d'administration de l'IRI et de l'ENI, qui jouissent en principe d'une large autonomie pour la gestion des privatisations, ne sont pas nettement définies. La division du Trésor qui doit apporter son concours technique pour les privatisations n'a pas suffisamment de personnel et manque de ressources. Tout cela a inéluctablement ralenti le processus de privatisation. Or, on sait qu'il faut procéder rapidement aux premières ventes pour que l'engagement du gouvernement soit parfaitement crédible. L'opacité des structures décisionnelles s'est doublée, au niveau du gouvernement, de fréquents changements de position : la liste des entreprises publiques privatisables, le calendrier des privatisations et les procédures de vente prévues ont été modifiés à plusieurs reprises. D'où une certaine confusion chez les investisseurs potentiels. Parallèlement, on n'a pas encore pris certaines mesures qui auraient rassuré les marchés, notamment l'émission d'obligations à bons de souscription d'actions.

La **programmation dans le temps** des privatisations comporte deux aspects : quelles seront les entreprises qui seront privatisées en premier lieu ? faut-il restructurer avant de privatiser ? C'est manifestement la nécessité de restructurer les bilans de l'IRI et de l'ENI et d'alléger la dette publique qui déterminera le choix des entreprises qui seront privatisées les premières. En imposant des contraintes financières rigoureuses, le gouvernement a implicitement encou-

ragé l'IRI et l'ENI à privatiser en premier lieu les entreprises rentables (notamment Sme et Nuovo Pignone). Le Trésor a agi de la même manière en poussant à la privatisation de l'INA et de l'IMI. La nécessité de privatiser d'abord les banques est devenue plus impérieuse avec l'assouplissement de l'interdiction faite aux banques de détenir des participations dans des sociétés non financières (voir ci-après). Certaines banques publiques ont consenti à des entreprises privées en difficulté comme Ferruzzi d'importants crédits qui pourraient être convertis en actions dans le cadre de la nouvelle loi bancaire¹⁰⁰. Par conséquent, les activités économiques sujettes à un contrôle de l'État pourraient même se développer tant que les banques ne sont pas privatisées.

Restructurer avant de privatiser peut exiger une réorganisation juridique, la désignation de nouveaux dirigeants, la remise en état ou le renouvellement de biens d'équipement, une réduction des effectifs et un assainissement du bilan. Toutes ces options ont déjà été mises en œuvre ou sont à l'étude. La structure des conseils d'administration et la haute direction des entreprises publiques ont été profondément remaniées depuis l'annonce du plan de privatisation¹⁰¹. La réorganisation juridique, notamment à travers des réformes réglementaires (voir ci-après), était impérative pour les entreprises publiques soumises à un régime de concession (entreprises d'utilité publique ou entreprises à caractère mixte, commercial et public). La restructuration des services téléphoniques offre un bon exemple de cette réorganisation juridique : elle a consisté à rattacher plusieurs sociétés au sous-holding de l'IRI, Stet, qui sera privatisé en 1994/95¹⁰². Le gouvernement estime que la restructuration du capital, des effectifs et des finances des entreprises est essentielle lorsqu'il y a crise structurelle (cas de la chimie et de la sidérurgie, par exemple). Une certaine restructuration des effectifs peut réduire le coût social de la privatisation et l'opposition qu'elle suscite chez les salariés. Une diminution des taux d'endettement et l'apurement des arriérés peuvent être souhaitables, surtout lorsqu'il s'agit d'une simple annulation de dettes réciproques entre l'État et les entreprises publiques et entre ces entreprises¹⁰³. En principe, si l'on procède à une restructuration financière et matérielle avant la privatisation, c'est dans l'espoir que l'acheteur offrira un prix qui fera plus que compenser l'investissement supplémentaire consenti par l'État. Mais pour autant que les entreprises publiques en difficulté puissent être remises sur pied grâce à une restructuration, l'acheteur privé tiendra compte de l'amélioration future de l'efficacité d'ensemble dans son évaluation. Dès lors, le prix offert

(hors coût de restructuration) devrait être le même, que la restructuration soit réalisée par l'État ou par l'acheteur privé¹⁰⁴. En fait, puisque l'État a été incapable dans le passé d'assurer la viabilité de ces entreprises, l'acheteur paiera vraisemblablement un prix inférieur au coût supporté par l'État. C'est pourquoi le report de privatisations pour cause de restructuration financière et matérielle peut dissimuler en réalité une réticence de l'État, qui ne veut pas laisser cette tâche au marché, et fait courir le risque que les recettes des privatisations ne servent à financer les entreprises déficitaires par voie de subventions croisées¹⁰⁵.

Le **cadre réglementaire** actuel, qui repose sur une gestion directe des entreprises d'utilité publique ou un contrôle indirect par le biais de l'ENI et de l'IRI, crée une confusion entre les missions de réglementation et de production et favorise l'exercice d'un pouvoir de monopole pour la fourniture des services publics. La privatisation de services publics (comme ENEL) et de sous-holdings de l'IRI et de l'ENI (comme Stet et Snam) est l'occasion de promouvoir la concurrence et d'améliorer le cadre réglementaire : on pourrait scinder les entreprises publiques, en vendant immédiatement les activités concurrentielles, tirer parti du renouvellement des concessions pour libéraliser la fourniture des services publics, tout en attribuant les concessions sur adjudication, et aussi réorganiser les instances réglementaires et renforcer leurs prérogatives. Jusqu'à présent, on n'a guère progressé dans cette direction. Dans plusieurs domaines, le gouvernement Ciampi a investi le ministère de l'industrie de pouvoirs réglementaires provisoires, mais en fait deux grandes options restent ouvertes :

- maintenir l'ancien système, dans lequel divers ministères exercent le pouvoir réglementaire, y compris la fixation des tarifs auparavant régis par des commissions publiques (comme la CIP)¹⁰⁶; ou
- mettre en place de nouvelles instances réglementaires compétentes pour les tarifs et les normes dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de la distribution de l'eau et des transports. Dans le premier cas, les faibles niveaux actuels des effectifs et des ressources seraient améliorés, et des mesures devraient être prises pour éviter que les considérations politiques n'influencent les décisions réglementaires. La seconde solution garantirait un niveau élevé de compétences, d'indépendance et de décentralisation des décisions (en empêchant ainsi que les éléments macro-économiques ou les préoccupations redistributives n'influencent sur la réglementation); mais cela alourdirait la bureaucratie,

occasionnerait des coûts supplémentaires et pourrait être inefficace au niveau de l'allocation des ressources si les activités de ces nouvelles instances ne sont pas correctement coordonnées. Dans les deux cas, les pouvoirs réglementaires devraient être limités aux tarifs et aux normes, en laissant le soin à la Haute autorité actuellement chargée de la concurrence de préserver et promouvoir la concurrence. Quelle que soit l'option que le gouvernement prendra, il faudra se déterminer rapidement. Les privatisations dans d'autres pays ont montré en effet qu'un cadre réglementaire bien défini est essentiel si l'on veut maximiser à la fois le produit des privatisations et les gains de bien-être¹⁰⁷.

Jusqu'à l'automne 1993, le gouvernement a adopté une approche ponctuelle dans la sélection des **procédures de vente**, favorisant les ventes de gré à gré et les placements privés. Après avoir pris les mesures destinées à faciliter la création de sociétés faisant appel à l'épargne publique et dotées d'un large actionnariat, le gouvernement a annoncé qu'il ferait appel à des offres publiques pour la vente des grandes banques publiques. Toutefois, il reste à mettre en place un système d'incitations de marché à l'appui de cette stratégie (incitations fiscales en faveur des petits actionnaires, échange de créances contre des participations, plans d'actionnariat salarié, etc.). Alors que les premières offres publiques ont lieu à la fin de l'année, ces mesures sont toujours en cours d'examen au Parlement. Le gouvernement n'a pas indiqué clairement jusqu'à présent s'il appliquera la formule de l'émission d'obligations publiques à bons de souscription d'actions d'entreprises privatisées, ou si les concours bancaires aux entreprises publiques seront convertis en actions. Il doit aussi préciser quand, et selon quelles modalités, il entend favoriser la formation d'un noyau stable d'actionnaires, objectif mentionné dans plusieurs documents et décrets gouvernementaux. L'arbitrage entre les procédures de vente tient également à la poursuite de deux objectifs antagonistes. Si l'on veut élargir le marché des actions, en procédant par offre publique de vente, il faudra généralement accepter une décote; si l'on veut maximiser le produit des privatisations, il vaudra mieux vendre l'entreprise de gré à gré.

L'ampleur du **désengagement de l'État** reste mal définie. Dans le plan de réorganisation, le caractère stratégique d'une activité est défini de manière assez floue comme «la capacité d'influer sur les résultats de plusieurs autres secteurs». Bien qu'un décret récent délimite les domaines stratégiques dans lesquels l'État

conservera des pouvoirs spéciaux, le plan esquisse une structure industrielle telle que l'État gardera des participations importantes, quoique généralement minoritaires, dans un grand nombre d'activités, sur des marchés très souvent concurrentiels.

La mauvaise conjoncture économique actuelle pourrait sérieusement entraver une mise en œuvre rapide des privatisations envisagées. Du fait de la récession, un grand nombre d'entreprises publiques privatisables dégagent de très faibles profits et leur rentabilité future est incertaine. L'atonie de l'activité mondiale et le niveau élevé des taux d'intérêt se sont également traduits par une contraction de l'offre de fonds investissables en actions. Les privatisations ne se feront rapidement que si l'activité se redresse et si les taux d'intérêt baissent, de façon que les investisseurs en titres de capital tablent sur une reprise économique et que les actions paraissent attrayantes par rapport aux obligations. De plus, la dévaluation de la monnaie, les maladroites commises à l'occasion de la liquidation de l'EFIM et l'ampleur des concours bancaires aux entreprises publiques et privées lourdement endettées ont nui à la qualité de la signature de l'Italie sur les marchés internationaux de capitaux. Enfin, en une période aussi difficile, les privatisations italiennes se trouvent en concurrence avec les programmes ambitieux de privatisation d'autres pays, dont le produit total attendu est estimé à une centaine de milliards de dollars (graphique 22). Avec de tels montants à placer sur les marchés internationaux de capitaux, on peut se demander si la demande des investisseurs est suffisante.

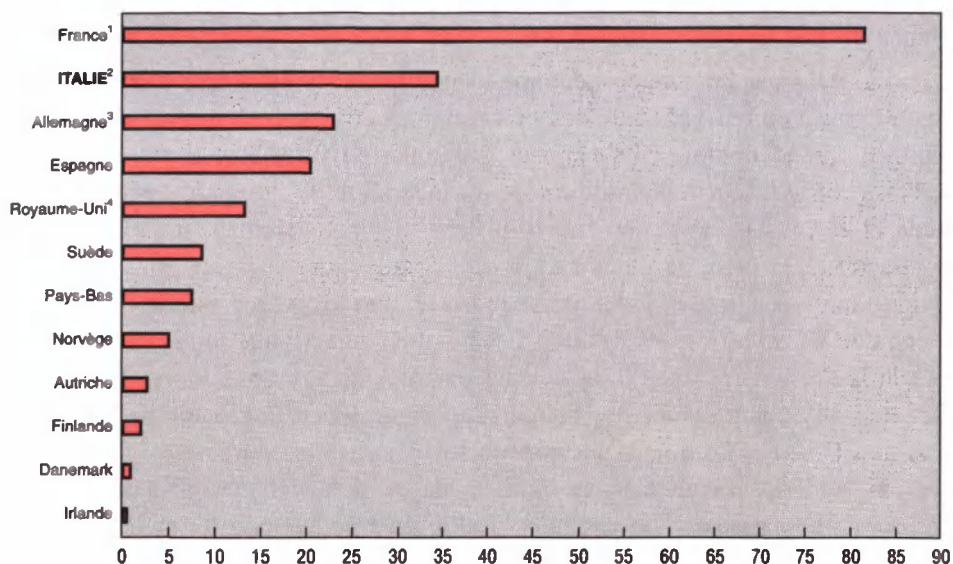
Réforme du marché financier

Dans le passé, tout un ensemble de facteurs économiques et institutionnels ont limité en Italie l'offre et la demande de titres de capital :

- depuis plus d'une décennie, le rendement des titres de la dette publique est supérieur au rendement moyen des actions qui, dans le même temps, s'est révélé plus instable que dans d'autres pays de l'OCDE; par ailleurs, la taxation des revenus du capital pénalise lourdement les revenus provenant d'actions;
- les intermédiaires et les investisseurs institutionnels jouent traditionnellement un rôle peu important (jusqu'en 1992, un seul type de fonds, les Fondi Comuni, était autorisé) et la loi bancaire de 1936 a empêché les

Graphique 22. LES PRIVATISATIONS PROGRAMMÉES EN EUROPE

Milliards de dollars E-U



1. Compte non tenu de la CNP et de Bull.
 2. Compte non tenu de Crediop, IMI, INA, Iiva et Iritecna.
 3. Compte non tenu de la Treuhand.
 4. Compte non tenu des charbonnages britanniques.
- Source : Morgan Stanley Research (juin 1993).

banques d'orienter l'épargne des ménages vers les placements en actions ;

- pour un certain nombre de raisons (prédominance des petites entreprises individuelles, réticence d'un grand nombre d'entreprises moyennes à renoncer à un contrôle familial et existence de fortes désincitations fiscales¹⁰⁸), les entreprises italiennes se sont montrées en général peu enclines à se faire coter en Bourse et à émettre des actions ;
- le marché des actions n'a été doté d'un cadre réglementaire moderne que ces dernières années (notamment avec les lois de 1991-92 concernant les opérations d'initiés, les OPA et la création des SIM) et se caractérisait jusqu'à présent par un manque de transparence, son organe de surveil-

lance (la CONSOB) restant dans le même temps en sous-effectif de personnel qualifié et disposant de ressources et de pouvoirs insuffisants.

Ces trois dernières années, une série de mesures de nature à faciliter la privatisation ont été prises pour accélérer la **réforme des marchés de capitaux** :

- la loi de janvier 1991 concernant les opérations de Bourse a créé un cadre juridique complet couvrant les différents aspects de l'organisation et du fonctionnement des marchés de valeurs mobilières¹⁰⁹;
- la loi de janvier 1992 sur les SIM a donné naissance à un nouveau type de société d'investissement polyvalente constituée en société anonyme (Società di Intermediazione Mobiliare);
- de nouveaux fonds d'investissement (SICAV et autres) ont vu le jour en 1992 et des fonds d'investissement à capital fixe ont été créés en 1993;
- mettant à profit la loi de délégation d'octobre 1992, le gouvernement a défini en avril 1993 les règles régissant la création de fonds privés de retraite;
- l'interdiction faite aux banques de prendre des participations dans les sociétés non financières a été assouplie en juin 1993;
- en janvier 1993, le gouvernement a soumis au parlement un projet de loi sur l'expansion du marché boursier qui prévoit des avantages fiscaux pour les opérations sur actions.

Ce projet de loi sur l'expansion du marché boursier :

- comporte des avantages fiscaux pour les opérations sur actions se traduisant par la perte du contrôle majoritaire, dès lors que les actions acquises sont conservées en portefeuille pendant au moins trois ans¹¹⁰. Un régime fiscal de faveur est également prévu en cas d'acquisition d'actions offertes gratuitement aux salariés des entreprises procédant à ces opérations;
- permet aux actionnaires d'opter pour un prélèvement libératoire de 30 pour cent au lieu de déclarer les dividendes au titre de l'impôt sur le revenu;
- ouvre la possibilité aux détenteurs d'obligations publiques d'acquérir des actions de sociétés privatisées en échange d'obligations d'État ayant une échéance résiduelle de sept ans au moins. Aux fins de paiement,

- c'est la valeur nominale des obligations qui sera retenue et non leur valeur boursière ;
- exonère de droits de succession les actions jusqu'à 100 millions de liras, dès lors qu'elles ont été acquises au moins un an avant l'ouverture de la succession ;
 - confère au Trésor des droits spéciaux (notamment sous la forme d'actions spécifiques), nouveauté en droit commercial italien. Le Trésor pourra ainsi désigner des représentants au conseil d'administration et s'opposer aux cessions d'actions en cas de perte de contrôle de filiales ou de sous-holdings ou de prises de participation importantes par des tiers.

Mettant à profit la loi de délégation d'octobre 1992, le gouvernement a fixé en avril 1993 les règles concernant la création de **fonds privés de retraite** à caractère volontaire. Ouverts aux particuliers, aux associations professionnelles, aux syndicats et aux sociétés (c'est-à-dire à toutes les catégories de la population active sauf les étudiants et les femmes au foyer), ces nouveaux fonds seront gérés directement par les intéressés, dans le cadre d'une réglementation édictée par le Trésor ou par le biais de conventions conclues avec l'Organisme national de retraite (INPS), les banques, les sociétés d'assurance ou les sociétés d'investissement polyvalentes (SIM). Ces fonds seront alimentés principalement par trois sources : des cotisations patronales, des cotisations salariales et les indemnités de licenciement (*trattamento di fine rapporto*), sous réserve d'un plafond de 10 pour cent des salaires.

Les cotisations patronales aux fonds de retraite seront intégralement déductibles au titre de l'impôt sur les sociétés. En ce qui concerne les cotisations salariales, le plafond de déductibilité est fixé à 3 millions de liras par an. Les cotisations provenant d'indemnités de licenciement resteront exonérées d'impôt. Dans un souci de neutralité budgétaire, les actifs des fonds de retraite sont soumis à un impôt sur la fortune au taux de 15 pour cent, partiellement remboursable en cas de paiement de retraites. Les fonds de retraite sont placés sous la surveillance d'une commission spéciale composée de treize membres représentant cinq ministères (Trésor, finances, budget, travail et industrie), la Banque d'Italie, la Commission des opérations de Bourse (CONSOB) et l'ISVAP. Afin d'encourager les opérations de Bourse, la CONSOB se propose, en vertu de la loi de janvier 1992

sur les SIM¹¹¹, d'introduire comme l'ont fait un grand nombre d'autres pays un contrat à terme national indiciel¹¹².

Pour élargir encore le marché financier, le Comité du crédit et de l'épargne, organisme public, a assoupli en juin 1993 le **régime des prises de participation applicable aux banques**, reprenant en cela une série de propositions formulées par la Banque d'Italie. Auparavant, les banques ne pouvaient pas prendre de participations dans les institutions non financières (sauf les sociétés d'assurance¹¹³). Les plafonds autorisés sont fonction de l'actif de la banque, de sa structure, de ses bénéfices et de ses modalités de gestion. Les banques peuvent désormais prendre une participation à hauteur de 15 pour cent du capital d'entreprises opérant dans l'industrie et les services. Par ailleurs, le montant que chaque établissement de crédit peut investir en actions de sociétés non financières est plafonné. Ces propositions de la Banque d'Italie, adoptées par le Parlement en août 1993, constituent l'une des modifications les plus importantes de la loi bancaire de base de 1936. Avec ce dispositif, le système bancaire pourrait désormais investir en actions jusqu'à 42 000 milliards de lire (2.5 pour cent du PIB)¹¹⁴. Étant donné le rôle dominant que les banques contrôlées par l'État jouent actuellement dans le système bancaire, l'assouplissement du régime des prises de participation risque simplement d'aboutir à renforcer l'influence de l'État sur les entreprises, à un moment où le secteur privé est en butte à des problèmes d'endettement de plus en plus aigus.

IV. Conclusions

Dans les derniers mois de 1992, après une période prolongée de croissance lente, l'économie italienne s'est enfoncée dans la récession. La faiblesse de la production, cantonnée dans un premier temps à l'industrie, a gagné par la suite les services. Le climat du marché s'est aussi altéré avec la révélation d'affaires de corruption impliquant les partis politiques mais aussi de grandes entreprises publiques et privées. La plongée dans la récession aurait été encore plus brutale si les exportations n'avaient bénéficié des gains de compétitivité découlant de la forte baisse de la lire après septembre 1992. A en juger par les indicateurs conjoncturels, en 1993 la vigueur des exportations permettra tout juste de maintenir le PIB réel à son niveau de l'année précédente, la production accusant son plus mauvais résultat depuis près de 20 ans. Par suite de licenciements massifs, le taux de chômage (nouvelle définition) a dépassé 10 pour cent en juillet.

La poussée récente du chômage s'est superposée à une augmentation tendancielle du chômage structurel. Pour résorber le sous-emploi conjoncturel des capacités sans compromettre la stabilité financière, il faut faire en sorte que la croissance des salaires nominaux reste modérée et que les écarts de salaires régionaux et sectoriels deviennent plus sensibles aux facteurs du marché. Une telle évolution créerait des conditions propices à l'expansion des capacités d'emploi de l'économie. Les conventions collectives nationales de 1992 et de 1993 sont encourageantes à cet égard.

Le sous-emploi croissant des ressources sur les marchés des produits et du travail s'est conjugué aux mesures de limitation des revenus pour modérer l'inflation jusqu'au milieu de 1993, lorsque les effets accélérateurs de la dépréciation de la monnaie ont commencé de se faire sentir sur les prix à la consommation. Toutefois, à 4.2 pour cent en octobre 1993, le taux d'inflation sur 12 mois restait inférieur de près de 1 point à son niveau d'avant la dévaluation. Grâce à l'affaiblissement de la lire et à la modération des tarifs des fournisseurs étrangers, le

solde commercial est devenu excédentaire au second semestre de 1992, pour atteindre 0.7 pour cent du PIB au premier semestre de 1993. Conjuguée à la réduction du déficit au titre des services non facteurs, l'amélioration des résultats du commerce extérieur a eu pour effet de ramener le déficit courant à 1.2 pour cent du PIB au premier semestre de 1993. Les entrées de capitaux, essentiellement d'origine non bancaire, ont repris après la sortie de la lire du mécanisme de change, ce qui a permis de renforcer les réserves officielles.

La lire a été contrainte de sortir de la bande étroite de fluctuation du SME en septembre 1992, mais sa baisse ultérieure sur les marchés des changes est survenue à point nommé pour faciliter une détente des taux d'intérêt. Dans un contexte marqué par le ralentissement de la hausse des prix à la consommation, de nouvelles mesures d'austérité budgétaire (en mai 1993) et une plus grande stabilité politique, la Banque d'Italie a pu abaisser progressivement les taux d'intérêt jusqu'à des niveaux sans précédent depuis le milieu des années 70. A la faveur d'une réduction des réserves obligatoires (en février 1993), l'excédent du taux interbancaire italien par rapport au taux allemand équivalent est tombé à moins 2½ points en septembre, chiffre inférieur au niveau observé avant le référendum danois de juin 1992. L'écart entre les taux longs s'est également réduit. L'assouplissement des conditions monétaires s'est accompagné de fortes fluctuations de change. La lire est tombée à des niveaux sans précédent vis-à-vis des grandes monnaies avant de se ressaisir quelque peu après le référendum sur la réforme constitutionnelle et la formation d'un nouveau gouvernement en avril.

Confrontées à un endettement public insoutenable, les autorités ont renforcé la rigueur budgétaire. En 1992, le budget a dégagé un excédent avant paiements d'intérêts, pour la première fois depuis plus de 30 ans. Correction faite des influences conjoncturelles, le déficit budgétaire global devrait diminuer au total de 3 pour cent du PIB en 1992-93, ce qui représente le plus gros effort de désengagement budgétaire parmi les grands pays de l'OCDE durant cette même période. En particulier, le budget 1993 établi par le gouvernement Amato marque un tournant dans l'histoire budgétaire récente de l'Italie. Il se distingue par l'importance donnée aux mesures structurelles de réduction du déficit, à l'opposé des palliatifs mis en œuvre à plusieurs reprises dans le passé.

S'appuyant sur les pouvoirs spéciaux accordés par le Parlement, le gouvernement a entrepris de comprimer les dépenses dans quatre grands domaines : l'emploi public, les retraites, les soins de santé et les finances des collectivités

locales. Le budget 1993 traduit aussi des efforts pour répartir plus équitablement la charge fiscale entre les différentes catégories de contribuables. La lutte contre la fraude fiscale a été intensifiée, et les travailleurs indépendants ont été assujettis à un impôt minimum. Le programme budgétaire de l'Italie a également gagné en crédibilité avec le prêt de la Communauté européenne conclu en janvier 1993, qui prévoit le versement échelonné de 8 milliards d'écus sous réserve d'examens budgétaires périodiques par la Communauté. Aussi, les primes de risque applicables aux taux d'intérêt intérieurs ont diminué. Enfin, la gestion de la dette publique s'est améliorée avec la création d'un marché de contrats à terme en septembre 1992.

En dépit des progrès récents, les niveaux actuels du déficit des administrations publiques et de la dette publique sont extrêmement élevés par rapport aux autres pays de l'OCDE (pour 1993 ils sont estimés, respectivement, à 9.5 et 114 pour cent du PIB), et l'endettement public continue d'ailleurs de croître. Aussi, le désengagement budgétaire requis demeure considérable et plusieurs années d'efforts soutenus seront nécessaires pour satisfaire aux critères de convergence de la Communauté européenne. Si difficile soit-il, le maintien du rythme d'assainissement budgétaire est indispensable. La marge d'accroissement des recettes s'est rétrécie en raison de l'opposition croissante des contribuables : le taux de l'impôt sur le revenu en Italie, à l'inclusion des cotisations de sécurité sociale patronales et salariales, est le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. Le programme de convergence de trois ans établi en juillet 1993 est donc axé sur le freinage des dépenses, avec des coupes draconiennes dans les dépenses primaires. Par rapport aux précédents, il porte la marque d'une évaluation plus réaliste des interactions à court terme entre les économies budgétaires et la croissance économique. Les autorités tablent sur un allègement de la charge d'intérêts et sur une compression des dépenses primaires grâce à la suppression des tarifications abusives en matière de contrats publics et à la réduction des transferts et de la masse salariale de la fonction publique, de sorte que le besoin de financement de l'État devrait redescendre au-dessous de 9 pour cent du PIB d'ici 1994 (compte non tenu du produit des privatisations), avant de tomber à moins de 6 pour cent du PIB en 1996.

Les autorités font preuve de plus de réalisme et de détermination dans la poursuite de leurs objectifs budgétaires, et la compétitivité internationale du pays s'est améliorée, si bien que les perspectives d'une reprise durable se sont nette-

ment renforcées. Toutefois, l'expansion du commerce mondial restant assez faible, l'OCDE prévoit que la croissance économique ne se redressera que progressivement, et restera inférieure à son rythme potentiel jusqu'en 1995. En conséquence, le sous-emploi des ressources continuerait de s'accroître sur le marché des produits, mais surtout sur le marché du travail. Ce facteur, s'ajoutant à la politique de freinage des revenus, à un contrôle étroit des agrégats monétaires et à une flexibilité accrue des négociations salariales dans le cadre de la convention collective de juillet 1993, devrait continuer d'infléchir la hausse des prix à la consommation, qui descendrait aux alentours de 3 pour cent en 1995. Sur le plan extérieur, le déficit courant pourrait redescendre aux environs de 0.5 pour cent du PIB en 1995, la dépréciation de la lire entraînant un redressement de la balance commerciale et de la balance des opérations invisibles.

Les perspectives économiques restent sujettes à des risques majeurs concernant l'emploi et l'inflation. Des pertes d'emplois plus fortes et une plus grande précarité de l'emploi pourraient stimuler l'épargne de précaution et retarder de ce fait la reprise de la consommation privée et de la formation brute de capital fixe. De surcroît, la hausse des prix à la production et des prix de gros induite par la dépréciation est susceptible de gagner les prix à la consommation et de déprimer davantage celle-ci. Étant donné que les résultats concernant la croissance et le jeu des stabilisateurs automatiques risquent d'être inférieurs aux prévisions, il est particulièrement important d'éviter tout dérapage dans la réduction du déficit budgétaire structurel. Un parcours budgétaire satisfaisant est indispensable pour rendre crédible le programme de stabilisation de l'Italie et permettre ainsi une nouvelle baisse des primes de risque intégrées dans les taux d'intérêt, ce qui aura des retombées positives sur les finances publiques et l'activité économique.

La reprise attendue de la croissance économique s'accompagnera sans doute d'une baisse persistante des taux d'intérêt par suite des évolutions internationales mais aussi de l'amélioration du sentiment du marché à l'égard de la conduite de la politique budgétaire. Le repli des taux débiteurs bancaires, en revanche, pourrait être retardé par la crise financière qui frappe de plein fouet plusieurs des principales entreprises privées et publiques du pays. Les incertitudes qui en résultent risquent de rendre encore plus ardue la tâche déjà complexe qui consiste à céder des droits de propriété dans les entreprises d'État. En raison de son poids excessif et de son inefficience notoire, le secteur des entreprises publiques entrave depuis des années la croissance de la productivité, notamment dans les

services enclins à l'inflation. Le programme de privatisation à grande échelle, motivé initialement par la nécessité d'enrayer le gonflement rapide de la dette publique, est considéré de plus en plus comme un moyen décisif d'améliorer la situation globale de l'offre. La privatisation offre d'importants gains de bien-être potentiels, comme en témoignent les performances plus élevées des entreprises privées et des services publics mis en concurrence dans d'autres pays. Le gouvernement Amato comme le gouvernement Ciampi ont pris d'importantes mesures de désengagement de l'État dans le secteur des entreprises.

Le processus de privatisation engagé par les autorités repose sur quatre piliers : un nouveau cadre organique pour les entreprises publiques (août 1992) ; un plan de privatisation cohérent (Plan Amato-Barucci), approuvé par le Parlement en décembre 1992 ; un ensemble de dispositions spécifiques accélérant la privatisation de toutes les catégories d'entreprises publiques (décret-loi de septembre 1993) ; enfin, de nouvelles lois et règles destinées à étoffer un marché des actions sous-dimensionné (loi sur les fonds de retraite, projet de loi sur les investissements de portefeuille et assouplissement des règles interdisant aux banques de détenir des participations dans des sociétés non financières). La transformation de toutes les grandes entreprises d'État en sociétés anonymes, dont le Trésor est l'unique actionnaire, représente une rupture avec le passé. Ainsi, des holdings publics criblés de dettes (l'IRI et l'ENI), qui emploient un demi-million de personnes, se trouvent soumis aux règles du code civil. Avec la suppression des transferts publics, conformément aux directives communautaires, ces holdings sont pour la première fois menacés de faillite. Dotés de nouveaux dirigeants, ils se préparent désormais à vendre des participations majoritaires dans la plupart de leurs filiales. Les holdings publics ont commencé à céder des sociétés rentables, le produit de ces opérations étant destiné à la restructuration des filiales en difficulté.

Dans un pays accoutumé de longue date à des interventions spécifiques massives de la puissance publique, les récentes initiatives gouvernementales représentent une tentative ambitieuse de privatisation. Néanmoins, plusieurs facteurs pourraient limiter les gains de bien-être potentiels : les sociétés à vendre en premier ont été désignées, mais un calendrier pour toutes les privatisations n'a pas été établi ; tandis que des droits de vote spéciaux ont été définis pour les services publics et la défense, l'ampleur du désengagement de l'État dans d'autres secteurs reste à définir ; des techniques de cession très diverses ont été

retenues, mais il n'y a pas eu d'initiatives concrètes pour en favoriser l'application (programmes destinés à faciliter la conversion de dettes en titres de participation ou l'intéressement des salariés, etc.); enfin, la réforme du régime des services publics a été différée, ce qui retarde la privatisation. Il convient de s'attacher avant tout à la transparence des opérations de privatisation, d'autant plus que l'Italie est en concurrence avec d'autres pays pour les investissements de portefeuille. Au total, il semblerait possible de simplifier encore le processus de décision de manière à l'aligner sur celui des pays où les progrès de la privatisation ont été plus rapides.

La nécessité de fixer des objectifs de privatisation et de définir les méthodes de mise en œuvre est illustrée par l'assouplissement récent des règles qui interdisaient aux banques de détenir des participations dans des entreprises non financières. De même que la loi sur les fonds privés de retraite, cette mesure devrait favoriser l'expansion du marché boursier. Devant le resserrement probable des liens de capitaux entre les banques et l'industrie, le gouvernement a fort justement accéléré ses efforts pour vendre en premier les banques publiques rentables. En l'absence de ces mesures le processus de privatisation pourrait paradoxalement s'inverser si les banques, qui restent pour la plupart sous la tutelle de l'État, commençaient à convertir en actions leurs créances dans des sociétés non financières en difficulté.

La rapidité avec laquelle les événements politiques et économiques se sont succédé ces douze derniers mois a pris de court la plupart des observateurs. Des mesures efficaces ont été prises pour combattre la corruption politique, qui au fil des ans a entraîné un gaspillage considérable de ressources. En outre, l'Italie s'est donné une nouvelle loi électorale fondée sur le scrutin majoritaire, susceptible d'entraîner une transformation du paysage politique. Il est indispensable de restaurer d'abord la crédibilité de bon nombre des institutions du pays, afin de réduire les déséquilibres structurels profonds des marchés des produits et du travail et de maintenir l'inflation sur une trajectoire descendante. L'action énergique menée par les autorités pour rendre plus maîtrisable le problème de la dette publique a été facilitée par deux évolutions parallèles : d'une part, la détente des taux d'intérêt et l'amélioration de la compétitivité après la sortie de la lire du mécanisme de change en septembre 1992, et d'autre part les conventions collectives de juillet 1992 et 1993. Cependant, d'importants efforts de stabilisation sont encore nécessaires, comme en témoignent le niveau élevé et croissant de la dette

publique, l'ampleur du chômage non conjoncturel et l'inefficience généralisée dans la prestation de beaucoup de services publics. La lutte contre ces déséquilibres et ces carences nécessite un soutien durable de l'opinion publique, fondé sur le sentiment d'un partage équitable du fardeau de l'ajustement.

Notes et références

1. Des données portant sur un échantillon de plus de 1 800 sociétés des secteurs de l'industrie et des services indiquent une régression spectaculaire du bénéfice net consolidé en 1992, par suite de la montée en flèche des versements d'intérêts et de l'atonie des recettes. Morgan Guaranty Trust Company (1993), *Data Watch : Italy*, 6 août.
2. En octobre 1992, l'indicateur Isco de la confiance des ménages est tombé à son niveau le plus bas depuis la récession du début des années 80.
3. Les concours de la Caisse d'indemnisation du chômage partiel (Cassa Integrazione Guadagni) ont été étendus aux petites et moyennes entreprises des secteurs non industriels. La Caisse indemnise les ouvriers et employés de l'industrie et de la construction « temporairement » licenciés. Le régime « ordinaire » d'indemnisation ne couvre que les ouvriers qui connaissent des difficultés « temporaires ». L'indemnisation s'élève à 80 pour cent du salaire hebdomadaire (90 pour cent net d'impôt) sur la base d'un horaire hebdomadaire de 40 heures. Aucun plafond mensuel n'est fixé. Le régime « extraordinaire » couvre à la fois les ouvriers et les employés ou cadres. Il s'applique en cas de crise sectorielle ou locale ou lors de la restructuration de certaines industries.
4. Les changements méthodologiques se sont traduits notamment par une extension de la liste des branches d'activité économique, par un questionnaire plus détaillé et par une redéfinition des « demandeurs d'emploi », seuls étant désormais comptés comme chômeurs les personnes de plus de 15 ans qui sont prêtes à travailler et qui ont accompli au moins une démarche pour trouver un emploi dans les 30 jours précédant l'enquête trimestrielle sur la population active.
5. OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie*, pp. 53-59.
6. M. Emerson (1988), « Regulation or Deregulation of the Labour Market », *European Economic Review*, volume 32, avril.
7. Commission de la Communauté européenne (1993), *Cinquième rapport sur l'emploi en Europe*.
8. OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie*, pp. 56-59.
9. De plus, en juillet le Parlement a approuvé un projet de loi qui prévoit de porter les allocations de chômage de 20 à 25 pour cent du salaire précédent.
10. La nouvelle politique établit une distinction entre trois catégories de bénéficiaires : les régions rurales, qui bénéficient du soutien le plus réduit, les zones frappées par la crise industrielle, et les zones déprimées, qui obtiennent les aides les plus importantes. En vertu

des nouvelles dispositions communautaires, les zones déprimées sont celles dont le revenu par habitant est égal ou inférieur à 75 pour cent de la moyenne nationale. Les régions suivantes entrent dans cette catégorie : Basilicate, Calabre, Campanie, Abruzzes, Pouilles, Sardaigne et Sicile.

11. F. Barca et I. Visco (1992), *L'economia italiana nella prospettiva europea : terziario protetto et dinamica dei redditi nominali*, Banca d'Italia, *Temi di discussione del Servizio Studi*; M. D'Antonio (1992), «Competition, development, inflation : the case of services», *Review of Economic Conditions in Italy*, n° 3, septembre-décembre; OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie*, pp. 63-101.
12. Le prix du tabac est exclu de l'indice des prix à la consommation.
13. Début avril, la lire est tombée à un niveau sans précédent de 1 002 liras contre 1 deutschemark avant de se ressaisir à 901 liras début juin. A la mi-septembre, le cours s'établissait à 970 liras pour 1 deutschemark, en baisse de 23 pour cent par rapport à la parité d'avant la dévaluation.
14. C.A. Ciampi (1993), «Les perspectives de la politique monétaire», déclaration faite devant la Commission du Budget, du Trésor et de la Planification de la Chambre des députés, 20 janvier.
15. Les dépôts en liras des banques non résidentes n'étant pas pris en compte dans le calcul des réserves obligatoires, le taux de l'euro-lire est devenu plus sensible aux taux intérieurs durant les périodes de durcissement monétaire. Banque d'Italie (1993), *Bulletin économique*, n° 16, février, p. 39.
16. En vertu de la réglementation communautaire, la différenciation des réserves obligatoires suivant les catégories de dépôts ne peut être fondée que sur des critères d'échéance. En fixant des réserves obligatoires plus réduites pour les certificats de dépôt à longue échéance, la Banque d'Italie se conforme donc aux règles de la Communauté européenne.
17. L'adoption d'un projet de loi soumis au Parlement au printemps de 1993, qui supprimerait l'accès automatique du Trésor aux concours de la Banque centrale, offrirait un autre moyen de libérer des réserves de liquidité bloquées. Aux termes de ce projet de loi, les créances financières de la Banque centrale sur l'État accumulées depuis 1948 dans le contexte de la facilité de découvert antérieure seraient converties en titres de la dette publique (95 000 milliards de liras, ou 6 pour cent du PIB) assortis d'un taux d'intérêt de 1 pour cent seulement. Toutefois, pour permettre une gestion souple des paiements et des recettes, le Trésor placera temporairement auprès de la Banque centrale, aux taux du marché, des bons du Trésor jusqu'à concurrence de 95 000 milliards de liras. La Banque d'Italie est tenue de suspendre les paiements pour le compte du Trésor si le compte courant de ce dernier se trouve épuisé. Ce projet de loi met l'Italie en conformité avec l'article 104 du traité de la Communauté européenne modifié par l'accord de Maastricht, dans lequel il est stipulé qu'à compter de la deuxième étape de l'UEM les banques centrales ne peuvent accorder de crédits ou de découverts aux gouvernements ni acquérir de titres de la dette publique.
18. Le remboursement de la retenue à la source de 12.5 pour cent sur les titres publics détenus par des non-résidents sera accéléré à partir de l'automne de 1993. Aux termes des nouvelles dispositions, les banques dépositaires transmettront directement les demandes de remboursement à l'État, qui décaissera automatiquement les sommes correspondantes.

19. L'extension du scandale de la corruption a conduit une agence de notation internationale de renom (Standard & Poor's) à déclasser la dette extérieure à long terme souveraine de l'Italie en mars 1993. La dette extérieure a été ramenée de la catégorie AA+ à la catégorie AA. Cette décision venait après des déclassements successifs de la dette extérieure, de l'Italie par Moody's, autre agence de notation américaine en juillet 1991 et août 1992.
20. Le prêt de la Communauté européenne consiste en quatre tranches de 2 milliards d'écus, dont les deux premières ont été versées en 1993. Les deux autres tranches seront servies en 1994 et 1995.
21. Le besoin de financement des administrations publiques exclut les déficits des établissements publics autonomes (aziende autonome statali ed enti assimilati). Le déficit combiné de ces établissements, qui est inclus dans le déficit du budget de l'État, a plus que doublé pour atteindre 1.1 pour cent du PIB en 1992, et il rend compte pour l'essentiel du creusement de l'écart entre les deux mesures des déficits budgétaires.
22. Pour un exposé des mesures budgétaires supplémentaires prises dans le courant de 1992, voir OCDE (1992), *Étude économique de l'Italie*, p. 49.
23. Le contrat à court terme sur l'euro-lire a été lancé sur le LIFFE en mai 1992. En juin 1992, les avoirs bancaires en euro-lires totalisaient 130 000 milliards de liras, soit un montant comparable à celui des avoirs en euro-francs français (162 000 milliards de liras) ou en euro-sterling (182 000 milliards de liras). Voir Banca Commerciale Italiana (1993), *The Italian Economy : Selected issues*, n° 17, janvier, p. 11.
24. Banca Commerciale Italiana (1993), *The Italian Economy : selected issues*, n° 17, janvier, p. 5.
25. La loi de délégation du 22 octobre 1992 autorise le gouvernement à prendre des décrets pour mettre en œuvre des compressions de dépenses dans les quatre domaines cités, en respectant des délais spécifiés à l'avance.
26. De Haan, J., C.G.M. Sterks et C.A. de Kam (1992), «Towards budget discipline : an economic assessment of the possibilities for reducing national deficits in the run-up to EMU», *EC-Economic Papers*, décembre, p. 115; J. van Hagen; J. (1992), «Budgetary procedures and fiscal performance», *EC-Economic Papers*, octobre.
27. Ministero del Bilancio e della Programmazione Economica (1993), *Relazione sull'andamento dell'economia nel 1992 e aggiornamento delle previsioni per il 1993*.
28. Désormais tous les travailleurs devront cotiser pendant 35 années pour percevoir une pension d'ancienneté de la Caisse nationale de retraite (INPS).
29. L'écart entre les taux d'intérêt réels et la croissance économique s'est fortement creusé au premier trimestre de 1993, de sorte qu'une réduction donnée du besoin de financement en pourcentage du PIB exige une amélioration plus marquée du solde primaire.
30. Les effectifs du personnel enseignant, composés en grande partie de non-titulaires, ont augmenté de 150 000 personnes durant les années 80, de sorte que le nombre d'enseignants par classe est l'un des plus élevés du monde. Voir Monorchio, A. (1992), «The re-qualification of public spending and the control over its principal components : health service, pensions, local authorities, education», *Review of Economic Conditions in Italy*, mai-août, pp. 178-183.

31. Les mesures proposées pénalisent les salariés de l'État désireux de quitter la fonction publique, comme ils en avaient jusque-là la possibilité, après 20 années de travail. De plus, le montant des retraites est réduit pour ceux qui quittent le secteur public avec moins de 35 années d'ancienneté.
32. En juin 1993, le Parlement a approuvé la **réforme du régime des travaux publics**, destinée à réduire le gonflement massif des prix des contrats de travaux publics imputable à la corruption et au caractère particulièrement restrictif des règles en matière de marchés publics. Cette loi, qui porte création d'un organisme de surveillance spécial, interdit aussi l'attribution de contrats par voie de négociation directe et exclut les ajustements de prix après signature en distinguant clairement les stades de la planification et de l'exécution. Les propositions budgétaires pour 1994 prévoient que les prix et tarifs acquittés par le secteur public ne doivent pas s'écarter de plus de 20 pour cent des prix et tarifs perçus dans le secteur privé.
33. Les augmentations de salaire accordées en vertu des nouveaux contrats de 1994 seront inférieures au taux d'inflation prévu. Parmi les mesures de réforme du marché du travail public on peut citer le redéploiement de 130 000 fonctionnaires et la possibilité pour les fonctionnaires de bénéficier de la Caisse d'indemnisation du chômage partiel.
34. Dans ce chapitre, on entendra par «entreprises publiques» : a) **les entreprises contrôlées par l'État qui relèvent de l'industrie et des services**; b) les intermédiaires financiers publics; c) les services publics au niveau national ou local.
35. CEEP (1990), *L'entreprise publique dans la Communauté économique européenne* : *Annales CEEP*, Bruxelles.
36. Mediobanca rassemble et publie chaque année des données sur un échantillon de 1 898 grandes entreprises de l'industrie et des services. Les données utilisées dans ce chapitre se rapportent à 1991; voir Mediobanca (1992), *Le principali società italiane*, Milan.
37. Pour les années les plus récentes, cette conclusion est confirmée par les données rassemblées par la Haute autorité pour la concurrence, créée en 1990. Dans son examen portant sur 1991-92, cet organisme a recensé 26 acquisitions publiques de sociétés privées, contre deux ventes d'entreprises publiques au secteur privé.
38. Le ministère pour les Participations de l'État avait été créé en 1956 dans le but de coordonner et de superviser plus étroitement la galaxie d'entreprises publiques en fonction d'objectifs de politique industrielle. Ce ministère, qui n'a jamais pu mener à bien sa tâche, est devenu l'une des principales sources de clientélisme politique dans le secteur des entreprises publiques.
39. Ces activités peuvent être directement rattachées à l'organe administratif («in economia») ou gérées par des organismes autonomes ou spéciaux (Aziende autonome o speciali).
40. Jusqu'en 1993, la loi distinguait deux grandes catégories de banques : les banques commerciales – les banques d'intérêt national, les établissements de crédit soumis au droit public, les établissements de crédit ordinaires et les caisses d'épargne – et les établissements de crédit spécialisés, qui pouvaient consentir des crédits à moyen et long terme, prendre des participations dans les entreprises non financières et émettre des titres d'emprunt à long terme. La «loi Amato» de 1990 et la nouvelle loi bancaire de 1993 (voir ci-après) ont

largement fait disparaître les distinctions juridiques et fonctionnelles entre les quatre types de banques commerciales d'une part, et entre les banques commerciales et les établissements de crédit spécialisés, d'autre part.

41. En 1991, l'établissement de crédit de droit public Istituto S. Paolo di Torino a été transformé en société anonyme et a pu élargir ses activités au-delà des opérations de banque commerciale en acquérant Crediop, comme l'y autorisait la «loi Amato» de 1990.
42. Certains holdings publics bénéficient d'une concession de l'État dans des secteurs qui ne se rattachent absolument pas à la fourniture de services publics, notamment certaines activités manufacturières, la distribution du sel et du tabac, les mines et l'extraction du gaz et du pétrole.
43. La totalité du capital de l'ENEL et de Ferrovie dello State appartient au Trésor. Toutefois les chemins de fer sont contrôlés conjointement par le Trésor, le ministère du Budget et le ministère des Transports. La transformation en sociétés anonymes de services publics qui avaient auparavant le statut de société autonome ou d'agence publique se traduit par un changement juridique en ce que l'on passe d'un régime de monopole légal à un régime de concession accordée par l'État.
44. Iritel a été créée en 1992. Elle a absorbé une société autonome exploitant les liaisons téléphoniques interurbaines (Azienda di Stato per e Servizi Telefonici – Asst). La création d'Iritel s'insère dans un vaste plan de restructuration visant à faire coiffer les services téléphoniques, actuellement répartis entre Iritel, Sip et Telespazio (deux filiales de Stet), par un nouveau sous-holding de l'IRI, Telecom Italia. Cette restructuration devrait s'achever en 1994.
45. On notera toutefois que la concession pour la construction et la gestion des liaisons ferroviaires à grande vitesse a été accordée à un nouveau holding (Tav), dont le secteur privé détient la majorité du capital. Le service sur ces lignes sera garanti par un autre holding (Tavco), contrôlé par les chemins de fer publics.
46. La loi réserve aux sociétés contrôlées par l'État l'exploitation des métros.
47. Voir Cassese, S. (1992), «La regolamentazione dei servizi di pubblica utilità in Italia», *L'industria*, n° 2, avril-juin, pp. 167-173.
48. La commission la plus importante est la commission interministérielle pour la planification économique (CIPE), créée en 1967, qui s'appuie sur les entreprises à capitaux publics à des fins de politique industrielle.
49. A titre d'exemple, la division du CIP qui s'occupe des tarifs se compose de sept membres dont trois seulement ont un diplôme universitaire Prosperetti, L. (1992), «La regolazione delle tariffe deiservizi pubblici italiani : alcune proposte», *Economia Pubblica*, 10, 7^e, juillet-août, pp. 343-355.
50. Voir OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie, 1990-91*, Paris, pp. 99-100.
51. Sur les 142 banques publiques, pas moins de 132 se sont transformées en sociétés anonymes; voir Fazio, A. (1993), «Implications for Italy's Banking System of the Transposition into Italian Law of the Second Banking Directive», *BIS Review*, n° 136, juillet.
52. La commission a recensé cinq grandes entreprises susceptibles de faire l'objet d'une vente immédiate : deux établissements de crédit spécialisés, le CREDIOP et l'IMI, le holding

public d'assurance, l'INA, l'entreprise d'électricité, l'ENEL, et les principales activités de l'ENI.

53. En vertu du traité de Rome, sont incompatibles avec le marché commun les aides d'État aux entreprises publiques ou privées, sauf dans certains cas. Ces dernières années, la Commission des CE a porté tout spécialement son attention sur les entreprises publiques. La disposition clé du traité est l'article 30, qui traite des entreprises publiques et charge la Commission de veiller à son application en adressant en tant que de besoin des directives ou décisions appropriées aux États membres.
54. En 1962, le Fondo Industria Meccanica (FIM), créé en 1947, est devenu l'EFIM.
55. En 1991, l'EFIM devait 3 500 milliards de lire à des banques étrangères. Au départ, le gouvernement a décidé un gel de deux ans pour le remboursement de la dette, en proposant de l'apurer au moyen de titres publics à long terme rémunérés à un taux inférieur à celui du marché. Par la suite, le Trésor a fait savoir qu'il appliquerait à l'EFIM les règles prévues par le code civil et se porterait garant des dettes du holding et de ses filiales à 100 pour cent. La dette a commencé d'être remboursée en mai 1993.
56. En outre, il n'est pas garanti que l'État se désengage totalement des sociétés qui appartiennent à l'EFIM. On notera, par exemple, que Finmeccanica a fait valoir son droit de préemption à l'égard des sociétés louées à l'EFIM pour absorber en août 1993 sept entreprises travaillant dans le secteur de la défense.
57. Les agences publiques ne peuvent être mises en faillite, contrairement aux sociétés soumises au code civil qui, en cas de cessation de paiements, doivent soit se mettre en faillite, soit augmenter leur capital si ce dernier tombe au-dessous de 200 millions de lire. En outre, les émissions obligataires, qui doivent être approuvées par les actionnaires, ne peuvent dépasser le montant du capital. Dans tous les cas, l'actionnaire unique encourt une responsabilité illimitée et est garant de la totalité de la dette. Dans ces conditions, le Trésor assume toutes les dettes des sociétés anonymes dont la totalité du capital est aux mains de l'État. Cette disposition s'applique également aux dettes contractées avant le changement de statut juridique des holdings publics.
58. Dans le cadre de cette réorganisation, le gouvernement a proposé de mettre fin aux activités du ministère pour les participations publiques. La dissolution de ce ministère a été approuvée lors du référendum national d'avril 1993.
59. En vertu des statuts des nouvelles sociétés anonymes, c'est généralement l'actionnaire qui a le pouvoir de décision dans tous les domaines.
60. De dix à vingt membres, on est passé à trois.
61. Ce plan était accompagné d'un «livre vert sur les participations publiques», dressant l'état des lieux du secteur des entreprises publiques et analysant les différents aspects de la privatisation (politique industrielle, procédures de vente, etc.); Trésor (1992), *Libro verde sulle Partecipazioni dello Stato*, Rome, novembre.
62. Le plan identifie neuf secteurs dans lesquels l'État a l'intention de conserver d'importantes participations (toutefois généralement minoritaires) : l'électricité, l'énergie et la chimie, la banque, l'assurance, les transports aériens, la mécanique de haute technologie, la distribution et l'hôtellerie-restauration, la conception et l'installation d'usines, les télécommunications.

63. En septembre 1993, un «secrétariat pour la privatisation et la restructuration», dirigé par un consultant externe, a été mis sur pied au sein de l'IRI pour suivre et stimuler les privatisations.
64. A l'exception d'ENEL et d'Agip, toutes ces entreprises sont cotées en Bourse. Credito Italiano et Comit, établissements bénéficiaires, détiennent une participation dans la banque d'affaires Mediobanca, ce qui les rend d'autant plus attrayantes (ces sociétés sont cotées au London Stock Exchange). Nuovo Pignone a une capitalisation boursière de 450 milliards de lires. Elle fabrique des machines et équipements pour les secteurs du pétrole, de l'énergie et du textile. Elle contrôle 9 pour cent du marché des turbines à gaz et a conclu des accords de coopération à long terme très fructueux avec General Electric Company et le groupe Mitsubishi. Sme est une entreprise bénéficiaire opérant dans le secteur de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration.
65. Des plans précis ont été demandés à l'IRI pour la restructuration de son sous-holding sidérurgique (Ilva) et de son sous-holding spécialisé dans la conception et l'installation d'usines (Iritecna); l'EFIM a dû également établir de tels plans pour la restructuration de son sous-holding du secteur de l'aluminium (Alumix) et le ministère de l'Industrie pour la restructuration de l'industrie chimique publique.
66. [Dans les offres publiques, les actions peuvent être vendues à différents prix et en quantités différentes à des investisseurs institutionnels et à de petits épargnants, comme c'est le cas des techniques «bookbuilt-simultaneous» et «back-end tender».] Voir Chiri, S. et F. Panetta (1993), «Privatizzare : come? Spunti da una ricognizione comparata dei casi inglese et francese», *Temi di discussione*, n° 198, Banca d'Italia, mai, pour une description de ces procédures et de leur application au Royaume-Uni et en France.
67. Pour éviter des conflits d'intérêts, la résolution interdit aux conseillers en évaluation de prendre la tête des consortiums de placement, mais ils doivent en faire partie en tant que codirigeants.
68. Afin d'accélérer les opérations de privatisation, le décret réduit les délais exigés par la Commission des opérations de Bourse pour la communication des modifications de statuts. En revanche, les plafonds concernant les participations individuelles doivent être observés dans un délai de 3 ans après leur mise en place.
69. Les entreprises visées par ces mesures seront spécifiées par décret.
70. Ces procédures prévoient l'admission à la cote sur les Bourses de valeurs étrangères, l'estimation du prix d'offre, la formation de consortiums bancaires et les modifications des statuts, notamment le plafonnement des participations individuelles.
71. Les ventes de grandes banques seront échelonnées de manière à éviter un engorgement du marché boursier national. Les tentatives de vente d'IMI et de Credito Italiano par placement privé ont été abandonnées dans le courant de l'année.
72. Une réforme de la réglementation est considérée comme un préalable à la privatisation des services publics, afin d'éviter à la fois une sous-tarifcation due aux incertitudes entachant le cadre tarifaire et des pertes de bien-être imputables à des pratiques non concurrentielles.
73. Le gouvernement se propose de privatiser tout d'abord la branche des téléphones cellulaires après sa libéralisation, qui doit avoir lieu au printemps de 1994.

74. Comme dans certains autres pays (notamment le Chili), les fonds privés de retraite peuvent devenir d'importants investisseurs institutionnels sur le marché financier, étant donné qu'ils agissent généralement dans la perspective de placements à long terme, et ils pourraient largement contribuer au succès du programme de privatisation à moyen terme; voir Goldstein, A. (1993), «Privatizzazioni, fondi pensione e borsa in Cile; un circolo virtuoso?», *Quaderni dell'Osservatorio sul mercato mobiliare*, n° 10, IRS.
75. Une étude de la Banque mondiale (Banque mondiale (1992)), *Welfare Consequences of Selling Public Enterprises*, Washington), conclut que les changements de régime de propriété, tant sur les marchés concurrentiels que sur les marchés caractérisés par l'existence d'un «monopole naturel», ont conduit à des gains importants de bien-être dans quatre pays différents.
76. Les données globales ne se prêtent pas à des comparaisons très judicieuses, puisqu'elles regroupent des unités de production opérant sur des marchés différents et n'ayant pas le même degré de pouvoir de monopole, de sorte qu'il est impossible de dissocier l'incidence du régime de propriété et celle de la structure du marché. En outre, une faible rentabilité n'est pas nécessairement un indice d'inefficience dès lors que les entreprises publiques se voient assigner des objectifs non économiques et font l'objet de contrôles des prix, ce qui est notamment le cas pour les services publics.
77. Voir Mediobanca, *op. cit.*
78. La réglementation n'a permis d'atteindre ni les objectifs d'équité ni les objectifs macro-économiques. Pour la période 1970-1989, par exemple, le coût réel des services de communications est resté inchangé pour les ménages italiens, alors qu'il baissait de 30 pour cent environ en Allemagne et en France. Dans le même temps, les contrôles des prix n'ont exercé aucune influence modératrice sur la hausse des prix à la consommation; voir Prosperetti, L. (1992a), «I servizi di pubblica utilità», *Previsioni dell'economia italiana*, n° 2, Confindustria, décembre, pp. 83-125.
79. Il est significatif à cet égard que les services publics les plus inefficaces, la poste et les chemins de fer, soient aussi ceux où cette confusion est traditionnellement la plus marquée, puisqu'ils sont gérés directement sous la forme de sociétés autonomes (aziende autonome) par les ministères compétents.
80. Banca d'Italia (1991), «La dimensione e lo sviluppo dei mercati finanziari», *Bollettino Economico*, n° 17, octobre, pp. 37-49.
81. IRS (1993), *Rapporto sul mercato azionario*, Sole 24 Ore, Milan.
82. Consob (1993), *Rapport annuel*, Rome.
83. Au Royaume-Uni, à la faveur des privatisations, le nombre des actionnaires est passé de 3 à 11 millions entre 1981 et 1991.
84. Compte tenu de l'expérience passée, ceci n'est pas impossible; en 1986, quatre fois plus de nouveaux capitaux ont été mobilisés qu'en 1985. Toutefois, la conjoncture actuelle est moins favorable: la concurrence entre les actions et les emprunts publics est plus vive qu'en 1986, les niveaux d'activité sont plus faibles et la crédibilité du marché des actions a été ébranlée par des scandales et des faillites.

85. Voir Prodi, R. (1992), «Un modello strategico per le privatizzazioni», *il Mulino*, n° 343, septembre-octobre, pp. 851-861, pour une analyse du rôle que pourraient jouer les banques dans les privatisations.
86. En France et au Royaume-Uni, l'octroi d'avantages fiscaux pour les placements en actions a permis d'élargir sensiblement la participation des ménages au marché financier, même si l'augmentation des placements directs n'a été qu'en partie durable. Voir Chiri et Panetta, *op. cit.*
87. Voir Barca, F. (1993), «Allocazione e riallocazione della proprietà e del controllo delle imprese : ostacoli, intermediari, regole», *Temi di discussione*, n° 104, Banca d'Italia, mai.
88. Les ventes et les placements privés sont généralement à conseiller au début du processus de privatisation (car ils mettent rapidement en évidence la détermination des pouvoirs publics), lorsque l'opération se fait de gré à gré entre l'État et l'acquéreur (afin, par exemple, d'assurer la stabilité du contrôle pendant plusieurs années) ou lorsque des objectifs de politique industrielle exigent une sélection des acquéreurs potentiels (ce qui paraît avoir été le cas pour Sme et Nuovo Pignone). Ces méthodes de vente sont également fréquentes lorsque l'entreprise à vendre nécessite une restructuration, car elles permettent alors de fixer les obligations de l'État et de l'acquéreur pour ce qui est du remboursement des dettes ou du niveau de l'emploi et de la production. Ce cas de figure se présentera probablement pour la privatisation de Ilva, le sous-holding sidérurgique de l'IRI.
89. On estime que pour les privatisations réalisées au Royaume-Uni entre 1979 et 1987 la décote moyenne a été de 13.5 pour cent pour les offres publiques de vente à prix fixe et de 11.5 pour cent pour les offres publiques de vente sur adjudication, contre 10 pour cent en moyenne pour les transactions de gré à gré. On peut minimiser les conséquences que cette décote peut avoir sur le produit des privatisations en fractionnant les ventes (voir ci-après). Les ventes fractionnées ont peu d'effet du point de vue de la crédibilité, dès lors que l'État perd le contrôle au début des opérations. De plus, les privatisations françaises ont montré que la différence de prix est souvent très faible pour les privatisations d'entreprises publiques cotées, cas qui se présentera fréquemment pour les privatisations italiennes.
90. Voir Chiri et Panetta, *op. cit.*
91. Il n'est prévu aucun apport au budget de l'État pour les privatisations d'entreprises de l'IRI.
92. Les simulations effectuées par la Commission Scognamiglio (Commissione per il riassetto del patrimonio mobiliare pubblico e per le privatizzazioni (1990), *Rapporto al Ministro del Tesoro*, Rome) et par Favero, C., G. Keating et J. Wilmot (1992), «Italy : Privatisation, the Debt Ratio and EMU», *CSFB Economics*, janvier, montrent clairement que même une privatisation à grande échelle ne parviendra pas à stabiliser le ratio d'endettement public sur une période de trois ans si les deux conditions que l'on a mentionnées ne sont pas remplies.
93. On réduirait davantage et rapidement la dette publique si l'on vendait le patrimoine immobilier de l'État, dont la valeur est estimée à environ 50 pour cent de la dette publique. Des ventes ont été programmées depuis 1987, lorsqu'une commission *ad hoc* (la Commission Cassese) a formulé un certain nombre de recommandations à ce sujet. Mais à ce jour, aucune opération importante n'a été effectuée, bien qu'une société d'intermédiation immobilière (Immobiliare Italia, contrôlée par l'IMI et d'autres banques publiques et privées) ait été créée pour mener à bien cette privatisation.

94. L'État échange des actions d'entreprises privatisées contre la valeur capitalisée des flux de revenus futurs qu'elles procureront. En contrepartie de ces actions, le secteur privé renonce à des avoirs en espèces et/ou à des actifs financiers. Par conséquent, les privatisations modifient uniquement la composition des portefeuilles publics et privés. On ne sait pas très bien quel est l'impact budgétaire de ces remaniements de portefeuilles. La privatisation et l'émission d'obligations (sous la forme d'emprunts perpétuels) sont équivalentes, parce que dans les deux cas l'État accepte de renoncer à des ressources futures au profit du secteur privé (les flux de profits futurs en cas de privatisation et les flux de paiements d'intérêts futurs en cas d'émission d'obligations). Bien entendu, il est fondamental que le taux d'actualisation de ces ressources soit le même.
95. Pendant un certain nombre d'années, le taux d'intérêt réel pour les titres publics a été supérieur à la croissance réelle du PIB qui, quant à elle, a probablement été supérieure au taux moyen de rendement du capital dans les entreprises publiques.
96. Entre 1947 et 1990, l'EFIM a accusé des pertes totales supérieures à la valeur des dotations consenties par l'État; voir Aronica, A. (1992), «Problemi di economicità ed equità nel ritorno al mercato dei gruppi pubblici. La questione EFIM», *Tentativo di descrizione di un'agenda di governo*, OIKOS, Rome. Il faut ajouter la dette garantie qui devra être remboursée par l'État après la liquidation de l'EFIM (9 000 milliards de lire).
97. Il est difficile d'évaluer l'impact du produit des concessions sur le budget, étant donné que ces recettes bénéficient souvent à différents ministères. La société publique pour les autoroutes (Società Autostrade) verse des redevances à l'État, la compagnie aérienne nationale (Alitalia) au ministère des transports et la télévision publique (Rai) au ministère des Postes et Télécommunications (toutes ces sociétés sont des sous-holdings de l'IRI).
98. Entre 1979 et 1987, les coûts moyens de transaction pour les privatisations au Royaume-Uni se situaient entre 3 et 5 pour cent du produit brut (7 pour cent pour les entreprises d'utilité publique) (voir Chiri et Panetta, *op. cit.*).
99. Au Royaume-Uni et en France, un seul ministère a été chargé de chaque opération de privatisation.
100. Le plan de sauvetage de Ferruzzi prévoit l'intervention d'un groupe de banques largement contrôlées par l'État (San Paolo di Torino, Credito Italiano, Banca Commerciale Italiana, Banca di Roma et Mediobanca), les banques étrangères ne jouant qu'un rôle mineur.
101. Certains de ces changements ont fait suite à la mise en cause de gestionnaires publics dans des affaires de corruption.
102. On peut se demander si ce choix était bien le meilleur dans la perspective de la libéralisation souhaitable des services téléphoniques. La privatisation de Stet (ou de Telecom Italia) aboutira à la vente d'un monopole qui n'a pas été jusqu'à présent libéralisé. Une autre solution aurait consisté à privatiser Sip, d'un côté, et Italcable et Asst de l'autre, en introduisant immédiatement dans le système des éléments de concurrence. L'expérience du Royaume-Uni montre qu'il est plus facile de libéraliser avant de privatiser.
103. Les restructurations financières avec apport d'argent frais ont été fréquentes au Royaume-Uni lors des privatisations. Dans certains cas, le produit net de la privatisation a même été négatif (voir Chiri et Panetta, *op. cit.*).

104. Dans certains cas, la modification de la structure par échéances et de la composition de la dette avant la vente peut accroître la valeur de l'entreprise.
105. Cette réticence, de même que l'acceptation des risques, peuvent s'expliquer par la crainte des conséquences sociales d'une privatisation, la poursuite d'objectifs de politique industrielle et la volonté d'éviter une vente de gré à gré (la seule formule possible lorsque l'entreprise est déficitaire ou lourdement endettée).
106. Un projet de loi accompagnant la loi de finances de 1994 prévoit la suppression de plusieurs commissions gouvernementales, dont la CIP.
107. Voir Banque mondiale, *op. cit.*
108. Le nombre des entreprises moyennes répondant aux critères de cotation en Bourse est plus élevé que le nombre d'entreprises effectivement cotées (Confindustria (1993), *Previsioni dell'economia italiana*, n° 1, juin, Rome).
109. Voir OCDE, *Étude économique de l'Italie, 1990-91*, p. 100.
110. Pour chaque exercice fiscal, un abattement maximum d'impôt de 27 pour cent est accordé pour les acquisitions d'actions à concurrence de 7.5 millions de lire. L'abattement fiscal total ne peut excéder chaque année 10 millions de lire.
111. OCDE (1992), *Étude économique de l'Italie, 1990-91*, p. 94.
112. Des contrats à terme indiciels nationaux ont commencé d'être négociés sur trois marchés américains d'instruments à terme en 1982. Ce type d'instrument a ensuite été créé au Royaume-Uni en 1984, au Japon en 1986, en France en 1988 et en Allemagne en 1990.
113. Les banques ont été autorisées à prendre des participations dans des sociétés d'assurance à partir de 1990. Les établissements de crédit spécialisés, qui se livrent à des opérations à moyen et long terme, ont toujours été autorisés à prendre des participations dans les sociétés d'assurance. Voir OCDE, *Étude économique de l'Italie 1990/91*, p. 94.
114. Voir Fazio, *op. cit.*

Le secteur des entreprises publiques en Italie : étude historique

La création du secteur des entreprises publiques

Le regroupement d'entreprises publiques en conglomérats opérant dans un certain nombre de domaines est une particularité du « modèle » italien de propriété de l'État, qui a été conçu et développé comme filet de sécurité pour les banques et branches d'activité privées en difficulté et non le résultat d'une politique industrielle déterminée. Le plus grand conglomérat public, l'IRI, a été créé en 1933 afin d'éviter l'effondrement du système financier. Au départ, il faisait fonction de holding financier, prenant temporairement le contrôle des trois principales banques à vocation générale et de leurs participations dans des entreprises industrielles quels que soient leurs résultats économiques. Le secteur privé était censé en reprendre possession une fois la crise passée. En réalité, trois ans plus tard, le holding est devenu permanent et il s'est développé pendant toute la période d'après-guerre, atteignant son ampleur maximale dans les années 70, lorsqu'il fut utilisé de nouveau comme bouée de sauvetage pour les entreprises secouées par des chocs défavorables. De même, l'EFIM, le conglomérat qui est actuellement en cours de liquidation, et qui reprit en 1962 les activités du Fondo Industria Manifatturiera, propriété de l'Etat fondé en 1947, apporta des ressources financières publiques aux entreprises manufacturières en difficulté qui avaient besoin de capitaux frais. La création, en 1953, du conglomérat opérant dans le secteur du pétrole et du gaz, l'ENI, a été motivée davantage par des objectifs de politique industrielle. Il s'agissait de développer la production, le raffinage, la vente et la distribution du pétrole et du gaz selon les critères du service public. Aussi le conglomérat a-t-il conservé longtemps un degré élevé d'intégration. Ce n'est que récemment que ses activités se sont diversifiées. Enfin, le plus petit conglomérat, GEPI, a été créé en 1971 – à l'aide de capitaux fournis par les trois autres conglomérats et par une banque publique, l'IMI – afin de prendre le contrôle d'entreprises privées connaissant des difficultés passagères et de les restituer au secteur privé après les avoir réorganisées. Dans la pratique, comme ce fut le cas pour bon nombre des entreprises absorbées par le secteur public, la grande majorité de ces entreprises est restée sous son contrôle, ponctionnant une part croissante des ressources financières de l'État en raison de leurs difficultés économiques¹.

Au cours de la période d'après-guerre, les principales raisons historiques de l'intervention massive de l'État dans le secteur des entreprises ont été les suivantes :

- la présence, jusqu'au milieu des années 60, d'une importante épargne sur le compte courant de l'État, qui offrait des ressources pour la formation de capital public ;
- le caractère peu développé des marchés de capitaux, qui limitait la possibilité pour les entreprises de lever directement des fonds auprès des ménages ;
- la séparation rigide entre le secteur bancaire et l'industrie, instaurée par la Loi bancaire de 1936 et qui interdisait aux banques ordinaires d'acquérir des actions et d'octroyer des crédits à long terme ; et
- l'absence d'intégration sur les marchés de capitaux internationaux.

L'offre de capital-risque aux entreprises privées étant limitée par des obstacles institutionnels, l'État a pris le contrôle direct d'importants secteurs de l'économie, offrant l'intermédiation financière nécessaire pour assurer un niveau suffisant de formation globale de capital². L'intervention de l'État se justifie de moins en moins. La désépargne publique absorbe maintenant environ trois quarts de l'épargne des ménages, qui elle-même diminue régulièrement. Bien que le marché du capital-risque demeure peu développé par rapport à ceux de nombreux autres pays d'Europe, les marchés financiers se sont rapidement développés et sont maintenant pleinement intégrés à l'échelon international. Enfin, la législation bancaire adoptée ces dernières années a profondément modifié les liens entre la banque et l'industrie en autorisant les intermédiaires financiers à réduire la spécialisation de leurs fonctions. Dans ces conditions, les intermédiaires financiers et le marché boursier en expansion semblent maintenant à même de canaliser les capitaux (à long terme) des ménages vers le secteur des entreprises.

Entreprises publiques et performance économique

La décision de privatiser les entreprises publiques repose principalement sur l'idée, aujourd'hui largement acceptée, que sur les marchés de type concurrentiel la propriété privée donne de meilleurs résultats du point de vue de l'efficacité productive, à savoir la réduction au minimum des coûts de production, et de l'efficacité allocative, à savoir la péréquation des coûts marginaux au niveau des prix. Par ailleurs, du fait du progrès des technologies utilisées dans la production et la distribution de nombreux services publics, le régime de propriété publique dans ce qu'on appelle les « monopoles naturels » se révèle de moins en moins nécessaire. La privatisation doit donc être considérée comme un important moyen de renforcer la position concurrentielle de l'Italie en une période de rapide intégration des marchés de la CE.

L'inefficacité productive des entreprises publiques par rapport aux entreprises privées est due, habituellement, à des différences dans le contrôle et le suivi des résultats de l'entreprise et dans les objectifs et les incitations donnés à leurs dirigeants. Dans les entreprises privées, les actionnaires, les créanciers, les cadres et les travailleurs peuvent avoir des intérêts divergents, mais dans les entreprises publiques le problème de contrôle est compliqué par la plus grande complexité des rapports hiérarchiques entre le chef et l'agent, où entrent en ligne de compte les intérêts des hommes politiques et des bureaucrates, tandis que les contribuables – c'est-à-dire, en définitive, les actionnaires – sont dépourvus de la plupart des pouvoirs³. Comme on l'a vu plus haut, la structure du contrôle des entreprises publiques italiennes est particulièrement complexe en raison du

chevauchement de plusieurs niveaux de prise de décisions, de nombreux organes législatifs et directoriaux subissant une forte ingérence politique.

Le suivi des résultats est aussi plus difficile dans les entreprises publiques. En principe, sur les marchés concurrentiels, on peut juger de la valeur et des perspectives des entreprises tant publiques que privées d'après les fluctuations des cours de leurs actions, qui peuvent varier continuellement, reflétant les variations à la fois des conditions générales du marché et des caractéristiques propres aux entreprises. Or, seules quelques entreprises publiques italiennes sont cotées sur le marché boursier national et moins nombreuses encore sont celles qui sont cotées sur les marchés internationaux (voir plus loin). Les autres solutions adaptées aux entreprises publiques non cotées en bourse, telles que la révision fréquente de l'évaluation du coût de remplacement, sont plus complexes et moins précises que l'évaluation boursière et dépendent de la production de comptes fiables par les entreprises publiques⁴. En Italie, d'immenses conglomerats publics tels qu'IRI et l'EFIM ne fournissaient pas de bilans consolidés jusqu'au milieu des années 70⁵.

On a assigné aux entreprises publiques des objectifs multiples, souvent non économiques et variant dans le temps en fonction des changements politiques et administratifs⁶. Depuis les années 50, le gouvernement s'est servi des entreprises publiques comme instrument de sa politique industrielle et macro-économique, en particulier pour soutenir les secteurs «stratégiques» et promouvoir le développement régional⁷. Les entreprises publiques ont joué un rôle important dans le développement des secteurs de l'acier et de l'énergie au cours de la période d'après-guerre, en assurant une formation suffisante de capital et un niveau suffisant de commandes par le biais de l'intégration verticale et horizontale⁸. Cependant, les conglomerats ont étendu leurs activités bien au-delà des limites des secteurs stratégiques susmentionnés et la motivation «stratégique» a souvent servi à justifier l'acquisition ou à empêcher la cession d'entreprises dans n'importe quel secteur de l'activité économique⁹.

En ce qui concerne le développement régional, une loi de 1957 a obligé les conglomerats publics à diriger vers les régions méridionales du pays 60 pour cent de leurs nouveaux investissements, ou plus si la part totale des actifs fixes était inférieure à 40 pour cent. Cette politique a eu, au mieux, des résultats inégaux. Dans quelques régions, l'obligation de formation de capital a été levée, surtout dans les années 60, et des pôles industriels locaux ont été créés. Cependant, les activités industrielles étaient souvent concentrées dans des secteurs qui furent par la suite touchés par des crises structurelles (notamment l'acier et les produits chimiques); et du fait des graves rigidités du marché du travail, on a préféré des secteurs à forte intensité de capital. De plus, les contraintes légales ont eu un effet important sur l'accroissement du besoin global de financement des conglomerats publics, ce qui s'est traduit par une augmentation des transferts du budget de l'État¹⁰. Il n'empêche que l'écart entre le centre-nord et le sud s'est creusé au cours de la décennie passée, jetant de sérieux doutes sur la conduite de la politique de développement régional¹¹. Les dirigeants des conglomerats publics se sont vu imposer trois objectifs macro-économiques : l'amélioration de la balance commerciale, le soutien de l'emploi et la réduction de l'inflation :

- En matière de balance des paiements, la stratégie a consisté à développer les secteurs nationaux de l'acier et de l'énergie dans les années 50 et à décourager la privatisation des entreprises publiques des secteurs alimentaire et du commerce de détail, sans tenir compte ni de la théorie économique ni des données empiriques indiquant que la protection des marchés nationaux peut, au mieux, renforcer la balance commerciale dans le court terme, les effets devenant de plus en plus négatifs à long terme.
- L'emploi a été soutenu par le secteur des entreprises publiques, surtout ces vingt dernières années. De ce fait, depuis 1970, la croissance de l'emploi a été plus forte dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées chaque année sauf en 1978 (graphique A1)¹². Cela non seulement a fait peser une lourde charge sur les conglomerats publics mais s'est aussi révélé un moyen inefficace de préservation de l'emploi. De fait, on a estimé, peu avant la liquidation effective d'EFIM, que l'octroi d'aides sociales aux 37 000 salariés de cette entreprise aurait été moins coûteux pour le budget de l'État que le maintien d'une aide financière au conglomerat public qui travaillait à perte¹³.
- Afin de tenter de freiner l'inflation, certaines entreprises publiques – notamment celles qui opéraient dans le domaine des services publics – ont été soumises à des contrôles de prix, surtout au cours des années 70 (voir plus haut). Cela a eu des conséquences graves pour leur viabilité économique, nécessitant des flux croissants de ressources publiques et créant des distorsions dans le système de prix.

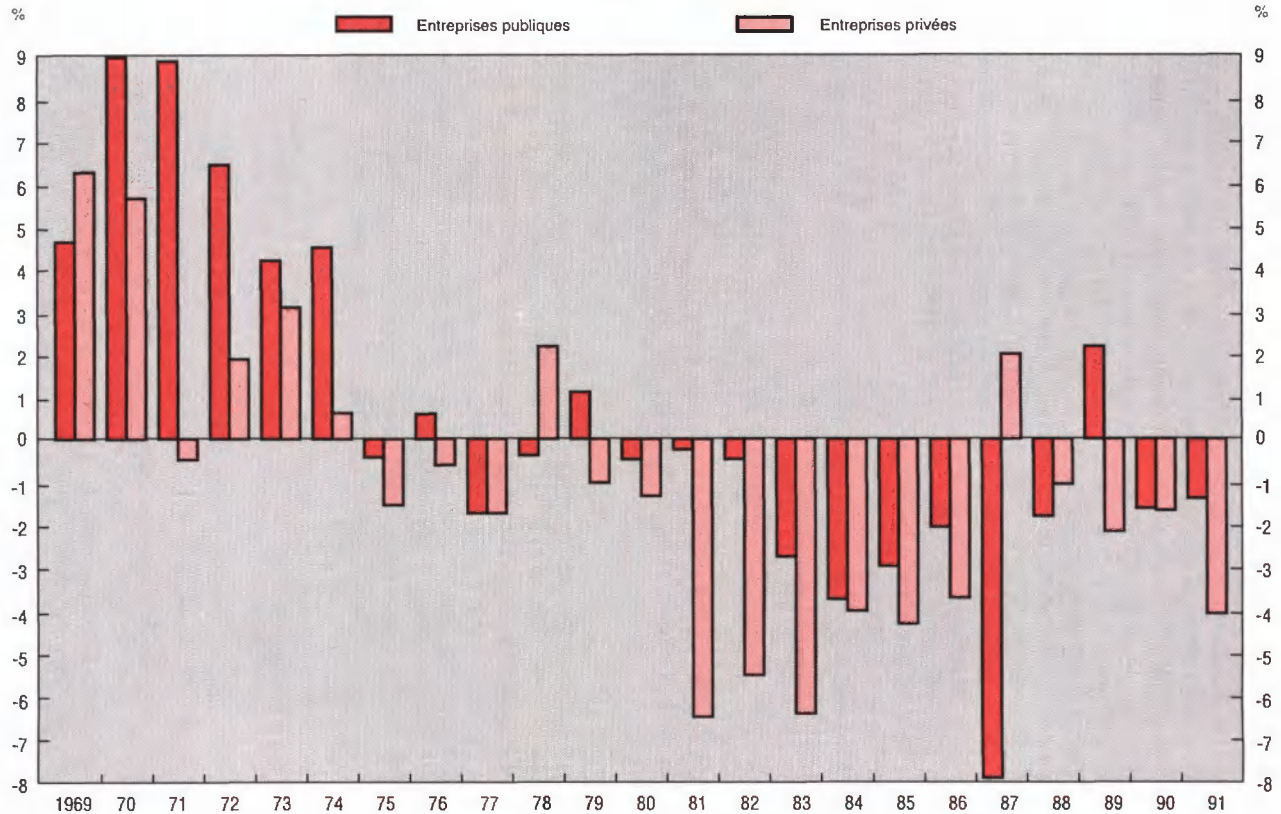
Les entreprises publiques ne disposent généralement pas du système d'incitations qui influe sur la gestion des entreprises privées. Outre qu'elles sont généralement à l'abri du suivi qu'exerce le marché boursier par la cotation régulière des cours des actions, les entreprises publiques italiennes sont protégées de la menace de prises de contrôle hostiles et de faillites, qui peut imposer une sévère discipline aux entreprises privées. Les organismes publics ou autonomes, qui ont été la forme dominante des entreprises publiques jusqu'en 1992, échappaient aux dispositions du code civil réglementant les faillites. De surcroît, les contraintes budgétaires étaient moins strictes pour les entreprises publiques que pour celles du secteur privé : elles avaient une plus grande facilité d'accès au financement grâce aux emprunts garantis par l'État et à d'autres formes d'aide publique, telles que les dotations¹⁴.

Les déficiences des systèmes de contrôle, de suivi, de fixation d'objectifs et d'incitations se sont sans doute traduites par de graves inefficiences allocatives :

- Du fait des objectifs non économiques, des contraintes légales (telles que la loi de 1957 sur l'investissement dans les régions méridionales) et, d'une manière plus générale, de l'impossibilité de réduire au minimum les coûts, les entreprises publiques ont eu tendance à se lancer dans des investissements excessifs ou à embaucher une main-d'œuvre pléthorique, si bien que le dosage de leurs moyens de production ne reflétait pas les prix relatifs des facteurs.
- Le maintien de monopoles ou de branches d'activité abritées dans le secteur des entreprises publiques entraîne des pertes de bien-être¹⁵.

Graphique A1. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES, 1969-1991

130



Source : Mediobanca (1992), *Dati cumulativi di 1790 società italiane*.

- L'existence d'un immense secteur des entreprises publiques implique une sévère restriction des choix de portefeuille des consommateurs, qui sont obligés, en tant que contribuables, d'investir dans ces actifs non liquides.
- Indépendamment de cette rigidité des choix de portefeuille, l'utilisation des ressources peut aussi être faussée si, sous la pression des contribuables, les rendements de ces investissements servent à soutenir la consommation au lieu de rémunérer le capital (par exemple par l'abaissement des prix des biens produits par les entreprises publiques).

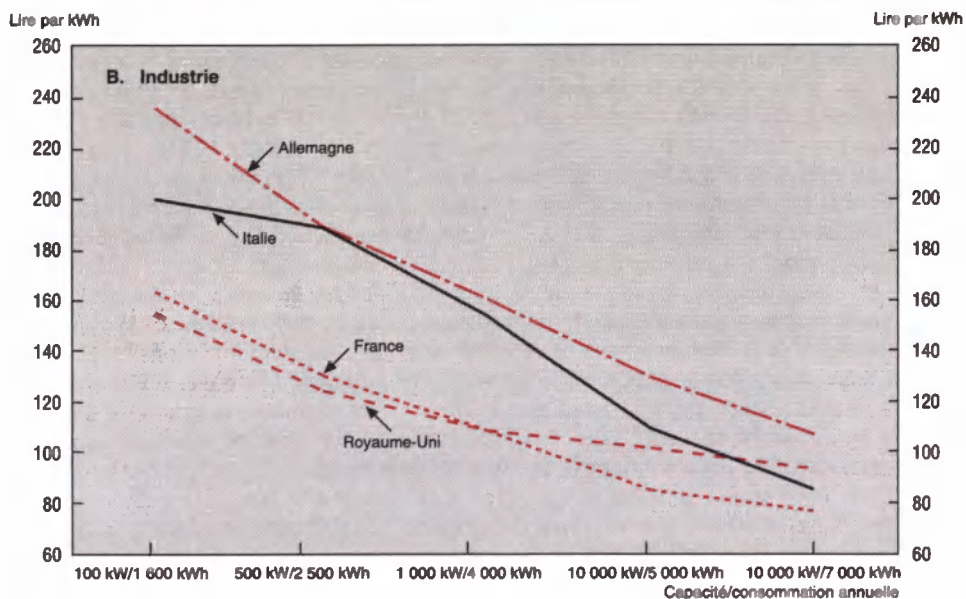
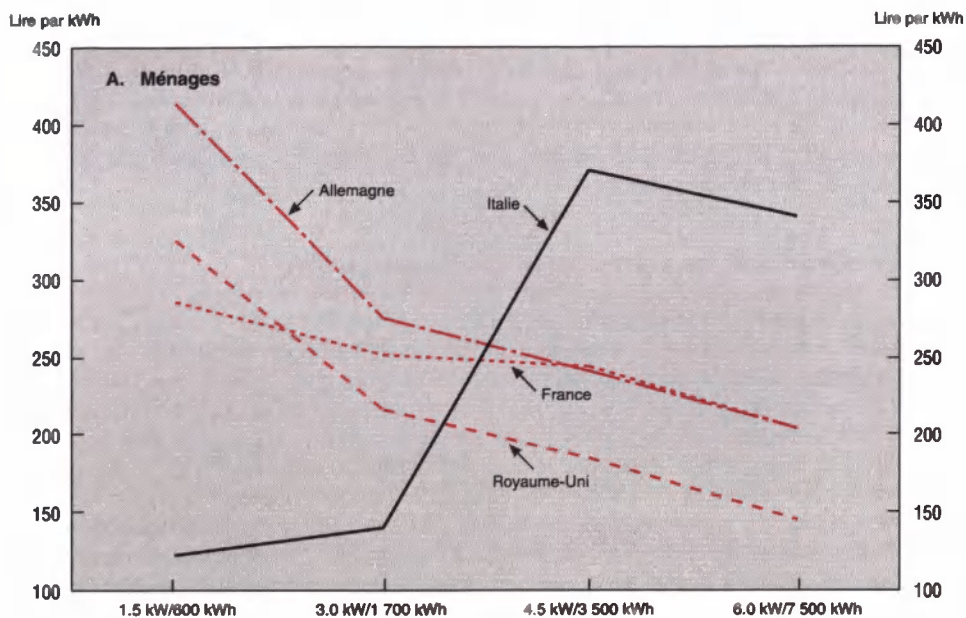
Entreprises publiques, monopoles naturels et services publics

La nécessité de privatiser est moins impérieuse dans le cas des monopoles naturels ou d'autres formes de pouvoir de monopole induites par la présence d'effets de réseau. Les monopoles naturels, dans des domaines de services publics tels que l'électricité, l'eau, le courrier, les transports et les télécommunications, imposent un arbitrage bien connu entre l'efficacité productive et l'exercice du pouvoir de monopole, qui fausse les prix relatifs et réduit le bien-être pour le consommateur. De plus, la discipline du marché n'intervient guère dans ces cas-là, du fait que la taille des entreprises et la possibilité pour le gouvernement de conserver des droits spéciaux de veto après la privatisation, par exemple par le biais d'actions spécifiques, rend l'absorption des entreprises improbable. Le renforcement de la concurrence, de préférence à la modification du régime de propriété, apparaît donc souvent comme le principal moyen d'améliorer l'efficacité¹⁶. La marge de manœuvre, dans ce domaine, s'est élargie au fil du temps :

- En raison notamment du progrès technologique, les économies d'échelle et les coûts irrécupérables paraissent liés davantage au réseau de distribution qu'à la production elle-même, qu'il s'agisse de la production d'un bien – comme dans le cas de l'électricité ou de l'eau – ou d'un service – comme dans le cas des transports, du courrier ou des télécommunications. Par conséquent, les forces concurrentielles peuvent être intensifiées par le morcellement des services d'utilité publique, avec libéralisation à la fois de la production et de l'accès au réseau de distribution¹⁷.
- Dans bien des cas, les innovations technologiques ont invalidé les économies de gamme comme justification de la prestation publique des services. Cela vaut, par exemple, pour certains services de courrier et de télécommunications¹⁸.
- Dans certains cas, la suppression des obstacles à l'entrée et l'ouverture du marché à la concurrence peuvent améliorer l'efficacité économique interne des services d'utilité publique, encore que la concurrence ne soit pas toujours suffisante ou assez crédible pour éliminer le pouvoir de monopole.
- Dans une certaine mesure, la concurrence sous forme de franchise peut se substituer au contrôle direct de l'État et compléter valablement la réglementation de certains services publics.

En principe, un mélange de privatisation et de libéralisation devrait améliorer l'efficacité économique par rapport au contrôle direct de l'État. Dans la pratique, cependant, il n'est pas toujours possible d'obtenir le dosage optimal parce qu'il est difficile de réaliser

Graphique A2. TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ¹



1. Taxes comprises.

Source : Prosperetti (1992), « I servizi di pubblica utilità », *Previsione dell'economia italiana*, n° 2, Confindustria.

les réformes dans l'ordre voulu et que des contraintes politiques et macro-économiques pèsent sur le processus de privatisation. Par ailleurs, comme on le verra plus loin, les gains de bien-être que procurent la privatisation et la libéralisation dépendent étroitement de la conception du cadre réglementaire.

La prestation des services publics en Italie souffre d'inefficiences notoires. Que ce soit du point de vue de l'efficacité ou de la qualité, les services postaux et les transports ferroviaires apparaissent comme les services d'utilité publique qui fonctionnent le plus mal (tableau A1). L'écart d'efficacité entre l'Italie et les autres pays de l'OCDE est particulièrement important du point de vue des coûts et des tarifs. En 1989, le coût par unité de trafic des chemins de fer publics était supérieur de 20 à 50 pour cent à celui observé dans les autres pays comparables de l'OCDE, tandis que les recettes étaient deux à quatre fois moins importantes. De même, le déficit des services postaux publics de l'Italie a atteint 40 pour cent des recettes en 1988, niveau nettement plus élevé qu'au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. De surcroît, les tarifs de l'électricité étaient hors de proportion avec ceux pratiqués ailleurs (graphique A2), tandis que les appels téléphoniques coûtaient beaucoup plus cher, surtout pour les entreprises et les communications internationales. Au cours de la période 1980-1988, le coût des services de communication par rapport aux prix du secteur manufacturier ont augmenté, selon les estimations, de 11 pour cent, alors qu'il a baissé de 26 pour cent en France et de 33 pour cent en Allemagne. Sur la même période, le coût des services de transport par rapport aux prix du secteur manufacturier a augmenté de 37 pour cent en Italie, alors qu'il est resté stationnaire en France et en Allemagne¹⁹.

Jusqu'à la fin des années 80, ces différences peuvent être imputées, pour la plus grande part, à la faible croissance de la productivité du travail, sauf en ce qui concerne le secteur de l'électricité, où l'évolution de la productivité a été à peu près identique à celle des autres pays de l'OCDE (Tableau A2). Sur la période 1970-1988, la productivité de la main-d'œuvre a diminué, estime-t-on, de 15 pour cent par rapport à celle du secteur manufacturier dans les services de communication et de 50 pour cent dans les services de transport²⁰. Au cours de la même période, la productivité relative dans le secteur des communications avait augmenté de 60 pour cent en Allemagne et de 95 pour cent en France, tandis que la productivité dans le secteur des transports n'avait baissé que de 10 à 15 pour cent dans ces pays²¹. On attribue généralement aux inefficiences du secteur des services l'inflation structurelle et les pertes de compétitivité observées dans les années 80²².

Évolution financière des principales entreprises publiques

Au cours de ces deux dernières décennies, la situation financière des conglomérats publics a été assez inconfortable. Jusqu'après le second choc pétrolier, les objectifs non économiques ont pris le pas sur les considérations relatives à la stratégie des entreprises : les entreprises publiques ont servi à préserver et créer des emplois, à maintenir des niveaux d'investissement élevés et à sauver des entreprises privées en difficulté, tandis que les politiques de tarification ont souvent visé à calmer l'inflation. Vers la fin des années 70, lorsque le rapide gonflement des besoins de financement a menacé le système d'effondrement, un processus d'assainissement financier a été engagé au moyen

d'énormes transferts de l'État, de privatisations et de mesures visant à économiser de la main-d'œuvre. Au cours de la période 1982-1986, les transferts publics se sont chiffrés, en moyenne, à 5.3 billions de lires par an (plus de 0.7 pour cent du PIB moyen) contre une moyenne de 1.8 billion de lires pour la période 1978-1981. Ces transferts ont consisté principalement en dotations, complétées après 1984 par des émissions d'obligations garanties par l'État et des prêts de la Banque européenne d'investissement. Les transferts ont diminué de façon spectaculaire de 1987 à 1990, s'établissant en moyenne à 1.2 billion de lires par an (0.1 pour cent du PIB) et, plus récemment, ils ont pratiquement cessé.

Vers la fin des années 80, la position financière des conglomérats publics s'est de nouveau dégradée, notamment en ce qui concerne l'EFIM et la branche industrielle de l'IRI (tableau A3). Malgré des efforts de restructuration, l'EFIM a continué d'enregistrer des pertes : en 1991, sa dette financière nette dépassait 8 billions de lires, près du double de la valeur de son chiffre d'affaires net et plus de 1/2 pour cent du PIB²³. La branche industrielle de l'IRI, après une amélioration temporaire de 1988 à 1990, a aussi enregistré des pertes sèches et des charges financières nettes qui, à la fin de 1992, s'élevaient à 6 et 9 pour cent respectivement des ventes nettes, portant la dette financière nette aux alentours de 90 pour cent du chiffre d'affaires net (5 pour cent du PIB). En 1993, une réévaluation des actifs du conglomérat par le gouvernement, avec transformation des emprunts garantis par l'État en fonds propres, et le remboursement accéléré des crédits d'impôt ont évité l'effondrement financier. La dégradation de la situation financière du conglomérat spécialisé dans le pétrole et le gaz, l'ENI, et de l'entreprise d'électricité, l'ENEL, a été moins grave.

Les comptes consolidés de l'IRI et de l'INI masquent de grandes différences dans la situation financière de leurs filiales. Les filiales non rentables étaient celles spécialisées dans la conception d'usines, les transports maritimes, la sidérurgie et la construction navale pour l'IRI et les industries extractives, les industries manufacturières et l'édition pour l'ENI (tableau A4). La plupart de ces branches d'activité ont souffert de crises structurelles pendant de longues années et n'ont survécu que grâce au soutien continu des sous-holdings rentables, tels que la filiale de l'IRI spécialisée dans les télécommunications et celles de l'ENI opérant dans le secteur du pétrole et du gaz.

Les résultats financiers des établissements de crédit publics ont été généralement bons (tableau A5). A l'exception de la Banca Nazionale del Lavoro (BNL), dont les comptes souffrent d'un niveau excessif de frais d'exploitation et de réserves nécessaires pour faire face aux risques de défaillance des emprunteurs²⁴, tant les banques de crédit ordinaire que les banques de crédit spécial ont affiché en 1991 de confortables profits nets, d'importantes marges d'intermédiation et des ratios de solvabilité élevés. Cependant, comme les banques publiques ont fourni la quasi-totalité du crédit aux entreprises publiques (tableau A6), leur santé financière est étroitement liée aux performances économiques du système d'entreprises publiques.

La privatisation dans les années 80

Contrairement à la tendance générale à la réduction du rôle de l'État dans la zone de l'OCDE, il n'y a eu que quelques grandes privatisations en Italie au cours de la décennie

écoulée et elles n'ont pas toutes entraîné une véritable perte de contrôle par l'État. D'une manière générale, la privatisation a été considérée comme un moyen de se procurer des ressources pour restructurer les conglomérats publics ou d'internationaliser la structure du capital des banques publiques, plutôt que comme un moyen de réduire le rôle et l'ampleur du secteur des entreprises publiques^{25,26}. Il y a eu souvent des privatisations partielles, avec vente de participations minoritaires ou réduction de participations majoritaires de l'État, mais ces opérations n'ont que rarement modifié le régime de propriété ou le contrôle des entreprises industrielles ou des établissements de crédit. Globalement, le produit des privatisations totales et partielles a été peu important en comparaison de celui des privatisations opérées dans les autres pays de l'OCDE. Pour l'IRI et l'ENI, toutefois, les privatisations complètes et partielles ont contribué largement au processus d'assainissement financier (tableau A7)²⁷.

Plusieurs procédures ont été utilisées dans le processus de privatisation. Dans les cas de privatisation totale, les filiales des principaux conglomérats publics ont été généralement cédées par ventes privées plutôt que par voie de placements sur le marché. Souvent, ces ventes ont été précédées d'une période de restructuration industrielle²⁸. Dans les cas de privatisation partielle, on a procédé à des placements sur le marché boursier, par voie de nouvelles cotations ou de vente d'actions détenues auparavant par les holdings publics, sous forme d'offres consortiales ou d'adjudications²⁹. Enfin, des capitaux frais ont été aussi mobilisés par l'émission d'obligations convertibles et d'obligations assorties de bons de souscription. L'émission de ces instruments financiers a été souvent jugée plus attractive pour les investisseurs et moins coûteuse pour l'État que l'émission de titres d'emprunt ou d'actions.

Dans le secteur manufacturier, les principales privatisations ont été celles d'Alfa Romeo (1986), une entreprise non rentable dont la cession à FIAT a rapporté plus de 1 billion de liras à l'IRI en 1987³⁰; de Lanerossi (1987), dont la vente à Marzotto a marqué le retrait de l'ENI du secteur des textiles; de Sopal, spécialisée dans l'industrie alimentaire (cédée par EFIM en 1990); la vente par l'IRI de sa filiale spécialisée dans les moteurs diesel, et la privatisation de SIR, entreprise de produits chimiques (vendue en 1987). Hormis quelques petites banques, les seules privatisations importantes dans le domaine du crédit ont été celles de Mediobanca (1987) et de Crediop (1991), deux des plus grands établissements de crédit spécial. Même après la vente des actions de Mediobanca par les trois «banques d'intérêt national» contrôlées par l'IRI (Banco di Roma, Banca Commerciale et Credito Italiano), l'État a conservé une participation de 25 pour cent dans la banque, les parts restantes étant divisées entre un noyau stable d'investisseurs italiens et étrangers (25 pour cent) et un certain nombre d'actionnaires moins importants (50 pour cent). En revanche, la participation majoritaire de Crediop a été cédée à l'Istituto S. Paolo di Torino, après transformation de cet établissement en société anonyme placée sous le contrôle de l'État. Des négociations laborieuses entre le Trésor et un groupe de la Casse di Risparmio, contrôlée par l'État, au sujet de la vente d'une participation majoritaire de l'IMI, l'établissement public de crédit spécial ont été définitivement rompues en 1993.

La vente de Mediobanca et celle de Crediop ont été des initiatives importantes dans le contexte de la restructuration du marché financier visant au développement d'un système bancaire universel et à la suppression de la séparation rigide entre l'activité

bancaire commerciale et l'industrie. En fin de compte, cependant, aucune de ces transactions n'a entraîné une perte de contrôle complète par l'État; les participations de l'IRI dans Mediobanca sont toujours considérables par rapport à celles de n'importe quel autre investisseur privé et Crediop a été cédé à un établissement de crédit placé sous le contrôle de l'État³¹.

Les privatisations des années 80 mettent en évidence les problèmes que peut poser l'absence de directives, de procédures et d'objectifs cohérents régissant le processus de privatisation. Elles ont aussi révélé la dispersion des pouvoirs de décision concernant les cessions et acquisitions d'entreprises par les conglomérats publics. Contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays de la CE, où les privatisations ont été dirigées par l'État, les ventes de filiales des conglomérats publics ont été engagées par leurs directeurs et, souvent, elles se sont heurtées à une vive résistance du gouvernement et des organes législatifs. Par exemple, l'accord conclu par l'IRI pour la vente de son sous-holding de transformation et de distribution de produits alimentaires, Sme, a été bloqué et finalement annulé en 1985, en raison à la fois d'interférences politiques et d'un prétendu manque de transparence dans la procédure d'appel d'offres³². En 1986, le gouvernement a nommé une commission spéciale (Commissione Varrone) chargée de clarifier les rôles respectifs de la direction des établissements et de l'État dans la vente et l'acquisition d'entreprises. La commission a conclu que les sous-holdings des conglomérats publics devaient jouir d'une complète autonomie dans les transactions d'ampleur réduite et de caractère non stratégique (consistant, par exemple, en un retrait de certains secteurs d'activité) ou dans les opérations consistant à réviser les programmes à moyen terme présentés au parlement. Étant donné l'ambiguïté entourant les notions d'opérations stratégiques et des révisions des programmes à moyen terme, les conclusions de la commission n'ont pratiquement rien changé à l'influence du pouvoir politique sur les décisions de politique financière et industrielle des conglomérats.

Notes et références

1. On trouvera de plus amples détails sur l'histoire des conglomérats publics dans les ouvrages suivants :
 - Coltorti, F. (1990), « Les étapes du développement industriel italien et les rapports entre le secteur public et le secteur privé », *Rivista di politica economica*, n° V, mai ;
 - Maraffi, M. (1990), *Politica ed economia in Italia*, il Mulino, Bologne ;
 - Momigliano, F. (1986), *Le leggi della politica industriale in Italia*, il Mulino, Bologne ; et
 - Bottiglieri, B. (1984), « Linee interpretative del dibattito sulle partecipazioni statali nel secondo dopoguerra », *Economia pubblica*, n° 4-5, avril-mai, pp. 239-244.
2. En revanche, la structure des marchés du crédit découlant de l'intervention de l'État a peut-être contribué à entraver le développement du marché boursier italien. Voir Trento, S. (1993), « Il gruppo d'impresa come modello di controllo nei paesi ritardatari », *Temi di discussione*, n° 196, Banque d'Italie, mai.
3. Les bureaucrates peuvent vouloir maximiser l'importance de leur service ainsi que leurs coûts de fonctionnement. Les hommes politiques peuvent vouloir maximiser leurs chances de rester en fonction, en offrant protection et services à leur électorat.
4. Ces méthodes de remplacement reflètent inévitablement les techniques et les vues subjectives du ministère ou de l'organisme de tutelle plutôt que les vues subjectives de divers agents connaissant plus ou moins le risque et ayant des attitudes différentes à cet égard. Par ailleurs, les dirigeants d'une entreprise privée sont incités à fournir des informations sur ses résultats car la menace d'une prise de contrôle les dissuade de sous-évaluer ses actifs, tandis que les dirigeants des entreprises publiques peuvent être tentés de conforter leur pouvoir de monopole en dissimulant et en utilisant davantage d'informations sur l'entreprise qu'ils n'en mettent à la disposition des services ministériels, sans parler des consommateurs et des fournisseurs.
5. L'EFIM a été requis par la loi de publier un bilan consolidé à partir de 1972, tandis qu'IRI n'en a pas produit avant 1974. De surcroît, l'absence de principes comptables normalisés rendait ces chiffres pratiquement inexploitable (voir Coltorti, *op. cit.*).
6. La réalisation de profits a été découragée du fait qu'il est techniquement difficile de distribuer des dividendes à l'État. Les ressources étaient donc utilisées pour financer de nouveaux investissements ou pour rembourser des emprunts. De plus, si l'objectif des hommes politiques est de maximiser le soutien politique, ils cherchent généralement à ne pas faire de bénéfices excessifs, préférant les distribuer sous forme de salaires ou de rentes pour leurs électeurs.

7. On se demande si le contrôle direct des activités économiques par l'État est préférable aux systèmes d'incitations ou aux réformes structurelles pour assurer le développement des secteurs stratégiques ou des régions en déclin, même aux premiers stades du développement.
8. Voir Maraffi, *op. cit.*
9. On a souvent justifié le refus de privatiser le sous-holding de l'IRI, spécialisé dans l'alimentation et la restauration, en qualifiant ces activités de stratégiques.
10. Banque mondiale (1988), *Techniques of privatisation of state-owned enterprises*, vol. II, Technical Paper n° 89, Washington.
11. En 1992, Agensud, l'organisme chargé du développement du sud de l'Italie, a été fermé.
12. La politique de l'emploi dans le secteur public a été nettement anti-conjoncturelle au début des années 70, à la suite des deux crises pétrolières et au cours de la récession de 1982-83. Les données utilisées dans le graphique A1 se rapportent à un échantillon composé des 1 198 plus grandes entreprises publiques et privées [voir Mediobanca (1992b), *Dati cumulativi di 1 790 società italiane*, Milan]. L'échantillon se compose toujours du même ensemble d'entreprises, c'est-à-dire qu'il est « fermé » dans le temps. Par conséquent, les modifications de la structure du capital des grandes entreprises se traduisent par des écarts de croissance de l'emploi. Cela explique les observations exceptionnelles de 1987-88, deux années au cours desquelles il a été procédé à d'importantes privatisations (notamment celle d'Alfa Romeo), et le retournement de 1989, dû probablement à la nationalisation d'Enimont.
13. Aronica, A. (1992), « Problemi di economicità ed equità nel ritorno al mercato dei gruppi pubblici. La questione EFIM », *Tentativo di descrizione di un'agenda di governo*, OIKOS, Rome. De même, on estime que les pertes dues au maintien en activité des houillères publiques de Sardaigne (Carbosulcis) sont beaucoup plus élevées que le coût de n'importe quel régime de protection sociale de ses 400 salariés; Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello Stato*, Rome.
14. Du fait des garanties d'emprunts, la discipline externe, interne et financière dans les entreprises publiques constitue une incitation insuffisante pour induire un comportement de recherche de profit. Ces garanties sapent la discipline des chefs d'entreprise.
15. On a prêté peu d'attention au contrôle du pouvoir de monopole des entreprises publiques ou aux pratiques commerciales loyales entre entreprises publiques ainsi qu'entre entreprises publiques et fournisseurs du secteur privé. Lorsque l'État est à la fois autorité de tutelle, actionnaire et client, la séparation des intérêts est floue.
16. Toutefois, même dans le cas de monopoles naturels, le changement de propriété peut avoir un effet positif sur l'efficacité étant donné que : *i*) la réglementation est plus efficace que le contrôle ministériel ; et *ii*) le processus de privatisation demande une révision fondamentale de l'organisation interne de l'entreprise, ce qui conduit à la suppression de ressources inutilisées.
17. Le morcellement est avantageux chaque fois que l'impulsion qui en résulte pour l'efficacité est plus forte que la perte d'économies d'échelle ou de gamme. Ce sont ces considérations qui ont motivé la Disposition de la CE relative au réseau ouvert.
18. Les directives de la CE imposant la libéralisation dans le domaine des services de courrier spécialisés et les services téléphoniques à valeur ajoutée sanctionnent cet état de choses.

19. Prosperetti, L. (1992), «I servizi di pubblica utilità», *Previsioni dell'economia italiana*, n° 2, Confindustria, Rome, pp. 83-125.
20. Plus récemment, les délestages de main-d'œuvre ont amélioré sensiblement la productivité du travail dans les chemins de fer publics italiens. En 1991, le trafic par salarié a augmenté à un taux record de 13.9 pour cent.
21. Prosperetti, L. (1992), *op. cit.*
22. Barca, F. et I. Visco (1992), «L'economia italiana nella prospettiva europea : terziario protetto e dinamica dei redditi nominali», *Temi di discussione*, n° 175, Banque d'Italie, juillet. Entre 1976 et 1990, le prix des services par rapport à celui des produits non énergétiques a augmenté de 28 pour cent en Italie et de moins de 14 pour cent en France et en Allemagne (Prosperetti, L. 1992), «Efficienza e qualità nei principali servizi di pubblica utilità : l'Italia nei contesti internazionali», *L'Industria*, n° 2, avril-juin, pp. 175-201.
23. Bien que l'aide de l'État se soit élevé en moyenne à environ 8 pour cent du chiffre d'affaires net de 1982 à 1990, les pertes sèches ont atteint 365 milliards de lires en 1990, soit davantage que la valeur nette comptable, estimée à 281 milliards de lires. En 1991, sous le poids croissant des intérêts, les pertes sont montées jusqu'à 663 milliards de lires malgré 500 milliards de lires de dotations publiques, obligeant le gouvernement à entreprendre en 1992 la liquidation de l'entreprise. La situation financière précaire de l'EFIM a été aggravée en 1990-1991 par plusieurs facteurs exogènes tels que la baisse des prix de l'aluminium et la contraction des commandes dans le secteur de la défense, dues à l'évolution du contexte international.
24. Le risque de défaut concerne surtout les prêts accordés à Federconsorzi, un établissement en faillite, et à l'Irak par la succursale Atlanta.
25. Dans le secteur industriel, on a envisagé la cession de deux types d'entreprises : celles qui ne correspondaient pas bien au portefeuille global ou aux objectifs stratégiques des conglomérats publics ; et les entreprises non rentables qui drainaient les ressources financières des conglomérats.
26. La priorité donnée aux motivations financières et stratégiques par rapport aux objectifs d'efficacité productive s'est traduite par une indifférence manifeste à l'égard des questions relatives à la politique de la concurrence au cours du processus de privatisation engagé dans les années 80. Ce n'est qu'en 1990 qu'a été adoptée une législation anti-trust.
27. Au cours de la période 1983-1987, le produit des privatisations a été estimé à environ 6 billions de lires pour l'IRI et 1.5 billion pour l'ENI (Banque mondiale, *op. cit.*). Pour la période 1982-1985, un tiers des besoins financiers de l'IRI a été couvert par le produit de la privatisation (Aronica, A. 1989), «Le privatizzazione nelle partecipazioni statali : uno studio di casi», *Le politiche di privatizzazioni in Italia*, il Mulino, Bologne, A. Di Majo (dir. pub.).
28. Dans certains cas, pour la cession d'entreprises non rentables, l'État a dû apporter des fonds importants de restructuration à l'acquéreur ou prendre en charge la majeure partie de leurs dettes. Les ventes privées ont été souvent préférées aux placements sur le marché parce que ces arrangements financiers étaient plus faciles à réaliser sur une base bilatérale.
29. Ces transactions sur titres ont accru considérablement le nombre d'entreprises publiques cotées sur les marchés boursiers italien et étrangers. Entre 1984 et 1988, cinq filiales de l'IRI et quatre de l'ENI ont été admises à la cote.

30. Alfa Romeo était responsable d'environ 80 pour cent des pertes totales de l'IRI dans le secteur de la construction mécanique.
31. La vente de Crediop a rapporté des ressources pour le budget de l'administration centrale, mais cette prétendue privatisation n'a été rien d'autre qu'un changement de statut de l'établissement de crédit spécial dans le secteur public.
32. Après une période d'assainissement financier et de restructuration industrielle, un accord avait été conclu au printemps de 1985 entre l'IRI et un groupe privé (Buitoni) pour la vente de Sme, pour environ 0.5 billion de liras. Malgré son accord initial, le gouvernement a bloqué la privatisation de Sme après les interventions de la commission interministérielle pour la politique industrielle (CIPi) et du parlement.

Annexe II

Statistiques de référence pour le chapitre III

PAGE BLANCHE

Tableau A1. **Effizienz et qualité des services publics : quelques indicateurs**

		Italie	CE	Pays du G7				
A. Écart d'effizienz ¹								
Transports ferroviaires	1981-83	36	54	55				
Services postaux	1975-84	30	55	67				
Transports aériens	1976-86	88	94	94				
B. Croissance de la PTF ²								
Transports ferroviaires	1970-83	-0.1	1.3	1.0				
Services téléphoniques	1984-88	4.0	3.9	3.8				
Transports aériens	1976-86	2.8	1.3	1.6				
		Italie	Allemagne	France	Royaume-Uni	Espagne	États-Unis	
C. Qualité des services								
Services postaux	Délai moyen d'acheminement dans un rayon de 500 km (en jours)	1987	3.5	1.0	1.3	1.0	-	2.0
Services téléphoniques	Communications urbaines obtenues (%)	1989	50.5	99.0	70.3	86.0 ³	-	-
	Communications interurbaines obtenues (%)	1989	52.4	57.9	72.8	-	-	-
	Délai moyen de raccordement au réseau téléphonique (en mois)	Années diverses ⁴	0.6	1.1	0.6	3.0	3.7	-

1. Écart entre l'effizienz maximale théorique et l'effizienz effective.

2. Taux de croissance composés moyens.

3. 1988.

4. Italie : 1991 ; Allemagne : 1989 ; France : 1987 ; Royaume-Uni : 1987 ; Espagne : 1987.

Sources : OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie 1990-1991* ; Prosperetti, L. (1992), «1 servizi di pubblica utilità», *Previsioni dell'economia italiana*, n° 2, Confindustria ; Prosperetti, L. (1992), «Effizienz e qualità nei principali servizi di pubblica utilità : l'Italia nel contesto internazionale», *L'industria*, n° 2, avril-juin ; Rubino, P. (1993), «Costo e qualità nei servizi pubblici : tre casi», *Competere in Europa*, S. Rossi (dir. pub.).

Tableau A2. Productivité de la main-d'œuvre dans les services publics

			Italie	Allemagne	France	Royaume-Uni	Espagne	États-Unis
A. Niveau de la productivité de la main-d'œuvre								
Transports ferroviaires	Trafic/salarié	1990	100.0	135.6	174.6	112.2	–	–
Services téléphoniques	Abonnés/salarié	1988	100.0	70.2	85.2	52.3	–	–
	Communications/salarié	1988	100.0	76.6	90.4	63.2	–	–
Électricité	Abonnés/salarié	1988	100.0	–	93.9	74.3	–	–
B. Croissance de la productivité de la main-d'œuvre¹								
Transports ferroviaires	Trafic/salarié	1970-91	2.0	2.6	2.2	–	3.7	5.9
		1985-91	6.5	3.7	2.9	5.5	5.6	8.6
Services postaux	Lettres/salarié	1975-90	0.6	0.8	1.0	-0.3	–	1.1
		1985-90	3.8	1.0	4.5	-3.2	–	0.8
Services téléphoniques	Abonnés/salarié	1973-90	4.5	4.2	8.7	–	–	5.6
		1985-90	3.6	3.9	5.7	–	3.7	4.5
	Communications/salarié	1973-90	5.4	4.1	8.0	–	–	–
		1985-90	6.4	2.4	8.3	–	9.6	–
Électricité	Énergie/salarié	1970-91	4.3	–	5.0	3.5 ²	–	1.0 ²
		1985-91	4.8	2.5 ³	5.7	2.8 ³	–	3.7 ³
			Italie		Groupe Atlas ⁴		15 entreprises ⁵	
Transports aériens	Trafic/salarié	1970-91	3.2		4.3		4.3	
		1985-91	4.4		0.4		0.9	

1. Taux de croissance composés moyens.

2. 1970-89.

3. 1985-90.

4. Alitalia, Air France, Iberia, Lufthansa et Sabena.

5. Groupe Atlas plus American Airlines, British Caledonian, British Airways, JAL, KLM, PanAm, Qantas, SAS, Swissair, TWA, Varig.

Sources : OCDE (1991), *Étude économique de l'Italie 1990-1991*; Prosperetti, L. (1992), «I servizi di pubblica utilità», *Previsioni dell'economia italiana*, n° 2, Confindustria; Prosperetti, L. (1992), «Efficienza e qualità nei principali servizi di pubblica utilità : l'Italia nel contesto internazionale», *L'industria*, n° 2, avril-juin; Rubino, P. (1993), «Costo e qualità nei servizi pubblici : tre casi», *Competere in Europa*, S. Rossi (dir. pub.).

Tableau A3. Indicateurs financiers pour les principales entreprises publiques, 1980-1992¹

	1980	1983	1986	1989	1991	1992
	Billions de lire					
Chiffre d'affaires net						
IRI	n.d.	41.09	52.58	66.75	79.90	82.99
ENI	23.02	38.30	33.52	37.19	50.88	49.78
EFIM	2.46	3.96	4.18	4.62 ⁶	4.56	n.d.
ENEL	n.d.	n.d.	n.d.	22.34	26.82	29.19 ⁸
	Pourcentage du chiffre d'affaires net					
Bénéfice net						
IRI	-	7.8	-1.1	1.9	-1.2	-5.4
IRI ²	-	7.3	0.2	2.5	-0.8	-5.1
ENI	0.3	3.8	1.6	4.2	2.0	1.9
EFIM	-3.6	-19.8	-4.9	-0.6 ⁶	-14.5	-
ENEL	-	-	-	0.7	0.9	0.8 ⁸
Charges financières nettes						
IRI	-	15.2	7.2	5.7	7.5	9.6
ENI	2.9	4.9	3.6	4.1	4.3	4.9
EFIM	9.2	14.7	9.8	11.5 ⁶	-	-
ENEL	-	-	-	11.3	13.4	11.7 ⁸
Aide de l'État³						
IRI	-	9.8	6.1	1.3	0.6	0.1
ENI	1.5	4.6	0.3	0.3	-	-
EFIM	4.1	15.0	15.9	0.3	11.0 ⁷	-
ENEL	-	-	-	-	-	-
Dettes nettes						
IRI	-	87.9	65.4	68.4	79.3	87.4
ENI	39.3	45.4	43.3	42.9	45.8	57.1
EFIM	64.1	76.2	82.4	99.9 ⁶	185.3	-
ENEL	-	-	-	123.0	117.9	108.4 ⁹
Capital						
IRI ⁴	-	35.4	44.5	32.9	27.8	22.8
ENI ⁵	10.8	14.1	27.6	35.3	32.0	32.6
EFIM	-	8.4	19.1	16.0 ⁶	6.2 ⁷	-
ENEL	-	-	-	67.7	59.7	56.8 ⁹

1. Les données indiquées pour l'IRI se rapportent aux activités industrielles.

2. Y compris les banques.

3. Compte tenu des prêts de la BEI et des émissions d'obligations dont le principal et les intérêts sont garantis par l'État.

4. A l'exclusion de GEPI.

5. Y compris le bénéfice net.

6. 1988.

7. 1990.

8. Chiffre provisoire.

9. Premier semestre.

Sources : Ministero delle Partecipazioni Statali; ministère de l'Industrie; Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato e Allegati*; CIRIEC (1992), *Le riforme mancate*, Franco Angeli, Milan.

Tableau A4. IRI et ENI : indicateurs financiers des principales filiales non financières, 1991

Entreprise	Type d'activité	Rentabilité ¹	Ratio d'endettement ²	Charges financières ³
IRI				
Sme	Industries manufacturières	+++	-0.1	-0.5
Stet ⁴	Télécommunications/service public	+++	1.0	5.7
Rai	Télécommunications/service public	+++	4.5	3.9
Finmeccanica	Industries manufacturières	++	2.1	2.7
Alitalia	Transports	++	0.8	1.9
Iritecna	Conception d'usines	++	1.9	9.5
		→ ⁵		
Finmare	Transports	→	4.5	5.1
Ilva	Sidérurgie	→	2.1	7.8
Fincantieri	Construction navale	→ ⁶	1.1	1.7
ENI				
Agip	Énergie	+++	0.5 ⁷	1.3 ⁷
Agip Petroli	Énergie	+++		
Snam	Énergie/service public	+++	1.5	4.2
Nuovo Pignone	Industries manufacturières	+++	0.9	2.6
Snam Progetti	Conception d'usines	+++	-1.6	-2.3
Saipem	Conception d'usines	→	0.4	2.9
Enichem ⁸	Industries manufacturières	→	0.7	n.d.
Enirisorse	Industries extractives/métallurgie	—	1.2	3.9
Enichem agricoltura	Industries manufacturières	—	1.3	n.d.
Savio	Industries manufacturières	—	5.5	3.5
Sogedit	Édition	—	0.4	1.0

1. +++ = Résultat net d'exploitation positif (compte tenu des charges financières et de l'amortissement).
 → = Résultat d'exploitation positif (compte non tenu des charges financières).
 → = Marge brute d'exploitation positive (compte non tenu des charges financières et de l'amortissement).
 — = Marge brute d'exploitation négative.

2. Ratio dette/capital.

3. En pourcentage du chiffre d'affaires net.

4. Y compris Finsiel.

5. Compte non tenu de l'exploitation des autoroutes.

6. Compte non tenu des subventions publiques.

7. Agip et Agip Petroli consolidés.

8. Compte non tenu d'Enichem Agricoltura.

Source : Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato*.

Tableau A5. Indicateurs financiers des principales banques publiques, 1991

	Crédit ordinaire						Crédit spécial
	Comit ¹	Credit ¹	S. Paolo	Monte Paschi	Cariplo	BNL	IMI
	Billions de lire						
Bénéfice net	0.32	0.29	0.44	0.24	0.23	0.07	0.23
Marge d'intérêt ²	2.43	2.0	1.82	1.65	2.16	2.54	0.53
Marge d'intermédiation ³	3.5	2.85	2.58	2.33	2.93	3.68	0.63
Revenu financier	9.62	8.14	8.64	5.49	6.46	10.24	3.33
Total des actifs	102.60	89.37	n.d.	n.d.	n.d.	99.17	40.19
	En pourcentage des revenus						
Bénéfice net	3.33	3.56	5.06	4.33	3.58	0.72	6.90
Marge d'intérêt	25.26	24.57	21.03	30.06	33.44	24.76	15.79
Marge d'intermédiation	36.38	35.01	29.92	42.42	45.29	35.89	18.79
<i>Pour mémoire :</i>							
Ratio de solvabilité (%)	4.6	4.40	4.80	5.70	6.00	4.90	10.40
Marge d'intérêt/marge d'intermédiation (%)	69	70	71	71	74	69	84

1. Données non consolidées.

2. Différence entre les intérêts reçus et les intérêts payés.

3. Marge d'intérêt plus autres revenus de l'intermédiation (par exemple, plus-values en capital et bénéfices de change, dividendes).

Source : Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato et Allegati*.

Tableau A6. **Crédits des banques publiques aux entreprises publiques, 1989-1992¹**

	1989			1992		
	Milliards de lires	En pourcentage du crédit total aux entités publiques	En pourcentage du crédit des banques publiques aux entités publiques	Milliards de lires	En pourcentage du crédit total aux entités publiques	En pourcentage du crédit des banques publiques aux entités publiques
Emprunteur						
Conglomérats publics	39 771	81.9	70.8	53 076	85.8	64.1
Organismes publics	10 861	99.1	19.3	17 444	97.9	21.1
Autres entreprises publiques	5 810	87.7	10.3	12 298	88.1	14.8
TOTAL	56 442	85.0	100.0	82 818	88.5	100.0
En pourcentage des placements financiers totaux	13.0			12.1		

1. Les banques publiques sont les *Istituti di Credito di Diritto Pubblico*, les *Banche d'interesse nazionale*, les *Casse di risparmio* et les *Istituti di credito speciale*.

Source : Banque d'Italie.

Tableau A7. **Privatisations dans le groupe IRI, 1983-1992**

Milliards de livres

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Total
A. Ventes totales											
Secteur bancaire	144	176	290	21	123	147	129	241	0	0	1 271
Industrie/secteur manufacturier	88	13	61	169	1 030	8	267	43	0	425	2 104
Total	232	189	351	190	1 153	155	396	284	0	425	3 375
B. Ventes partielles											
Nouvelles émissions	0	0	374	299	0	0	0	0	104	0	777
Vente d'actions	131	106	1 771	211	25	1 085	1 664	502	879	1 642	8 016
Vente de bons de souscription	58	69	112	382	229	395	303	132	27	0	1 707
Total	189	175	2 257	892	254	1 480	1 967	634	1 010	1 642	10 500
C. Transfert de propriété total (A + B)	421	364	2 608	1 082	1 407	1 635	2 363	918	1 010	2 067	13 875

Source : IRI.

Tableau A8. **Poids des entreprises publiques dans l'emploi total du secteur des entreprises non agricoles par principale branche d'activité, 1988**

	Énergie et industries extractives	Industrie	Transports et communication	Finance et assurance	Distribution	Total
Allemagne occidentale	60.0	1.1	70.0	30.6	2.0	8.8
France	78.5	12.7	59.0	34.0	2.8	13.3
Italie	85.4	10.1	81.4	50.0	1.0	15.8
Royaume-Uni	67.0	1.0	32.0	n.d.	n.d.	6.0
Belgique	23.7	0.1	63.5	8.4	0.1	9.8
Pays-Bas	2.0	2.2	43.7	2.0	n.d.	6.0
Luxembourg	n.d.	n.d.	31.9	10.6	n.d.	4.7
Danemark	88.0	0.5	57.6	1.0	n.d.	8.5
Irlande	71.3	1.4	79.7	32.0	1.8	10.7
Grèce	62.0	1.3	45.0	31.0	3.0	15.0
Espagne	41.0	3.7	32.0	3.0	0.2	7.5
Portugal	57.3	6.6	68.7	95.0	2.0	14.5

Source : CEEP (1990), *L'entreprise publique dans la Communauté économique européenne : Annales CEEP*, Bruxelles.

Tableau A9. **Les holdings publics d'activités industrielles et de services dans les 1 898 plus grandes entreprises, 1991**¹

	Part de l'emploi public dans le total (%)	Part des prises publiques dans le total (%)	Nombre d'entreprises publiques ayant un rang ≤ 10	Nombre d'entreprises publiques ayant un rang ≤ 20	Nombre d'entreprises publiques ayant un rang ≤ 50
Alimentation et agriculture	8.10	3.37	0	0	0
Électronique	22.50	24.42	0	0	1
Conception et installation d'usines	52.28	33.96	0	0	0
Construction mécanique	20.53	9.52	0	0	1
Sidérurgie	49.28	23.88	1	1	1
Produits chimiques	30.90	8.96	0	1	2
Véhicules	23.83	15.71	0	1	2
Énergie	52.34	26.92	2	3	4
Services publics	93.69	70.73	2	2	3
Industries extractives	93.28	54.55	1	1	1
Transports	73.58	27.50	0	1	1
Publicité, cinéma	72.58	31.25	0	1	1
Commerce de détail	23.11	20.83	0	0	1
Appareils ménagers	3.22	6.82	0	0	0
Caoutchouc	7.95	7.14	0	0	0
Habillement	0.00	0.00	0	0	0
Commerce, import/export	0.00	0.00	0	0	0
Textiles	0.00	0.00	0	0	0
Produits pharmaceutiques	0.00	0.00	0	0	0
Fibres synthétiques	41.33	43.75	0	0	0
Matériaux de construction	3.00	6.78	0	0	0
Boissons	0.00	0.00	0	0	0
Génie civil et bâtiment	9.62	18.00	0	0	0
Papier	7.89	9.09	0	0	0
Verre	20.51	19.23	0	0	0
Édition	9.17	14.29	0	0	0
Articles en cuir	0.00	0.00	0	0	0
Autres produits manufacturés	8.87	7.14	0	0	0
TOTAL	28.52	12.49	60	55	36

1. Les entreprises sont classées en fonction de leur chiffre d'affaires.
Source : Mediobanca (1992), *Le principali società italiana*, Milan.

Tableau A10. **Présence de l'État dans le secteur des finances et des assurances, 1991**

	Holding	Part ¹	Salariés	Placement financier ²	Dépôts ²	Guichets
A. Finances						
Banques d'intérêt national						
Comit	IRI	54.4	18 838	9.8	8.0	581
Credit	IRI	58.1	16 242	8.4	7.1	484
Établissement de crédit de droit public						
BNL	Trésor	57.5	21 459	9.3	8.1	489
Banco di Napoli			12 076	5.9	5.5	649
S. Paolo di Torino			13 173	8.6	8.0	456
Monte dei Paschi di Siena			11 820	5.2	5.3	621
Banco di Sicilia			8 796	4.5	3.7	344
Banco di Sardegna			2 603	0.8	0.9	88
Banques de crédit ordinaire						
Banca Creditwest	IRI	68	415	0.1	0.1	20
Banca di Legnano	IRI	55.3	736	0.3	0.2	50
Banco di Chiavari	IRI	71	837	0.2	0.3	57
Banca Sicula	IRI	51	576	0.1	0.1	61
Banca Fideuram	IMI	81	707	0.3	0.2	12
Caisse d'épargne			80 483	22.0	23.0	n.d.
Établissements de crédit spécial						
Fonspa	IRI		437	0.1	0.7	1
Credito immobiliare	BNL	100	n.d.			
Credito mobiliare	BNL	100	n.d.			
Credito cin. e teatrale	BNL	100	n.d.			
Efibanca	BNL	52	424	1.6	1.1	6
IMI	Trésor	50	967	4.7	3.0	11
Crediop	S. Paolo di Torino	100	402	4.8	3.3	8
	Cassa Depositi e Prestiti					
Total			190 366			4 005
Part en pourcentage ³			58.4	86.7	78.6	
	Holding	Part ¹		Primes ⁴		Rang ⁵
B. Assurances						
INA	INA	100		7.1		3
Assitalia	INA	60		5.1		5
Fideuram vita	IMI	100		1.2		14
Padana Assicurazioni	ENI	100		0.5		38
Sasa	IRI	99.8		0.2		80
Part en pourcentage				14.1		

1. Participation dans le holding public calculée en pourcentage du capital total (actions ordinaires et d'épargne).

2. Part en pourcentage du total.

3. Par rapport à l'emploi total, au placement financier et aux dépôts.

4. Part par rapport aux primes totales.

5. Rang par primes parmi toutes les compagnies d'assurances.

Sources : IRI ; Banque d'Italie (1991), *Relazione Annuale*, Appendice, tableaux aD9, aD10 et aD16 ; *Sole-24 Ore*, 17 juillet 1992 ; Mediobanca (1992), *Le principali società italiana*, Milan ; Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato*.

Tableau A11. Les entreprises publiques dans le secteur des entreprises

A. Conglomerats publics et services d'utilité publique

	Activité	Statut	Actionnaire ³	Salariés ⁴
Conglomerats				
IRI		Holding public	Trésor	335 600
ENI		Holding public	Trésor	124 032
EFIM		Organisme public ¹		37 100
GEPI		Holding public	IRI, ENI, EFIM, IMI	31 100
Services d'utilité publique				
Poste	Services du courrier	Organisme autonome ²		237 000
FS	Chemins de fer	Holding public	Trésor, ministères du Budget et des Transports	207 000
ENEL	Électricité	Holding public	Trésor	107 431
Autres				
Monopoli	Tabac, sel	Holding public	Trésor, ministères du Budget et des Finances	14 496
ANAS	Entretien des routes	Organisme autonome		12 470

B. Établissements de crédit

	Activité	Statut	Actionnaire ³	Salariés ⁴
Banques d'intérêt national				34 455
Credit	Activités bancaires commerciales	Holding public	IRI	
Comit	Activités bancaires commerciales	Holding public	IRI	
Établissements de crédit de droit public				69 927
BNL	Activités bancaires générales	Holding public	Trésor	
Banco di Napoli	Activités bancaires commerciales	Holding public		
S. Paolo di Torino	Activités bancaires commerciales	Holding public		
Banco di Sicilia	Activités bancaires commerciales	Holding public		
Monte Paschi Siena	Activités bancaires commerciales	Organisme public		
Banco di Sardegna	Activités bancaires commerciales	Holding public		
Caisses d'épargne				80 483

Diverses	Activités bancaires commerciales	Fondations et organismes publics	
Banques de crédit ordinaire			3 271
Banca Creditwest	Activités bancaires commerciales	Holding public	IRI
Banca di Legnano	Activités bancaires commerciales	Holding public	IRI
Banco di Chiavari	Activités bancaires commerciales	Holding public	IRI
Banca Sicula	Activités bancaires commerciales	Holding public	IRI
Banca Fideuram	Activités bancaires commerciales	Holding public	IMI
Établissements de crédit spécial			2 230
Fonspa	Crédit spécial	Holding public	IRI
IMI	Crédit spécial	Holding public	Trésor
Crediop	Crédit spécial	Holding public	San Paolo di Torino, Cassa Depositi e Prestiti
Filiales de la BNL	Crédit spécial	Holding public	BNL

C. Autres institutions financières publiques

	Statut	Actionnaire ³
Assurances		
Ina	Holding public	Trésor
Assitalia	Holding public	INA
Fideuram Vita	Holding public	IMI
Padana Assicuraz.	Holding public	ENI
Sasa	Holding public	IRI
Services financiers		
Cofiri	Holding public	IRI
Sofid	Holding public	IRI
ENI Intl. Hold.	Holding public	ENI
Serfi	Holding public	ENI
Sige	Holding public	IMI
Crédit-bail et affacturage		
Ifitalia	Holding public	BNL
Locafit	Holding public	BNL

1. Procédure de liquidation engagée en juillet 1992.

2. Sera transformée en organisme public en 1994.

3. Ministère ou holding financier.

4. Sources : Ministère de l'Industrie pour IRI, ENI, EFIM, GEPI et Enel; ISTAT (1992), *Statistiche sulla amministrazione pubblica* pour Monopoli, ANAS, FS et Poste; Mediobanca (1992), *Le principali società italiana*; et Banque d'Italie (1992), *Relazione Annuale*, Appendice, Tableau aD16, pour les établissements de crédit.

Source : OCDE.

Tableau A12. **Structure et ramification sectorielle des conglomérats publics (non financiers)**

Holdings sectoriels	Part (%)	Salariés	Nombre de filiales	Principaux secteurs d'activité
<i>IRI s.p.a. (1992)</i>				
Finmeccanica	94.4	51 450	85	Aéronautique, aérospatiale, défense, génie civil, énergie, transports, industries manufacturières, automatisation, secteur biomédical, électronique
Stet	52.2	137 900	104	Services et industrie des télécommunications, conception d'usines, électronique, édition, traitement des données et communication, recherche
Sme	62.1	20 450	52	Alimentation et produits connexes, commerce de détail, restauration
Ilva	99.99	41 300	143	Sidérurgie, métallurgie, industries extractives
Iritecna	100.0	24 650	91	Bâtiment et génie civil, conception et installation d'usines, infrastructures urbaines
Fincantieri	99.99	16 150	4	Construction navale
Finmare	99.98	7 350	18	Transports maritimes
Alitalia	86.4	28 900	21	Transports aériens, exploitation des aéroports
Rai	99.6	15 950	10	Télévision, publicité, cinéma, édition
<i>ENI s.p.a. (1991)</i>				
Agip	100.0	9 422	34	Prospection, production et vente de pétrole et de gaz, sources d'énergie renouvelables
AgipPetroli	100.0	23 987	50	Production, raffinage et distribution de pétrole, services de développement des économies d'énergie
Snam	99.99	18 523	60	Production, transport, distribution et vente de gaz
Snamprogetti	100.0	45 030	12	Conception et installation d'usines (chimiques, pétrochimiques, écologiques, infrastructure)
Saipem	78.6	9 863	13	Forage, conception et installation d'usines, infrastructures civiles
Enichem	99.4	37 264	106	Substances chimiques de base et produits chimiques (fibres, engrais, matières plastiques, etc.)
Enirisorse	100.0	8 299	27	Extraction, production, transformation et vente de métaux non ferreux, extraction du charbon, produits chimiques

Nuovo Pignone	71.3	5 344	6	Machines et outillage pour les industries pétrolière et gazière, chimique, électrique, nucléaire et textile
Savio	99.99	1 988	3	Machines et outillage pour l'industrie textile
Sogedit	100.0	765	3	Édition

EFIM¹ (1991)

Alumix		7 275		Métallurgie, sidérurgie et produits non ferreux
Aviofer Breda		20 000		Construction de véhicules, aérospatiale
Fin. Ernesto Breda				Métallurgie, systèmes de défense
Efim impianti		2 031		Génie mécanique, génie électrique et activités connexes
Siv		5 220		Verre et récipients en verre

GEPI s.p.a (1991)	Propriété de l'IMI, de l'IRI, de l'ENI et de l'EFIM	31 000	133	Habituellement, aider les secteurs passagèrement en crise (par l'acquisition d'actions, la création de nouvelles entreprises ou l'apport de capitaux). Exceptionnellement, réinstaller les travailleurs en surnombre (par la création d'entreprises nouvelles et la mise en œuvre de programmes en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre)
--------------------------	---	--------	-----	--

1. Organisme public de gestion *Ente di gestione* en cours de liquidation.

Sources : IRI; ministère de l'Industrie; Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato*; Groupe IRI (1992), *Annuario 1991-1992*; ENI (1992), *Bilancio Consolidato 1991*; *Sole 24-Ore*, 17 juillet 1992; Aronica, A. (1992), «Problemi di economicità ed equità nel ritorno al mercato dei gruppi pubblici. La questione EFIM». *Tentativo di descrizione di un agenda di governo*, OIKOS, Rome.

Tableau A13. Services publics

	Électricité			Gaz					Télécommunications			
	Importations	Production	Distribution	Importations	Production	Transports	Distribution		Téléphone ⁵	Télévision		
Entreprise	Enel	Enel	Enel	Snam	Agip	Snam	Snam ³	Local	Stet ⁶	Iritel ⁷	Rai	
Part de marché	100	84	93	100	90	96	26	46	100	100	49	
Type	PH	PH	PH	PSH	PSH	PSH	PSH	PA	PSH	PSH	PSH	
Propriétaire	Trésor	Trésor	Trésor	ENI	ENI	ENI	ENI	..	IRI	IRI	IRI	
Régime	SC	SC ¹	SC ²	M	M	M ⁴	M	LC	SC	SC	SC	
Concession/tutelle/ réglementation	Ministère de l'Industrie CIPE			Ministère de l'Industrie CIPE					Collecti- vités locales	Ministère des Postes et Télécommuni- cations	Min. des Postes et Télécom- muni- cations ⁸ , autorité chargée de l'informa- tion, Parle- ment	
Tarifs	CIP	CIP	CIP	CIP	CIP	CIP	CIP	CIP	Ministère des Postes et Télécommunications, Budget, Trésor		Min. des Postes et Télécom- munications	

PH	Holding public
PSH	Sous-holding public ou filiale
PA	Organisme public (comprend les organismes spéciaux et autonomes)
SC	Concession de l'État
LC	Concession locale
M	Monopole
CIPE	Comitato Interministeriale per la Programmazione Economica
LM	Monopole d'État
CIPET	Comitato Interministeriale per la Politica dei Trasporti
CIP	Comitato Interministeriale Prezzi

1. La production a été partiellement libéralisée en 1991.

2. Y compris également les exportations et les ventes.

3. Principalement par le biais de la filiale Italgas.

4. Les transports ont été partiellement libéralisés en 1991.

5. Terminaux et services à valeur ajoutée libéralisés conformément au *Livre vert* (1987) et à la Disposition de la CE relative au réseau ouvert (1990).

6. Réseau urbain et continental assuré par la filiale Sip, réseau intercontinental par Italcable et réseau satellite par Telespazio.

7. Réseau interurbain. Anciennement *Azienda di Stato per i Servizi Telefonici*.

8. *Autorità garante per le radiofusioni e l'editoria*.

Tableau A13. Services publics (suite)

	Transports					Courrier	Cycle de l'eau	Évacuation des déchets	
	Chemins de fer	Transports aériens	Cabotage dans les eaux italiennes	Autoroutes	Transports locaux				
					Métro				Autobus
Entreprise	Ferrovie dello Stato	Alitalia/Ati Aeroporti Roma	Tirrenia Autres	Società autostrade	Locales	Locales	Poste	Locales	Locales
Type	PH	PSH	PSH	PSH	PA, PSH	PA, PH	PA	PA	PA, PH
Propriétaire	Ministère du Budget, du Trésor et des Transports	IRI	IRI	IRI
Part de marché	100	86	n.d.	100	100	n.d.	100	96	63 ¹⁴
Régime	SC ⁹	SC ¹⁰	SC ¹¹	SC ¹⁰	LM, LC ¹²	LM, LC	LM ¹³	LM	LM, LC
Concession/tutelle/réglementation	Min. des Transports, CIPET	Min. des Transports	Min. de la Marine	ANAS	Collectivités locales		Min. des Postes et Télécom., Min. des Finances	Collectivités locales	
Tarifs	Min. des Transports	Min. des Travaux publics	Collectivités locales		Min. des Postes et Télécom., Min. des Finances	Collectivités locales	

PH Holding public
 PSH Sous-holding public ou filiale
 PA Organisme public (comprend les organismes spéciaux et autonomes)
 SC Concession de l'État
 LC Concession locale
 M Monopole
 CIPE Comitato Interministeriale per la Programmazione Economica
 LM Monopole d'Etat
 CIPET Comitato Interministeriale per la Politica dei Trasporti
 CIP Comitato Interministeriale Prezzi

9. Il existe aussi quelques concessions accordées par l'État à des entreprises privées.
 10. Concession de l'État sans clause d'exclusivité.
 11. Concession exclusive pour certains services (par exemple le courrier).
 12. Concessions accordées uniquement à des organismes publics ou à des holdings publics.
 13. L'octroi de concessions à des entreprises privées est autorisée pour certains services (par exemple le courrier express).
 14. Dans les villes de plus de 20 000 habitants (1984).

Sources : Le Trésor (1992), *Libro verde sulle partecipazioni dello stato e Allegati*; Alta autorità per l'esercizio della concorrenza; Rubino, P. (1993), «Costo e qualità dei servizi pubblici : tre casi», *Competere in Europa*, S. Rossi (dir. pub.); Cl6, A. (1992), «Regolamentazione e concorrenza nei servizi di pubblica utilità : il caso del gas», *L'industria*, il Mulino, n° 2, avril-juin; Fraquelli G. (1992), «Regolamentazione e concorrenza nei servizi di pubblica utilità : il caso dell'energia elettrica», *L'industria*, il Mulino, n° 2, avril-juin; Fornengo, G. (1992), «Regolamentazione e concorrenza nei servizi di pubblica utilità : il caso dell'acqua», *L'industria*, il Mulino, n° 2, avril-juin; Pontarollo, E. et A. Costa (1992), «Regolamentazione e concorrenza nei servizi di pubblica utilità : il caso delle telecomunicazioni», *L'industria*, il Mulino, n° 2, avril-juin; Ferrara, G. (1992), «Regolamentazione e concorrenza nei servizi di trasporto : il caso del trasporto marittimo», *L'industria*, il Mulino, n° 2, avril-juin; CIRIEC.

Tableau A14. Principales entreprises publiques cotées sur les marchés boursiers italiens et étrangers, 1993

Parts en pourcentage entre parenthèses

Entreprises	Capitalisation boursière à la Bourse de Milan (milliards de lire) ⁶	Nombre d'actionnaires ⁷	Présence sur les marchés boursiers étrangers
Entreprises candidates à la privatisation			
Banca Commerciale Italiana (IRI)	5 499.3	34 000	Oui
Credito Italiano (IRI)	4 377.1	38 500	Oui
Sme (IRI)	2 956.0	20 000	
Nuovo Pignone (ENI)	792.7	2 000	
Sip (IRI)	10 471.8	63 000	Oui
Stet (IRI)	10 035.7	28 000	Oui
Italcable (IRI)	1 695.0	7 200	
Assitalia (INA)	1 392.8	47 800	
Banca Fideuram (IMI)	911.4	38 000	
Breda Finanziaria (EFIM) ⁴	119.9	5 400	
TOTAL	38 251.7	283 900	
	(18.5)		
Autres			
Enichem (ENI)	4 058.8	3 000	
Sirti (IRI)	2 053.7	10 000	
Italgas (ENI)	1 942.5	27 000	Oui
Saipem (ENI)	1 298.1	1 700	
Alitalia (IRI)	823.7	20 000	
Immobiliare Metanopoli (ENI)	584.3	3 150	
Autostrade (IRI) ¹	570.8	25 000	
Credito Fondiario (IRI)	530.9	2 600	
Finmeccanica (IRI) ²	524.2	5 600	
Dalmine (IRI)	453.4	8 500	
BNL (Tesoro) ³	422.8	75 000	
Ansaldo Trasporti (IRI)	270.4	3 000	
Banca di Legnano (IRI)	270.2	4 400	
Montefibre (ENI)	259.8	6 100	
Banco di Chiavari (IRI)	247.1	7 500	
Enichem Augusta (ENI)	204.0	2 000	
Serfi (ENI)	151.2	3 300	
Condotte Acque Torino (ENI)	102.2	600	
Fiar (IRI)	83.7	1 700	
Garboli (IRI) ⁵	7.0	220	
TOTAL	14 858.4	230 600	
	(7.2)		
TOTAL GÉNÉRAL	53 110.1		
	(25.6)		
<i>Pour mémoire :</i>			
Total IRI	40 870	299 400	
	(19.7)		
Total ENI	9 393.2	48 900	
	(4.5)		
Total autres	2 846.9	166 200	
	(1.4)		
Capitalisation boursière totale	207 165		

1. Actions privilégiées seulement.

2. Estimations.

3. Actions d'épargne seulement.

4. Suspendu à la fin de 1992.

5. Bourse de Rome.

6. Mai 1993.

7. Octobre 1993.

Source : Département d'études économiques de Consob.

Annexe III

Chronologie économique

Politique budgétaire

1992

Septembre

Présentation du budget de l'État pour 1993, visant à réduire de 93 billions de liras un déficit tendanciel estimé à 243 billions de liras, des recettes supplémentaires contribuant pour 49.5 billions à la réduction proposée du déficit. Le déficit reviendrait ainsi à 150 billions de liras. Côté dépenses, une économie de 43.5 billions de liras devrait être réalisée grâce à des mesures de réforme structurelle dans les domaines des services de santé, des paiements de pensions, des finances des collectivités locales et du marché du travail du secteur public.

Octobre

En vertu d'une Loi sur la délégation de pouvoirs, le gouvernement Amato obtient du Parlement des pouvoirs spéciaux pour réduire les dépenses primaires dans quatre domaines principaux (services de santé, paiements de pensions, finances des collectivités locales et marché du travail du secteur public).

1993

Avril

Suite aux résultats du référendum, un nouveau gouvernement est formé, dirigé par M. Ciampi, ancien gouverneur de la Banque d'Italie.

Mai

Face à un nouveau dérapage budgétaire, le gouvernement annonce un ensemble de restrictions budgétaires d'une valeur de 12.4 billions de liras, soit 0.8 pour cent du PIB, afin de maintenir le déficit de l'État à un objectif assoupli de 155 billions de liras. L'ensemble de mesures budgétaires se compose, à parts presque égales, de réductions de dépenses et d'augmentations de recettes.

Juillet

Présentation du programme budgétaire à moyen terme du gouvernement, qui vise à stabiliser la dette publique en pourcentage du PIB d'ici à 1995 et à réduire le déficit du budget de l'État à 6.8 pour cent du PIB en 1996.

Août

Adoption de la nouvelle loi électorale.

Le gouvernement annonce une accélération des dépenses consacrées aux travaux publics (10 billions de liras), en particulier au titre des infrastructures de transport et des nouvelles constructions.

Septembre

Présentation du budget de l'État pour 1994, visant à ramener le déficit à 144 billions de liras, soit 8.7 pour cent du PIB. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les propositions budgétaires sont basées presque entièrement sur des compressions de dépenses.

Politique monétaire et marchés financiers

1992

Septembre

Relèvement du taux d'escompte à 15 pour cent et du taux des avances à échéance fixe à 16.5 pour cent.

Majoration du taux de pénalité applicable aux banques qui ne respectent pas les niveaux de réserves obligatoires, ce taux passant de 5 à 10 points.

Réalignement des monnaies du SME; la valeur centrale de la lire est ainsi réduite de 7 pour cent.

Suspension de la lire du mécanisme de change européen.

Création d'un marché à terme italien.

Octobre

Introduction du swap de monnaies.

La Banque d'Italie demande aux établissements de crédit de maintenir l'expansion des prêts en liras dans les limites fixées dans le programme de suivi sur six mois.

Le taux d'escompte est ramené à 14 pour cent et le taux des avances à échéance fixe à 16 pour cent.

Novembre

Réduction du taux d'escompte à 13 pour cent et du taux des avances à échéance fixe à 15 pour cent.

Décembre

Le taux d'escompte tombe à 12 pour cent et celui des avances à échéance fixe à 13 pour cent.

1993

Février

Réduction du taux d'escompte à 11.5 pour cent et du taux des avances à échéance fixe à 12.5 pour cent.

Réduction du coefficient de réserves obligatoires, qui revient de 22.5 pour cent à 17.5 pour cent.

Mars

Réduction à 10 pour cent du taux des réserves sur les certificats de dépôt (CD) à échéance de dix-huit mois ou plus.

Avril

Le taux d'escompte est abaissé à 11 pour cent.

Adoption de la loi sur la création de caisses de pensions privées.

Mai

Réduction du taux d'escompte à 10.5 pour cent et du taux des avances à échéance fixe à 11.5 pour cent.

Juin

Le taux d'escompte descend à 10 pour cent et celui des avances à échéance fixe à 11 pour cent.

Juillet

Réduction du taux d'escompte à 9 pour cent et du taux des avances à échéance fixe à 10 pour cent. La rémunération des réserves obligatoires sur la base des certificats de dépôt (CD) est abaissée de 8.5 à 6.5 pour cent.

Août

Adoption de la nouvelle loi bancaire, qui autorise les banques à détenir des actions de sociétés non financières (indépendamment des compagnies d'assurances). La loi est conforme à la seconde directive de la CE sur la coordination bancaire.

Septembre

Le taux d'escompte tombe à 8.5 pour cent et celui des avances à échéance fixe à 9.5 pour cent. La fourchette fixée comme objectif pour 1993 de la croissance de M2 est de 5 à 7 pour cent, inchangée par rapport à 1992.

Octobre

Réduction du taux d'escompte à 8 pour cent et du taux des avances à échéance fixe à 9 pour cent.

Politique des revenus

1993

Juillet

Conclusion d'une nouvelle convention collective nationale établissant deux niveaux de négociations salariales dans le secteur privé. La convention prévoit aussi des formes flexibles de contrats d'emploi.

Privatisation

1992

Janvier

La loi 35 institue le cadre juridique de la transformation des organismes de gestion (enti di gestione), des organismes publics (enti pubblici) et des entreprises autonomes (aziende autonome) en sociétés anonymes.

Les chemins de fer publics (Ferrovie dello Stato), qui étaient auparavant une entreprise autonome, deviennent une société anonyme.

Juillet

Le décret 487 engage la procédure de liquidation de l'EFIM, le troisième plus grand conglomérat public, qui emploie 37 000 personnes. Le remboursement de la dette de l'EFIM par l'État est à l'origine d'un différend avec la Commission des CE au sujet de l'aide de l'État.

Août

La loi 359 simplifie les procédures de privatisation en transformant un certain nombre d'entreprises publiques en sociétés anonymes et en centralisant sous l'autorité du Trésor les décisions concernant leur gestion.

Réduction de l'importance et modification de la composition du conseil d'administration des principales entreprises publiques.

Novembre

Le Trésor présente au gouvernement le «Plan de réorganisation de l'IRI, de l'ENI, de l'ENEL, de l'INA, de la BNL et de l'IMI», qui prévoit la privatisation complète d'importants services d'utilité publique, entreprises publiques et institutions financières.

Décembre

Approbation par le Parlement et le gouvernement du plan de réorganisation.

Une résolution de la CIPE désigne les entreprises à privatiser en premier – Credito Italiano (IRI), INA, Nuovo Pignone (ENI) et les activités industrielles de la Sme (IRI) – et rend plus transparentes les procédures de vente.

1993

Avril

Premier rapport du gouvernement faisant le point sur les privatisations.

Résolution de la CIPE fixant les critères généraux pour la réorganisation des services de télécommunications en vue de leur privatisation.

Suppression du ministère pour les Participations de l'État (Ministero delle Partecipazioni Statali) par voie de référendum national.

Juin

Création d'une commission permanente pour les privatisations (Comitato di consulenza globale e di garanzia) chargée de conseiller le Trésor sur la mise en œuvre du plan de privatisation.

Juillet

Cession de la Siv (EFIM).

Cession d'Italgel (Sme).

Accord avec la Commission des CE sur le remboursement de la dette de l'EFIM.

Août

Mise en route de la procédure de vente de l'IMI par offre publique.

La réorganisation des services de télécommunications est approuvée par le gouvernement.

Septembre

Vente de Cirio-Bertolli-De Rica (Sme).

Engagement de la procédure de vente de la Banca Commerciale Italiana et du Credito Italiano par offre publique.

Un décret gouvernemental ouvre la voie aux offres publiques de ventes et définit les « pouvoirs spéciaux » à retenir dans les secteurs dits « stratégiques ».

Transformation des services postaux en un organisme public.

Décembre

Vente du Credito Italiano.

PAGE BLANCHE

ANNEXE STATISTIQUE ET STRUCTURELLE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1983-92	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<i>A. Pourcentages de variation</i>											
Consommation privée ¹	2.8	0.7	2.0	3.0	3.7	4.2	4.2	3.5	2.5	2.3	1.8
Formation brute de capital fixe ¹	2.5	-0.6	3.6	0.6	2.2	5.0	6.9	4.3	3.8	0.6	-1.4
Secteur public ¹	7.0	12.5	9.4	9.1	3.9	4.3	7.2	5.6	9.5	7.7	1.0
Secteur privé ¹	1.5	-2.7	2.5	-1.0	1.8	5.2	6.9	4.0	2.5	-1.1	-2.1
Construction résidentielle ¹	0.6	4.4	-0.5	-2.8	-2.1	-2.4	1.3	2.4	2.8	3.1	0.6
Autres ¹	2.0	-6.6	4.3	0	4.0	9.1	9.5	4.7	2.3	-2.9	-3.3
PIB ¹	2.4	1.0	2.7	2.6	2.9	3.1	4.1	2.9	2.1	1.3	0.9
Indice de prix implicite du PIB	8.2	15.0	11.6	8.8	7.9	6.0	6.6	6.2	7.6	7.4	4.7
Production industrielle	1.5	-3.2	3.3	1.2	3.5	3.9	6.0	3.1	0	-1.9	-0.6
Emploi	0.5	0.2	0.4	0.4	0.5	-0.2	1.1	0.1	1.8	0.9	-0.6
Rémunération des salariés (prix courants)	10.1	15.1	11.6	11.7	8.0	8.6	10.0	9.5	12.3	9.2	5.1
Productivité (PIB réel/emploi)	1.9	0.7	2.3	2.2	2.4	3.3	2.9	2.9	0.3	0.4	1.6
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémunération/PIB)	7.5	14.0	8.7	8.8	5.0	5.3	5.7	6.4	9.9	7.8	4.2
<i>B. Rapports en pourcentage</i>											
Formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB aux prix constants	21.3	20.9	21.1	20.7	20.5	20.9	21.5	21.8	22.1	22.0	21.5
Formation de stocks en pourcentage du PIB aux prix constants	1.3	0.5	1.6	1.8	1.7	1.6	1.5	1.1	1.1	1.2	1.2
Balance extérieure en pourcentage du PIB aux prix constants	-2.8	-0.9	-1.7	-1.9	-2.0	-3.0	-3.3	-3.2	-3.7	-4.3	-4.4
Rémunération des salariés en pourcentage du PIB aux prix courants	45.4	47.4	46.2	46.2	44.9	44.6	44.2	44.3	45.2	45.4	45.2
Impôts directs en pourcentage du revenu des ménages	10.4	9.7	10.1	10.3	10.0	10.0	10.8	10.7	10.7	10.8	10.7
Épargne des ménages en pourcentage du revenu disponible	17.4	20.2	18.6	17.0	16.7	16.4	15.7	15.8	17.7	17.9	18.2
Taux de chômage	11.2	10.0	10.1	10.2	11.2	12.1	12.1	12.1	11.5	11.0	11.6
<i>C. Autre indicateur</i>											
Balance courante (milliards de dollars)	-8.3	1.7	-2.3	-3.6	2.4	-1.6	-5.9	-11.0	-14.8	-21.4	-26.6

1. Aux prix constants de 1985.

Tableau A. **Emploi du produit intérieur brut, aux prix courants**
En billions de lire

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Consommation privée	396.1	452.4	507.7	559.5	613.9	676.1	744.5	810.4	885.9	951.0
Consommation publique	105.1	120.0	135.5	148.3	166.3	186.9	201.4	231.6	253.4	266.9
Formation brute de capital fixe	134.9	152.6	167.6	177.6	194.1	219.2	241.0	266.0	281.7	288.2
Demande intérieure finale	636.1	725.0	810.7	885.5	974.3	1 082.2	1 186.8	1 307.9	1 421.0	1 506.2
	(15.0)	(14.0)	(11.8)	(9.2)	(10.0)	(11.1)	(9.7)	(10.2)	(8.6)	(6.0)
Formation de stocks	3.3	13.8	15.0	10.9	12.4	15.4	13.7	9.4	10.4	4.3
	(-0.6)	(1.7)	(0.2)	(-0.5)	(0.2)	(0.3)	(-0.1)	(-0.4)	(0.1)	(-0.4)
Demande intérieure totale	639.4	738.8	825.8	896.4	986.7	1 097.6	1 200.6	1 317.3	1 431.4	1 510.5
	(14.3)	(15.6)	(11.8)	(8.6)	(10.1)	(11.2)	(9.4)	(9.7)	(8.7)	(5.5)
Exportations	126.8	150.6	169.0	167.2	176.4	193.7	226.6	249.2	256.2	273.3
Importations	132.9	163.8	184.3	163.8	179.4	199.6	233.9	254.5	261.1	276.6
Balance extérieure	-6.0	-13.1	-15.3	3.4	-3.0	-5.9	-7.3	-5.4	-4.9	-3.3
	(1.5)	(-1.1)	(-0.3)	(2.3)	(-0.7)	(-0.3)	(-0.1)	(0.2)	(0.0)	(0.1)
PIB (aux prix du marché)	633.3	725.7	810.4	899.8	983.7	1 091.7	1 193.3	1 312.0	1 426.5	1 507.2
	(16.2)	(14.6)	(11.7)	(11.0)	(9.3)	(11.0)	(9.3)	(9.9)	(8.7)	(5.7)

Note : Les taux de croissance annuels sont indiqués entre parenthèses ; dans le cas de la formation de stocks et de la balance extérieure, il s'agit des contributions à la croissance du PIB.

Source : ISTAT.

Tableau B. **Emploi du produit intérieur brut, aux prix constants de 1985**

En billions de lires

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Consommation privée	483.6	493.2	507.8	526.6	548.6	571.5	591.7	606.3	620.4	631.6
Consommation publique	128.2	131.1	135.5	139.0	143.8	147.8	149.1	150.9	153.1	154.7
Formation brute de capital fixe	160.7	166.5	167.6	171.3	179.9	192.4	200.7	208.2	209.6	206.6
Demande intérieure finale	772.5 (0.9)	790.8 (2.4)	810.9 (2.5)	836.9 (3.2)	872.2 (4.2)	911.6 (4.5)	941.4 (3.3)	965.4 (2.6)	983.1 (1.8)	992.9 (1.0)
Formation de stocks	3.9 (-0.6)	12.9 (1.2)	15.0 (0.3)	13.8 (-0.1)	13.9 (0.0)	13.6 (0.0)	10.1 (-0.4)	10.3 (0.0)	11.5 (0.1)	11.5 (0.0)
Demande intérieure totale	776.4 (0.2)	803.7 (3.5)	825.9 (2.8)	850.7 (3.0)	886.1 (4.2)	925.2 (4.4)	951.5 (2.8)	975.8 (2.5)	994.5 (1.9)	1 004.4 (1.0)
Exportations	150.9	163.7	169.0	173.2	181.3	191.1	207.9	222.4	223.0	234.1
Importations	157.9	177.3	184.3	189.6	207.0	221.0	237.7	256.8	264.3	276.4
Balance extérieure	-7.0 (0.7)	-13.6 (-0.9)	-15.3 (-0.2)	-16.5 (-0.1)	-25.6 (-1.1)	-29.8 (-0.5)	-29.8 (0.0)	-34.4 (-0.5)	-41.4 (-0.7)	-42.3 (-0.1)
PIB (aux prix du marché)	769.4 (1.0)	790.0 (2.7)	810.6 (2.6)	834.3 (2.9)	860.4 (3.1)	895.4 (4.1)	921.7 (2.9)	941.4 (2.1)	953.2 (1.3)	962.0 (0.9)

Note : Les taux de croissance annuels sont indiqués entre parenthèses; dans le cas de la formation de stocks et de la balance extérieure, il s'agit des contributions à la croissance du PIB.

Source : ISTAT.

Tableau C. Produit intérieur brut, par branche d'activité
En billions de livres et pourcentages de variation

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Aux prix courants (milliers de milliards de livres)										
Agriculture	33.3	33.8	36.3	38.6	40.1	39.3	41.6	42.1	47.9	46.4
Industrie ¹	185.1	210.8	234.0	256.8	277.3	308.8	337.2	360.8	374.9	387.7
Énergie	29.0	33.8	37.5	43.6	48.1	52.5	57.5	67.0	75.1	82.6
Manufacturière	156.2	177.0	196.5	213.2	229.2	256.3	279.6	293.8	299.8	305.1
Construction	42.6	47.0	51.0	54.0	56.7	61.9	67.8	76.7	83.8	87.6
Services	364.2	423.4	479.0	542.3	594.9	662.3	725.2	815.1	895.5	975.6
Services marchands	282.7	330.9	375.9	428.8	469.0	520.3	571.2	634.5	697.4	766.6
Administration publique	81.5	92.5	103.1	113.5	125.9	141.9	154.0	180.6	198.1	209.0
Sous-total	625.1	715.0	800.3	891.7	969.0	1 072.3	1 171.7	1 294.8	1 402.1	1 497.3
PIB (aux prix du marché)	633.4	725.8	810.6	899.9	983.8	1 091.8	1 193.5	1 312.1	1 426.6	1 507.2
Aux prix de 1985 (pourcentages de variation)										
Agriculture	9.2	-4.8	0.8	1.9	3.7	-3.2	1.2	-2.9	7.5	1.3
Industrie ¹	-0.2	3.7	2.7	3.0	3.7	6.5	3.5	2.3	-0.4	-0.5
Énergie	-4.4	0.4	-0.5	5.8	2.0	1.8	2.4	4.1	0.8	0.8
Manufacturière	0.8	4.4	3.3	2.5	4.0	7.4	3.7	1.9	-0.6	-0.7
Construction	0.7	-3.3	0.1	0.6	1.4	2.6	3.5	2.5	1.3	-0.9
Services	1.2	3.4	3.1	3.1	2.9	3.5	2.9	2.5	1.6	2.3
Services marchands	1.2	4.0	3.5	3.6	3.4	4.1	3.4	2.9	1.8	2.7
Administration publique	1.5	1.4	1.7	1.6	1.0	1.4	0.9	1.0	0.9	0.7
PIB (aux prix du marché)	1.0	2.7	2.6	2.9	3.1	4.1	2.9	2.1	1.3	0.9

1. Y compris industries extractives.

Source : ISTAT.

Tableau D. **Compte d'affectation des ménages**

En billions de lire

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Rémunération des salariés	300.2	335.0	374.1	404.1	438.8	482.6	528.3	593.2	647.7	681.0
Revenus de l'entreprise et de la propriété	241.8	274.4	296.5	337.3	363.8	401.6	449.4	496.0	555.3	602.4
Transferts reçus	138.0	154.0	176.6	194.3	213.7	237.5	264.5	297.5	326.7	359.3
Revenu total brut	680.0	763.4	847.1	935.7	1 016.3	1 121.7	1 242.3	1 386.7	1 529.6	1 642.7
Impôts directs	66.0	77.0	87.4	93.5	101.3	120.6	133.0	148.2	165.0	176.1
Cotisations sociales	117.8	130.7	148.3	170.6	180.8	199.2	224.8	253.7	286.1	303.6
Revenu disponible	496.2	555.7	611.4	671.6	734.2	801.8	884.5	984.9	1 078.6	1 162.9
Consommation	385.6	441.3	495.8	549.5	604.4	668.2	737.4	803.4	877.5	944.9
Taux d'épargne ¹	22.3	20.6	18.9	18.2	17.7	16.7	16.6	18.4	18.6	18.7
Revenu disponible réel (Variation en pourcentage)	4.4	0	1.0	3.4	3.8	3.3	3.7	4.8	2.5	2.2

1. En pourcentage du revenu disponible.

Sources : OCDE sur la base des estimations de l'ISCO et de la Banque d'Italie.

Tableau E. **Compte des administrations publiques**

En billions de lire

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Recettes courantes	240.5	274.0	310.8	351.8	386.1	432.4	494.1	554.0	618.2	659.3
Impôts directs	78.4	91.4	105.5	115.7	130.6	145.7	170.7	189.1	207.0	220.9
Cotisations sociales	89.2	98.5	110.2	125.5	135.8	149.4	167.5	189.3	210.0	226.4
Impôts indirects	58.0	67.3	72.7	81.7	93.2	109.1	123.9	139.5	159.2	166.5
Autres recettes courantes	14.9	16.7	22.4	28.9	26.5	28.3	32.1	36.1	42.0	45.4
Dépenses courantes	283.9	325.6	367.0	412.8	447.2	499.2	559.4	635.4	705.2	772.4
Dépenses en biens et services	103.2	118.0	133.3	146.0	163.9	184.3	198.5	228.4	249.8	263.1
Subventions	18.1	22.2	22.8	27.7	26.1	26.6	29.8	29.6	32.5	30.9
Intérêts	48.0	58.1	65.1	76.4	78.2	88.9	106.6	126.1	145.4	171.8
Prestations sociales	109.7	121.6	139.1	154.8	170.5	189.1	210.0	238.6	261.4	288.5
Autres transferts courants	4.9	5.7	6.8	8.0	8.5	10.4	14.5	12.8	16.2	18.2
Épargne courante	-43.4	-51.6	-56.2	-61.0	-61.1	-66.8	-65.3	-81.5	-87.1	-113.2
Investissement fixe	23.5	26.2	30.4	31.9	34.5	36.8	39.8	43.1	46.2	44.5
Transferts en capital net	-2.3	-7.9	-17.4	-14.2	-15.2	-16.5	-16.9	-23.5	-18.1	8.2
Consommation de capital fixe	1.4	1.7	2.0	2.3	2.7	3.2	3.8	4.5	5.3	6.2
Solde global	-67.7	-84.0	-102.0	-104.7	-108.1	-116.8	-118.2	-143.6	-146.1	-143.3
(en pourcentage du PIB)	-10.7	-11.6	-12.6	-11.6	-11.0	-10.7	-9.9	-10.9	-10.2	-9.5

Source : *Relazione generale sulla situazione economica del paese* (1990).

Tableau F. Prix et revenus

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Indices, 1985 = 100										
Prix à la consommation										
Total	82.7	91.6	100.0	105.8	110.9	116.5	123.8	131.8	140.0	147.2
Produits alimentaires	84.2	91.9	100.0	105.3	109.2	112.9	120.0	127.2	135.3	142.1
Produits non alimentaires	82.1	91.5	100.0	106.0	111.5	117.7	125.1	133.4	141.8	149.4
Services (sauf loyers)	80.5	89.9	100.0	108.9	114.9	122.4	132.1	141.9	152.3	163.8
Rémunération par tête										
Ensemble de l'économie										
Nominale	81.3	90.8	100.0	107.5	116.4	126.6	137.7	153.0	166.3	175.7
Réelle	98.3	99.2	100.0	101.6	105.0	108.7	111.3	116.1	118.8	119.4
Industrie										
Nominale	78.9	89.7	100.0	107.5	115.6	124.9	137.6	150.5	164.4	174.7
Réelle	95.5	98.0	100.0	101.6	104.3	107.2	111.2	114.2	117.5	118.7
Variations en pourcentage										
Prix à la consommation										
Total	14.6	10.8	9.2	5.8	4.7	5.1	6.3	6.5	6.2	5.2
Produits alimentaires	11.7	9.2	8.8	5.3	3.6	3.5	6.3	6.0	6.4	5.0
Produits non alimentaires	15.9	11.4	9.3	6.0	5.1	5.6	6.3	6.6	6.3	5.4
Services (sauf loyers)	18.1	11.7	11.2	8.9	5.5	6.6	7.9	7.4	7.3	7.5
Rémunération par tête										
Ensemble de l'économie										
Nominale	16.0	11.8	10.1	7.5	8.2	8.8	8.8	11.0	8.7	5.7
Réelle	1.2	0.9	0.8	1.6	3.3	3.5	2.4	4.3	2.3	0.5
Industrie										
Nominale	16.0	13.7	11.4	7.5	7.5	8.0	10.2	9.3	9.3	6.2
Réelle	1.2	2.6	2.0	1.6	2.6	2.8	3.7	2.7	2.9	1.0

Sources : ISTAT; OCDE, Comptes nationaux.

Tableau G. Indicateurs d'emploi
Milliers d'unités de travail

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Emploi total	22 325	22 412	22 613	22 787	22 877	23 074	23 088	23 272	23 450	23 245
Emploi salarié	15 211	15 187	15 404	15 473	15 528	15 700	15 795	15 971	16 042	15 961
Agriculture	827	792	784	767	749	734	747	741	712	723
Industrie totale	5 970	5 698	5 614	5 544	5 500	5 554	5 557	5 591	5 487	5 327
<i>dont</i> : Ind. manufacturière	4 565	4 343	4 281	4 228	4 212	4 264	4 281	4 284	4 169	4 005
Construction	1 217	1 166	1 141	1 120	1 089	1 092	1 080	1 110	1 123	1 133
Services privés	4 532	4 736	4 967	5 091	5 150	5 214	5 269	5 387	5 543	5 560
Administrations publiques	3 882	3 960	4 038	4 071	4 129	4 198	4 222	4 252	4 301	4 352
Emploi non salarié	7 114	7 225	7 209	7 314	7 349	7 373	7 293	7 300	7 408	7 283
<i>dont</i> : Agriculture	1 918	1 894	1 796	1 796	1 759	1 662	1 530	1 494	1 525	1 419
Industrie totale	1 378	1 306	1 300	1 327	1 308	1 315	1 322	1 325	1 347	1 343
Services privés	3 818	4 025	4 113	4 191	4 283	4 396	4 441	4 482	4 537	4 521

Source : ISTAT.

Tableau H. Monnaie et crédit

a) Évolution de la base monétaire

Variations en milliards de lire

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Origine des actifs liquides										
Effet net du secteur extérieur	8 840	5 141	-13 677	3 543	6 756	10 947	14 971	15 458	-8 674	-32 591
Effet net du secteur public	4 514	10 027	27 519	10 994	9 172	2 748	6 344	1 008	17 715	40 086
Banques	-3	-218	5 881	-4 333	-730	-30	1 203	1 260	2 664	121
Autres secteurs	-747	-1 104	-646	-1 004	-1 252	-709	-2 042	-4 027	-583	857
Effet net global	12 604	13 846	19 076	9 199	13 947	12 956	20 475	13 700	11 121	8 473
Utilisation des actifs liquides										
Avoirs liquides détenus par le public	4 079	3 851	4 004	3 140	4 382	4 449	10 477	1 805	6 906	9 263
Réserves bancaires obligatoires	9 092	8 855	12 213	9 022	8 740	9 444	9 567	13 026	3 424	1 012
Liquidités des banques	360	1 142	2 858	-2 962	167	-280	431	-1 131	791	-1 802
Dépôts obligatoires des banques	-927	-2	657	-657
Total	12 604	13 846	19 076	9 199	13 947	12 956	20 475	13 700	11 121	8 473

Source : Banca d'Italia, *Annual Report*.

Tableau H. Monnaie et crédit
b) Sélection de certains indicateurs monétaires
 Variations en milliards de lire

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Liquidités¹										
Monnaie en circulation ²	3 944	3 662	3 807	3 107	4 126	4 733	10 269	1 805	6 906	9 263
Dépôts à vue	23 238	26 701	24 569	29 981	21 987	24 154	37 038	30 379	45 879	699
Dépôts d'épargne	21 697	24 671	27 581	20 518	26 530	30 027	34 531	37 175	37 434	49 617
Masse monétaire M2	48 879	55 035	55 957	53 605	52 643	58 913	81 828	63 596	76 113	41 795
Banque centrale										
Crédit au Trésor public	1 264	13 728	27 461	10 943	6 575	2 278	6 673	1 383	9 458	2 696
Crédit au secteur bancaire	2 768	-1 530	5 673	-3 360	327	478	917	1 621	1 054	557
Secteur bancaire										
Crédit des banques	24 713	38 290	28 410	22 821	22 878	54 281	75 766	73 639	73 818	46 688
Titres publics actions et obligations	27 834	13 027	15 388	14 573	7 567	-10 629	-3 348	-7 460	16 362	19 180
Instituts de crédit spécialisés										
Crédits	14 401	15 768	10 336	16 801	22 217	27 525	36 608	39 601	38 230	35 003
Crédit intérieur total										
Au secteur privé	121 273	145 151	153 435	152 676	151 991	197 171	230 600	235 448	260 862	263 387
	36 076	53 442	46 168	45 967	46 119	77 418	131 225	135 623	117 671	117 882

1. Les données se réfèrent seulement aux ménages et aux entreprises.

2. A l'exclusion du secteur bancaire.

Source : Banca d'Italia, *Annual Report*.

Tableau I. Commerce extérieur par principaux groupes de produits

En milliards de lire

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Importations, total	121 978	148 162	172 809	148 994	162 353	180 014	209 910	217 703	225 746	232 111
Produits de l'agriculture	9 943	11 848	14 258	12 866	13 271	14 045	15 164	14 314	15 955	14 828
Produits énergétiques	38 028	41 825	46 224	23 853	22 698	19 095	24 324	27 460	26 894	24 807
Minéraux ferreux et non ferreux	10 160	13 703	14 976	13 805	13 959	17 561	22 709	20 569	19 466	19 625
Minéraux et produits non métalliques	1 766	2 227	2 482	2 507	2 829	3 427	3 913	4 205	4 391	4 498
Produits chimiques	12 450	15 603	18 576	18 477	19 655	23 108	26 191	27 004	27 487	29 085
Articles manufacturés divers	17 240	22 071	27 070	29 237	34 918	41 635	46 150	49 375	51 623	52 704
Matériel de transport	8 332	11 043	13 306	13 744	16 481	18 539	22 839	25 823	28 803	32 551
Produits alimentaires, boissons et tabacs	10 511	11 705	15 052	13 804	14 169	15 228	16 971	16 766	18 002	18 799
Produits textiles	5 621	7 544	9 231	9 174	10 788	12 081	13 670	13 855	14 550	15 747
Autres importations	7 927	10 593	11 634	11 527	13 585	15 295	17 979	18 332	18 575	19 467
Exportations, total	110 530	129 027	149 724	145 331	150 879	166 380	192 813	203 515	209 728	219 436
Produits de l'agriculture	3 510	3 836	4 688	4 198	4 187	4 532	5 026	5 359	6 005	5 791
Produits énergétiques	6 147	6 177	7 161	4 132	3 759	3 240	3 725	4 609	4 718	4 708
Minéraux ferreux et non ferreux	5 763	6 965	7 890	6 863	6 517	7 900	9 786	9 348	8 960	9 086
Minéraux et produits non métalliques	4 791	5 431	5 771	5 702	6 065	7 123	8 183	8 491	8 665	9 144
Produits chimiques	8 770	11 056	12 785	11 698	12 397	14 283	15 646	15 445	15 620	17 346
Articles manufacturés divers	34 685	39 394	46 044	46 896	49 569	55 112	65 490	69 026	71 990	75 181
Matériel de transport	10 393	11 171	12 410	13 200	14 153	15 967	19 008	21 611	22 141	21 903
Produits alimentaires, boissons et tabacs	4 371	5 586	7 054	6 099	6 267	6 981	7 780	8 133	9 056	10 414
Produits textiles	20 035	24 571	28 893	29 764	30 272	30 872	34 565	37 202	36 952	38 582
Autres exportations	12 065	14 840	17 028	16 779	17 693	20 370	23 604	24 291	25 621	27 281

Source : Istituto nazionale per il Commercio Estero, *Rapporto sul Commercio Estero*, 1992.

Tableau J. **Évolution de la structure géographique du commerce extérieur**
En millions de dollars

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Importations, total	80 325	84 338	90 506	99 976	124 682	138 984	162 269	193 541	189 576	188 339
Pays de l'OCDE	49 083	53 178	58 126	73 839	94 060	107 250	123 398	147 857	145 211	145 536
CEE	35 784	38 243	42 790	55 584	70 696	80 155	92 294	111 351	109 459	110 750
<i>dont:</i> Allemagne	12 872	13 527	15 179	20 625	26 489	30 480	34 626	41 255	39 657	40 609
Belgique-Luxembourg	2 718	3 103	3 360	4 641	6 197	6 795	8 033	9 854	9 245	9 120
France	10 114	10 472	11 281	14 559	18 203	20 631	23 842	27 541	26 857	27 224
Pays-bas	3 912	4 117	4 606	5 883	6 971	7 957	8 915	11 098	10 897	11 127
Royaume-Uni	3 127	3 668	4 473	5 102	6 569	7 076	7 864	10 111	10 778	10 779
États-Unis	4 771	5 146	5 392	5 685	6 650	7 791	8 846	9 868	10 596	9 855
Canada	523	583	526	574	827	975	1 217	1 546	1 449	1 470
Japon	1 112	1 348	1 481	2 093	2 668	3 512	3 742	4 504	4 640	4 402
Pays non-OCDE	31 167	30 985	32 072	25 747	30 446	31 487	38 621	45 350	43 989	42 281
COMECON	5 178	5 989	4 810	3 979	4 918	5 394	6 446	7 056	7 347	7 719
OPEP	14 818	13 270	14 387	9 473	10 245	8 099	10 335	13 648	13 544	11 593
Autres	11 171	11 726	12 874	12 295	15 283	17 993	21 840	24 646	23 099	22 969
Exportations, total	72 777	73 431	78 400	97 479	116 085	128 458	149 053	180 927	176 126	178 055
Pays de l'OCDE	49 905	52 136	57 654	76 206	93 243	103 485	118 990	145 329	139 896	137 700
CEE	35 401	34 966	37 941	52 395	65 350	73 771	84 615	105 755	104 070	102 829
<i>dont:</i> Allemagne	12 155	11 960	12 759	17 867	21 803	23 468	25 647	34 604	36 966	36 240
Belgique-Luxembourg	2 092	2 125	2 327	3 248	3 918	4 337	4 875	6 165	5 987	5 906
France	10 701	10 289	11 000	15 229	18 958	21 308	24 285	29 622	26 749	26 014
Pays-bas	2 178	2 111	2 425	3 190	3 580	3 956	4 618	5 640	5 555	5 582
Royaume-Uni	4 621	4 960	5 459	6 908	8 636	10 323	11 756	12 803	11 731	11 678
États-Unis	5 618	8 003	9 617	10 472	11 159	11 427	12 858	13 812	12 142	12 410
Canada	637	808	978	1 199	1 350	1 437	1 650	1 605	1 441	1 295
Japon	791	843	925	1 319	1 855	2 425	3 407	4 239	3 861	3 418
Pays non-OCDE	22 087	20 565	19 969	20 730	22 322	24 431	29 481	34 890	35 465	39 739
COMECON	2 655	2 367	2 531	2 701	3 372	3 395	4 323	5 185	5 073	6 569
OPEP	9 885	8 602	7 262	6 210	5 867	6 020	7 130	7 397	8 372	9 178
Autres	9 547	9 596	10 175	11 819	13 084	15 015	18 027	22 307	22 020	23 992

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur*, Série B.

Tableau K. **Balance des paiements**

En millions de dollars

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
<i>Opérations courantes</i>										
Exportations de marchandises	72 056	73 790	75 686	96 395	115 879	127 387	140 082	169 217	168 384	177 594
Importations de marchandises	74 500	79 627	81 933	92 181	116 181	128 540	142 237	168 857	169 128	175 116
Balance commerciale	-2 444	-5 837	-6 247	4 214	-302	-1 153	-2 155	360	-744	2 478
Services, net	2 657	1 893	1 581	-222	-278	-3 151	-6 391	-12 443	-14 667	-23 151
Voyages, net	7 211	6 496	6 474	6 944	7 634	6 414	5 214	5 910	6 772	4 924
Intérêts et dividendes, net	-3 896	-3 902	-3 979	-6 210	-6 610	-7 127	-8 286	-13 351	-16 114	-20 810
Autres services, net	-658	-701	-914	-956	-1 302	-2 438	-3 319	-5 002	-5 325	-7 265
Transferts, net	1 513	1 643	1 085	-1 551	-1 013	-1 552	-2 492	-2 756	-6 028	-5 896
Privés, net	1 467	1 471	1 347	1 507	1 208	1 276	1 309	835	-1 367	-1 840
Publics, net	46	172	-262	-3 058	-2 221	-2 828	-3 801	-3 591	-4 661	-4 056
Balance des paiements courants	1 726	-2 301	-3 581	2 441	-1 593	-5 856	-11 039	-14 838	-21 439	-26 569
<i>Opérations en capital</i>										
Capitaux à long terme, net	999	1 651	2 645	-2 588	2 469	7 899	22 569	37 497	2 892	-13 325
Privés, directs	-933	-683	-749	-2 673	1 805	1 328	46	-1 268	-4 845	-2 795
Privés, portfolio	232	99	375	-1 043	-7 416	331	3 463	-281	-6 094	-9 223
Public ¹	1 836	2 542	2 300	1 833	4 463	2 204	950	4 749	-1 404	106
Capitaux à court terme, net	2 682	1 475	-1 994	5 094	6 169	8 735	2 347	6 015	20 301	22 888
Privés non monétaires	-606	-1 450	781	766	1 872	881	-1 684	1 509	-790	394
Institutions monétaires privés	3 288	2 925	-2 775	4 328	4 297	7 854	4 031	4 506	21 091	22 494
Comptes officiels divers	98	-208	181	210	-115	-847	93	-1 207	-6 111	10 597
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	378	2 132	-4 219	-2 607	-1 821	-2 400	-2 660	-16 026	-8 663	-9 412
Variation nette des réserves	4 586	2 647	-4 124	-437	4 573	8 270	9 983	11 201	-13 599	-8 389

1. A l'exclusion de transactions spéciales.

Source : OCDE.

Tableau L. Secteur public

En pourcentage du PIB

A. Indicateurs budgétaires : comptes des administrations publiques				
	1970	1980	1985	1990
Recettes courantes	27.9	32.3	37.3	41.1
Dépenses hors paiement d'intérêts	31.3	36.5	42.9	43.6
Solde budgétaire primaire	-3.5	-4.2	-5.6	-2.4
Intérêts, nets	-0.6	-4.3	-7.0	-8.5
Solde budgétaire des administrations publiques	-4.0	-8.6	-12.6	-10.9
<i>dont :</i>				
Administration centrale	0.0	-7.2	-12.6	-9.9
Sécurité sociale	0.0	-0.2	0.1	0.3
Dette brute des administrations publiques	41.7	59.0	84.3	100.5

B. Structure des dépenses et de l'imposition				
1. Dépenses des administrations publiques				
	1970	1980	1985	1990
Dépenses : total	33.0	41.9	50.9	53.2
Consommation courante	13.3	15.0	16.7	17.6
Transferts aux ménages	12.8	14.9	18.0	19.2
Subventions	2.0	2.9	2.8	2.3
investissement fixe	3.2	3.2	3.7	3.3

2. Structure de l'imposition				
	Italie		CEE	
	1980	1989	1980	1989
Recettes fiscales	30.2	37.8	36.4	39.9
Impôts sur le revenu	9.4	14.0	12.5	13.8
<i>dont :</i>				
Impôts sur le revenu des personnes physiques	7.0	10.1	10.6	10.4
Impôts sur les bénéfices des sociétés	2.4	3.8	2.5	3.0
Cotisation de sécurité sociale	11.5	12.5	10.5	11.3
Impôts sur les biens et services	8.0	10.2	11.2	12.6

Source : OCDE, Comptes nationaux; Statistiques des recettes publiques des pays Membres de l'OCDE.

Tableau M. **Marchés financiers**

	1970	1980	1985	1988
Institutions financières et secteur des assurances¹				
Emploi du secteur sur emploi total (%)	1.0	1.6	1.7	1.7
Actifs nets intérieurs/PIB (%)	120.9	131.1	131.7	117.9
Structure des avoirs financiers				
Part des actifs financiers des institutions financières dans les actifs intérieurs nets (%) ²	39.9	36.2	34.8	34.1
Part des titres du Trésor dans le total des actifs des ENF ³	0.5	1.9	3.6	5.7
Structure des portefeuilles du secteur des entreprises non financières :				
Dépôts (en % du total des actifs financiers des ENF)	57.4	29.2	19.5	18.2
Obligations de sociétés (en % du total des passifs des ENF)	0.2	0.1	0.3	0.4
Parts de fonds mutuels de placement (en % du total des actifs financiers des ENF) ⁴	-	-	-	-
Structure des passifs des sociétés non financières⁵				
Rapport de la dette des entreprises non financières à leurs fonds propres (%)				
A court terme ² : Titres et prêts hypothécaires	-	0.7	0.1	0.1
Autres	48.1	51.5	47.3	47.3
A long terme ² : Obligations	12.4	7.3	5.3	5.4
Autres	37.1	39.8	32.6	33.0
Dette (pourcentage du PIB)				
Secteur public				
Intérieure	40.2	58.1	81.8	93.5
Extérieure	1.1	0.9	2.2	2.7

1. Banque d'Italie, banques commerciales, instituts de crédit spécialisés, compagnies financières, fonds communs de placements, compagnies d'assurance.

2. Valeurs non consolidées.

3. Y compris les entreprises individuelles.

4. Les certificats des fonds communs de placements ne peuvent être acquis en Italie que par les particuliers et les compagnies d'assurance sur la vie.

5. A l'exclusion des actions.

Source : Données fournies par les autorités italiennes.

Tableau N. Indicateurs du marché du travail

	A. Évolution			
	Pic conjoncturel 1979	Creux conjoncturel 1982	1980	1990
Taux de chômage standardisé	7.6	8.4	7.5	10.3
Taux de chômage				
Total	7.6	8.4	7.5	11.0
Hommes	4.8	5.6	4.7	7.3
Femmes	13.1	13.9	13.0	17.1
Jeunes ¹	25.6	28.0	25.2	31.5
Taux de chômage régionaux				
Nord-Centre	7.7	9.1	7.6	7.7
Sud	10.9	13.0	11.5	19.7
Part du chômage de longue durée ²	n.d.	n.d.	n.d.	69.3
Heures travaillées, 1980 = 100 ³	98.3	99.2	100.0	103.3
	B. Caractéristiques structurelles ou institutionnelles			
	1970	1980	1985	1990
Taux de participation ⁴				
Total	59.5	60.8	59.8	61.1
Hommes	86.8	82.8	79.3	78.1
Femmes	33.5	39.6	41.0	44.5
Emploi/population entre 15 et 64 ans	54.7	54.7	52.2	54.6
Travail à temps partiel ⁵	n.d.	n.d.	5.3	n.d.
Coûts de main-d'œuvre non salariaux ⁶	21.4	21.8	22.0	22.8
Indemnisation du chômage par le gouvernement ⁷	4.6	7.9	10.1	4.7
	1970-80	1980-85	1985-90	
Emploi (taux de variation annuels)				
Total (personnes)	0.6	0.2	0.5	
Total (unités de travail)	1.0	0.5	0.7	
Agriculture	-2.3	-2.9	-3.8	
Industries manufacturières	1.0	-3.2	0.0	
Services	2.7	3.3	1.7	
dont:				
Gouvernement	2.8	2.1	1.1	

1. Personnes entre 16 et 24 ans, en pourcentage de la population active correspondante.

2. Personnes recherchant un emploi depuis un an ou plus, en pourcentage du chômage total.

3. Indices des heures effectivement travaillées mensuellement par ouvrier de l'industrie.

4. Population active en pourcentage de la population correspondante âgée entre 16 et 64 ans.

5. En pourcentage de l'emploi salarié.

6. En pourcentage des salaires et traitements.

7. Indemnisation par chômeur en pourcentage de la rémunération par salarié.

Sources : ISTAT et OCDE.

Tableau O. Structure de la production et indicateurs de performance

	Part du PIB (en % du total)				Part de l'emploi (en % du total)			
	1970	1980	1985	1989	1970	1980	1985	1989
Structure de la production (à prix constants)								
Biens et services échangeables								
Agriculture	7.3	5.5	5.2	4.4	22.0	16.3	13.9	11.7
Industries manufacturières	24.0	28.6	28.2	28.8	31.5	32.4	27.3	26.6
<i>dont :</i>								
Fabrication de produits alimentaires, boisson, tabac	2.8	3.2	3.0	3.1	2.4	2.4	2.1	2.0
Industries des textiles, habillement et cuir	4.7	5.3	4.9	4.7	7.8	7.4	6.4	6.1
Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion du pétrole et du charbon	1.8	2.1	1.8	2.0	2.3	2.1	1.7	2.0
Industries métallurgiques de base	1.9	1.2	1.2	1.0	1.3	1.2	1.0	0.9
Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipement	10.2	11.7	9.7	9.4	10.2	11.7	9.7	9.4
Biens et services non échangeables								
Électricité, gaz et eau	7.5	6.3	5.4	5.3	1.0	1.0	1.0	1.0
Bâtiment et travaux publics	12.6	8.4	7.3	6.9	11.8	9.6	8.9	8.6
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	21.5	22.1	22.2	21.6	19.9	22.6	25.8	26.1
Transports, entrepôts et communications	5.2	5.9	6.3	6.7	6.0	6.8	7.3	7.9
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	22.3	23.3	25.5	26.1	7.8	11.3	15.8	18.1
Croissance de la productivité (PIB du secteur/emploi du secteur) Pourcentage de variation annuel moyen								
	1971-80			1981-85			1986-90	
Performance du secteur industriel (à prix constants)								
Industries manufacturières	4.7			4.4			3.8	
<i>dont :</i>								
Fabrication de produits alimentaires, boisson, tabac	4.5			2.9			4.0	
Industries des textiles, habillement et cuir	4.9			2.9			2.9	
Fabrication de produits minéraux non métalliques, à l'exclusion du pétrole et du charbon	6.1			1.9			1.9	
Industries métallurgiques de base	-0.8			5.8			2.6	
Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipement	4.5			4.6			4.3	

Source : OCDE, Comptes nationaux.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	
Population																										
Total	Milliers	1990	17 085	7 718	9 967	26 620	5 141	4 986	56 420	63 232	10 140	255	3 503	57 647	123 540	382	14 951	3 379	4 241	9 859	38 959	8 559	6 796	56 473	57 411	251 523
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1990	2	92	327	3	119	15	103	254	77	2	191	327	147	366	13	107	77	77	19	165	72	235	27	
Accroissement moyen annuel net sur 10ans	%	1990	1.5	0.2	0.1	1	0	0.4	0.5	0.3	1.1	0.3	0.2	0.6	0.5	0.6	0.7	0.4	0	0.4	0.3	0.6	2.4	0.2	1	
Emploi																										
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1990	7 850	3 412	3 726	12 572	2 638	2 457	21 732	27 946	3 677	126	1 115	21 123	189	6 268	1 472	1992	4 474	12 578	4 508	3 563	19 209	26 577	117 914	
Dont : Agriculture	% de l'ECN		5.6	7.9	2.7	4.2	5.6	8.4	6.1	3.4	24.5	10.3	15	9	3.2	4.6	10.6	6.5	17.8	11.8	3.3	5.6	47.8	2.1	2.8	
Industrie	% de l'ECN		25.4	36.8	28.3	24.6	27.5	31	29.9	39.8	27.4	30.2	32.4	34.1	30.7	26.3	24.6	24.8	34.8	33.4	29.1	35	19.9	29	26.2	
Services	% de l'ECN		69	55.3	69	71.2	66.9	60.6	64	56.8	48.2	59.5	58.6	58.7	66.1	69.1	64.8	68.8	47.4	54.8	67.5	59.5	32.3	68.9	70.9	
Produit intérieur brut (PIB)																										
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$EU	1990	294.1	157.4	192.4	570.1	129.3	137.3	1 190.8	1 488.2	66	5.9	42.5	1 090.8	2 940.4	8.7	279.1	44	105.7	59.7	491.2	228.1	224.8	108.4	975.1	5 392.2
Par habitant	\$EU		17 215	20 391	19 303	21 418	25 150	27 527	21 105	23 536	6 505	22 907	12 131	18 921	23 801	22 895	18 676	13 020	24 924	6 085	12 609	26 652	33 085	1 896	16 985	21 449
Aux prix courants ³	Milliards de \$EU	1990	271.7	127.4	163	510.5	85.2	82.2	980.4	1 151.6	74.3	4.1	37.2	919.7	2 179.9	7.3	234.8	45.8	68	82	457.3	144.6	142.1	189.7	911.8	5 392.2
Par habitant	\$EU		15 900	16 513	16 351	19 179	16 570	16 487	17 376	18 212	7 323	16 158	10 627	15 953	17 645	19 282	15 708	13 564	16 033	8 364	11 738	16 896	20 911	3 318	15 882	21 449
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1990	3.1	3.1	3.2	3	1.5	3.4	2.9	3.1	1.7	2.7	4.4	4.6	4.3	2.7	0.4	1.6	4.6	4.5	2.1	2.8	5.9	3.2	3	
Formation brute de capital fixe (FBCF)	% du PIB	1990	22.9	24.3	20.3	21.4	17.7	26.3	21.2	21.2	19.7	19.4	19.1	20.2	32.2	25.3	21.5	19.8	18.8	26.4	24.6	20.7	27.1	22.7	19.2	16.1
Dont : Machines et autres équipements	% du PIB		9.7	10.1	10.4	7.2	8.1	10	9.7	9.8	8.7	6.2	9.3	10	13.7	11	10.7	9.9	6.8	13.1	8.1	8.9	9.1	11.7 (87)	8.5	7.8 (89)
Construction de logements	% du PIB		4.8	4.6	4.3	6.8	3.7	7.1	5.2	5.6	5	4.4	4.2	5.2	6.1	5	5.1	4.8	2.8	4.5	5	5.5	17.9 ⁹	3.4	4.4 (89)	
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1990	2.4	4.6	9.5	5.8	0.8	4.8	5.8	5.2	2.3	2.1	4.4	4.3	9	11.7	5.1	2.7	-2.8	10.4	11.7	4.9	6	4.7	5.8	2.7
Taux d'épargne brute⁴	% du PIB	1990	19.7	26	21.8	17.4	18	23.1	21	25.2	13.8	16	23.4	19.3	34.6	60.9	25.4	16.1	24.1	26.6	22.1	17.3	33	22.2	15.6	14.4
Ensemble des administrations publiques																										
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1990	17.3	18	14.3	19.8	25.2	21.1	18	18.4	21.2	18.8	15.7	17.3	16.3	14.8	16.7	16.7	21	16.7	15.2	27.1	13.3	19.4	19.9	18.1
Emplois courants ⁵	% du PIB	1990	34.9	44.9	53.1	44	56.5	37.5	46.2	42.6	50.9	31.5	49.9 (87)	48.1	26.2	51.7	..	51.6	39.3	35.5 (88)	59.1	30.7	..	38.1	34.6 (89)	
Ressources courantes	% du PIB	1990	35.1	46.7	49.5	41.6	56.1	41.2	46.5	43.4	34.7	34.9	43.7 (87)	42.1	34.6	52.9 (86)	49.5	..	56.2	37.6	36.3 (88)	63.9	34.2	..	40	31.8 (89)
Apports nets d'aide publique au développement	Milliards de \$US	1990	0.34	0.25	0.45	0.44	0.93	0.64	0.79	0.42	0.07	0.03	0.16	0.32	0.31	0.29	0.94	0.22	1.17	0.23	0.16	0.9	0.31	..	0.27	0.21
Indicateurs du niveau de vie																										
Consommation privée par habitant ⁶	\$EU	1990	9 441	9 154	10 119	11 323	8 639	8 602	10 482	9 841	5 298	9 824	5 886	9 866	10 122	11 017	9 241	8 475	8 174	5 278	7 326	8 748	11 933	1992	10 051	14 465
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1989	570	416	416	613	370	439	494	526	234	488 (85)	278	458	455	546	399	549	459	181	347	462	479	37	449	748
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1989	550 (85)	540	500 (88)	780 (88)	880 (88)	620 (85)	610 (85)	680 (88)	360 (88)	525 (83)	265 (85)	510 (88)	555 (85)	413 (85)	660 (88)	720 (88)	622 (84)	220 (88)	396 (87)	889 (83)	880 (88)	120 (88)	524 (84)	650 (84)
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1988	217	484 (89)	255	586	526	486	399	379	175	306	260	419	589	250	478	296	350	160	380	395	408	172	435	812
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1990	2.3	2.1	3.4	2.2	2.7 (87)	1.9	2.6 (89)	3 (89)	3.3 (89)	2.8 (89)	1.5 (88)	1.3 (89)	1.6 (88)	1.9 (88)	2.5	1.9 (89)	3.1	2.9	3.7 (89)	3.1 (89)	2.9 (89)	0.9	1.4 (89)	2.3
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1990	8.2	7.8	7.9	7.2 (89)	7.5 (89)	6.1 (89)	7.2	7.5 (89)	9.1 (89)	5.9	7.6 (89)	8.5	4.6 (89)	9.9	6.9	8.3	7.9 (89)	11	7.8 (89)	5.9	7.3	6.5 (89)	7.9	9.2
Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)																										
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1990	5.6	5	3	4.3	6	8.2	3.7	4.2	16	..	5.6	6.1	3.7	..	1.7	8.1	8.7	..	8.2	8.2	..	8.5	2.6	
Prix à la consommation	%	1989	7.9	2.2	2.1	4.5	3.9	5	3.1	1.4	17.4	20.2	3.3	5.7	1.3	1.7	0.7	9.4	6.2	11.3	6.5	6.2	2.5	53.7	5.9	4
Commerce extérieur																										
Exportations de marchandises, fob ⁷	Milliards de \$EU	1989	39 813	40 985	118 291 ⁷	127 334	34 988	26 583	216 157	409 620	8 014	1 589	23 796	170 330	287 358	.. ⁸	131 778	9 533	33 905	16 338	55 289	57 422	63 847	12 836	185 710	393 812
En pourcentage du PIB	%		13.5	26	61.5	22.3	27.1	19.4	18.2	27.5	12.2	27.1	56	15.6	9.8	..	47.2	21.7	32.1	27.4	11.3	25.2	28.4	11.8	19	7.3
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		11.9	19.1	17.1	7.8	15.6	14.3	16.5	17.6	11.8	14.2	18.1	10.2	..	14	10.6	11.2	23.5	18	13.7	18.4	9.9	12.9	13.1	
Importations de marchandises, caf ⁷	Milliards de \$EU	1989	38 907	48 914	120 330 ⁷	116 561	31 647	26 950	225 260	344 454	19 831	1 648	20 687	181 863	235 407	..	126 215	9 458	27 218	24 874	87 373	54 659	69 811	22 224	225 327	494 842
En pourcentage du PIB	%		13.2	31.1	62.5	20.4	24.5	19.6	18.9	23.1	30.1	28.1	48.7	16.7	8	..	45.2	21.5	25.7	41.7	17.8	24	31	20.5	23.1	9.2
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		11	18.6	16.5	8.8	11.8	15.3	16.8	16.9	14.1	12.7	15.7	14.8	..	14.1	9.6	11.9	26.5	24	14	17.8	14.2	15.5	7.4	
Réserves officielles totales⁶	Milliards de DTS	1989	11 432	6 591	8 541 ⁷	12 544	7 445	6 779	25 851	47 729	2 398	307	3 672	44 232	55 179	..	12 289	2 902	10 777	10 182	36 008	12 644	20 541	4 252	25 201	50 791
En ratio des importations mensuelles de marchandises	ratio		3.5	1.6	0.9	1.3	2.8	3	1.4	1.7	1.5	2.2	2.1	2.8	..	1.2	3.7	4.8	4.9	4.9	2.8	3.5	2.3	1.3	1.2	

* Aux prix et taux de change courants.
 1. Sauf indication contraire.
 2. Suivant définition retenue dans Statistiques de la Population active de l'OCDE.
 3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.
 4. Epargne brute = Revenu national disponible moins Consommation privée et consommation des administrations publiques.
 5. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.
 6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.
 7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.
 9. Y compris les constructions résidentielles.
 10. Statistiques du gouvernement fédéral.
 Sources : Population et Emploi: Statistiques de la Population active, OCDE.
 PIB, FBCF et Administrations publiques: Comptes nationaux, Vol.1, OCDE, et Perspectives économiques de l'OCDE, Statistiques.
 Indicateurs du niveau de vie: Publications nationales diverses.
 Salaires et Prix: Principaux indicateurs économiques, OCDE.
 Commerce extérieur: Statistiques mensuelles du commerce extérieur, OCDE.
 Réserves officielles totales: Statistiques financières internationales, FMI.

OFFRES D'EMPLOI

Département des Affaires économiques de l'OCDE

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres ;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales ;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non-membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 75 économistes confirmés venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions ; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 262 512 ou FF 323 916 pour les administrateurs (économistes), et de FF 375 708 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Unité administrative
Département des Affaires économiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.

**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tel. (1) 331.1787 y 331.2391
Telefax: (1) 331.1787

AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road, P.O. B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 873.4411
Telefax: (03) 873.5679

AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tel. (0222) 533.50.14

BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Lanoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41
Telefax: (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tel. (613) 741.4333
Telefax: (613) 741.5439

Stores:

61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4 Tel. (416) 363.3171
Telefax: (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763
Telefax: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 860.1611
Telefax: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7 Tel. (514) 954.1633
Telefax: (514) 954.1635

CHINA - CHINE

China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
P.O. Box 88 or 50
Beijing 100704 PR Tel. (01) 506.6688
Telefax: (01) 506.3101

DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70
Telefax: (33) 12.93.87

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Subscription Services/Agence d'abonnements :
P.O. Box 23
00371 Helsinki Tel. (358 0) 12141
Telefax: (358 0) 121.4450

FRANCE

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (33-1) 45.24.82.00
Telefax: (33-1) 45.24.81.76 or (33-1) 45.24.85.00
Tel.: 640048 OCDE

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :

33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tel. (33-1) 45.24.81.67
(33-1) 45.24.81.81

Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tel. 40.15.70.00

Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tel. 40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris Tel. (1) 44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris Tel. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien
20, rue Soufflot
75005 Paris Tel. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris Tel. 45.48.36.02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon Tel. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon Tel. (16) 72.40.54.54

GERMANY - ALLEMAGNE
OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn 2 Tel. (0228) 959.120
Telefax: (0228) 959.12.17

GREECE - GRÈCE
Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
106 78 Athens Tel. (01) 32.55.321
Telefax: (01) 36.33.967

HONG-KONG
Swindon Book Co. Ltd.
13-15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong Tel. 366.80.31
Telefax: 739.49.75

HUNGARY - HONGRIE
Euro Info Service
POB 1271
1464 Budapest Tel. (1) 111.62.16
Telefax: (1) 111.60.61

ICELAND - ISLANDE
Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik Tel. 162.35.23

INDIA - INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993

17 Park Street
Calcutta 700016 Tel. 240832

INDONESIA - INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tel. 583467
Telex: 62 875

IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tel. (01) 874.48.35
Telefax: (01) 874.84.16

ISRAEL

Electronic Publications only
Publications électroniques seulement
Sophist Systems Ltd.
71 Allenby Street
Tel-Aviv 65134 Tel. 3-29.00.21
Telefax: 3-29.92.39

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15
Telefax: (055) 64.12.57

Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Editorice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.46.28
Telefax: 678.47.51

Libreria Hoepfli
Via Hoepfli 5
20121 Milano Tel. (02) 86.54.46
Telefax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Bisio 'Aeoli'
Via Coronelli, 6
20146 Milano Tel. (02) 48.95.45.52
Telefax: (02) 48.95.45.48

JAPAN - JAPON
OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

KOREA - CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. 730.78.91
Telefax: 735.00.30

MALAYSIA - MALAISIE
Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 757.3661

MEXICO - MEXIQUE
Revistas y Periódicos Internacionales S.A. de C.V.
Florescencia 57 - 1004
Mexico, D.F. 06600 Tel. 207.81.00
Telefax: 208.39.79

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Externe Fondsen
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

**NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZÉLANDE**

Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Tel. (04) 496.5652
Telefax: (04) 496.5698

NORWAY - NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Enerstad
0602 Oslo 6
Tel. (022) 57.33.00
Telefax: (022) 68.19.01

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 54000
Tel. (42) 353.601
Telefax: (42) 231.730

PHILIPPINE - PHILIPPINES

International Book Center
5th Floor, Filipinas Life Bldg.
Ayala Avenue
Metro Manila
Tel. 81.96.76
Telex 23312 RHP PH

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tel.: (01) 347.49.82/5
Telefax: (01) 347.02.64

SINGAPORE - SINGAPOUR

Information Publications Pte. Ltd.
41, Kallang Pudding, No. 04-03
Singapore 1334
Tel. 741.5166
Telefax: 742.9356

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensas Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tel. (91) 431.33.99
Telefax: (91) 575.39.98

Llibreria Internacional AEDOS

Consejo de Ciento 391
08009 - Barcelona
Tel. (93) 488.30.09
Telefax: (93) 487.76.59

Llibreria de la Generalitat

Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 - Barcelona
(Subscriptions) Tel. (93) 318.80.12
(Publicacions) Tel. (93) 302.67.23
Telefax: (93) 412.18.54

SRI LANKA

Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3
Tel. (1) 574240, 573551-2
Telefax: (1) 575394, 510711

SWEDEN - SUÈDE

Fritzes Information Center
Box 16356
Regeringsgatan 12
106 47 Stockholm
Tel. (08) 690.90.90
Telefax: (08) 20.50.21

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Wennergren-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Tel. (08) 705.97.50
Telefax: (08) 27.00.71

SWITZERLAND - SUISSE

Maditec S.A. (Books and Periodicals - Livres
et périodiques)
Chemin des Palettes 4
Case postale 266
1020 Renens
Tel. (021) 635.08.65
Telefax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.

4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne
Tel. (021) 341.33.48
Telefax: (021) 341.33.45

Librairie Unilivres

6, rue de Candolle
1205 Genève
Tel. (022) 320.26.23
Telefax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Dynapresse Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Tel.: (022) 308.07.89
Telefax: (022) 308.07.99

See also - Voir aussi :

OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn 2 (Germany) Tel. (0228) 959.120
Telefax: (0228) 959.12.17

TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tel. (02) 391.7396/391.7397
Telefax: (02) 394.9176

THAILAND - THAÏLANDE

Sukait Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopith
Bangkok 10200
Tel. (662) 225.9531/2
Telefax: (662) 222.5188

TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayınları İş-Türk Ltd. Şti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
Kavaklıdere/Ankara
Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tel. 428.11.40 Ext. 2458
Tel. 260.71.88
Telex: 43482B

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

HMSO
Gen. enquiries
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Tel. (071) 873 0011
Tel. (071) 873 8200
Telefax: (071) 873 8200

Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester

UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910
Tel. (202) 785.6323
Telefax: (202) 785.0350

VENEZUELA

Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipán
Caracas 106
Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Libreria Caracas

Subscription to OECD periodicals may also be placed through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

12-1993

IMPRIMÉ EN FRANCE

LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2 rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
n° 46952

(10 94 19 2) ISBN 92-64-24054-3
ISSN 0304-3363

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Études récentes :

ALLEMAGNE, AOÛT 1993
AUSTRALIE, AVRIL 1992
AUTRICHE, AVRIL 1993
BELGIQUE-LUXEMBOURG, JUILLET 1992
CANADA, NOVEMBRE 1993
DANEMARK, FÉVRIER 1993
ESPAGNE, AVRIL 1993
ÉTATS-UNIS, NOVEMBRE 1993
FINLANDE, SEPTEMBRE 1993
FRANCE, JUIN 1992
GRÈCE, AOÛT 1993
IRLANDE, JUIN 1993
ISLANDE, MAI 1993
ITALIE, JANVIER 1994
JAPON, NOVEMBRE 1993
NORVÈGE, MARS 1993
NOUVELLE-ZÉLANDE, JANVIER 1993
PAYS-BAS, AVRIL 1993
PORTUGAL, JUIN 1993
ROYAUME-UNI, JANVIER 1993
SUÈDE, JUILLET 1992
SUISSE, AOÛT 1993
TURQUIE, AVRIL 1993

Études des pays "Partenaires pour la transition"

HONGRIE, SEPTEMBRE 1993
RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE TCHÈQUE ET SLOVAQUE, DÉCEMBRE 1991
POLOGNE, JUILLET 1992

Pays non-membre

MEXIQUE, SEPTEMBRE 1992

(10 94 19 2) HC
ISBN 92-64-24054-3
ISSN 0304-3363

Abonnement 1994
France : FF 1100
Autre pays : FF 1200 \$US220 DM 365